



GUINÉE

Avril 2019

DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE DEROGATION POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION — COMMUNIQUÉ DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA GUINEE

Dans le cadre de la deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, de la revue des assurances de financement et de la demande de dérogation pour non-observation d'un critère de réalisation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du conseil d'administration le 21 décembre 2018. Ce rapport a été rédigé à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 14 novembre 2018 avec les autorités guinéennes sur l'évolution et la politique économiques du pays sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 10 décembre 2018.
- Une **analyse de la viabilité de la dette** établie conjointement par les services du FMI et de l'Association internationale de développement.
- Une **déclaration des services du FMI**, comportant une mise à jour sur l'évolution récente de la situation.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la Guinée.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée au FMI par les autorités guinéennes*

Mémoire de politique économique et financière des autorités guinéennes*

Protocole d'accord technique*

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org Web : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international

Washington



Communiqué de presse n° 18/497
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
21 décembre 2018

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le conseil d'administration du FMI achève la deuxième revue de l'accord en faveur de la Guinée au titre de la facilité élargie de crédit

- La décision du conseil d'administration permet de procéder immédiatement au troisième décaissement de 23,9 millions de dollars en faveur de la Guinée.
- Le programme de la Guinée appuyé par la FEC vise à favoriser une croissance élevée et généralisée, ainsi qu'à réduire la pauvreté tout en préservant la stabilité.

Le 21 décembre 2018, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la deuxième revue des résultats économiques obtenus par la Guinée dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC)¹. L'achèvement de cette revue permet de décaisser immédiatement 17,213 millions de DTS (environ 23,9 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 51,636 millions de DTS (environ 71,6 millions de dollars). Le conseil d'administration a approuvé aussi les demandes présentées par les autorités d'une modification d'un critère de réalisation et d'une dérogation pour inobservation d'un critère de réalisation.

L'accord FEC triennal en faveur de la Guinée a été approuvé par le conseil d'administration du FMI le 11 décembre 2017 (voir communiqué de presse n° 17/484) pour un montant de 120,488 millions de DTS (environ 167,2 millions de dollars au moment de l'approbation de l'accord, ou 56,25 % de la quote-part du pays). L'accord FEC vise à renforcer la résilience, à accroître l'investissement public dans les infrastructures tout en préservant la stabilité, à renforcer le dispositif de sécurité sociale et à promouvoir le développement du secteur privé.

À l'issue des débats du conseil d'administration sur la Guinée, M. Mitsuhiro Furusawa, président par intérim et directeur général adjoint, a prononcé la déclaration ci-après :

« La Guinée met en œuvre un programme de mesures et de réformes macroéconomiques visant à réaliser une croissance élevée et généralisée, ainsi qu'à réduire la pauvreté tout en préservant la stabilité macroéconomique. Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par l'accord FEC ont été satisfaisants pour ce qui est des objectifs de fin juin, et les réformes appuyées par le programme ont bien progressé. Étant donné l'insuffisance des

¹La FEC est un mécanisme de prêt qui apporte un accompagnement soutenu à moyen ou à long terme sous la forme d'un programme dans les cas de problèmes persistants de balance des paiements.

recettes, les autorités ont pris des mesures supplémentaires pour atteindre l'objectif budgétaire fixé pour fin 2018. La croissance reste vigoureuse et les perspectives à moyen terme sont favorables.

« Un excédent budgétaire de base contribuera à préserver la stabilité macroéconomique. La mobilisation de recettes fiscales supplémentaires permettra d'accroître les investissements dans les infrastructures qui sont propices à la croissance. Les autorités visent aussi à réduire les subventions non ciblées à l'électricité et ont un mécanisme d'ajustement automatique des prix du pétrole. Il sera important de prêter attention à l'impact social de ces réformes prévues, notamment en renforçant le dispositif de sécurité sociale.

« Il sera crucial de gérer prudemment la dette afin d'en maintenir la viabilité. La limitation des emprunts non concessionnel et le renforcement de la gestion des finances publiques et de l'investissement contribueront à préserver la viabilité de la dette et favoriseront l'efficacité et la transparence.

« Une stratégie plus active d'accumulation des réserves contribuera à constituer des amortisseurs extérieurs et à renforcer la résilience du pays aux chocs. Une intensification de la concurrence sur le marché des changes et l'adoption d'une stratégie d'intervention fondée sur des règles favoriseront aussi l'assouplissement du taux de change.

« La politique monétaire restera prudente afin de préserver une inflation modérée. Les autorités continueront de limiter les emprunts de l'État à la banque centrale et adopteront une gestion des liquidités plus active. Un renforcement du contrôle bancaire et du cadre de réglementation contribuera à la stabilité du secteur financier.

« Les autorités sont déterminées à faire avancer les réformes structurelles qui sont propices à la croissance. Une amélioration du dispositif de lutte contre la corruption et du climat des affaires permettra de renforcer la gouvernance et de faciliter le développement du secteur privé. »



GUINÉE

10 décembre 2018

DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION

RÉSUMÉ

Contexte. La dynamique de forte croissance de la Guinée perdure. La croissance réelle a atteint environ 10 % en 2017 et devrait s'établir aux alentours de 6 % pour 2018 et 2019. Cependant, le contexte social demeure toutefois fragile. Les élections législatives prévues en mars 2019 et le scrutin présidentiel de 2020 accentuent les risques d'instabilité politique et sociale.

Résultats. Les résultats obtenus par rapport aux objectifs pour fin juin 2018 étaient satisfaisants. Les critères de réalisation relatifs au solde budgétaire de base, à l'emprunt budgétaire net de l'État auprès de la banque centrale, aux avoirs intérieurs nets de la banque centrale et aux réserves internationales nettes ont été respectés. Ce n'est toutefois pas le cas des objectifs indicatifs portant sur les recettes fiscales et sur les dispositifs de protection sociale financés sur ressources intérieures. Les résultats du programme étaient mitigés fin septembre 2018 en raison de recettes fiscales moins importantes que prévu. En conséquence, les autorités ont pris des mesures supplémentaires afin d'atteindre l'objectif budgétaire pour fin 2018. Les réformes appuyées par le programme ont bien progressé et la plupart des repères structurels ont été respectés.

Stratégie du programme. Il est vital de parvenir à une croissance forte et diversifiée tout en préservant la stabilité macroéconomique. Compte tenu des recettes fiscales inférieures aux attentes, la réalisation de l'objectif budgétaire pour fin 2018 passe par la maîtrise des dépenses non prioritaires. Il sera essentiel d'augmenter encore les recettes fiscales pour accroître les investissements publics dans les infrastructures, en vue de promouvoir la croissance, et pour renforcer les dispositifs de protection sociale financés sur ressources intérieures. L'amélioration de la gestion de l'investissement public et des finances de l'État favorisera l'exécution de la stratégie budgétaire. L'adoption d'un plan visant à une accumulation plus active de réserves accélérera la constitution de volants extérieurs. Le maintien d'une politique monétaire prudente préservera le niveau modéré de l'inflation. En se tenant aux montants prévus pour les emprunts extérieurs non concessionnels et en renforçant la gestion de la dette, les autorités favoriseront la viabilité de la dette.

L'amélioration de la gouvernance et du climat des affaires encouragera le développement du secteur privé.

Vues des services du FMI. Compte tenu des résultats satisfaisants du programme, les services appuient la demande des autorités d'achever la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC. Cela ouvrirait la voie au décaissement de 17,213 millions de DTS et catalyserait le soutien des bailleurs de fonds. Le programme est exposé à des risques élevés et sa réussite nécessite un engagement sans faille des autorités.

Approuvé par
Dominique Desruelle
(AFR) et Kevin
Fletcher (SPR)

Une équipe du FMI constituée de Mme Albertin (chef de mission), M. Maino, Mme Sian, Mme Cooray (du département Afrique), Mme Khalid (du département des finances publiques), M. Yang (du département de la stratégie, de la politique et des études) et M. Sulemane (représentant résident) s'est entretenue avec les autorités à Conakry du 18 septembre au 1^{er} octobre 2018 et du 9 octobre au 14 novembre 2018 à distance depuis Washington. M. Bah (conseiller principal de l'administrateur) s'est joint aux entretiens. L'équipe a rencontré Alpha Condé, président de la République, Ibrahima Kassory, Premier ministre, Claude Kory Kondiano, président de l'Assemblée nationale, la commission économie et finances de l'Assemblée nationale, Mamadi Camara, ministre de l'Économie et des Finances, Louncy Nabé, gouverneur de la banque centrale, Ismaël Dioubaté, ministre du Budget, Kanny Diallo, ministre du Plan et du Développement économique, ainsi que d'autres membres du gouvernement, les ministres conseillers du président et d'autres hauts responsables de l'État. L'équipe du FMI s'est également entretenue avec des représentants des bailleurs de fonds, du secteur privé et des banques. M. Magno a apporté son concours à la préparation de ce rapport.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE RÉCENTE	8
RÉSULTATS DU PROGRAMME	10
PERSPECTIVES ET RISQUES	12

PRÉSERVER LA STABILITÉ MACROÉCONOMIQUE	13
A. Politique budgétaire	13
B. Politiques monétaire et de change	18
C. Secteur financier	19
DÉVELOPPER LES INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES TOUT EN PRÉSERVANT LA VIABILITÉ DE LA DETTE	19
RENFORCER LES DISPOSITIFS DE PROTECTION SOCIALE	22
ACCÉLÉRER LES RÉFORMES STRUCTURELLES FAVORABLES À LA CROISSANCE	22
MODALITÉS DU PROGRAMME	24
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	25
GRAPHIQUES	
1. Cycle électoral et dépenses publiques	5
2. Cycle électoral et accroissement des recettes fiscales	5
3. Pauvreté généralisée, résultats sociaux médiocres, et inégalité de genre	7
4. Croissance et production du secteur minier	8
5. Inflation globale et inflation hors alimentation et énergie	8
6. Solde des transactions courantes, IDE et réserves	9
7. Taux de change effectif réel	9
8. Recettes et dépenses	9
9. Déséquilibres budgétaires et financement auprès de la banque centrale	9
10. Banques commerciales — crédit à l'État et au secteur privé	10
11. Réserves excédentaires et croissance de crédit	10
12. Taxes sur le commerce international	15
13. Prix des produits pétroliers — comparaison avec d'autres pays	15
14. Recettes minières totales	16
15. Recettes fiscales minières et non minières	16
16. Subventions à l'électricité	16
17. Taux d'électrification — Guinée et pays comparables, 2016	20
18. Qualité des infrastructures — Guinée et pays comparables	20
19. Dépenses en capital — Guinée et pays comparables, 2018	20
20. Investissement public, recettes fiscales et dette publique extérieure	20
21. Climat des affaires	23
22. Gouvernance	23
23. Inclusion financière, 2017	24

24. Accès au crédit _____	24
25. Évolution économique récente _____	27
26. Indicateurs budgétaires et monétaires _____	28

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2015–23 _____	29
2. Balance des paiements, 2015–23 _____	30
3a. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2015–23 _____	31
3b. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2015–23 _____	32
4. Banque centrale et comptes de dépôts, 2015–23 _____	33
5. Situation monétaire, 2015–23 _____	34
6. Indicateurs de solidité financière, 2015–18 _____	35
7. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2018–26 _____	36
8. Calendrier des décaissements et des revues de l'accord au titre de la FEC, 2017–20 _____	37
9. Besoins et sources de financement extérieur, 2015–23 _____	38
10. Projections des emprunts extérieurs _____	39
11. Matrice d'évaluation des risques _____	40

ANNEXES

I. Note de stratégie sur le renforcement des capacités : mise à jour _____	42
II. Évaluation du secteur extérieur en Guinée _____	45

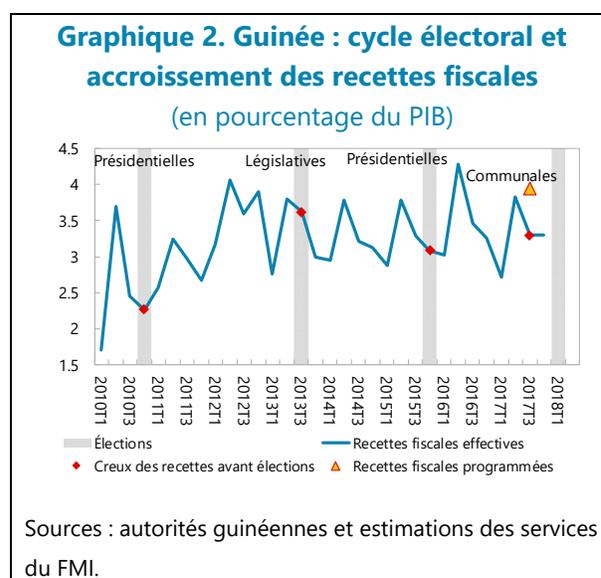
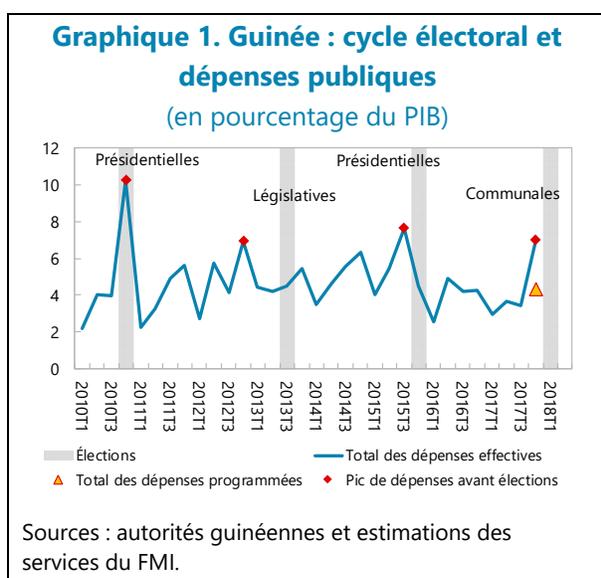
APPENDICE

Appendice I. Lettre d'intention _____	50
Pièce jointe I : Mémoire de Politiques Économique et Financière _____	54
Pièce jointe 2. Protocole d'accord Technique _____	87

CONTEXTE

1. La Guinée est un pays fragile, exposé à des risques élevés d'instabilité sociale et politique et souffrant d'une faible capacité institutionnelle ainsi que d'une pauvreté généralisée. L'année 2018 a été marquée par des troubles sociaux, des manifestations et de nombreuses grèves. Les élections locales de février 2018 ont été entachées de tensions politiques et de violences meurtrières. À la suite de l'augmentation du prix des carburants entrée en vigueur le 1^{er} juillet, les syndicats ont appelé à la grève et des manifestations violentes ont paralysé la capitale pendant plusieurs semaines. Le pays connaît fréquemment des troubles dans la région minière en raison du manque d'emplois et de services publics, des grèves dans le secteur public pour réclamer des augmentations salariales, et des manifestations organisées par l'opposition. Les élections législatives prévues en mars 2019 et le scrutin présidentiel de 2020 accentuent les risques d'instabilité politique et sociale. La faiblesse de la capacité institutionnelle nuit à la mise en œuvre des politiques et réformes économiques. La pauvreté touche 60 % de la population et les résultats sont médiocres en matière d'éducation et de santé (graphique 3).¹

2. L'accord triennal au titre de la FEC vise à assurer une croissance forte et généralisée ainsi qu'à réduire la pauvreté tout en préservant la stabilité macroéconomique. Cet accord soutient le plan national de développement économique et social 2016–2020 de la Guinée (PNDES) et vise à renforcer la résilience macroéconomique, à intensifier l'investissement public dans les infrastructures pour favoriser la croissance tout en préservant la viabilité de la dette, à renforcer les dispositifs de protection sociale et à promouvoir le développement du secteur privé. La Guinée participe, en qualité de pays pilote, au cadre de renforcement des capacités mis en place à l'intention des États fragiles par le FMI, et une assistance technique ciblée du FMI aide les autorités à atteindre les objectifs du programme (annexe I).

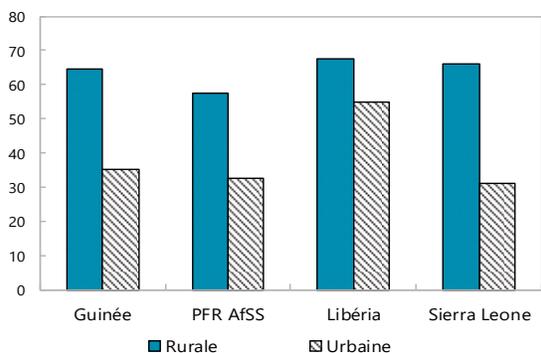


¹Impact socioéconomique du virus Ébola selon une enquête par téléphonie mobile (Banque mondiale 2016).

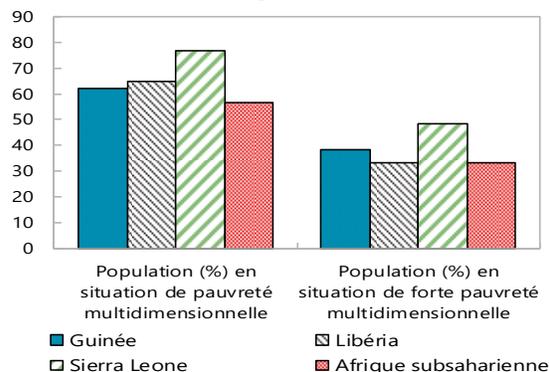
3. Des risques considérables pèsent sur le programme. Les pressions exercées par les échéances électorales, l'instabilité politique et sociale, la volatilité des cours des produits de base et les insuffisances des capacités et de l'exécution pourraient entraver la mise en œuvre des politiques et des réformes. La prise en charge du programme s'est renforcée en 2018 : les autorités ont réorienté la politique budgétaire en faveur de la stabilité macroéconomique et appliqué des réformes clés, dont l'augmentation des prix des produits pétroliers. Cette prise en charge demeure essentielle pour atténuer les risques et faciliter la réussite du programme.

Graphique 3. Guinée : pauvreté généralisée, résultats sociaux médiocres, et inégalité de genre

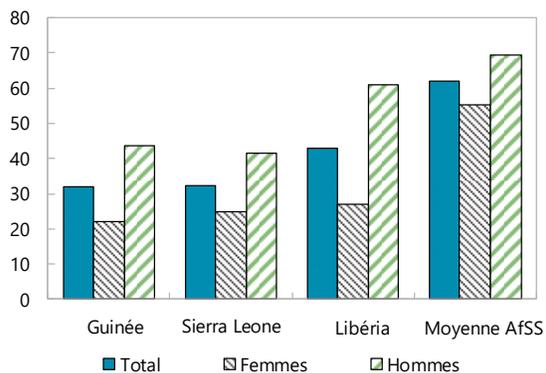
Taux de pauvreté en région urbaine et rurale¹
(en pourcentage de la population)



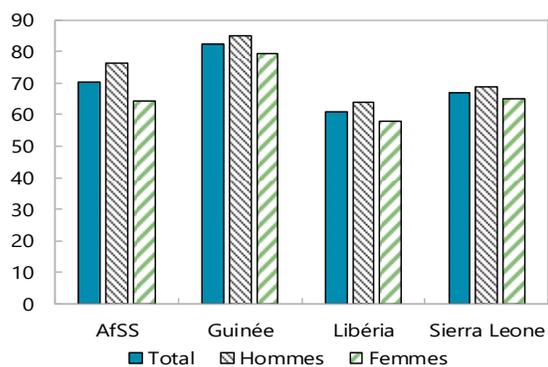
Taux de pauvreté multidimensionnelle¹
(en pourcentage de la population)



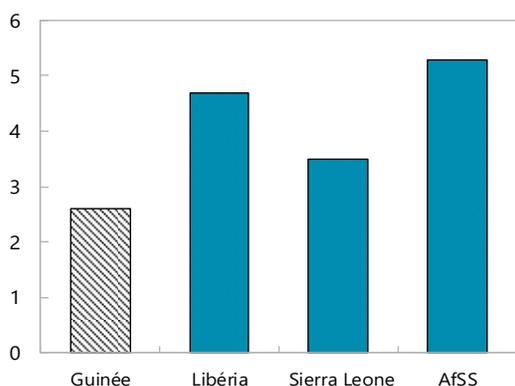
Taux d'alphabétisme des adultes¹
(% de la population âgée de 15 ans et plus)



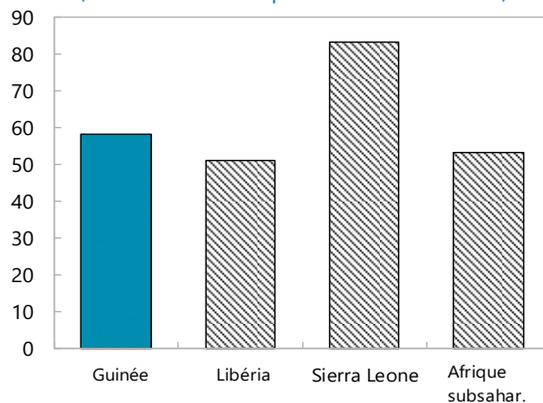
Taux de participation à la population active, 2017
(% de la population âgée de 15 ans et plus)



Moyenne d'années de scolarité, 2017
(nombre d'années)



Mortalité infantile, 2016
(taux de mortalité pour 1.000 naissances)

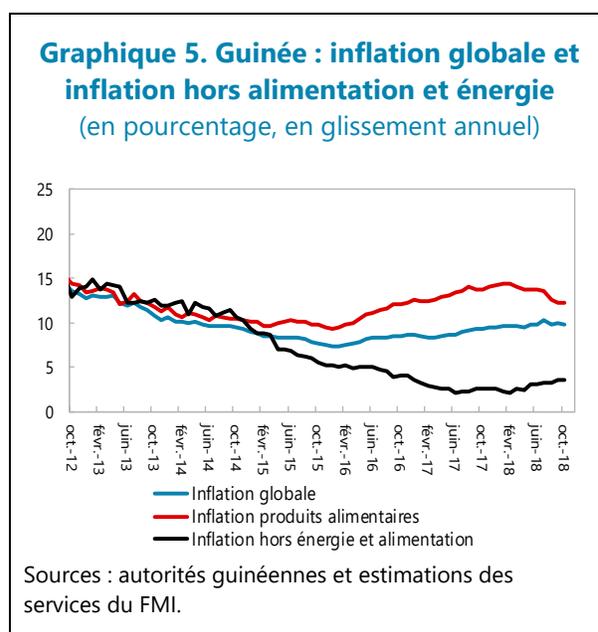
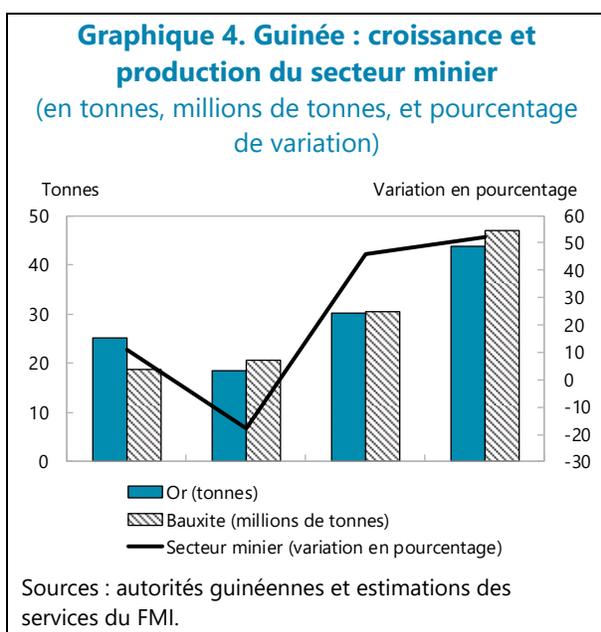


Sources : Indicateurs du développement dans le monde ; Programme des Nations unies pour le développement ; et Organisation internationale du travail.

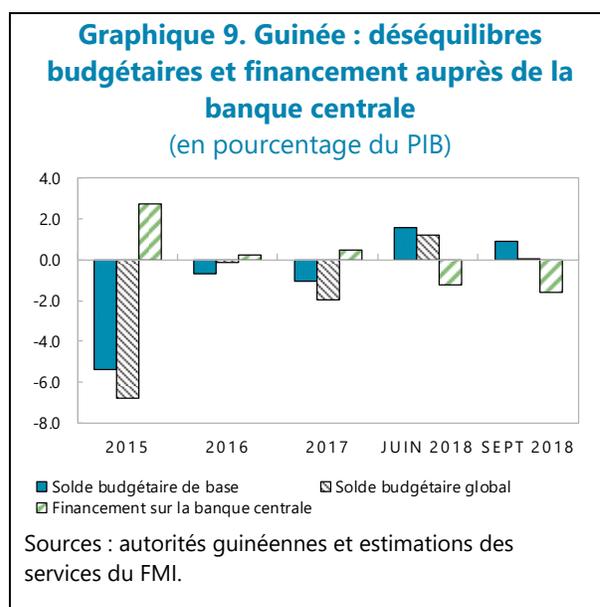
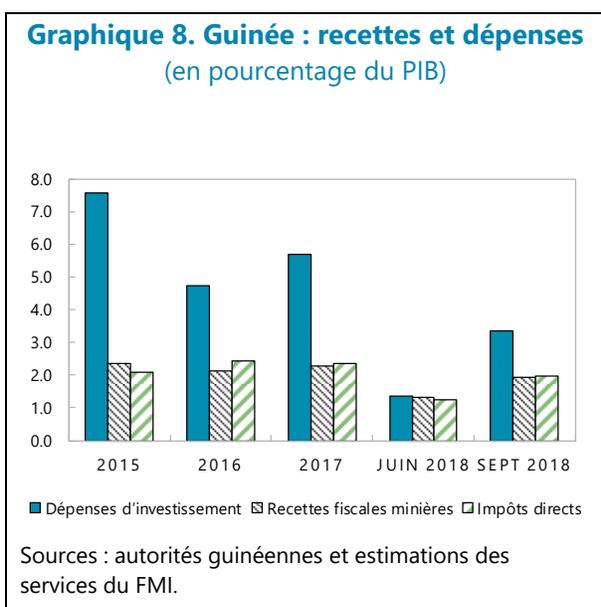
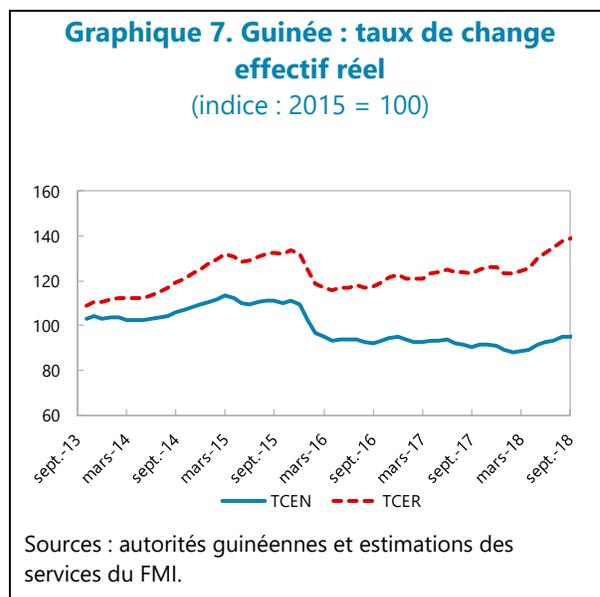
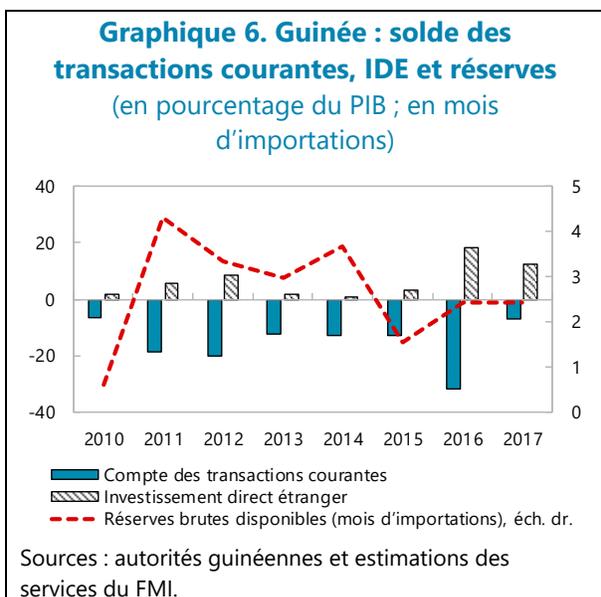
¹Année la plus récente de données disponibles pour chaque pays. La moyenne pour l'Afrique subsaharienne correspond à la moyenne des années les plus récentes de données disponibles pour les pays d'Afrique subsaharienne.

ÉVOLUTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE RECENTE

4. La dynamique de forte croissance de l'économie guinéenne perdue. La croissance réelle a atteint environ 10 % en 2017, portée par la vigueur de la production minière et de l'activité dans la construction, ainsi que des bons résultats du secteur agricole. Selon des données préliminaires, la production minière a encore augmenté de 15 % en glissement annuel au premier semestre 2018. L'inflation globale s'élevait à 9,8 % (en glissement annuel) en octobre 2018, sous l'effet d'une hausse soutenue des prix des produits alimentaires. L'inflation hors énergie et alimentation est passée à 3,6 % (en glissement annuel).



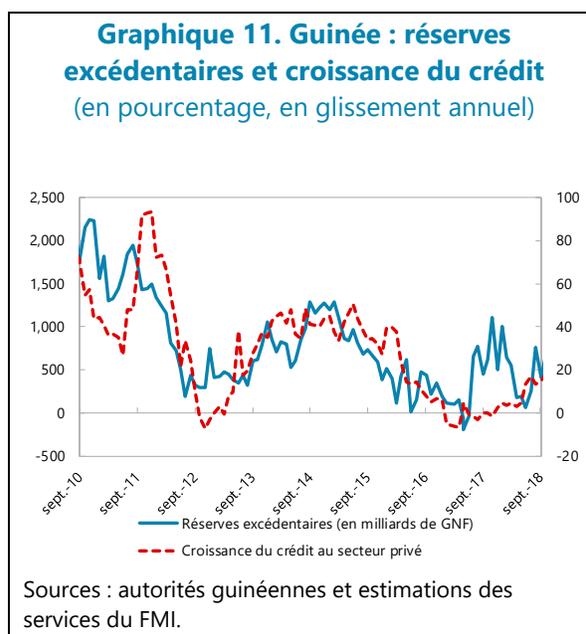
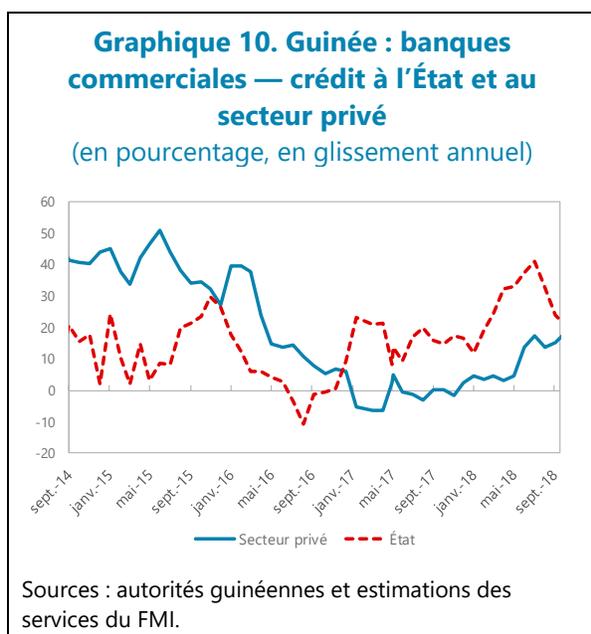
5. Le déficit des transactions courantes s'est contracté à environ 7 % en 2017, en raison d'une forte hausse des exportations minières. Celles-ci ont augmenté d'environ 70 % (en glissement annuel) en 2017 alors que les importations liées aux investissements ont légèrement diminué. Le niveau de l'investissement direct étranger (IDE) reste élevé, à 12,5 % du PIB. Les exportations minières ont augmenté d'environ 4 % (en glissement annuel) au premier semestre 2018, tandis que les importations ont augmenté de 62 %, ce qui s'explique par les investissements dans le secteur minier et les infrastructures et par la hausse des cours internationaux du pétrole. Les réserves internationales brutes sont passées à environ 1 milliard de dollars fin septembre 2018 (3,5 mois de couverture des importations) grâce au décaissement d'une aide budgétaire de 60 millions de dollars apportée par la Banque mondiale et à des prêts plus importants que prévu pour financer des projets publics. Le taux de change effectif réel s'est apprécié de 10 % sur les neuf premiers mois de 2018, ce qui s'explique notamment par l'accélération de l'inflation.



6. Le solde budgétaire de base présentait fin juin un excédent de 1,6 % du PIB, ce qui est plus que prévu. Cet excédent s'est toutefois réduit à 0,9 % du PIB fin septembre 2018 (en deçà de l'objectif indicatif) parce que les recettes fiscales étaient inférieures de 0,6 % du PIB aux prévisions (§8). Ceci s'explique par i) des pertes de recettes plus importantes que prévu au premier semestre 2018 en raison de diminutions ponctuelles des taxes sur les produits pétroliers destinées à maintenir les prix de détail à un niveau constant, pertes atténuées par la hausse des prix en juillet (§19) ; ii) les répercussions économiques des tensions sociales et des grèves ; et iii) les retards pris dans certaines mesures d'augmentation des recettes. Les dépenses de biens et services étaient inférieures aux prévisions, tandis que les subventions à l'électricité et la masse salariale étaient conformes aux objectifs. Après un premier semestre 2018 marqué par la lenteur de l'exécution

budgétaire, les dépenses en capital se sont accélérées au troisième trimestre. Un remboursement net à la banque centrale a été enregistré et l'emprunt net auprès des banques commerciales a été limité. En revanche, les arriérés intérieurs nets accumulés à la fin septembre s'élevaient à 0,4 % du PIB.

7. Le secteur bancaire est globalement stable et le crédit au secteur privé a repris. La croissance du crédit au secteur privé est passée à 8,8 % en septembre (moyenne en glissement annuel) grâce à l'amélioration de la position de liquidité des banques. Les prêts des banques commerciales à l'État ont augmenté de 28 % (moyenne en glissement annuel) car l'emprunt public auprès de la banque centrale (BCRG) est resté modeste à la suite du protocole d'accord conclu en 2018 entre la BCRG et le ministère de l'Économie et des Finances. Les dépôts ont connu une croissance de 14 % (moyenne en glissement annuel), apportant des liquidités aux banques. La proportion de prêts improductifs a diminué, s'établissant à 8,7 % fin juin 2018. Une petite banque demeure en très légère infraction aux normes de fonds propres.



RESULTATS DU PROGRAMME

8. Les résultats obtenus par rapport aux objectifs du programme pour fin juin 2018 étaient satisfaisants, les autorités ayant réorienté la politique budgétaire en faveur de la stabilité. Les critères de réalisation relatifs au solde budgétaire de base, à l'emprunt budgétaire net de l'État auprès de la banque centrale, aux avoirs intérieurs nets de la banque centrale et aux réserves internationales nettes ont été respectés. L'objectif indicatif relatif aux recettes fiscales a cependant été manqué (§6). L'objectif indicatif portant sur les dispositifs de protection sociale financés sur ressources intérieures a également été largement manqué, ce qui s'explique par i) des crédits budgétaires inférieurs aux prévisions et ii) le décaissement de ressources inscrites au budget

qui a été retardé afin de limiter les dépenses compte tenu du fait que les recettes fiscales étaient inférieures aux attentes.

9. Les réformes appuyées par le programme ont bien progressé et la plupart des repères structurels ont été atteints. L'augmentation des prix des produits pétroliers était une mesure cruciale pour préserver les recettes fiscales. Les réformes visant à faciliter la constitution de volants extérieurs, à réduire les subventions non ciblées à l'électricité, à augmenter encore les recettes fiscales liées au secteur minier, à améliorer la gestion des finances publiques et la responsabilisation de la banque centrale, ainsi qu'à promouvoir le développement du secteur privé et la bonne gouvernance ont bien progressé (MPEF, tableau 2).

10. Les résultats du programme étaient mitigés fin septembre 2018 : l'insuffisance des recettes fiscales par rapport au niveau prévu dans le programme a grevé les résultats budgétaires. Les recettes fiscales étant inférieures d'environ 0,6 % du PIB au montant programmé, l'objectif indicatif relatif au solde budgétaire de base a été manqué en dépit des efforts consentis par les autorités pour maintenir les dépenses en deçà des montants programmés. Les objectifs indicatifs portant sur l'emprunt budgétaire net de l'État auprès de la banque centrale et les avoirs intérieurs nets de la banque centrale ont été largement respectés. L'objectif indicatif relatif aux réserves internationales nettes a été manqué de peu. Celui portant sur les nouveaux arriérés intérieurs a été largement manqué, puisque le pays a accumulé des arriérés intérieurs alors que le programme prévoyait une réduction nette à hauteur de 0,4 % du PIB (sur base nette). C'est la conséquence des difficultés à maîtriser les dépenses dans un contexte de recettes inférieures aux attentes et de lacunes dans la gestion de trésorerie. L'objectif indicatif portant sur les dispositifs de protection sociale financés sur ressources intérieures a été manqué à la fin septembre en raison du report persistant du décaissement des ressources inscrites au budget (§8), mais ces ressources ont été intégralement décaissées au dernier trimestre 2018. Le critère de réalisation continu relatif à la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie a été manqué de peu (8 millions de dollars) fin novembre, en raison de la signature d'un emprunt non concessionnel de 60 millions de dollars que les autorités souhaitaient réserver à d'importants projets d'infrastructures. Les autorités ont décidé de ne pas soumettre cet emprunt à la ratification par l'Assemblée nationale, mais de rouvrir des négociations pour obtenir des conditions de financement concessionnelles (lettre d'intention, §5, et MPEF, §32).

11. Les autorités ont pris des mesures supplémentaires pour compenser l'insuffisance des recettes fiscales et atteindre leur objectif budgétaire pour fin 2018. La mise en œuvre des mesures d'ajustement budgétaire programmées lors de la première revue avance (§16). La loi de finances rectificative pour l'année 2018, approuvée en août 2018, était conforme à l'objectif budgétaire du programme, mais elle prévoyait un ajustement fondé sur des recettes fiscales et des dépenses en biens et services supérieures aux montants programmés (repère structurel non atteint). Les recettes fiscales étant inférieures aux attentes, le conseil des ministres a adopté en novembre un cadre budgétaire révisé pour 2018 (mesure préalable) afin d'atteindre l'objectif budgétaire pour la

fin de l'année (§17). Un plan d'engagement des dépenses conforme au cadre budgétaire révisé a été adopté en octobre (mesure préalable)².

PERSPECTIVES ET RISQUES

12. Les perspectives de croissance de la Guinée sont favorables selon le scénario du programme. La croissance réelle devrait s'établir à environ 6 % en 2018 et 2019. Les IDE élevés dans le secteur minier devraient accroître la capacité de production et la hausse des investissements dans les infrastructures stimulera le secteur de la construction. À moyen terme, l'amélioration du climat des affaires, de la gouvernance et de l'approvisionnement électrique devrait favoriser le développement du secteur privé. L'inflation devrait rester modérée sous réserve d'une politique monétaire prudente et d'un moindre financement de l'État par la banque centrale.

13. Le déficit des transactions courantes devrait se creuser, passant à 16 % du PIB en 2018 et 20 % en 2019, et être financé par des entrées élevées d'IDE et des prêts-projets. Les exportations minières devraient augmenter d'environ 6 % (en glissement annuel) en 2018 et 2019. Les importations devraient augmenter d'environ 15 % (en glissement annuel) en raison des investissements dans le secteur minier et les infrastructures, ainsi que de la hausse des prix pétroliers internationaux³. Les réserves internationales devraient passer à 3,2 mois de couverture des importations fin 2018 et à 3,5 mois fin 2019. Les déséquilibres extérieurs devraient se résorber à moyen terme grâce à la croissance des exportations minières. Les réserves internationales devraient atteindre 3,8 mois de couverture des importations d'ici 2020.

14. Les perspectives risquent d'être révisées à la baisse. La persistance des tensions sociales et de l'instabilité politique à l'approche des élections législatives pourrait nuire aux perspectives de croissance à court terme, à la discipline des politiques publiques et à la mise en œuvre des réformes. Des retards dans les projets miniers, une baisse des prix des produits de base, une diminution de la demande de bauxite en raison de droits de douane sur les exportations d'aluminium des partenaires commerciaux, des capacités et une exécution insuffisantes dans le développement des infrastructures et un affaiblissement de la gouvernance pourraient nuire à la croissance à moyen terme (tableau 11).

²Le plan d'engagement des dépenses aligne les dépenses publiques sur les recettes attendues au dernier trimestre 2018.

³Les projections actuelles se fondent sur les hypothèses relatives aux cours pétroliers présentées dans l'édition d'octobre 2018 des *Perspectives de l'économie mondiale*.

PRÉSERVER LA STABILITÉ MACROÉCONOMIQUE

A. Politique budgétaire

15. La mise en œuvre des mesures d'ajustement budgétaire programmées pour 2018 progresse. Il a été convenu lors de la première revue d'adopter un ensemble de mesures d'ajustement visant à dégager un excédent budgétaire de base de 0,8 % du PIB en 2018. Les prix de détail des produits pétroliers ont ainsi été augmentés en juillet 2018 (§19) et des mesures visant à dégager des recettes fiscales supplémentaires progressent (§18). Des recettes non fiscales exceptionnelles ont également été dégagées. Les autorités ont maîtrisé les dépenses non prioritaires en biens et services (MPEF, §17), et ont relevé les prix de l'électricité afin de réduire les subventions non ciblées (§21). Elles ont pris aussi des mesures visant à compenser une hausse de la masse salariale supérieure aux montants programmés et ont rééchelonné des projets d'investissement non prioritaires (MPEF, §19).

Tableau 1 du texte. Mesures d'ajustement, première revue de l'accord FEC, 2018
(en pourcentage du PIB de 2018)

Mobilisation de recettes fiscales	0.77
Rationalisation des exonérations ponctuelles	0.04
Élargissement de l'assiette de la taxe sur l'assurance	0.02
Recouvrement d'impôts à la suite d'audits généraux des grandes entreprises	0.17
Recouvrement d'impôts à la suite d'audits sur pièces auprès des entreprises	0.03
Recouvrement des arriérés fiscaux recouvrables	0.09
Recouvrement d'impôts à la suite du rapprochement des bases de données douanières et fiscales	0.02
Recouvrement renforcé de la Contribution foncière unique	0.03
Hausse des prix de détail des produits pétroliers	0.38
Mobilisation de recettes non fiscales	
Recouvrement exceptionnel de l'Autorité de régulation des postes et télécommunications	0.38
Maîtrise des dépenses publiques	1.69
Mesures visant à compenser l'impact de la hausse des salaires de l'administration publique sur la masse salariale	0.31
Maîtrise des dépenses courantes en biens et services	0.68
Réduction des subventions à l'électricité (hausse des tarifs, mesures d'amélioration de l'efficacité, et modifications du mix énergétique)	0.38
Élimination des subventions universitaires aux étudiants fictifs	0.04
Règlement des arriérés de subventions aux universités privées	
Échelonnement des investissements publics non prioritaires financés sur ressources intérieures	0.28
Total	2.8

16. Comme les recettes fiscales ont été inférieures au montant prévu dans le programme, de nouvelles mesures d'ajustement s'imposent pour atteindre l'objectif budgétaire de fin 2018. Les recettes fiscales devraient être inférieures de 0,6 % du PIB au montant programmé pour 2018 du fait d'un manque à gagner plus élevé que prévu qui s'explique par la hausse des cours pétroliers internationaux, les répercussions économiques des tensions sociales et des grèves, et le retard pris dans la mobilisation de recettes. La loi de finances rectificative adoptée en novembre par le conseil des ministres entend réduire encore les dépenses non prioritaires afin

Tableau 2 du texte. Objectifs budgétaires
(en pourcentage du PIB)

	2018	
	1e revue	2e revue
Recettes		
Recettes fiscales	13.5	12.8
Secteur minier	2.5	2.7
Secteur non minier	11.0	10.2
Dépenses		
Biens et services	3.3	3.0
Dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures	2.4	2.2

Sources : autorités guinéennes et estimations des services du FMI.

de compenser l'insuffisance des recettes par rapport au programme. Elle prévoit notamment une réduction supplémentaire de 0,3 % du PIB des dépenses non prioritaires en biens et services et un rééchelonnement des investissements publics non prioritaires portant sur une tranche supplémentaire de 0,2 % (sur base annuelle).

17. La loi de finances 2019 vise à dégager un excédent budgétaire de base et à accroître l'investissement public (MPEF, §13). La loi de finances présentée à l'Assemblée nationale en octobre 2018 vise à dégager un excédent budgétaire de base de 0,9 % du PIB, conformément aux objectifs du programme. La stratégie budgétaire consiste en particulier à mobiliser des recettes fiscales non minières supplémentaires, à maîtriser les dépenses en biens et services et à réduire encore les subventions non ciblées à l'électricité. Ces mesures libéreraient de l'espace budgétaire pour renforcer les investissements publics et les dispositifs de protection sociale financés sur ressources intérieures, afin notamment d'atténuer les conséquences de la hausse des produits pétroliers pour les catégories de population les plus vulnérables (§37).

Dégager de l'espace budgétaire au profit des dépenses prioritaires

18. Il est nécessaire de rationaliser encore les exonérations fiscales ponctuelles et de renforcer l'administration fiscale afin d'accroître les recettes (MPEF, §16). L'application de l'ensemble de mesures relatives à la politique et l'administration fiscales prévu dans le programme a permis de dégager des recettes

supplémentaires d'environ 0,2 % du PIB fin octobre 2018⁴. La rationalisation des exonérations fiscales ponctuelles a commencé en 2018 et a dépassé les objectifs du programme. La mise en œuvre de la plupart des mesures relatives à l'administration fiscale a toutefois été plus lente que prévu. Les

autorités ont renforcé les audits, les contrôles fiscaux et le recouvrement d'arriérés lors du dernier trimestre 2018 afin de soutenir l'augmentation des recettes. La mise en œuvre des mesures portant sur les recettes fiscales qui ont été adoptées en 2018 se poursuivra en 2019 et devrait permettre de

Tableau 3 du texte. Mesures en matière de politique et d'administration fiscales, 2018–19
(en pourcentage du PIB)

	Mobilisation de recettes programmée (1e revue)		Exécution (fin octobre 2018)			Mobilisation de recettes supplément. en 2019	
	% du PIB	milliards de GNF	% du PIB	milliards de GNF	% de l'objectif annuel	% du PIB	milliards de GNF
Mobilisation de recettes fiscales	0.38	421	0.18	199.00	47.27	0.41	521.80
Mesures relatives à la politique fiscale	0.06	61	0.07	71.96	117.97	0.07	84.20
Rationalisation des exonérations ponctuelles	0.04	40	0.07	71.96	179.91	0.05	69.20
Élargissement de l'assiette de la taxe sur l'assurance	0.02	21	0.00	0.00	0.00	0.01	15.00
Mesures relatives à l'administration fiscale	0.33	360	0.12	127.04	35.29	0.35	437.60
Recouvrement d'impôts à la suite d'audits généraux des grandes entreprises	0.16	180	0.05	54.42	30.23	0.12	155.00
Recouvrement d'impôts à la suite d'audits sur pièces auprès des entreprises	0.03	33	0.01	15.58	47.21	0.03	35.60
Recouvrement des arriérés fiscaux recouvrables	0.09	95	0.01	10.33	10.87	0.10	122.00
Recouvrement d'impôts à la suite du rapprochement des bases de données douanières et fiscales	0.02	20	0.00	4.42	22.09	0.05	60.00
Recouvrement renforcé de la Contribution foncière unique	0.03	32	0.04	42.30	132.19	0.05	65.00

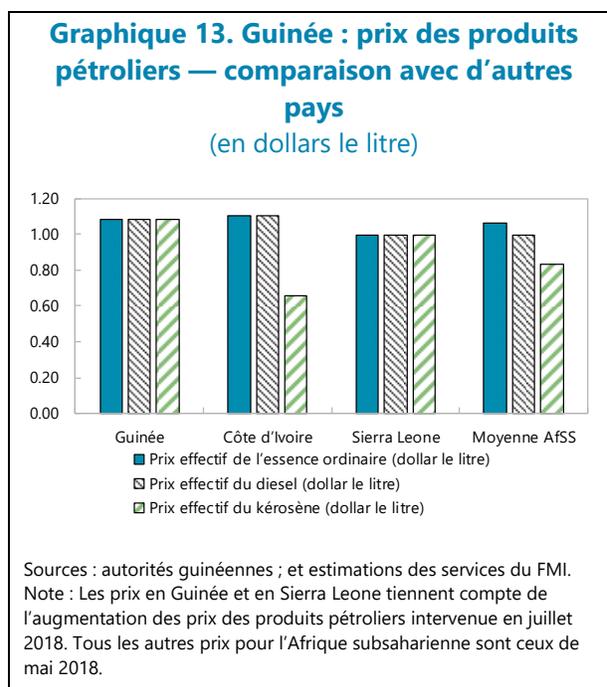
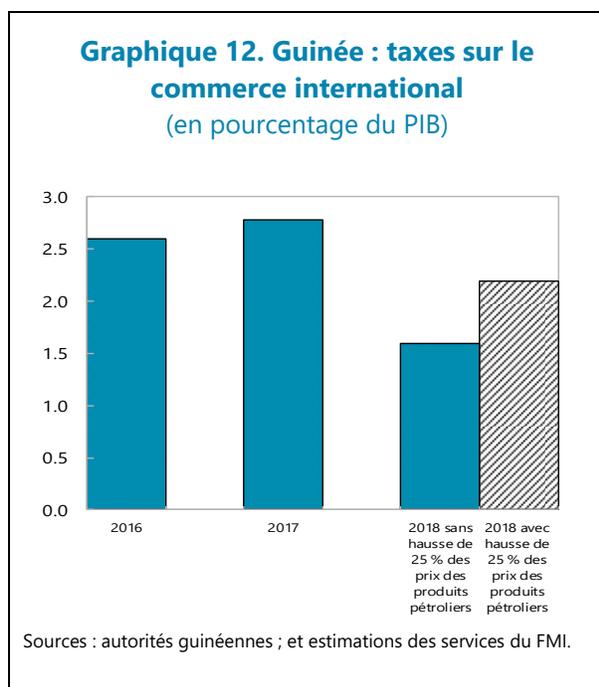
Sources : autorités guinéennes ; et estimations des services du FMI.

⁴La mise en œuvre de la plupart des mesures programmées en matière de politique fiscale et d'amélioration de l'administration a commencé en avril/mai 2018 ; à la fin octobre, ces mesures produisent donc leurs effets sur la mobilisation des recettes depuis environ six mois.

dégager des recettes supplémentaires à hauteur de 0,4 % du PIB au cours de l'exercice. La rationalisation des exonérations fiscales ponctuelles se poursuivra en s'appuyant sur un nouveau plan d'action adopté en novembre 2018. À moyen terme, la simplification du code fiscal, la révision des règles et dispositions en matière de fiscalité internationale, l'apurement des registres des contribuables, la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle et la modernisation des pratiques de gestion de la direction nationale des impôts contribueront à accroître les recettes.

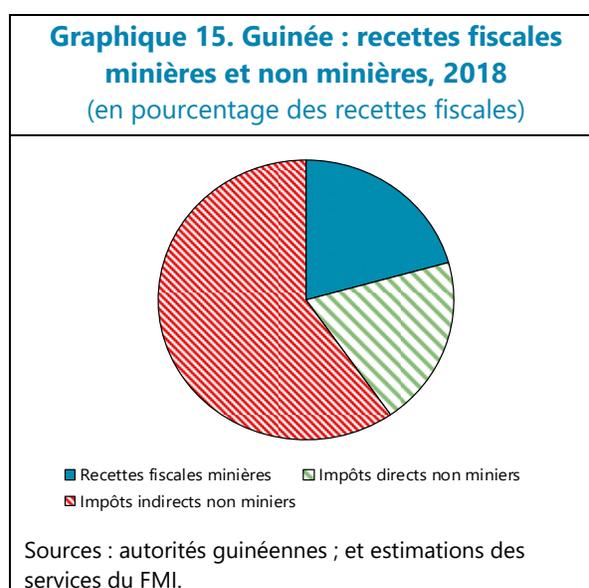
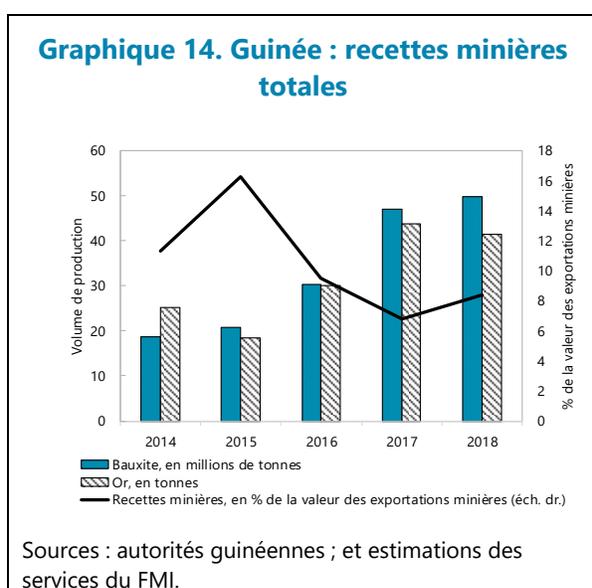
19. Les services du FMI souscrivent à l'augmentation des prix des produits pétroliers, ainsi qu'à l'adoption d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix et de mesures d'accompagnement visant à protéger les populations les plus vulnérables.

Les prix de détail des produits pétroliers ont été relevés de 25 % le 1^{er} juillet ; c'est la première augmentation depuis 2015⁵. Face à la hausse des cours pétroliers internationaux, les autorités avaient diminué les droits de douane sur les produits pétroliers au premier semestre 2018 afin de maintenir les prix inchangés, d'où une perte de recettes de l'ordre de 0,6 % du PIB. L'augmentation des prix a permis de se procurer des recettes supplémentaires (graphique 12) et d'atténuer les pertes de recettes accumulées lors du premier semestre. Un mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers sera mis en place début 2019 afin de faciliter la hausse des recettes (MPEF, §18). À cet effet, les autorités ont entamé un dialogue avec les principaux acteurs concernés afin de susciter le consensus et de mener une campagne de communication. Des mesures d'accompagnement sont en outre prévues afin de protéger les personnes les plus vulnérables des conséquences de cette réforme, avant la mise en œuvre du mécanisme (§36).

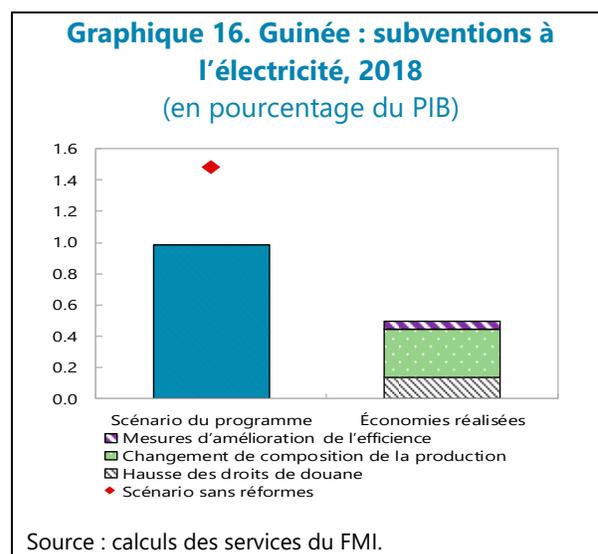


⁵Le prix de détail de l'essence, du diesel et du kérosène est passé de 8.000 à 10.000 francs guinéens le litre.

20. Il est essentiel de maintenir l'élan des réformes dans le secteur financier pour accroître les recettes, ainsi que renforcer la transparence et la gouvernance. Les services du FMI se félicitent des avancées dans l'application des dispositions fiscales du code minier aux nouveaux contrats de ce secteur, car elles contribueront à l'augmentation des recettes. Depuis juin 2018, l'extraction de bauxite a fait l'objet d'un nouvel accord pleinement conforme aux dispositions fiscales du code minier. De plus, un nouvel accord sur la bauxite prévoyant de nouveaux investissements d'infrastructure a été présenté à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales. Dans le même temps, la suppression des exonérations fiscales ponctuelles accordées aux sociétés minières a commencé. Pour réduire les risques de transferts de bénéfices résultant des prix de transferts, d'importantes dispositions sur la fiscalité internationale seront ajoutées au cadre juridique, notamment pour assurer le principe de pleine concurrence, avec l'assistance technique du FMI (MPEF, §23).



21. Les services du FMI saluent les progrès engrangés dans la réforme des subventions à l'électricité. Les subventions non ciblées à l'électricité seront réduites à 1 % du PIB en 2018 et à 0,7 % en 2019. Les tarifs de l'électricité ont été augmentés de 10 % pour les ménages et de 25 % pour les usagers industriels et professionnels en mai 2018, tandis que le tarif social a été maintenu. Ceci devrait réduire les subventions d'un montant de 0,1 % du PIB en 2018. En outre, afin d'amener les tarifs de l'électricité à un niveau permettant de recouvrer les coûts, une réforme tarifaire étalée sur plusieurs années sera préparée d'ici fin 2018 sur



la base des conclusions de l'étude sur les tarifs achevée en juillet. Le remplacement de la production thermique par une production hydroélectrique progresse et se poursuivra en 2019. Il amènera une réduction des coûts de production d'électricité et une diminution des subventions à l'électricité d'un montant de 0,3 % du PIB en 2018. Le rendement de la compagnie électrique publique est renforcé par des mesures d'amélioration du recouvrement des recettes et de lutte contre la fraude commerciale. Ainsi, l'installation de compteurs de consommation dans les administrations publiques avance bien et devrait être terminée d'ici fin février 2019 (repère structurel).

Réformes structurelles dans le domaine des finances publiques

22. Il est essentiel de renforcer la gestion des finances publiques à l'appui de la stratégie budgétaire. Un plan d'action actualisé pour la réforme des finances publiques sur la période 2019–22 a été préparé sur la base des recommandations de l'évaluation sur les dépenses publiques et la responsabilité financière (PEFA) et de l'évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP) menées en 2018 (MPEF, §24). Ce plan porte principalement sur le renforcement de la préparation et de l'exécution du budget, sur les audits internes et externes, sur la gestion de la trésorerie et sur le suivi des risques budgétaires. Les manuels sur les procédures d'exécution budgétaire seront opérationnels d'ici fin 2019 (MPEF, §25). Le recours aux procédures d'exécution exceptionnelles continuera d'être limité aux dépenses de souveraineté et aux fonds spéciaux, et ces procédures seront liées aux crédits budgétaires. Les plans d'engagements de dépenses seront alignés sur les flux de trésorerie, le compte unique du Trésor sera opérationnel d'ici fin mai 2019 (MPEF, §26) et la gestion de trésorerie sera renforcée (MPEF, §27).

23. Il importe de renforcer l'évaluation, la sélection et le suivi des investissements publics pour améliorer la transparence et maximiser les rendements. Un manuel sera adopté pour la préparation, l'évaluation et la sélection des projets d'investissement public (MPEF, §29), qui nécessiteront également des études de faisabilité et des analyses coûts-avantages. Les décrets d'encadrement de la gestion des finances publiques seront adoptés d'ici fin septembre 2019. Tous les projets en cours depuis au moins dix ans feront l'objet d'un bilan avant qu'ils soient financés dans le cadre de la loi de finances 2020. La mise en place d'une plate-forme de gestion intégrée des investissements sera achevée d'ici fin 2018, ce qui permettra d'améliorer l'exécution et le suivi des projets.

24. Les services du FMI saluent les progrès accomplis dans la réforme des entreprises publiques pour renforcer la gouvernance et limiter les risques budgétaires. Le décret d'application de la nouvelle loi sur la gouvernance des entreprises publiques a été approuvé en septembre 2018 (MPEF, §31). Les règlements internes des entreprises publiques sont progressivement mis en conformité avec la nouvelle loi et le rapport financier sur les entreprises publiques pour 2017 a été présenté à l'Assemblée nationale. Une stratégie à moyen terme pour améliorer la situation financière des entreprises publiques déficitaires est en cours d'élaboration afin de limiter les risques budgétaires.

B. Politiques monétaire et de change

25. Le passage à une stratégie plus active d'accumulation de réserves contribuera à constituer des volants extérieurs contre les chocs⁶. Les services du FMI se félicitent de la hausse des réserves de change de la BCRG. En outre, la banque centrale a mis en place des enchères unilatérales et concurrentielles pour les achats de devises, ce qui lui permettra d'effectuer régulièrement de petites opérations d'achat correspondant à la capacité d'absorption du marché (MPEF, §36). Cela contribuera à la constitution de volants extérieurs et ainsi à couvrir d'ici 2020 3,8 mois d'importations, soit le niveau correspondant à l'indice d'adéquation des réserves (ARA) pour les pays ayant des difficultés en matière de crédit (annexe 2). Parallèlement, les interventions de la BCRG sur le marché des enchères bilatérales de devises (MEBD) seront limitées au maintien de la liquidité et à la prévention des perturbations du marché.

26. Les opérations sur le marché des changes sont encore renforcées de manière à favoriser l'assouplissement du taux de change. Cet assouplissement contribuera à réduire la surévaluation du taux de change effectif réel, estimée entre 13 et 28 % fin 2017 (annexe II). Pour améliorer la concurrence sur le marché et favoriser un assouplissement du taux de change, la limite des allocations d'enchères à un seul participant a été relevée à 40 % en septembre 2018 et sera progressivement éliminée d'ici juin 2019. La BCRG entend également élaborer d'ici mai 2019 (repère structurel) une stratégie d'intervention sur le MEBD fondée sur des règles afin de limiter le pouvoir discrétionnaire. Les règles de participation des banques au MEBD ont été clarifiées, l'analyse et les rapports relatifs au marché sont en cours d'amélioration (MPEF, §37), et une plate-forme électronique sera mise en place d'ici juin 2019.

27. Compte tenu de l'accélération de l'inflation, la politique monétaire devra être prudente. La BCRG visera à faire correspondre la base monétaire aux objectifs du programme afin de préserver un taux d'inflation modéré. À cet effet, les prêts de la banque centrale à l'État continueront d'être limités (MPEF, §39). La croissance de la base monétaire a ralenti à 6 % fin septembre, les avances de la banque centrale à l'État ayant été ramenées aux limites réglementaires conformément au protocole d'accord de 2018. En outre, les procédures de suivi et de communication d'informations sur les crédits de la banque centrale à l'État ont été renforcées, notamment par la présentation de rapports réguliers au conseil d'administration de la BCRG.

28. Une gestion plus active de la liquidité facilitera le ciblage de la base monétaire et la fourniture de crédit bancaire à l'économie. L'utilisation résolue du nouveau cadre de prévision de la liquidité et des instruments de liquidité facilitera le ciblage de la base monétaire et l'apport de liquidités suffisantes au système bancaire. Les autorités ont pris une mesure importante avec l'établissement, en août 2018, d'un comité de liquidité chargé de déterminer l'étalonnage des opérations de liquidité (MPEF, §40). La mise en place, pour fin 2018, d'une plate-forme électronique pour les transactions interbancaires renforcera l'activité et la concurrence sur le marché. Une

⁶La BCRG intervient pour combler les déséquilibres entre l'offre et la demande, et elle constitue le principal fournisseur de devises.

structure de liquidité d'urgence pour les banques à court de liquidité mais solvables sera achevée d'ici février 2019 (repère structurel).

29. Les services du FMI prennent bonne note de la recapitalisation de la BCRG, qui rétablit son autonomie opérationnelle et financière. La BCRG et le ministère de l'Économie et des Finances ont conclu en mai 2018 un protocole d'accord et fixé les modalités et le calendrier de cette recapitalisation (environ 300 millions de dollars). Des titres publics non négociables ont été émis en octobre 2018 pour recapitaliser la banque centrale.

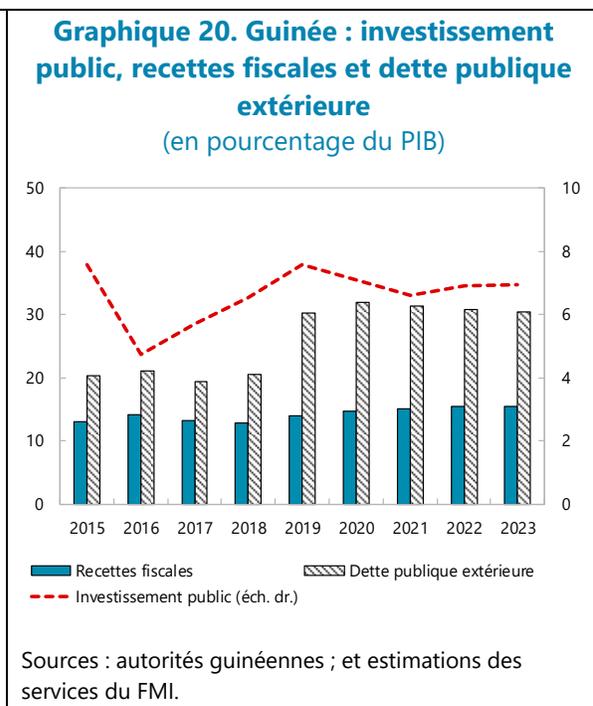
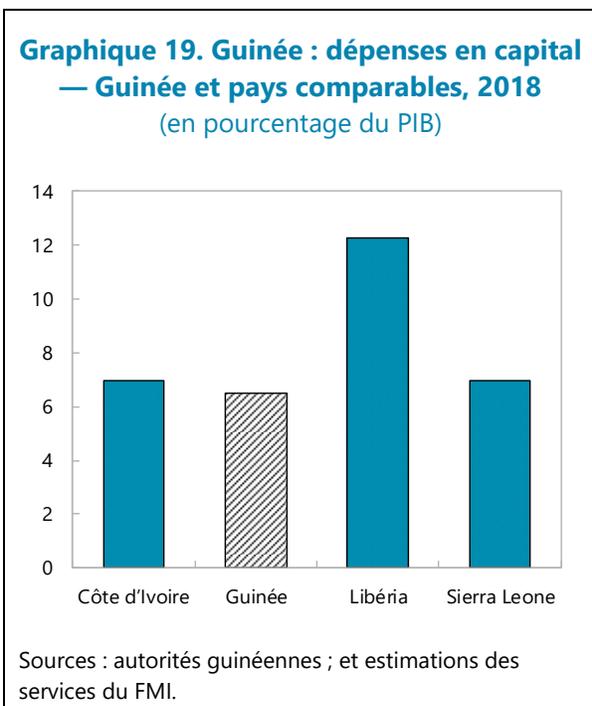
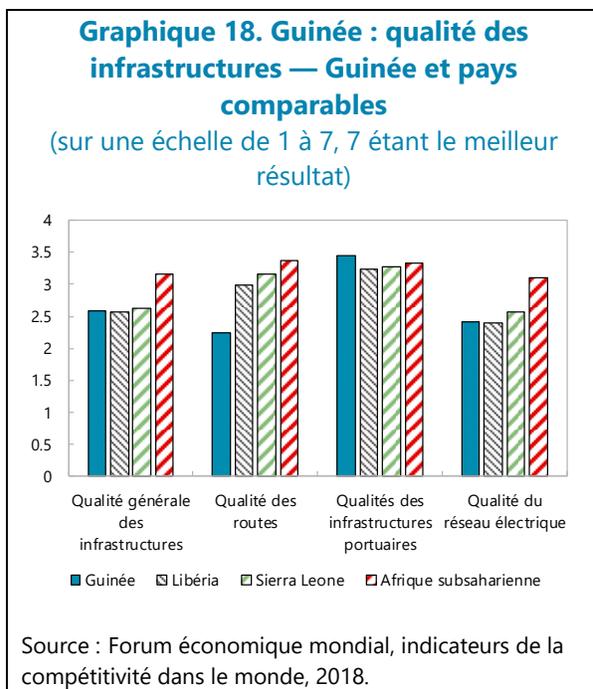
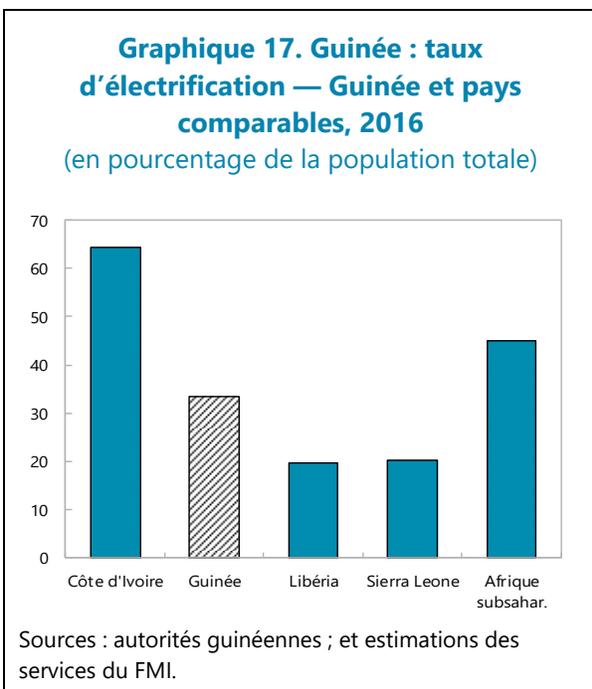
30. La BCRG a mis en œuvre des recommandations importantes de l'évaluation des sauvegardes de 2018, mais des mesures s'imposent encore dans un certain nombre de domaines. L'établissement et la publication d'états financiers conformes aux normes IFRS pour 2017 ont renforcé la transparence et la responsabilisation en matière d'information financière (MPEF, §42). En outre, l'instauration de procédures internes de mise en conformité et la présentation de rapports semestriels au conseil d'administration renforceront la gouvernance et les contrôles internes. Les principales recommandations restantes ont trait à l'achèvement des audits externes des données du programme monétaire pour fin décembre 2017 et fin juin 2018, à un examen par les pairs des opérations fiduciaires, à des revues de la politique d'investissement de la BCRG, ainsi qu'au renforcement de la capacité d'audit informatique au sein du service d'audit interne, avec une assistance technique du FMI.

C. Secteur financier

31. Les autorités s'emploient à renforcer le contrôle et la réglementation bancaires afin de contribuer à la stabilité financière et d'accroître la résilience. Elles ont actualisé le cadre comptable et le système d'information financière des banques, avec une mise en œuvre progressive d'ici fin 2019, et adopté une nouvelle méthode de notation des banques (MPEF, §43). Les effectifs chargés du contrôle bancaire seront renforcés afin d'accroître le nombre d'audits hors site. Un système de garantie des dépôts et un cadre de résolution bancaire sont en préparation. La BCRG veillera à ce que toutes les banques respectent les obligations relatives aux réserves et aux fonds propres.

DÉVELOPPER LES INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES TOUT EN PRÉSERVANT LA VIABILITÉ DE LA DETTE

32. Il convient d'assurer l'équilibre entre l'intensification de l'investissement public favorable à la croissance et le maintien de la viabilité de la dette. Le programme favorise un net accroissement des investissements publics dans les infrastructures. Le total des dépenses en capital devrait augmenter à 6,5 % du PIB en 2018 et 7 % en 2019–20. Il sera nécessaire de recourir avec prudence à l'emprunt extérieur, de renforcer la gestion de la dette et de maîtriser les risques liés aux PPP afin d'appuyer cette intensification sans nuire à la viabilité de la dette.



33. Il est essentiel de maintenir les prêts non concessionnels dans les limites des montants énoncés dans le programme. La Guinée a commencé à mobiliser des prêts non concessionnels pour financer des projets d'infrastructures prioritaires. Un prêt d'un montant de 1,2 milliard de dollars a été contracté en septembre 2018 pour la construction du barrage de Souapiti. Deux autres prêts non concessionnels ont été contractés pour financer la rénovation d'une route nationale et du réseau routier de Conakry, pour un total de 598 millions de dollars (6 % du PIB), sur les 650 millions

qu'autorise l'accord au titre de la FEC.⁷ Ces deux prêts comportent un élément de don inférieur aux prévisions et sont garantis par les futures entrées de recettes fiscales minières. Les services du FMI ont fait part de leurs inquiétudes quant aux emprunts garantis et ont fait remarquer que l'affectation anticipée de recettes nuit à la flexibilité budgétaire et pourrait compliquer la restructuration de la dette dans l'hypothèse d'un surendettement inopiné. Néanmoins, selon le scénario du programme, la dynamique de la dette guinéenne reste viable avec un risque modéré de surendettement. Le risque global de surendettement public semble également modéré, en dépit de marges très faibles pour des emprunts supplémentaires (analyse de viabilité de la dette de 2018, EBS/18/121, sup. 1). Les autorités poursuivront leur dialogue avec les créanciers pour apurer des arriérés de longue date (150,1 millions de dollars fin 2017).⁸

34. Le renforcement de la gestion de la dette contribuerait à réduire les vulnérabilités. Un plan d'action assorti d'un calendrier pour renforcer la gestion de la dette sur la base des conclusions de l'évaluation de la performance de la gestion de la dette (DeMPA) sera achevé d'ici fin 2018 (MPEF, §35). Il est à noter que la stratégie de gestion de la dette à moyen terme sera actualisée d'ici mars 2019, avec l'assistance technique du FMI. Un groupe de travail sur la gestion de la dette publique, mis sur pied pour fin 2018, mènera des analyses régulières de la viabilité de la dette, tandis que le comité national de la dette sera opérationnel en 2019. Par ailleurs, un bulletin statistique complet sera publié début 2019. Les autorités se doteront pour fin 2019 d'un nouveau système d'enregistrement de la dette afin d'améliorer le suivi de celle-ci.

35. L'achèvement du nouveau cadre de partenariat public-privé (PPP), conforme aux bonnes pratiques, est important pour surveiller et gérer les risques liés aux PPP. Les autorités prévoyant d'intensifier le recours aux PPP pour développer les infrastructures, il est essentiel d'établir un cadre adéquat et de renforcer la gestion et les audits externes de ces partenariats. C'est pourquoi la loi de 2017 sur les PPP sera publiée d'ici fin novembre 2018 et les décrets d'application, inspirés des meilleures pratiques, seront adoptés d'ici février 2019. Il importera d'appliquer des processus rigoureux de sélection et d'évaluation des PPP, de plafonner les engagements et garanties explicites pour maîtriser les risques, d'ouvrir les offres spontanées à la concurrence, ainsi que d'évaluer et surveiller les risques budgétaires associés aux PPP. Compte tenu des risques éventuels, les services du FMI soulignent que la prudence est de mise dans l'emploi des PPP.

⁷Compte tenu de l'état d'avancement des négociations relatives au prêt pour le projet de Souapiti lorsque la demande d'accord au titre de la FEC a été présentée, ce prêt n'entre pas en ligne de compte pour la limite prévue au programme en ce qui concerne les nouveaux prêts non concessionnels.

⁸La Guinée a des arriérés de longue date, antérieurs au point d'achèvement de l'initiative PPTE, envers des pays non membres du Club de Paris (Libye, Maroc, Thaïlande, Bulgarie, Roumanie et Iraq). Ces arriérés continuent d'être ignorés dans le cadre de la politique du FMI sur les arriérés envers les créanciers publics bilatéraux, dans la mesure où l'accord sous-jacent avec le Club de Paris est suffisamment représentatif et où les autorités font tout ce qui est en leur pouvoir pour les rembourser. La Guinée présente également des arriérés de longue date envers des créanciers privés, mais les autorités poursuivent leurs efforts de bonne foi en vue de parvenir à un accord de collaboration avec ces créanciers.

RENFORCER LES DISPOSITIFS DE PROTECTION SOCIALE

36. Il est nécessaire de renforcer les dispositifs de protection sociale financés sur ressources intérieures pour réduire la pauvreté et atténuer les répercussions de la réforme des subventions énergétiques sur les populations plus vulnérables. Après les mauvais résultats enregistrés fin septembre 2018 en ce qui concerne les dépenses consacrées aux dispositifs de protection sociale financés sur ressources intérieures, l'exécution des programmes socioéconomiques en faveur des populations vulnérables a été renforcée lors du dernier trimestre de 2018. En outre, une part des économies réalisées grâce à la réforme des tarifs de l'électricité servira à alimenter les programmes de sécurité sociale en 2019 et à atténuer l'impact de la hausse des prix des produits pétroliers (MPEF, §20). Ainsi, les ménages pauvres des zones urbaines et périurbaines, qui sont le plus touchés par cette hausse, commenceront à bénéficier de transferts monétaires ciblés. Les autorités lanceront davantage de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre dans ces régions. Elles créeront en 2019 une nouvelle agence pour l'inclusion afin d'exécuter la stratégie de promotion de l'inclusion.

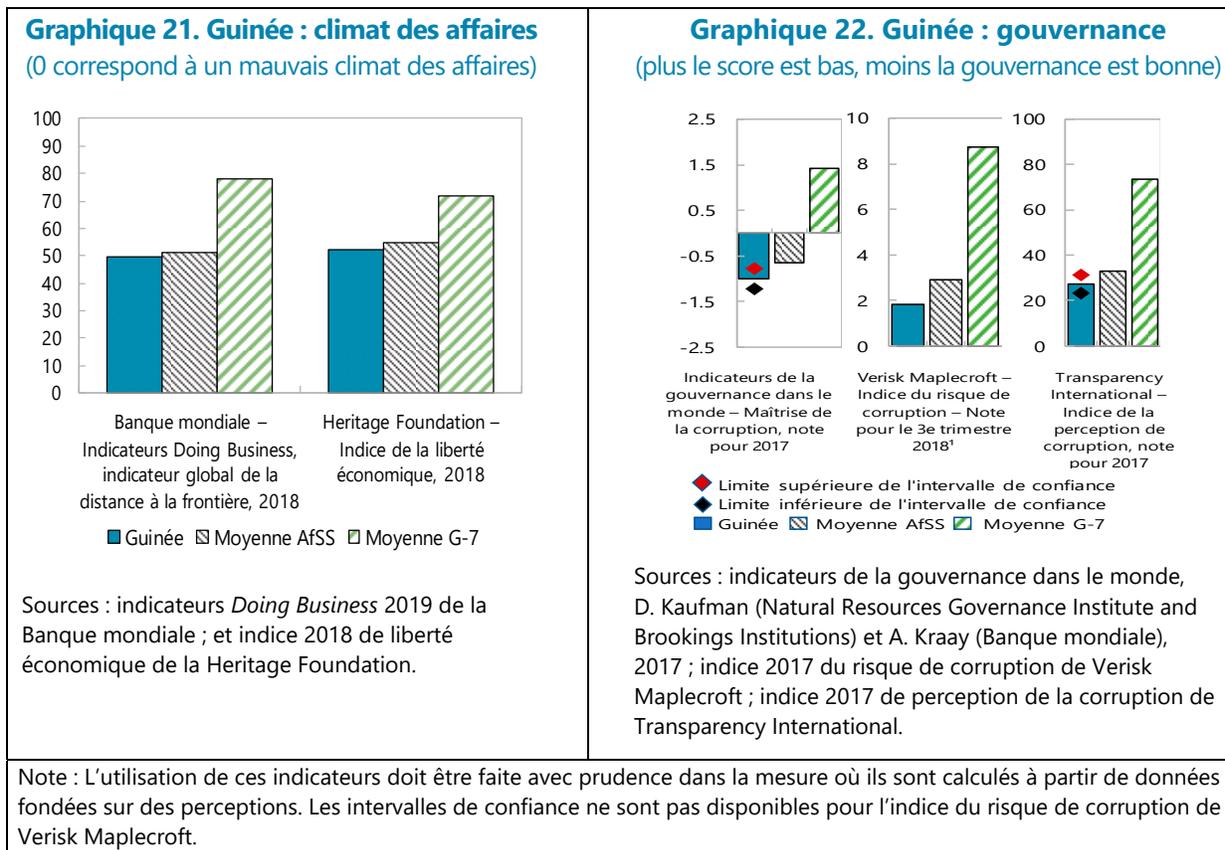
37. L'amélioration du ciblage des dispositifs de protection sociale contribuera à protéger les personnes les plus vulnérables. Avec l'appui de la Banque mondiale, les autorités planifieront d'ici mars 2019 l'établissement d'un registre centralisé des populations vulnérables. Un prototype sera mis en place d'ici fin juillet 2019 (repère structurel rééchelonné conformément au calendrier de l'aide financière attendue de la Banque mondiale) et le registre devrait être achevé d'ici septembre 2020.

ACCÉLÉRER LES RÉFORMES STRUCTURELLES FAVORABLES À LA CROISSANCE

38. Il importe d'améliorer le climat des affaires pour favoriser le développement du secteur privé. La mise en œuvre du plan d'action pour l'amélioration du climat des affaires progresse. Un tribunal de commerce spécialisé a été établi à Conakry, les procédures de création d'entreprises ont été rationalisées et une plate-forme de création d'entreprise en ligne a été lancée (MPEF, §43). Il importera par la suite d'achever le guichet unique pour le commerce extérieur, de mettre en place un système de déclaration et de paiement d'impôts en ligne, d'instaurer un numéro d'entreprise et de renforcer le dialogue entre le secteur privé et l'administration.

39. Il est crucial de renforcer le dispositif de lutte contre la corruption pour améliorer la gouvernance. Le décret d'application relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de lutte contre la corruption (ANLC) a été adopté en octobre 2018 (MPEF, §46). Les décrets sur la protection des lanceurs d'alerte et des victimes et sur le régime de déclaration de patrimoine, qui sont conformes aux bonnes pratiques, seront adoptés d'ici fin septembre 2019 (repère structurel rééchelonné pour coïncider avec le calendrier de l'assistance technique du FMI). Une haute cour de justice sera établie d'ici fin septembre 2019. Le régime de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) est en cours de renforcement avec le concours de l'assistance technique du FMI, ce qui contribue aux activités de lutte contre la

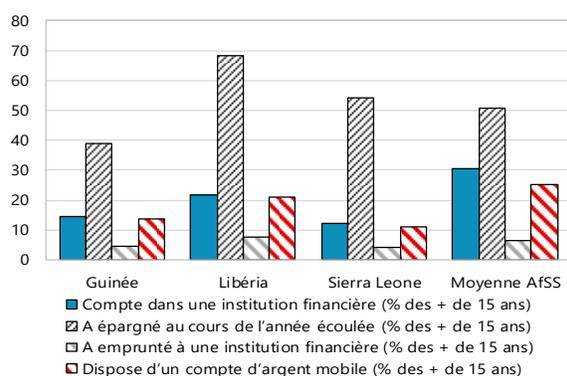
corruption. Plus précisément, les autorités préparent une nouvelle loi en matière de LBC/FT, elles ont établi des contrôles internes pour les activités de la BCRG et elles mettent actuellement en place des instruments de contrôle fondés sur les risques pour le secteur bancaire (MPEF, §46). Les réformes mentionnées dans d'autres passages du présent rapport, en ce qui concerne notamment la fiscalité minière (§20), les entreprises publiques (§24), la gestion des finances publiques (§22) et la banque centrale (§30), devraient encore renforcer la gouvernance et réduire les risques de corruption.



40. Le renforcement de l'accès au crédit soutiendra le développement du secteur privé et encouragera l'inclusion. Les décrets d'application de la loi d'inclusion financière ont été adoptés en juin 2018 ; ils mettent en œuvre le cadre réglementant les établissements de microcrédit et d'argent électronique. L'achèvement de la stratégie nationale d'inclusion financière est important pour faciliter l'accès au crédit, notamment pour les PME, les femmes et les jeunes.

Graphique 23. Guinée : inclusion financière, 2017

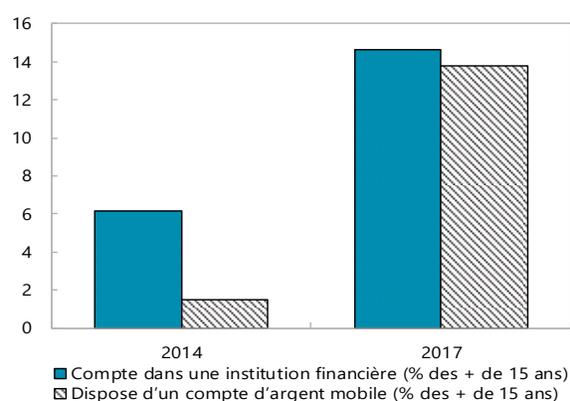
(% de la population âgée de 15 ans ou plus)



Source : Banque mondiale, base de données Global Findex.

Graphique 24. Guinée : accès au crédit

(% de la population âgée de 15 ans ou plus)



Source : Banque mondiale, base de données Global Findex.

MODALITES DU PROGRAMME

41. Capacité à rembourser le FMI et assurances de financement. L'encours de crédit de la Guinée auprès du FMI s'établit en 2018 à 214 millions de DTS (environ 99,9 % de la quote-part). Compte tenu du fait que la Guinée respecte ses obligations envers le FMI, de la solidité du programme, des perspectives de croissance favorables à moyen terme et du niveau d'endettement tenable, les services du FMI estiment que la Guinée a la capacité de rembourser le FMI (tableau 7). De solides assurances de financement sont en place pour les douze prochains mois, avec des perspectives favorables pour la suite du programme, compte tenu du financement extérieur qui sera catalysé par le programme — appui budgétaire de la Banque mondiale (40 millions de dollars en 2019 comme en 2020) et de l'Union européenne (20 millions d'euros en 2019 et 2020) — et des décaissements du FMI (tableau 8). Une actualisation de l'évaluation des sauvegardes a été réalisée en 2018.

42. Modifications du programme et suivi. Il est proposé d'apporter les modifications suivantes : i) introduire un nouveau repère structurel continu relatif à l'augmentation des recettes minières et à la promotion de la bonne gouvernance ; ii) rééchelonner et reformuler le repère structurel relatif à l'amélioration du ciblage des dispositifs de protection sociale, en tenant compte du calendrier prévu pour l'aide financière de la Banque mondiale ; iii) rééchelonner le repère structurel relatif aux décrets d'application des textes sur le régime de déclaration de patrimoine et sur les lanceurs d'alerte afin qu'il coïncide avec le calendrier de l'assistance technique du FMI ; iv) rééchelonner et reformuler le repère structurel relatif au renforcement de la stratégie d'intervention de la banque centrale sur le marché des changes afin de préciser que cette stratégie doit être fondée sur des règles et prévoir le temps nécessaire à l'assistance technique du FMI ; v) modifier le critère de réalisation continu sur les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels afin d'exclure les emprunts non concessionnels lors de la signature qui sont ensuite

annulés ou renégociés pour les rendre concessionnels (lettre d'intention, §5 et protocole d'accord technique, §16) ; vi) modifier l'objectif indicatif pour fin décembre 2018 relatif aux dispositifs de protection sociale financés sur ressources intérieures afin de tenir compte du fait que la loi de finances rectificative de 2018 prévoit des crédits budgétaires inférieurs au montant figurant dans le programme, ainsi que des retards dans le décaissement des ressources budgétisées (§8 et §9) ; et vii) modifier l'objectif indicatif pour fin décembre 2018 relatif aux nouveaux arriérés intérieurs afin de tenir compte des montants plus élevés de dette intérieure qui ont été remboursés aux secteurs non bancaires, dont une partie a trait à d'anciens arriérés intérieurs. Le suivi de l'exécution du programme continuera d'être assuré par des revues semestrielles du programme fondées sur des critères de réalisation quantitatifs et des repères structurels (tableaux 1 et 2 du MPEF).

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

43. La dynamique de forte croissance de l'économie guinéenne perdue, portée par la vigueur de la production minière. La croissance réelle a atteint environ 10 % en 2017 et elle devrait s'établir à quelque 6 % en 2018 et 2019, grâce aux importants IDE dans le secteur minier et à l'intensification de l'investissement dans les infrastructures. À moyen terme, l'amélioration du climat des affaires, de la gouvernance et de l'approvisionnement électrique soutiendra le développement du secteur privé. Les perspectives risquent d'être révisées à la baisse en raison de la montée des tensions politiques et sociales à l'approche des élections législatives.

44. La politique de finances publiques continuera de soutenir la stabilité tout en assurant l'intensification des investissements publics porteurs de croissance. La recherche d'un excédent budgétaire de base permettra de maintenir l'inflation à un niveau modéré et de préserver la viabilité de la dette, de rembourser les arriérés intérieurs et ceux envers la banque centrale, et de maîtriser l'emprunt auprès des banques commerciales. Les recettes fiscales étant inférieures aux prévisions, le respect des objectifs budgétaires pour fin 2018 nécessite la mise en œuvre de mesures supplémentaires visant à limiter les dépenses non prioritaires. Le faible niveau de ressources intérieures affectées aux dispositifs de protection sociale est regrettable ; il convient de renforcer ces derniers. L'accroissement des recettes fiscales et la réduction des subventions non ciblées à l'électricité sont essentiels pour dégager un espace budgétaire permettant d'intensifier l'investissement public et de renforcer les dispositifs de sécurité sociale en 2019. La stratégie budgétaire nécessite d'entretenir la dynamique de réforme dans le secteur minier et de renforcer la gestion des finances et des investissements publics. En maintenant les emprunts non concessionnels pour le développement des infrastructures dans les limites des montants prévus au programme et en améliorant la gestion de la dette, les autorités contribueront à préserver la viabilité de la dette.

45. Le renforcement des volants extérieurs augmentera la résilience de la Guinée face aux chocs. Il importe de continuer à améliorer la position extérieure, car elle reste sensiblement inférieure à un niveau conforme aux fondamentaux économiques et aux politiques souhaitables. Les services du FMI saluent à cet égard l'accumulation progressive de réserves de change et l'établissement d'enchères unilatérales pour les achats de devises, deux mesures prises par la BCRG. En adoptant une stratégie plus active d'accumulation de réserves et en limitant les interventions de

la BCRG à la fourniture de liquidité et à la prévention de turbulences sur le marché, les autorités favoriseront la constitution de volants. Les mesures de renforcement des opérations de change progressent. L'élimination progressive du plafond sur les allocations mises aux enchères et l'adoption d'une stratégie d'intervention de la banque centrale fondée sur des règles stimuleront la concurrence et contribueront à une plus grande souplesse du taux de change.

46. La Guinée doit appliquer une politique monétaire prudente et gérer plus activement la liquidité afin de maintenir une inflation modérée. Il importe de garder la base monétaire à un niveau conforme aux objectifs du programme pour maîtriser les tensions inflationnistes. Il est essentiel à cet effet de continuer de maintenir les prêts de la banque centrale à l'État dans les limites réglementaires. Une utilisation plus active du nouveau cadre de prévision de la liquidité et des instruments de liquidité contribuera au ciblage de la base monétaire et à l'apport de liquidités suffisantes au système bancaire. À cette fin, le comité de liquidité nouvellement créé facilitera la régulation de la liquidité. Les services du FMI se félicitent de la recapitalisation de la BCRG et du renforcement de sa transparence en matière d'information financière, de sa responsabilisation et de sa fonction d'audit interne.

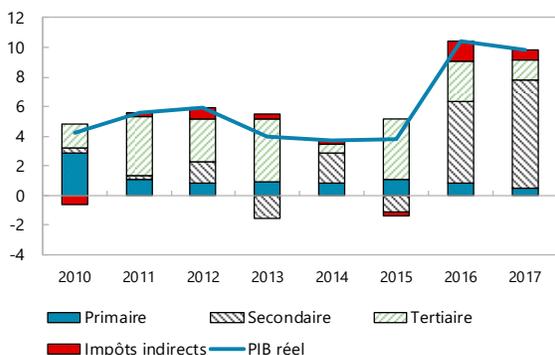
47. Le renforcement du contrôle bancaire et du cadre réglementaire soutiendra la stabilité financière. La mise en œuvre du nouveau plan de comptes et du nouveau cadre d'information financière des banques, l'augmentation des effectifs chargés du contrôle bancaire et l'établissement d'un système de garantie des dépôts et d'un cadre de résolution bancaire contribueront à la stabilité. La BCRG devra continuer de veiller à ce que toutes les banques respectent les obligations en matière de réserves et de fonds propres.

48. Le renforcement du dispositif de lutte contre la corruption et du climat des affaires améliorera la gouvernance et appuiera le développement du secteur privé. Le décret d'application de la loi portant création de l'Agence nationale de lutte contre la corruption a été adopté. Il convient à présent d'établir et mettre en place un régime de déclaration de patrimoine conforme aux bonnes pratiques. L'amélioration du climat des affaires et le renforcement de l'inclusion financière contribueront au développement du secteur privé et à la généralisation de la croissance.

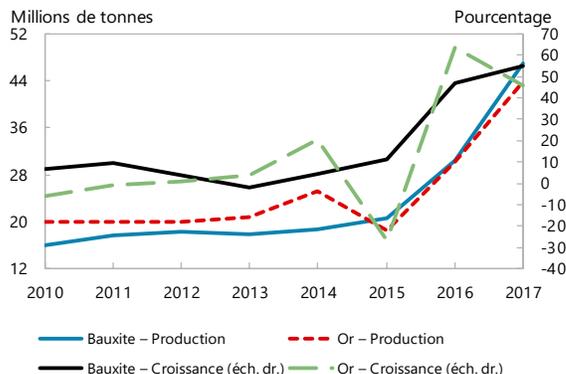
49. Compte tenu des résultats satisfaisants obtenus dans le cadre du programme et de la bonne avancée des réformes, les services du FMI appuient la demande des autorités d'achever la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC, d'obtenir une dérogation pour non-observation du critère de réalisation continu relatif à la nouvelle dette non concessionnelle contractée ou garantie par l'État, de modifier ce critère, et d'achever la revue des assurances de financement.

Graphique 25. Guinée : évolution économique récente

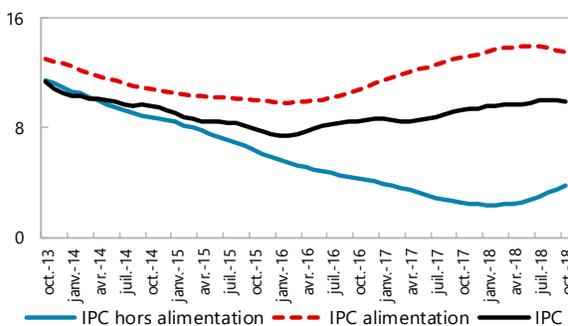
Croissance du PIB réel au coût des facteurs et contributions par secteur
(en pourcentage)



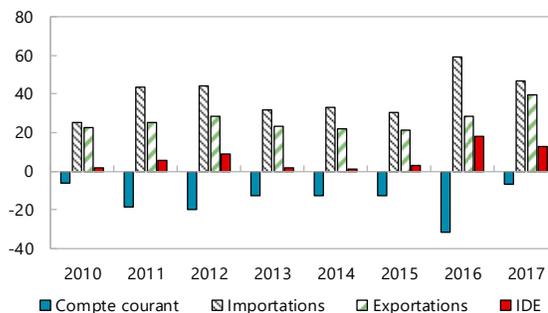
Production et croissance dans les secteurs miniers
(en millions de tonnes ; en pourcentage)



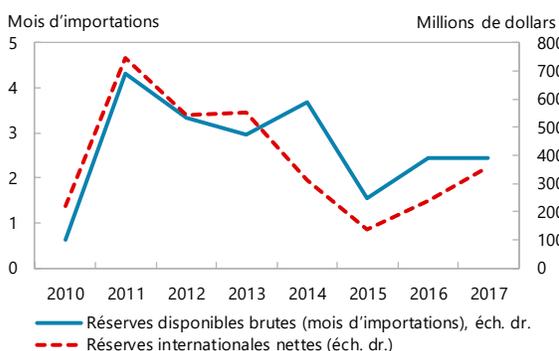
Inflation
(moyenne en glissement annuel, en pourcentage)



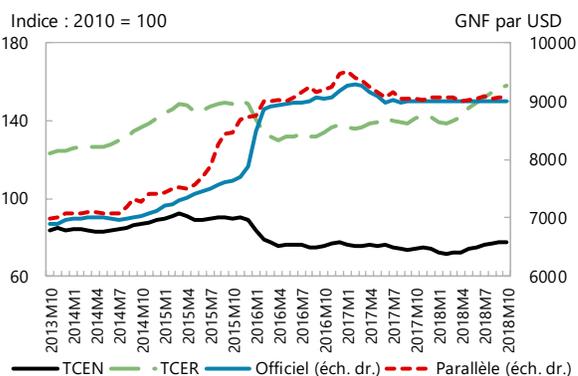
Compte des transactions courantes, exportations, importations et IDE
(en pourcentage du PIB)



Réserves brutes disponibles et réserves internationales nettes
(en mois d'importations, en millions de dollars)



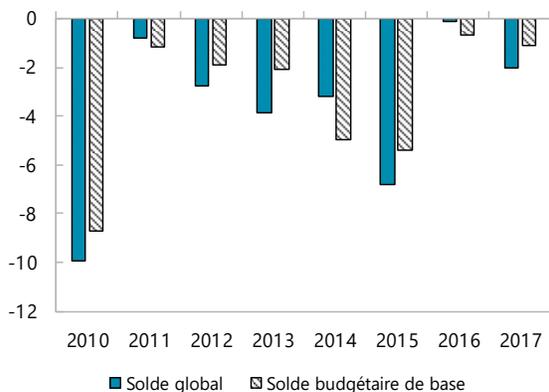
Taux de change
(moyennes)



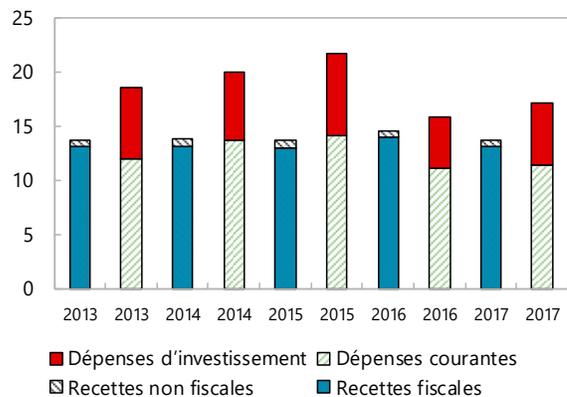
Sources : autorités guinéennes ; et estimations des services du FMI.

Graphique 26. Guinée : indicateurs budgétaires et monétaires

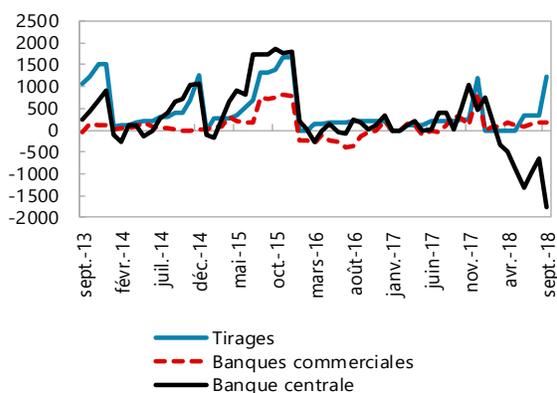
Solde global et solde budgétaire
(en pourcentage du PIB)



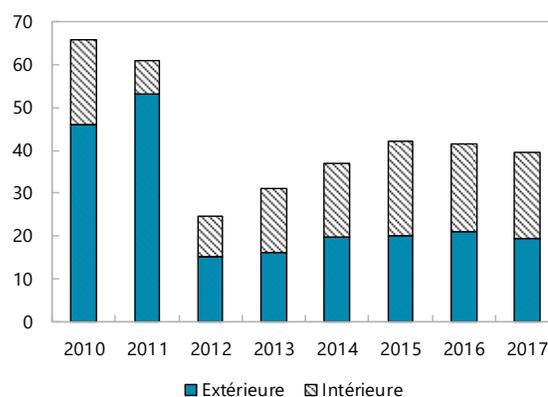
Recettes et dépenses
(en pourcentage du PIB)



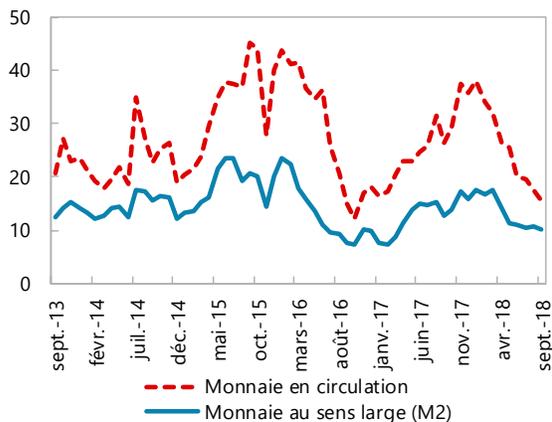
Emprunts extérieurs et financement bancaire
(en milliards de GNF)



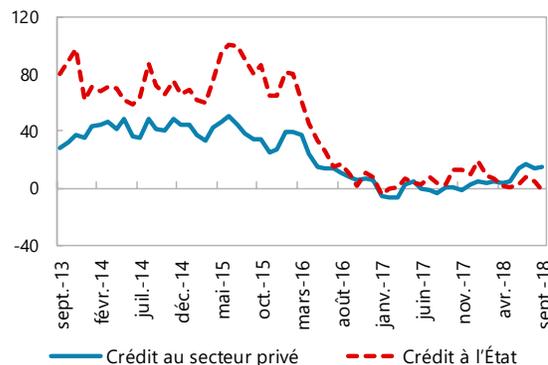
Dette contractée et garantie par l'État
(en pourcentage du PIB)



Monnaie au sens large et monnaie en circulation
(croissance en glissement annuel, en pourcentage)



Crédit au secteur privé et à l'État
(croissance en glissement annuel, en pourcentage)



Sources : autorités guinéennes ; et estimations des services du FMI.

Tableau 1. Guinée : principaux indicateurs économiques et financiers, 2015–23

	2015		2016		2017			2018			2019		2020	2021	2022	2023
	Prog.	Req.	Act.	Prog.	Req.	1st Rev.	2nd Rev.	Prog.	Req.	1st Rev.	2nd Rev.	1st Rev.	2nd Rev.	Proj.	Proj.	Proj.
En variation annuelle de pourcentage, sauf indication contraire																
Comptes nationaux et prix																
PIB à prix constants	3.8	6.6	10.5	6.7	8.2	9.9	5.8	5.8	5.8	5.9	5.9	6.0	6.0	5.3	5.0	
Minière	-18.0	33.5	46.1	13.7	52.3	52.3	7.5	6.7	6.7	8.5	8.5	8.3	10.0	6.7	5.3	
Non minière	6.6	3.4	6.9	5.6	2.2	4.1	5.5	5.6	5.6	5.4	5.4	5.6	5.2	5.0	4.9	
Déflateur du PIB	2.8	8.5	7.1	7.8	10.5	10.4	7.7	8.1	9.7	8.1	8.8	8.1	8.0	7.9	7.8	
PIB aux prix du marché	6.8	15.7	18.3	15.0	19.6	21.3	14.0	14.4	16.0	14.5	15.2	14.6	14.5	13.6	13.2	
Prix à la consommation (moyenne)																
Moyenne	8.2	8.2	8.2	8.5	8.9	8.9	8.2	8.2	9.7	8.0	8.9	8.3	8.0	7.9	7.8	
Fin de période	7.3	8.7	8.7	8.2	9.5	9.5	8.0	8.0	9.6	8.0	8.6	8.1	8.0	7.9	7.8	
Secteur extérieur																
Exportations, f.à.b. (en dollars US)	-6.8	55.0	35.6	30.0	67.1	67.1	19.3	0.8	7.3	10.2	3.5	11.8	7.3	3.9	4.3	
Importations, f.à.b. (en dollars US)	-6.7	102.1	102.1	2.5	-7.3	-7.3	3.2	24.8	19.8	-5.3	9.5	5.0	0.1	2.3	0.9	
Taux de change moyen effectif (dépréciation -)																
Indice nominal	6.0	-14.6	-14.6	...	-2.5	-2.5
Indice réel	12.6	-9.2	-9.3	...	4.1	4.1
Termes de l'échange	0.1	7.1	42.4	-3.2	-9.9	-9.8	6.0	2.0	-6.1	-1.1	-4.1	2.0	1.5	3.0	2.9	
Monnaie et crédit																
Avoirs extérieurs nets ¹	-11.0	7.6	7.3	6.8	9.6	9.6	8.0	5.7	5.8	6.4	6.3	6.7	6.4	6.5	5.3	
Avoirs domestiques nets ¹	31.2	2.4	2.7	3.7	6.2	6.2	5.9	4.8	6.3	7.2	6.1	6.3	6.1	5.3	5.3	
Créances nettes sur le gouvernement ¹	17.2	1.9	1.9	1.5	5.0	5.0	-0.3	-0.4	-0.3	-0.4	-0.3	-0.7	-0.5	-0.4	-0.3	
Crédit au secteur privé ¹	10.8	2.9	2.4	2.0	0.9	0.9	6.2	5.2	6.5	7.7	6.4	7.0	6.6	5.7	5.6	
Base monétaire	2.6	15.5	15.5	1.7	10.3	10.3	13.9	14.3	14.5	9.6	9.9	10.9	10.8	8.8	8.3	
Masse monétaire (M2)	20.3	9.9	9.9	10.5	15.8	15.8	14.0	10.4	12.0	14.4	12.4	13.0	12.5	11.7	10.6	
Taux d'intérêt (bons du Trésor de court terme)	11.5
Pourcent du PIB, sauf indication contraire																
Budget de l'administration centrale																
Recettes totales et dons	14.8	16.2	15.8	17.0	15.4	15.2	18.4	15.8	15.4	16.6	15.6	16.4	16.9	17.2	17.2	
Recettes	13.7	15.0	14.6	15.4	13.8	13.6	16.2	14.5	13.7	15.4	14.5	15.3	15.7	16.1	16.1	
Dont: recettes non-minières	11.3	12.8	12.5	12.6	11.5	11.4	13.3	12.0	11.0	12.9	11.7	12.6	12.9	13.3	13.3	
Dons	1.2	1.2	1.2	1.6	1.5	1.5	2.2	1.3	1.7	1.3	1.1	1.1	1.2	1.1	1.1	
Dépenses totales et prêts nets	21.7	16.4	16.0	17.4	17.5	17.2	20.8	18.0	17.5	18.8	17.9	18.1	17.8	18.1	18.2	
Dépenses courantes	14.1	11.5	11.2	12.5	11.6	11.4	13.0	11.5	10.8	11.3	10.2	10.9	11.1	11.2	11.2	
Dont: paiements d'intérêts	0.8	1.1	1.1	1.3	0.9	0.9	1.3	1.1	1.0	1.0	0.8	0.7	1.0	1.0	1.0	
Dépenses d'investissement et prêts nets	7.6	4.8	4.7	4.9	5.8	5.7	7.8	6.5	6.5	7.5	7.6	7.1	6.6	6.9	6.9	
Solde budgétaire global (caisse)																
Dons inclus	-6.8	-0.1	-0.1	-0.4	-2.1	-2.0	-2.5	-2.2	-2.0	-2.2	-2.3	-1.7	-0.9	-1.0	-1.0	
Hors dons	-8.0	-1.4	-1.3	-2.0	-3.6	-3.6	-4.6	-3.5	-3.8	-3.4	-3.4	-2.7	-2.1	-2.1	-2.0	
Solde budgétaire de base	-5.4	-0.7	-0.7	0.6	-1.1	-1.1	0.6	0.8	0.8	1.0	0.9	1.0	1.0	0.9	0.9	
Solde des transactions courantes																
Dons officiels compris	-12.9	-31.9	-31.6	-24.4	-6.9	-6.8	-21.3	-21.0	-16.1	-15.9	-20.2	-17.1	-12.9	-12.0	-10.2	
Hors dons officiels	-13.1	-32.9	-32.5	-25.2	-7.4	-7.2	-22.4	-21.4	-16.6	-16.4	-20.6	-17.4	-13.3	-12.4	-10.7	
Balance des paiements	-4.0	1.3	0.8	0.7	0.7	0.7	1.9	1.6	1.6	1.3	1.4	1.2	1.6	1.3	1.1	
Pour mémoire :																
Exportations, biens et services (en millions de dollars EU)	1,859.1	2,471.3	2,471.2	3,201.2	4,086.1	4,086.1	3,810.9	4,119.7	4,382.7	4,537.6	4,535.7	5,065.4	5,433.2	5,642.5	5,885.5	
Importations, biens et services (en millions de dollars EU)	2,694.6	5,142.3	5,142.3	5,389.6	4,863.0	4,862.8	5,560.0	5,998.1	5,751.4	5,659.4	6,248.4	6,558.1	6,537.8	6,641.1	6,702.5	
Balance des paiements (en millions de dollars EU)	-347.3	111.3	73.3	62.6	72.0	72.0	186.5	189.3	187.3	166.7	177.7	162.8	233.4	208.3	191.0	
Avoirs extérieurs nets de la banque centrale (en millions de dollars EU)	161.2	274.3	268.9	331.5	314.5	314.5	517.1	522.4	524.8	692.1	695.4	901.3	1,123.4	1,321.5	1,525.8	
Réserves brutes disponibles (mois d'importations) ²	1.5	2.3	2.4	2.5	2.4	2.4	3.2	3.2	3.2	3.5	3.5	3.8	4.0	4.1	4.1	
Dette publique extérieure, dont FMI (en pourcentage du PIB)	21.6	21.5	21.6	23.0	19.6	19.2	30.8	26.9	21.3	31.7	31.1	32.4	31.7	30.9	30.5	
Dette publique totale, dont FMI (en pourcentage du PIB)	39.3	40.9	40.1	40.4	37.2	39.6	45.1	40.3	38.4	43.0	45.6	45.0	42.4	40.5	39.0	
PIB nominal (milliards de GNF)	65,829	75,943	77,899	87,355	93,160	94,524	99,558	106,561	109,691	122,055	126,356	144,860	165,893	188,527	213,367	

Sources : autorités guinéennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ En pourcentage du stock de M2 en début de période.² En mois des importations de l'année suivante excluant les importations pour les grands projets miniers financés par l'étranger.

Tableau 2. Guinée : balance des paiements, 2015–23
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017			2018			2019		2020	2021	2022	2023
		Prel.	Prog. Req.	1st Rev.	Est.	Prog. Req.	1st Rev.	2nd Rev.	1st Rev.	2nd Rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Exportations, f.à.b.	1,781	2,414	3,140	4,034	4,034	3,745	4,066	4,329	4,482	4,480	5,008	5,374	5,582	5,823
Produits miniers	1,327	2,016	2,638	3,606	3,606	3,182	3,632	3,895	3,950	3,950	4,413	4,557	4,680	4,829
Autres produits	454	398	502	428	428	563	434	434	532	531	595	817	901	994
Importations, f.à.b.	-2,192	-4,429	-4,539	-4,107	-4,107	-4,683	-5,126	-4,918	-4,854	-5,386	-5,653	-5,661	-5,789	-5,842
Produits alimentaires	-276	-617	-668	-425	-425	-717	-698	-701	-755	-755	-815	-881	-945	-1,011
Autres produits de consommation	-290	-305	-330	-359	-359	-354	-403	-405	-435	-437	-471	-509	-546	-584
Produits pétroliers	-498	-402	-563	-548	-548	-741	-793	-803	-842	-855	-912	-930	-974	-1,026
Produits intermédiaires et biens d'équipement	-1,128	-3,106	-2,978	-2,774	-2,774	-2,870	-3,233	-3,009	-2,822	-3,339	-3,455	-3,341	-3,323	-3,220
Solde du commerce des services	-425	-656	-789	-704	-704	-811	-818	-779	-750	-807	-848	-817	-792	-798
Exportations de services	78	57	62	52	52	66	53	54	55	55	58	60	61	62
Importations de services	-503	-713	-851	-756	-756	-877	-872	-833	-805	-863	-905	-877	-852	-860
Solde des revenus	-261	-155	-204	-51	-51	-586	-623	-617	-975	-967	-982	-950	-1,083	-1,129
Dont : Intérêts au titre de la dette publique	-15	-26	-37	-21	-21	-33	-28	-31	-29	-28	-35	-40	-43	-48
Transferts, dont :	-41	81	147	123	123	236	94	90	124	129	143	157	190	214
Dont :														
Transferts privés nets	-53	-2	76	74	74	123	41	40	61	79	94	91	118	135
Transferts officiels	12	83	71	49	49	113	53	50	64	50	49	65	72	78
Solde courant														
Transferts officiels inclus	-1,138	-2,745	-2,245	-705	-704	-2,099	-2,407	-1,896	-1,973	-2,550	-2,331	-1,898	-1,892	-1,732
Transferts officiels exclus	-1,150	-2,828	-2,316	-754	-754	-2,212	-2,460	-1,946	-2,037	-2,600	-2,380	-1,964	-1,964	-1,810
Compte de capital	79	26	88	146	146	116	95	158	96	96	105	113	107	105
Transferts publics	33	10	72	143	143	99	92	155	92	93	101	109	103	102
Compte d'opérations financières	649	2,548	2,219	1,502	1,502	2,169	2,501	1,925	2,044	2,632	2,389	2,019	1,994	1,817
Secteur public (moyen et long terme)	172	-29	679	106	106	855	915	332	827	1,372	488	284	246	256
Prêts-projets	187	22	701	132	132	922	921	356	884	1,406	535	354	332	356
Financement du programme	36	0	20	20	20	10	71	60	10	40	40	11	9	9
Amortisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Secteur public (court terme)	-52	-51	-42	-46	-46	-77	-77	-84	-67	-74	-86	-81	-95	-109
Investissement direct et autres investissements privés (net)	263	1,595	1,489	1,306	1,306	1,248	1,546	1,546	1,197	1,197	1,851	1,666	1,651	1,463
Secteur privé (court terme)	214	982	51	90	89	66	40	47	19	62	51	69	97	99
Erreurs et omissions	63	244	0	-871	-871	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	-347	73	63	72	72	187	189	187	167	178	163	233	208	191
Financement	347	-73	-63	-72	-72	-187	-189	-187	-167	-178	-163	-233	-208	-191
Obligations financières envers le FMI (net)	33	50	24	24	24	48	47	49	45	34	29	-57	-62	-47
dont														
Déboursements	63	22	24	24	24	48	49	49	50	48	49	0	0	0
Variation des réserves officielles brutes	291	-123	-86	-102	-102	-235	-236	-236	-212	-212	-192	-176	-147	-144
Variations des arriérés (+ = augmentation)														
Variations de arriérés (-=réduction) ²	11	-1	-82	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Allègement de la dette ²	13	0	82	6	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Besoin de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire :														
Ratio solde courant/PIB (pourcentage)														
Transferts officiels inclus	-12.9	-31.6	-24.4	-6.9	-6.8	-21.3	-21.0	-16.1	-15.9	-20.2	-17.1	-12.9	-12.0	-10.2
Transferts officiels exclus	-13.1	-32.5	-25.2	-7.4	-7.2	-22.4	-21.4	-16.6	-16.4	-20.6	-17.4	-13.3	-12.4	-10.7
Solde global (pourcentage du PIB)	-4.0	0.8	0.7	0.7	0.7	1.9	1.6	1.6	1.3	1.4	1.2	1.6	1.3	1.1
Ratio exportations/PIB (pourcentage)	21.1	28.4	34.9	39.9	39.3	38.7	35.9	37.3	36.5	35.9	37.1	36.8	35.7	34.8
Ratio importations/PIB (pourcentage)	-30.7	-59.1	-58.7	-47.4	-46.8	-56.4	-52.2	-49.0	-45.6	-49.4	-48.0	-44.3	-42.0	-39.6
Ratio investissement étranger direct/PIB (pourcentage)	3.0	18.3	16.2	12.7	12.6	12.7	13.5	13.2	9.6	9.5	13.6	11.3	10.4	8.6
Réserves brutes disponibles (millions de dollars EU)	461	584	680	686	686	915	922	922	1,134	1,134	1,326	1,503	1,649	1,794
Réserves brutes disponibles (mois d'importations)	1.5	2.4	2.5	2.4	2.4	3.2	3.2	3.2	3.5	3.5	3.8	4.0	4.1	4.1
PIB nominal (millions de dollars EU)	8,790	8,695	9,183	10,251	10,401	9,855	11,486	11,743	12,423	12,650	13,651	14,748	15,825	16,931
Monnaie nationale par dollars EU (moy.)	7,489	8,959	...	9,088	9,088

Sources : Autorités guinéennes et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3a. Guinée : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2015–23¹
(en milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017	2018					2019			2020		2021	2022	2023
				Prel.	Prog. 1st Review	Prog. 2nd Review	June Cum. Prel.	Sept. Cum. Prel.	Suppl. Budget ⁴	Prog. 1st Review	Prog. 2nd Review	Proposed LFI ³	Prog. Req.	Proj.	Proj.	Proj.
Recettes et dons	9,749	12,325	14,342	16,806	16,933	7,971	12,608	17,101	20,314	19,709	19,709	24,720	23,780	27,996	32,364	36,724
Recettes	8,988	11,391	12,902	15,459	15,014	7,507	11,128	15,754	18,779	18,283	18,283	23,037	22,190	26,034	30,282	34,456
Recettes fiscales	8,579	10,930	12,443	14,394	14,072	6,849	10,383	14,796	18,018	17,612	17,612	22,174	21,288	24,951	28,997	32,965
Secteur minier	1,558	1,671	2,153	2,664	2,912	1,439	2,134	3,209	3,085	3,452	3,452	3,886	3,958	4,591	5,283	6,040
Fonds de développement local										518	518		594	689	793	906
Secteur non minier	7,021	9,259	10,290	11,731	11,160	5,410	8,250	11,587	14,934	14,160	14,160	18,288	17,330	20,360	23,714	26,925
Impôts directs	1,376	1,890	2,226	2,931	2,762	1,376	2,164	2,321	4,073	3,296	3,295	4,483	4,059	4,928	5,923	6,704
Impôts indirects	5,645	7,369	8,064	8,799	8,398	4,034	6,086	9,266	10,861	10,865	10,863	13,805	13,271	15,432	17,790	20,221
Impôts sur biens et services	3,824	5,342	5,434	6,058	5,993	2,804	4,237	7,112	7,177	7,680	7,679	8,992	9,231	10,643	12,152	13,839
Impôts sur commerce extérieur	1,821	2,027	2,630	2,742	2,406	1,230	1,849	2,154	3,684	3,184	3,184	4,813	4,040	4,790	5,639	6,382
Recettes non fiscales	409	462	459	1,064	941	658	745	958	761	671	671	862	902	1,083	1,285	1,491
Dons	761	934	1,440	1,347	1,919	464	1,481	1,347	1,535	1,426	1,426	1,683	1,590	1,961	2,082	2,268
Dons projets	249	92	960	852	1,449	439	1,449	852	909	928	928	1,036	1,074	1,226	1,225	1,280
Appui budgétaire	89	742	449	495	470	0	0	495	626	498	498	647	516	735	856	988
Budget d'affectation spécial	423	101	32		0	25	31									
Dépenses et prêts nets	14,286	12,439	16,276	19,171	19,167	6,650	12,596	19,467	22,966	22,584	22,585	27,340	26,172	29,570	34,214	38,823
Dépenses courantes	9,283	8,708	10,809	12,215	11,886	5,174	8,849	12,605	13,789	12,901	12,900	15,933	15,764	18,489	21,086	23,894
Dépenses courantes primaires	8,741	7,863	9,955	11,029	10,740	4,812	8,208	11,419	12,594	11,897	11,897	14,617	14,698	16,880	19,246	21,793
Traitements et salaires	2,721	2,937	3,400	4,126	4,051	1,973	3,015	4,031	4,760	4,478	4,478	5,442	5,305	6,076	6,904	7,814
Biens et services	3,313	2,714	3,393	3,500	3,245	1,143	2,186	3,945	4,007	4,138	4,138	4,731	4,777	5,471	6,217	7,069
Subventions et transferts	2,707	2,212	3,114	3,402	3,444	1,696	3,006	3,444	3,827	3,280	3,280	4,444	4,616	5,333	6,125	6,909
EDG		421	1,168	1,050	1,050	587	687		880	880	880	877	877	861	800	700
Autres		1,791	1,946	2,352	2,394	1,109	2,319		2,947	2,400	2,400	3,567	3,739	4,472	5,325	6,209
Intérêts	542	845	854	1,186	1,146	362	641	1,186	1,194	1,004	1,004	1,316	1,065	1,610	1,840	2,101
Dettes intérieure	433	609	665	923	859	238	368	923	912	716	716	894	691	1,161	1,320	1,494
Dettes extérieure	109	236	190	263	287	124	273	263	282	288	288	422	375	449	520	608
Dépenses en capital	4,990	3,682	5,395	6,882	7,157	1,477	3,698	6,739	9,156	9,567	9,569	11,384	10,282	10,943	12,980	14,770
Financées sur ressources intérieures	3,337	3,389	3,240	2,529	2,387	709	1,553	2,386	3,969	4,383	4,383	6,079	5,177	6,190	7,799	9,009
Investissements (exc. budget central)	3,290	3,327	3,172	2,493	2,351	709	1,553	2,350	3,934	4,329	4,329	6,044	5,044	6,154	7,799	9,009
Fonds de développement local										518	518		594	689	793	906
Subventions en capital	47	63	68	36	36	0	0	36	36	54	54	36	134	36	0	0
Financées sur ressources extérieures	1,653	293	2,155	4,353	4,770	767	2,145	4,353	5,186	5,185	5,186	5,305	5,105	4,754	5,181	5,761
Prêts nets et dépenses de restructuration	13	49	72	74	124	0	0	124	22	115	115	23	126	137	148	159
Mesures d'ajustement				-0	-0				0	0	0		0	0	0	0
Solde de base²	-3,535	-520	-1,030	904	904	1,749	999	903	1,281	1,172	1,172	1,423	1,498	1,667	1,770	2,002
Solde global																
Hors dons	-5,298	-1,048	-3,374	-3,712	-4,153	857	-1,468	-3,713	-4,187	-4,300	-4,301	-4,303	-3,982	-3,535	-3,931	-4,367
Dons compris	-4,537	-114	-1,935	-2,365	-2,234	1,321	13	-2,366	-2,652	-2,875	-2,876	-2,620	-2,392	-1,574	-1,850	-2,099
Flotte						431	-589									
Financement	4,474	55	1,935	2,365	2,234	-1,751	-601	2,366	2,652	2,875	2,875	2,620	2,392	1,574	1,849	2,099
Financement intérieur	3,013	318	1,100	-1,080	-866	-1,721	-1,365	-1,080	-1,065	-1,042	-1,042	-879	-1,147	-1,162	-1,081	-1,124
Financement bancaire	2,580	505	1,300	-90	-57	-1,241	-1,588	-90	-87	-64	-64	-31	-185	-164	-131	-137
Banque centrale	1,806	294	452	-327	-327	-1,335	-1,760	-327	-327	-294	-294	-284	-374	-364	-321	-333
Banques commerciales	774	210	847	237	270	94	172	237	240	230	230	253	190	200	189	196
Financement non bancaire	433	-345	-1,140	-511	-727	-71	-255	-511	-672	-537	-537	-848	-542	-609	-552	-658
Produits des privatisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement de la dette intérieure	-150	-350	-1,189	-511	-727	-83	-267	-511	-672	-588	-588	-731	-542	-609	-552	-658
Autres / Ressources exceptionnelles	287	5	50	0	0	12	12	0	0	51	51	0	0	0	0	0
Dépenses en cours	296	158	940	-479	-82	-409	478	-479	-306	-440	-440	-117	-421	-389	-398	-329
Financement extérieur	1,461	-263	835	3,445	3,100	-30	764	3,446	3,717	3,916	3,916	3,499	3,539	2,736	2,931	3,223
Tirages	1,674	201	1,196	4,158	3,882	328	1,226	4,158	4,377	4,657	4,657	4,388	4,455	3,647	4,067	4,594
Projets	1,404	201	1,196	3,501	3,321	328	696	4,058	4,277	4,257	4,257	4,268	4,031	3,527	3,956	4,481
Programme	270	0	0	657	560	0	530	100	100	400	400	120	424	120	111	114
Amortissement échu	-388	-456	-414	-712	-782	-356	-458	-712	-660	-740	-740	-889	-916	-912	-1,136	-1,372
Rééchelonnement de la dette	96	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des arriérés princ. (= réduction)	73	-6	-2	0	0	-3	-4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des arriérés int. (= réduction)	6	-2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ajustement d'encaisse divers	0	0	55	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement PPTe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Erreurs et omissions	0	46	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gap de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire :</i>																
Solde budgétaire primaire (milliards de GNF)	-3,995	731	-1,080	-1,179	-1,088	1,683	653	-1,180	-1,458	-1,871	-1,872	-1,304	-1,326	36	-10	3
PIB nominal (milliards de GNF)	65,829	77,899	94,524	106,561	109,691	109,691	109,691	109,691	122,055	126,356	126,356	129,548	144,860	165,893	188,527	213,367

Sources: autorités guinéennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Selon la méthodologie GFSM 1986 compte tenu des limites des données.² Recettes moins dépenses excluant les intérêts sur la dette extérieure et les investissements financés par l'étranger.³ Loi de finances 2019 présentée au Parlement.⁴ Loi de finances supplémentaire 2018 approuvée en août.

Tableau 3b. Guinée : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2015–23¹
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017	2018				2019			2020		2021	2022	2023	
			Prel.	Prog. 1st Review	Prog. 2nd Review	June Cum. Prel.	Sept. Cum. Prel.	Suppl. Budget ⁴	Prog. 1st Review	Prog. 2nd Review	Proposed LFI ³	Prog. Req.	Proj.	Proj.	Proj.	
Recettes et dons	14.8	15.8	15.2	15.8	15.4	7.3	11.5	15.6	16.6	15.6	15.6	19.1	16.4	16.9	17.2	17.2
Recettes	13.7	14.6	13.6	14.5	13.7	6.8	10.1	14.4	15.4	14.5	14.5	17.8	15.3	15.7	16.1	16.1
Recettes fiscales	13.0	14.0	13.2	13.5	12.8	6.2	9.5	13.5	14.8	13.9	13.9	17.1	14.7	15.0	15.4	15.4
Secteur minier	2.4	2.1	2.3	2.5	2.7	1.3	1.9	2.9	2.5	2.7	2.7	3.0	2.7	2.8	2.8	2.8
Fonds de développement local			0.4	0.4	3.0	0.4	0.4	0.4	0.4
Secteur non minier	10.7	11.9	10.9	11.0	10.2	4.9	7.5	10.6	12.2	11.2	11.2	14.1	12.0	12.3	12.6	12.6
Impôts directs	2.1	2.4	2.4	2.8	2.5	1.3	2.0	2.1	3.3	2.6	2.6	3.5	2.8	3.0	3.1	3.1
Impôts indirects	8.6	9.5	8.5	8.3	7.7	3.7	5.5	8.4	8.9	8.6	8.6	10.7	9.2	9.3	9.4	9.5
Impôts sur biens et services	5.8	6.9	5.7	5.7	5.5	2.6	3.9	6.5	5.9	6.1	6.1	6.9	6.4	6.4	6.4	6.5
Impôts sur commerce extérieur	2.8	2.6	2.8	2.6	2.2	1.1	1.7	2.0	3.0	2.5	2.5	3.7	2.8	2.9	3.0	3.0
Recettes non fiscales	0.6	0.6	0.5	1.0	0.9	0.6	0.7	0.9	0.6	0.5	0.5	0.7	0.6	0.7	0.7	0.7
Dons	1.2	1.2	1.5	1.3	1.7	0.4	1.3	1.2	1.3	1.1	1.1	1.3	1.1	1.2	1.1	1.1
Dons projets	0.4	0.1	1.0	0.8	1.3	0.4	1.3	0.8	0.7	0.7	0.7	0.8	0.7	0.7	0.6	0.6
Appui budgétaire	0.1	1.0	0.5	0.5	0.4	0.0	0.0	0.5	0.5	0.4	0.4	0.5	0.4	0.4	0.5	0.5
Budget d'affectation spécial	0.6	0.1	0.0	...	0.0
Dépenses et prêts nets	21.7	16.0	17.2	18.0	17.5	6.1	11.5	17.7	18.8	17.9	17.9	21.1	18.1	17.8	18.1	18.2
Dépenses courantes	14.1	11.2	11.4	11.5	10.8	4.7	8.1	11.5	11.3	10.2	10.2	12.3	10.9	11.1	11.2	11.2
Dépenses courantes primaires	13.3	10.1	10.5	10.3	9.8	4.4	7.5	10.4	10.3	9.4	9.4	11.3	10.1	10.2	10.2	10.2
Traitements et salaires	4.1	3.8	3.6	3.9	3.7	1.8	2.7	3.7	3.9	3.5	3.5	4.2	3.7	3.7	3.7	3.7
Biens et services	5.0	3.5	3.6	3.3	3.0	1.0	2.0	3.6	3.3	3.3	3.3	3.7	3.3	3.3	3.3	3.3
Subventions et transferts	4.1	2.8	3.3	3.2	3.1	1.5	2.7	3.1	3.1	2.6	2.6	3.4	3.2	3.2	3.2	3.2
EDG		0.5	1.2	1.0	1.0	0.5	0.6	...	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	0.5	0.4	0.3
Autres		2.3	2.1	2.2	2.2	1.0	2.1	...	2.4	1.9	1.9	2.8	2.6	2.7	2.8	2.9
Intérêts	0.8	1.1	0.9	1.1	1.0	0.3	0.6	1.1	1.0	0.8	0.8	1.0	0.7	1.0	1.0	1.0
Dettes intérieure	0.7	0.8	0.7	0.9	0.8	0.2	0.3	0.8	0.7	0.6	0.6	0.7	0.5	0.7	0.7	0.7
Dettes extérieure	0.2	0.3	0.2	0.2	0.3	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Dépenses en capital	7.6	4.7	5.7	6.5	6.5	1.3	3.4	6.1	7.5	7.6	7.6	8.8	7.1	6.6	6.9	6.9
Financées sur ressources intérieures	5.1	4.4	3.4	2.4	2.2	0.6	1.4	2.2	3.3	3.5	3.5	4.7	3.6	3.7	4.1	4.2
Investissements (exéc. budget central)	5.0	4.3	3.4	2.3	2.1	0.6	1.4	2.1	3.2	3.4	3.4	4.7	3.5	3.7	4.1	4.2
Fonds de développement local			0.4	0.4	...	0.4	0.4	0.4	0.4
Subventions en capital	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0
Financées sur ressources extérieures	2.5	0.4	2.3	4.1	4.3	0.7	2.0	4.0	4.2	4.1	4.1	4.1	3.5	2.9	2.7	2.7
Prêts nets et dépenses de restructuration	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1
Mesures d'ajustement	-0.0	0.0	0.0	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde de base²	-5.4	-0.7	-1.1	0.8	0.8	1.6	0.9	0.8	1.0	0.9	0.9	1.1	1.0	1.0	0.9	0.9
Hors dons	-8.0	-1.3	-3.6	-3.5	-3.8	0.8	-1.3	-3.4	-3.4	-3.4	-3.4	-3.3	-2.7	-2.1	-2.1	-2.0
Dons compris	-6.9	-0.1	-2.0	-2.2	-2.0	1.2	0.0	-2.2	-2.2	-2.3	-2.3	-2.0	-1.7	-0.9	-1.0	-1.0
Flotte						0.4	-0.5									
Financement	6.8	0.1	2.0	2.2	2.0	-1.6	-0.5	2.2	2.2	2.3	2.3	2.0	1.7	0.9	1.0	1.0
Financement intérieur	4.6	0.4	1.2	-1.0	-0.8	-1.6	-1.2	-1.0	-0.9	-0.8	-0.8	-0.7	-0.8	-0.7	-0.6	-0.5
Financement bancaire	3.9	0.6	1.4	-0.1	-0.1	-1.1	-1.4	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Banque centrale	2.7	0.4	0.5	-0.3	-0.3	-1.2	-1.6	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
Banques commerciales	1.2	0.3	0.9	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
Financement non bancaire	0.7	-0.4	-1.2	-0.5	-0.7	-0.1	-0.2	-0.5	-0.6	-0.4	-0.4	-0.7	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3
Produits des privatisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement de la dette intérieure	-0.2	-0.4	-1.3	-0.5	-0.7	-0.1	-0.2	-0.5	-0.6	-0.5	-0.5	-0.6	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3
Autres / Ressources exceptionnelles	0.4	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses en cours	0.5	0.2	1.0	-0.4	-0.1	-0.4	0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3	-0.1	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2
Financement extérieur	2.2	-0.3	0.9	3.2	2.8	-0.0	0.7	3.1	3.0	3.1	3.1	2.7	2.4	1.6	1.6	1.5
Tirages	2.5	0.3	1.3	3.9	3.5	0.3	1.1	3.8	3.6	3.7	3.7	3.4	3.1	2.2	2.2	2.2
Projets	2.1	0.3	1.3	3.3	3.0	0.3	0.6	3.7	3.5	3.4	3.4	3.3	2.8	2.1	2.1	2.1
Hors projets	0.4	0.0	0.0	0.6	0.5	0.0	0.5	0.1	0.1	0.3	0.3	0.1	0.3	0.1	0.1	0.1
Amortissement échu	-0.6	-0.6	-0.4	-0.7	-0.7	-0.3	-0.4	-0.6	-0.5	-0.6	-0.6	-0.7	-0.6	-0.5	-0.6	-0.6
Rééchelonnement de la dette ³	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés princ. (- = réduction) ³	0.1	-0.0	-0.0	0.0	0.0	-0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés int. (- = réduction) ³	0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ajustement d'encaisse divers	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Gap de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>																
Solde budgétaire primaire (milliards de GNF)	-6.1	0.9	-1.1	-1.1	-1.0	1.5	0.6	-1.1	-1.2	-1.5	-1.5	-1.0	-0.9	0.0	-0.0	0.0
PIB nominal (milliards de GNF)	65,829	77,899	94,524	106,561	109,691	109,691	109,691	109,691	122,055	126,356	126,356	129,548	144,860	165,893	188,527	213,367

Sources: autorités guinéennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Selon la méthodologie GFSM 1986 compte tenu des limites des données.² Recettes moins dépenses excluant les intérêts sur la dette extérieure et les investissements financés par l'étranger.³ Loi de finances 2019 présentée au Parlement.⁴ Loi de finances supplémentaire 2018 approuvée en août.

Tableau 4. Guinée : banque centrale et comptes de dépôts, 2015–23¹
(en milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017		2018				2019			2020	2021	2022	2023	
			Prog. Req.	Prel.	Prog. Req.	1st Rev.	2nd Rev.	June Prel.	Sept. Prel.	Prog. Req.	1st Rev.	2nd Rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Banque centrale																
Avoirs extérieurs nets	1,290	2,480	3,058	2,901	4,771	4,819	4,842	3,861	4,390	6,371	6,385	6,416	8,315	10,364	12,191	14,076
Avoirs intérieurs nets	7,449	7,616	7,208	8,236	6,924	7,909	7,460	7,068	6,640	7,560	7,592	7,218	6,854	6,533	6,201	
Crédit intérieur	7,469	7,487	7,199	8,014	6,915	7,686	7,686	6,775	6,424	6,631	7,360	7,392	7,018	6,654	6,333	6,001
Etat (net)	7,353	7,462	7,179	7,983	6,895	7,656	7,656	6,648	6,257	6,611	7,329	7,362	6,988	6,624	6,303	5,970
Dont: PNTI	7,507	7,640	7,356	8,088	7,072	7,762	7,762	6,827	6,491	6,789	7,435	7,468	7,093	6,729	6,409	6,076
Secteur privé	115	24	20	31	20	30	30	127	167	20	30	30	30	30	30	30
Refinancement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Entreprises publiques	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres postes nets (actif +)	-21	130	9	222	9	222	222	685	644	9	200	200	200	200	200	200
Base monétaire																
Monnaie en circulation	5,178	5,608	6,000	6,732	6,838	6,945	7,675	7,258	6,719	7,797	7,947	8,726	10,168	11,441	12,704	13,755
Réserves des banques de dépôt	3,096	3,802	3,580	3,621	4,170	4,998	4,291	3,616	4,242	4,529	5,213	4,497	4,581	4,993	5,236	5,737
Dépôts	2,392	2,751	2,580	3,004	3,170	4,381	3,416	2,824	3,266	3,529	4,596	3,697	3,881	4,293	4,736	5,237
Réserves obligatoires	2,160	2,358	2,359	2,391	2,704	2,732	2,673	2,515	2,547	3,098	3,111	3,004	3,363	3,800	4,274	4,787
Réserves obligatoires sur dépôts en GNF	...	1,734	1,454	1,670	1,660	1,899	1,859	1,760	1,819	1,895	2,154	2,082	2,323	2,616	2,934	3,278
Réserves obligatoires sur dépôts en devises	...	625	904	720	1,044	833	813	755	728	1,203	958	922	1,041	1,184	1,340	1,509
Réserves excédentaires	231	393	221	613	467	1,649	744	309	719	430	1,484	693	517	492	461	451
Réserves excédentaires sur dépôts en GNF	...	195	71	508	417	1,499	544	62	413	380	1,384	508	467	442	411	401
Réserves excédentaires sur dépôts en devises	...	198	150	105	50	150	200	247	306	50	100	185	50	50	50	50
Encaisses	704	1,051	1,000	618	1,000	618	875	792	976	1,000	618	800	700	700	500	500
Dépôts du secteur privé	465	686	686	785	686	785	785	447	497	686	785	785	785	785	785	785
Banques commerciales																
Avoirs extérieurs nets	502	595	1,384	2,034	1,393	1,393	1,393	2,349	2,003	1,411	1,411	1,411	1,416	1,411	1,905	2,157
Réserves des banques	3,096	3,802	3,580	3,621	4,170	4,998	4,291	3,616	4,242	4,529	5,213	4,497	4,581	4,993	5,236	5,737
Dépôts à la BCRG	2,392	2,751	2,580	3,004	3,170	4,381	3,416	2,824	3,266	3,529	4,596	3,697	3,881	4,293	4,736	5,237
Encaisses	704	1,051	1,000	618	1,000	640	875	792	976	1,000	640	800	700	700	500	500
Refinancement de la BCRG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Crédit intérieur	9,966	10,702	11,776	11,319	13,332	12,716	13,052	11,647	12,063	15,421	14,854	14,899	17,058	19,381	21,607	24,056
Crédit net à l'Etat	2,457	2,683	3,266	3,127	3,488	3,364	3,396	3,233	3,277	3,735	3,603	3,626	3,816	4,016	4,205	4,401
Créances sur entreprises publiques	40	10	13	3	15	4	4	5	5	17	5	5	5	6	7	8
Créances sur le secteur privé	7,469	8,009	8,497	8,189	9,829	9,348	9,652	8,408	8,780	11,669	11,246	11,268	13,236	15,359	17,395	19,647
Autres postes nets (actif +)	-1,563	-1,998	-1,998	-2,033	-1,998	-2,033	-2,033	-1,893	-2,390	-1,998	-2,033	-2,033	-2,033	-2,033	-2,033	-2,033
Dépôts du secteur privé	12,001	13,100	14,742	14,942	16,897	17,074	16,704	15,719	15,918	19,363	19,446	18,775	21,022	23,752	26,715	29,918
Pour mémoire :																
Avoirs extérieurs nets (millions de dollars EU)	161	269	332	314	517	522	525	418	476	691	692	695	901	1,123	1,322	1,526
Réserves internationales nettes (milliards de GNF)	1,102	2,197	3,185	3,298	4,858	5,017	5,010	4,029	4,560	6,300	6,508	6,490	8,406	10,311	11,982	13,699
Réserves internationales nettes (millions de dollars EU) ²	138	238	345	357	527	544	543	437	494	683	705	703	911	1,118	1,299	1,058

Sources : autorités guinéennes; estimations et projections des services du FMI.

¹ Fin de période.

² Exclut les montants en transit et les garanties accordées par la Banque Centrale.

³ Utilisation du taux de change du programme à partir de 2017.

Tableau 5. Guinée : situation monétaire, 2015–23¹
(en milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017		2018				2019		2020	2021	2022	2023	
			Prog. Req.	2nd Rev.	Prog. Req.	1st Rev.	2nd Rev.	June Prel.	Sept. Prel.	1st Rev.	2nd Rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Avoirs extérieurs nets	1,793	3,075	4,442	4,936	6,164	6,212	6,235	6,210	6,393	7,797	7,827	9,731	11,775	14,096	16,233
Avoirs intérieurs nets	15,852	16,320	16,986	17,523	18,258	18,592	18,928	17,214	16,742	20,381	20,458	22,243	24,201	26,108	28,224
Crédit intérieur	17,435	18,188	18,975	19,333	20,247	20,402	20,739	18,421	18,487	22,213	22,291	24,076	26,034	27,941	30,057
Crédit net à l'Etat	9,811	10,145	10,445	11,110	10,383	11,020	11,052	9,881	9,534	10,933	10,988	10,804	10,639	10,508	10,371
Créances sur entreprises publiques	41	10	14	4	15	4	4	5	5	5	5	5	6	7	8
Crédit au secteur privé	7,583	8,033	8,517	8,220	9,849	9,378	9,682	8,535	8,948	11,276	11,298	13,266	15,389	17,425	19,677
Autres postes nets (actif +)	-1,584	-1,868	-1,989	-1,810	-1,989	-1,810	-1,810	-1,208	-1,745	-1,833	-1,833	-1,833	-1,833	-1,833	-1,833
Masse monétaire (M2)	17,644	19,395	21,428	22,458	24,422	24,804	25,163	23,424	23,134	28,381	28,285	31,974	35,977	40,204	44,457
Monnaie en circulation	5,178	5,608	6,000	6,732	6,838	6,945	7,675	7,258	6,719	7,947	8,726	10,168	11,441	12,704	13,755
Dépôts	12,466	13,787	15,428	15,727	17,584	17,859	17,488	16,166	16,415	20,230	19,559	21,806	24,536	27,500	30,702
	(Variation en glissement annuel en pourcentage de M2 en début de période)														
Pour mémoire:															
Avoirs extérieurs nets	-11.0	7.3	6.8	9.6	8.0	5.7	5.8	4.4	6.8	6.4	6.3	6.7	6.4	6.5	5.3
Dont: Banque centrale	-13.5	6.7	2.7	2.2	8.0	8.5	8.6	4.7	6.8	6.3	6.3	6.7	6.4	5.1	4.7
Avoirs intérieurs nets	31.2	2.7	3.7	6.2	5.9	4.8	6.3	6.6	3.4	7.2	6.1	6.3	6.1	5.3	5.3
Dont: Banque centrale	15.0	1.0	-1.8	3.2	-1.3	-1.5	-1.5	-1.1	-3.8	-1.4	-1.3	-1.3	-1.1	-0.9	-0.8
Crédit intérieur	28.0	4.3	3.6	5.9	5.9	4.8	6.3	5.0	2.5	7.3	6.2	6.3	6.1	5.3	5.3
Crédit net à l'Etat	17.2	1.9	1.5	5.0	-0.3	-0.4	-0.3	0.2	-3.1	-0.4	-0.3	-0.7	-0.5	-0.4	-0.3
Crédit à l'économie	10.8	2.4	2.0	0.9	6.2	5.2	6.5	4.8	5.6	7.7	6.4	7.0	6.6	5.7	5.6
Masse monétaire (M2)	20.3	9.9	10.5	15.8	14.0	10.4	12.0	11.0	10.2	14.4	12.4	13.0	12.5	11.7	10.6
Base monétaire (variation annuelle en pourcentage)	2.6	15.5	1.7	10.3	13.9	14.3	14.5	7.1	5.9	9.6	9.9	10.9	10.8	8.8	8.3
Crédit à l'économie (variation annuelle)	26.1	7.2	6.1	2.3	15.7	14.2	17.9	12.2	13.4	20.3	16.7	17.5	16.0	13.3	12.9
Multiplicateur monétaire (M2/ Base monétaire)	2.0	1.9	2.1	2.0	2.1	1.9	2.0	2.1	2.0	2.0	2.0	2.1	2.1	2.1	2.2
Vitesse de circulation (PIB/M2 moyen)	4.1	4.2	4.2	4.5	4.2	4.2	4.2	4.9	5.0	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2
Vitesse de circulation (PIB/M2, fin de période)	3.7	4.0	4.1	4.2	4.1	4.3	4.4	4.7	4.7	4.3	4.5	4.5	4.6	4.7	4.8
Prix à la consommation (glissement, var. annuelle)	7.3	8.7	8.2	9.5	8.0	8.0	9.6	0.8	1.0	8.0	8.6	8.1	8.0	7.9	7.8
PIB réel (variation annuelle)	3.8	10.5	6.7	9.9	5.8	5.8	5.8	5.9	5.9	6.0	6.0	5.3	5.0
PIB aux prix courants (variation annuelle)	6.8	18.3	15.0	21.3	14.0	14.4	16.0	14.5	15.2	14.6	14.5	13.6	13.2

Sources : autorités guinéennes; estimations et projections des services du FMI.

¹ Fin de période.

Tableau 6. Guinée : indicateurs de solidité financière, 2015–18
(fin de période, sauf indication contraire)

	2015	2015Q1	2015Q2	2015Q3	2015Q4	2016Q1	2016Q2	2016Q3	2016Q4	2017Q1	2017Q2	2017Q3	2017Q4	2018Q1	2018Q2
Ratio fonds propres réglementaires/actifs pondérés selon les risques	16.45	18.51	18.59	16.98	16.45	16.95	17.49	17.92	17.89	18.65	17.91	18.38	16.83	16.07	16.97
Ratio fonds propres de base (Tier 1)/actifs pondérés selon les risques	16.87	18.26	18.73	17.43	16.87	15.77	16.84	17.99	18.00	19.07	18.21	18.77	17.43	16.43	17.65
Ratio créances improductives nettes de provisions/fonds propres	6.82	7.42	6.98	9.18	6.82	9.09	23.08	14.05	14.66	12.91	14.43	13.06	11.30	12.34	13.52
Ratio créances improductives/créances brutes totales	6.07	6.34	5.91	6.19	6.07	6.66	10.08	9.36	9.44	10.00	11.42	11.14	10.68	11.05	8.66
Répartition sectorielle du total des prêts: résidents	99.71	99.55	99.58	99.44	99.71	99.61	99.64	99.96	99.97	99.42	99.95	99.69	99.70	99.97	99.93
Rendement des actifs	2.39	1.72	1.84	2.21	2.39	2.60	2.20	2.19	2.15	2.35	2.23	2.06	2.05	2.13	2.05
Rendement des fonds propres	21.74	15.31	16.40	19.89	21.74	24.25	21.50	18.30	18.81	19.38	17.09	16.14	16.74	18.49	17.30
Ratio marge d'intérêt/produit brut	20.10	17.62	18.46	18.52	20.10	33.45	37.40	37.75	38.93	40.68	40.82	41.27	41.76	37.84	38.38
Ratio charges hors intérêts/produit brut	86.58	90.62	89.76	89.02	86.58	80.92	80.05	79.27	79.22	76.50	76.41	78.45	78.13	78.21	79.02
Ratio actifs liquides/total des actifs	25.56	32.38	32.27	28.10	25.56	24.35	26.56	28.18	28.89	26.23	30.39	28.91	26.83	29.57	30.63
Ratio actifs liquides/passif à court terme	42.15	53.32	52.03	45.20	42.15	40.45	43.41	45.62	45.80	42.74	48.62	46.25	43.11	48.54	50.11
Ratio position ouverte de change nette/fonds propres	-56.35	17.67	30.87	-26.34	-56.35	-49.74	-34.10	26.03	25.11	56.89	68.26	51.13	79.16	109.54	115.34

Sources : autorités guinéennes.

Tableau 7. Guinée : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2018–26¹
(à la fin juin 2018 ; en millions de DTS, sauf indication contraire)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 ²	2026
Obligations basées sur crédit existant									
(Millions de DTS)									
Principal	0.0	3.0	28.2	34.6	38.3	34.4	34.1	18.7	12.4
Commissions et intérêts ^{1/}	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Obligations basées sur crédit existant et nouveau^{2/}									
(Millions de DTS)									
Principal	-	3.0	28.2	34.6	38.3	34.4	39.3	30.8	29.6
Commissions et intérêts ^{1/}	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des obligations basées sur crédit existant et nouveau^{2/}									
(Millions de DTS)									
Pourcentage des exportations de biens et services	-	0.1	0.8	0.9	1.0	0.8	0.9	0.7	0.6
Pourcentage du service de la dette ^{3/}	-	3.4	20.5	20.1	19.5	16.4	14.8	9.8	8.9
Pourcentage du PIB	-	0.0	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2
Pourcentage des recettes totales	-	0.4	3.0	3.3	3.3	2.7	2.9	2.2	1.9
Pourcentage de la quote-part	-	1.4	13.2	16.1	17.9	16.0	18.3	14.4	13.8
Encours des crédits du FMI									
Millions de DTS									
Pourcentage des exportations de biens et services	231.2	262.6	268.8	234.2	196.0	161.7	122.4	91.6	62.0
Pourcentage du service de la dette	7.5	8.1	7.5	6.1	5.0	3.9	2.8	2.0	1.3
Pourcentage du PIB	286.7	299.5	195.4	136.0	99.8	77.1	46.2	29.2	18.6
Pourcentage des recettes totales	2.8	2.9	2.8	2.3	1.8	1.4	1.0	0.7	0.4
Pourcentage de la quote-part	35.6	32.5	28.7	22.1	16.9	12.9	9.2	6.4	4.1
Utilisation nettes des ressources du FMI (millions de DTS)									
Décaissements	107.9	122.6	125.5	109.4	91.5	75.5	57.1	42.7	28.9
Remboursements et rachats	34.4	31.5	6.2	-34.6	-38.3	-34.4	-39.3	-30.8	-29.6
Pour mémoire:									
Exportations de biens et services (millions de dollars)	4,383	4,536	5,065	5,433	5,643	5,885	6,346	6,647	6,981
Service de la dette (milliards de GNF)	114	123	195	244	280	300	379	448	477
PIB nominal (millions de dollars)	11,743	12,650	13,651	14,748	15,825	16,931	18,134	19,411	20,775
Recettes totales (milliards de GNF)	922	1,134	1,326	1,503	1,649	1,794	1,910	2,038	2,188
Quota (millions de DTS)	214	214	214	214	214	214	214	214	214

Sources : estimations et projections des services du FMI.

1/ Y compris les décaissements proposés au titre de la FEC en cours.

2/ Le 3 octobre 2016, le conseil d'administration du FMI a approuvé une modification du mécanisme de fixation des taux d'intérêt de la FEC et de la FCC qui fixe effectivement ces derniers à zéro jusqu'au 31 décembre 2018, voire au-delà. Le conseil a également décidé d'appliquer un taux d'intérêt nul à la FCE jusqu'à fin 2018, et fixé le taux d'intérêt sur la FCR à zéro en juillet 2015. Compte tenu de ces décisions et des projections actuelles concernant le taux du DTS, les taux ci-après sont pris comme hypothèses au-delà de 2018 : les charges d'intérêt prévues entre 2019 et 2020 reposent sur les taux de 0/0/0,25 % par an pour la FEC, la FCC, la FCR et la FCE, respectivement, et sur les taux de 0/0,25/0,25 % par an au-delà. Le conseil d'administration révisera les taux d'intérêt des prêts concessionnels d'ici la fin de l'année 2018 et tous les deux ans par la suite. Voir: <http://www.imf.org/external/np/fin/tad/extfor1.aspx>

3/ Le service de la dette extérieure inclut les rachats et remboursements au FMI.

Tableau 8. Guinée : calendrier des décaissements et des revues de l'accord au titre de la FEC, 2017–20

% de la quote-part	Millions de DTS	Date de disponibilité	Condition du décaissement
8.035	17.210	11 décembre 2017	Approbation par le Conseil d'administration de l'accord de 3 ans au titre de la FEC.
8.036	17.213	11 juin 2018	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux pour décembre 2017, et achèvement de la première revue de l'accord au titre de la FEC.
8.036	17.213	11 décembre 2018	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux pour juin 2018, et achèvement de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC.
8.036	17.213	11 juin 2019	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux pour décembre 2018, et achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC.
8.036	17.213	11 décembre 2019	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux pour juin 2019, et achèvement de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC.
8.036	17.213	11 juin 2020	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux pour décembre 2019, et achèvement de la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC.
8.036	17.213	26 novembre 2020	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux pour juin 2020, et achèvement de la sixième revue de l'accord au titre de la FEC.
56.250	120.488	Total	

Source : services du FMI.

Note : Tous les pourcentages de quotes-parts sont indiqués pour tenir compte de la nouvelle quote-part de la Guinée au titre de la 14^e revue générale des quotes-parts.

Tableau 9. Guinée : besoins et sources de financement extérieur, 2015–23
(en millions de dollars)

	2015	2016	2017		2018		2019			2020	2021	2022	2023	
		Est.	Prog. Req.	Est.	Prog. Req.	1st Rev.	2nd Rev.	Prog. Req.	1st Rev.	2nd Rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
1. Besoins bruts de financement	914	2,986	2,509	898	2,507	2,770	2,263	1,540	2,317	2,887	2,695	2,267	2,257	2,104
Déficit du compte extérieur courant	1,150	2,828	2,316	754	2,212	2,460	1,946	1,268	2,037	2,600	2,380	1,964	1,964	1,810
Solde du compte de capital ¹	-16	-16	-17	-3	-17	-3	-3	-18	-3	-3	-3	-4	-4	-4
Amortissement de la dette	52	51	42	46	77	77	84	67	67	74	86	81	95	109
Variation nette des arriérés de paiement ²	-11	1	82	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Accumulation de réserves brutes	-291	123	86	102	235	236	236	218	212	212	192	176	147	144
Remboursements FMI ³	30	0	0	0	0	0	0	4	4	4	40	49	55	44
2. Financement disponible	851	2,964	2,469	858	2,396	2,641	2,136	1,469	2,193	2,774	2,581	2,267	2,257	2,104
Investissement direct étranger, net ⁴	477	2,577	1,540	1,395	1,314	1,586	1,593	934	1,216	1,259	1,901	1,735	1,748	1,562
Décaissements identifiés	269	115	847	327	1,082	1,057	543	800	977	1,484	660	539	516	545
Dons	45	93	126	175	150	125	188	140	132	118	125	174	175	180
Projets	33	10	72	143	99	92	155	85	92	93	101	109	103	102
Programme	12	83	54	33	51	33	32	55	40	25	24	65	72	78
Prêts	223	22	721	152	932	932	356	660	845	1,366	535	365	341	365
Projets	187	22	701	132	922	921	356	650	834	1,366	535	354	332	356
Programme	36	0	20	20	10	11	0	9	10	0	0	11	9	9
Autres flux	63	272	0	-871	0	-3	0	-265	0	30	21	-8	-7	-3
Allègement de dette ^{1,2}	43	0	82	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3. Besoin de financement résiduel	-63	-22	-40	-40	-111	-129	-127	-71	-124	-113	-114	0	0	0
Remboursements FEC et FRC	63	22	24	24	48	49	49	49	50	48	49	0	0	0
Soutien budgétaire de la Banque mondiale	40	60	60	...	50	40	40
Soutien budgétaire de l'Union Européenne	16	16	22	20	18	22	24	25	25

Sources : autorités guinéennes ; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Exclut les transferts publics et les transferts en capital du fonds CCR du FMI pour l'annulation de la dette.

² Projection de l'apurement des arriérés de dette envers les créanciers hors Club de Paris officiels et les créanciers commerciaux par voie d'allègement de la dette

³ Pour 2015, inclut l'annulation de la dette (remboursements du FMI) et l'allègement de la dette au titre de l'ARC.

⁴ Inclut les flux financiers privés de court terme.

Tableau 10. Guinée : projections des emprunts extérieurs1^{er} janvier 2018 – 31 décembre 2019

Dette extérieure contractée ou garantie par l'État	Volume de nouvelle dette en 2018		VA de la nouvelle dette en 2018 (aux fins du programme)		Volume de nouvelle dette en 2019		VA de la nouvelle dette en 2019 (aux fins du programme)	
	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%
Par source de financement par l'emprunt	1931	100	1385	100	40	100	18	100
Dette concessionnelle, dont	98	5	38	3	40	100	18	100
Dette multilatérale	95	5	37	3	40	100	18	100
Dette bilatérale	4	0	1	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Dette non concessionnelle, dont	1832	95	1347	97	0	0	0	0
Semi-concessionnelle	1832	95	1347	97	0	0	0	0
Conditions commerciales	0	0	0	0	0	0	0	0
Par type de créanciers	1931	100	1385	100	40	100	18	100
Multilatéral	95	5	37	3	40	100	18	100
Bilatéral - Club de Paris	4	0	1	0	0	0	0	0
Bilatéral - hors Club de Paris	1832	95	1347	97	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation du financement par l'emprunt	1931	100	1385	100	40	100	18	100
Infrastructure	1811	94	1315	95	0	0	0	0
Dépenses sociales	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement budgétaire	120	6	70	5	40	100	18	100
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire								
Projections indicatives								
Année 2 (2019)	40		18		Année 2 (2020)	90	41	
Année 3 (2020)	90		41		Année 3 (2021)	90	41	

Sources : autorités guinéennes ; et estimations des services du FMI.

Tableau 11. Guinée : matrice d'évaluation des risques¹

Sources de risques	Probabilité relative	Impact en cas de concrétisation du risque	Riposte en cas de concrétisation
Risques externes			
Montée du protectionnisme et recul du multilatéralisme	Élevée	Élevé Pourrait réduire l'accès des exportations minières guinéennes aux marchés à l'exportation.	Accélérer les réformes structurelles pour favoriser la diversification de l'économie et le développement du secteur privé.
Des politiques macroéconomiques intenable dans des pays d'importance systémique pourraient nuire à la croissance mondiale	Moyenne	Élevé L'IDE dans les grands projets miniers pourrait être retardé, ce qui affaiblirait les perspectives de croissance à moyen terme.	
Durcissement brutal de la situation financière mondiale	Élevée	Moyen Réduction des entrées de capitaux. Les coûts de financement et du service de la dette pourraient augmenter.	Constituer des volants extérieurs, élaborer des programmes d'investissement public prudents, et assouplir le régime de change.
Croissance inférieure aux prévisions aux États-Unis et dans la zone euro	Moyenne	Élevé La demande de minerais guinéens pourrait diminuer et les recettes fiscales du secteur minier pourraient baisser.	Renforcer la mobilisation des recettes fiscales non minières et accélérer les réformes visant à améliorer le climat des affaires et diversifier l'économie.
Croissance plus faible que prévu en Chine	Faible/moyenne		
Intensification des risques de fragmentation ou bouleversement sécuritaire dans certaines parties du Moyen-Orient, d'Afrique, d'Asie et d'Europe, entraînant des perturbations socioéconomiques.	Élevée	Moyen Les projets d'investissement à grande échelle seraient probablement différés. Les progrès pour sortir de la fragilité pourraient être remis en question.	Intensifier les réformes structurelles pour supprimer les obstacles à la croissance et protéger les volants. Axer la politique budgétaire sur la mobilisation de recettes et la fourniture de services publics.

Sources de risques	Probabilité relative	Impact en cas de concrétisation du risque	Riposte en cas de concrétisation
Important écart à la hausse ou à la baisse par rapport aux prix énergétiques de référence	Moyenne	Moyen Une hausse des prix énergétiques pourrait réduire les recettes fiscales et creuser les déséquilibres extérieurs, et inversement si les prix baissent.	Appliquer le mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers afin de permettre une pleine répercussion sur les prix intérieurs.
Risques internes			
Détérioration de la situation sociopolitique et sécuritaire à l'intérieur du pays	Moyenne	Élevé Pourrait nuire à l'investissement et à la croissance, à la mise en œuvre du programme et à la stabilité	Recentrer les réformes sur des domaines moins sensibles à la situation sociopolitique. Maintenir le contrôle budgétaire et promouvoir une croissance
<p>¹La matrice d'évaluation des risques présente des événements qui pourraient significativement altérer la trajectoire de référence (scénario le plus susceptible de se concrétiser, selon les services du FMI). La probabilité relative de réalisation des risques correspond à l'évaluation subjective, par les services du FMI, des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 % et « élevée » une probabilité entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques reflète les vues des services du FMI sur la source des risques et le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques non mutuellement exclusifs peuvent interagir et se concrétiser ensemble. Les mentions « court terme » et « moyen terme » indiquent respectivement que le risque pourrait se concrétiser d'ici un ou trois ans.</p>			

Annexe I. Note de stratégie sur le renforcement des capacités : mise à jour

A. Brève évaluation du renforcement des capacités au cours de l'exercice 2019

1. **La Guinée est un pays pilote au titre du cadre de renforcement des capacités mis en place par le FMI et recourt intensément à l'assistance technique du FMI.** Entre janvier et décembre 2018, le pays a accueilli 34 missions (16 de l'AFRITAC Ouest et 18 du siège), ainsi que deux experts de longue durée. Au cours de l'exercice 2019, jusqu'à décembre 2018, un total de 27 missions ont été effectuées (13 de l'AFRITAC Ouest et 14 du siège). L'intensité du travail d'assistance technique témoigne de la nécessité de renforcer les institutions économiques et d'aider le pays à sortir d'une situation de fragilité.

2. **L'assistance technique du FMI était bien adaptée aux objectifs du programme.** Ciblée, elle a aidé les autorités à atteindre les objectifs du programme et à renforcer leurs capacités. Elle a porté sur les domaines suivants : politique et administration fiscales ; gestion des dépenses et investissements publics ; comptes nationaux ; compte unique du Trésor et gestion de la trésorerie ; statistiques de finances publiques ; contrôle bancaire ; renforcement du cadre de politique monétaire et du régime de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.¹ Le programme de renforcement des capacités s'est traduit par des missions d'assistance technique du siège et de l'AFRITAC Ouest, l'envoi d'experts résidents à long terme auprès du ministère de l'Économie et des Finances et du ministère du Budget ainsi que d'un conseiller régional spécialisé dans les pays fragiles, des ateliers de formation, et la participation à des cours de formation de l'Institut pour le développement des capacités (ICD).

3. **Les autorités sont satisfaites de l'assistance technique du FMI, qui était adaptée aux besoins prioritaires.** La

Guinée : Assistance technique, 2018		
Prestataire	Thème principal	Date
Département des finances publiques		
FAD	Expert longue durée (ministère du budget)	
FAD	Expert longue durée (ministère des finances)	
AFW	Administration fiscale	5-6 févr. 2018
	Évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière	
FAD	financière	1-21 mars 2018
FAD	Compte unique du Trésor	23 avr.-3 mai 2018
FAD	Politique fiscale	25 avr.-25 mai 2018
FAD	Gestion de trésorerie	3-15 mai 2018
FAD	Évaluation de la gestion des investissements publics	3-17 mai 2018
AFW	Administration douanière	4-15 juin 2018
FAD	Évaluation des dépenses	5-14 juin 2018
	Autorisations d'engagements pluriannuels pour les dépenses d'investissement	
AFW	d'investissement	11-22 juin 2018
AFW	Gestion des dépenses publiques	25 juin-16 juil. 2018
AFW	Administration fiscale	2-20 juil. 2018
	Administration fiscale et douanière (administration des recettes)	
FAD		9-20 juil. 2018
	Évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière (présentation du rapport final)	
FAD		11-19 juil. 2018
AFW	Administration fiscale	17-28 sept. 2018
	Amélioration de l'impôt sur le revenu (code, fiscalité internationale, aspects non fiscaux)	
FAD		27 sept.-11 oct. 2018
AFW	Administration fiscale	5-16 nov. 2018
AFW	Pratiques comptables de gestion des dépenses publiques	19-30 nov. 2018
FAD	Compte unique du Trésor	19-30 nov. 2018
AFW	Administration douanière	3-14 déc. 2018
Département financier		
Département juridique		
	Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	
LEG		16-20 avr. 2018
	Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	
LEG		8-12 oct. 2018
	Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	
LEG		26-30 nov. 2018
Département des marchés monétaires et de capitaux		
AFW	Supervision bancaire	14-25 mai 2018
MCM	Politique monétaire (opérations de la banque centrale)	18-29 juin 2018
AFW	Supervision bancaire	25 sept.-4 oct. 2018
MCM	Stratégie de gestion de la dette à moyen terme	5-16 nov. 2018
MCM	Renforcement de la fonction d'audit interne	26 nov.-7 déc. 2018
Département des statistiques		
AFW	Comptes nationaux	19 févr.-2 mars 2018
AFW	Statistiques de finances publiques	9-20 avr. 2018
STA	Comptes nationaux	7-18 mai 2018
AFW	Statistiques de finances publiques	5-15 juin 2018
AFW	Statistiques du secteur réel (comptes nationaux)	18-29 juin 2018
STA	Statistiques du secteur extérieur	9-20 juil. 2018
AFW	Comptes nationaux	1-12 oct. 2018

¹Plus de la moitié des missions ont porté sur les administrations fiscales et douanières, sur les dépenses publiques et la gestion des investissements, et sur les comptes nationaux.

capacité sur le plan national continue de poser problème pour l'application des recommandations d'assistance technique. Compte tenu de ces contraintes, les services du FMI ont dialogué étroitement avec les autorités pour veiller à ce que l'assistance technique réponde à une demande et donne la priorité à des domaines clés. Ils ont en outre collaboré étroitement avec les départements fonctionnels (MCM, FAD et STA) et avec le centre régional d'assistance technique (AFRITAC Ouest) pour veiller à ce que l'assistance technique réponde aux besoins prioritaires et soit apportée progressivement.

B. Principales priorités de l'assistance technique pour la période à venir

4. Le FMI continuera d'apporter une assistance technique aux autorités pour les aider à atteindre les objectifs du programme. L'accord avec la Guinée au titre de la FEC pour 2017–20 contribue au programme de politiques et de réformes économiques des autorités visant à : i) préserver la stabilité macroéconomique ; ii) intensifier les investissements publics dans les infrastructures pour placer l'économie guinéenne sur une trajectoire de croissance plus forte et pour favoriser sa diversification, tout en sauvegardant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette ; iii) renforcer les dispositifs de protection sociale ; et iv) accélérer les principales réformes structurelles pour favoriser une croissance plus forte et plus inclusive. À cette fin, les activités d'assistance technique prévues sont consacrées : à l'exécution de la réforme de la politique et de l'administration fiscales ; au renforcement de la gestion des finances et des investissements publics ; à l'amélioration de la gestion de la trésorerie et à l'établissement du compte unique du Trésor ; à l'amélioration de la gestion de la dette ; au renforcement du cadre de politique monétaire ; au contrôle bancaire ; au renforcement du cadre de lutte contre la corruption et du dispositif de LBC/FT ; ainsi qu'à l'amélioration des statistiques, notamment en ce qui concerne l'inflation, les comptes nationaux², et la balance des paiements. Les services du FMI continueront de dialoguer étroitement avec les autorités pour veiller à ce que l'assistance technique réponde à une demande et donne la priorité à des domaines clés.

C. Principaux risques et mesures d'atténuation

5. Les limitations en matière de capacité et d'absorption pourraient peser sur la mise en œuvre de l'assistance technique du FMI. Pour renforcer l'efficacité de l'assistance technique et sa prise en charge, il conviendrait de présenter les résultats des missions d'assistance technique à un plus grand nombre de membres des services techniques directement impliqués et d'organiser des ateliers. L'établissement d'un ordre de priorité pour les recommandations d'assistance technique faciliterait en outre leur absorption et leur exécution. Pour contribuer à remédier aux limitations susmentionnées, il conviendrait d'assurer une meilleure gestion et une meilleure continuité des effectifs locaux et d'accroître la formation sur le terrain.

6. Les activités de sensibilisation et le dialogue contribuent à atténuer les risques. Ils continueront de faciliter la coordination et les consultations entre les autorités, les services du FMI et les autres parties prenantes. À cet égard, le représentant résident poursuivra le dialogue avec toutes les parties prenantes,

²À partir de 2019, les autorités prévoient d'adopter l'exercice 2015 comme nouvelle année de référence pour les comptes nationaux, dans le cadre du programme d'assistance technique en matière de statistiques de finances publiques mené par l'AFRITAC Ouest. Ce changement devrait être achevé mi-2020.

y compris celles ayant des intérêts particuliers, et contribuera à élaborer une stratégie pour répondre à leurs préoccupations et souligner l'intérêt des réformes.

7. Le FMI continuera de collaborer étroitement avec les bailleurs de fonds pour dispenser l'assistance technique. Certains participent déjà à la prestation d'assistance technique dans les domaines suivants : gestion de la dette (Union européenne et Trésor américain), administration des recettes (France et UE), gestion du trésor (UE) et opérations monétaires (banque centrale du Maroc). Le représentant résident du FMI et la délégation de l'UE ont commencé à organiser des réunions périodiques, notamment au moment des missions d'assistance technique du FMI dans le pays, pour informer les bailleurs de fonds des résultats des missions et pour améliorer la coordination entre leurs activités et celles des autorités. Dans certains cas, les bailleurs (l'UE, par exemple) sont également invités à participer aux réunions de clôture des missions d'assistance technique du FMI avec les autorités. À terme, les services gouvernementaux responsables du suivi du programme économique en collaboration avec le représentant résident du FMI pourraient jouer un rôle pilote pour améliorer cette activité de coordination, ce qui permettrait aussi de renforcer la capacité à absorber les recommandations issues de l'assistance technique et du développement des capacités.

D. Engagements pris par les autorités

8. Les autorités continuent de progresser dans la mise en œuvre des recommandations d'assistance technique afin d'atteindre les objectifs du programme de renforcement des capacités. Les autorités poursuivent la mise en œuvre des réformes appuyées par le programme, avec l'assistance technique du FMI. Des évaluations ont été menées à la mi-2018 en ce qui concerne les dépenses publiques et la responsabilité financière (PEFA), la gestion des investissements publics (PIMA) et la performance de la gestion de la dette (DeMPA), avec l'appui et la coopération sans faille des autorités, et leurs recommandations ont débouché sur l'approbation du plan d'action pour la réforme des finances publiques pour la période 2019–22. En outre, la banque centrale a rapidement mis en œuvre les recommandations d'assistance technique visant au renforcement du cadre de politique monétaire et à l'accumulation de réserves de change. Les missions d'assistance technique relatives à l'administration et la politique fiscales ont par ailleurs donné lieu à la préparation d'un document proposant une nouvelle organisation de la direction nationale des impôts, à la demande du ministre du Budget. Les autorités œuvrent également au renforcement des cellules (CTA et CTSP) responsables du suivi de la mise en œuvre des réformes appuyées par le programme.

9. La CTSP élabore actuellement un premier rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations d'assistance technique et sur les obstacles correspondants. La production d'un tel rapport et sa présentation aux autorités aux fins de discussion et de validation contribueraient à l'exécution des réformes et renforceraient l'appropriation des activités de renforcement des capacités. Ce rapport servirait aussi de base de discussion associant diverses parties prenantes et les services responsables de la mise en œuvre des recommandations en matière de renforcement des capacités.

Annexe II. Évaluation du secteur extérieur en Guinée

En 2017, la position extérieure de la Guinée est restée sensiblement inférieure à un niveau cohérent avec les fondamentaux économiques et les politiques souhaitables. Compte tenu de l'appréciation récente du taux de change effectif réel et de l'augmentation du déficit des transactions courantes, ce constat vaudra probablement aussi pour l'année 2018. La couverture des réserves s'est améliorée en 2017–18, mais il est nécessaire d'en accroître le niveau pour amortir davantage les chocs, étant donné l'étroitesse de la base d'exportations de la Guinée. La poursuite des efforts déployés pour assouplir le régime de change, renforcer la position budgétaire et adopter une stratégie plus active d'accumulation de réserves devrait aider à consolider la position extérieure.

A. Évolution de la balance des paiements et du taux de change

1. Le déficit des transactions courantes s'est amélioré, passant de -31,6 % du PIB en 2016 à -6,8 % en 2017 (graphique A7.1, en haut à gauche). Les exportations minières étaient en hausse d'environ 70 % en 2017 grâce à la vigueur de la production. Les importations ont diminué de 7 % (en glissement annuel) en 2017, en raison du fort effet de base en 2016 (graphique A7.1, en haut à droite). La base d'exportations reste étroite, 78 % des exportations étant liées aux produits miniers. Le déficit des transactions courantes a été financé principalement par des IDE, qui ont atteint 12,6 % du PIB en 2017. Les exportations minières ont encore augmenté de 3,6 % (en glissement annuel) au cours du premier semestre 2018, alors que les importations ont connu une hausse de 62 % en raison d'investissements importants et de la hausse des prix pétroliers. Le déficit des transactions courantes devrait se creuser, passant à 16,1 % du PIB en 2018 et à 20,2 % en 2019, en raison des importations liées aux investissements dans le secteur minier et dans les infrastructures. Il devrait ensuite se réduire à 13 % du PIB d'ici 2021, car les exportations minières poursuivront leur augmentation alors que la croissance des importations liées aux investissements se tassera. Le niveau des IDE devrait rester élevé entre 2019 et 2022, représentant en moyenne 11,6 % du PIB.

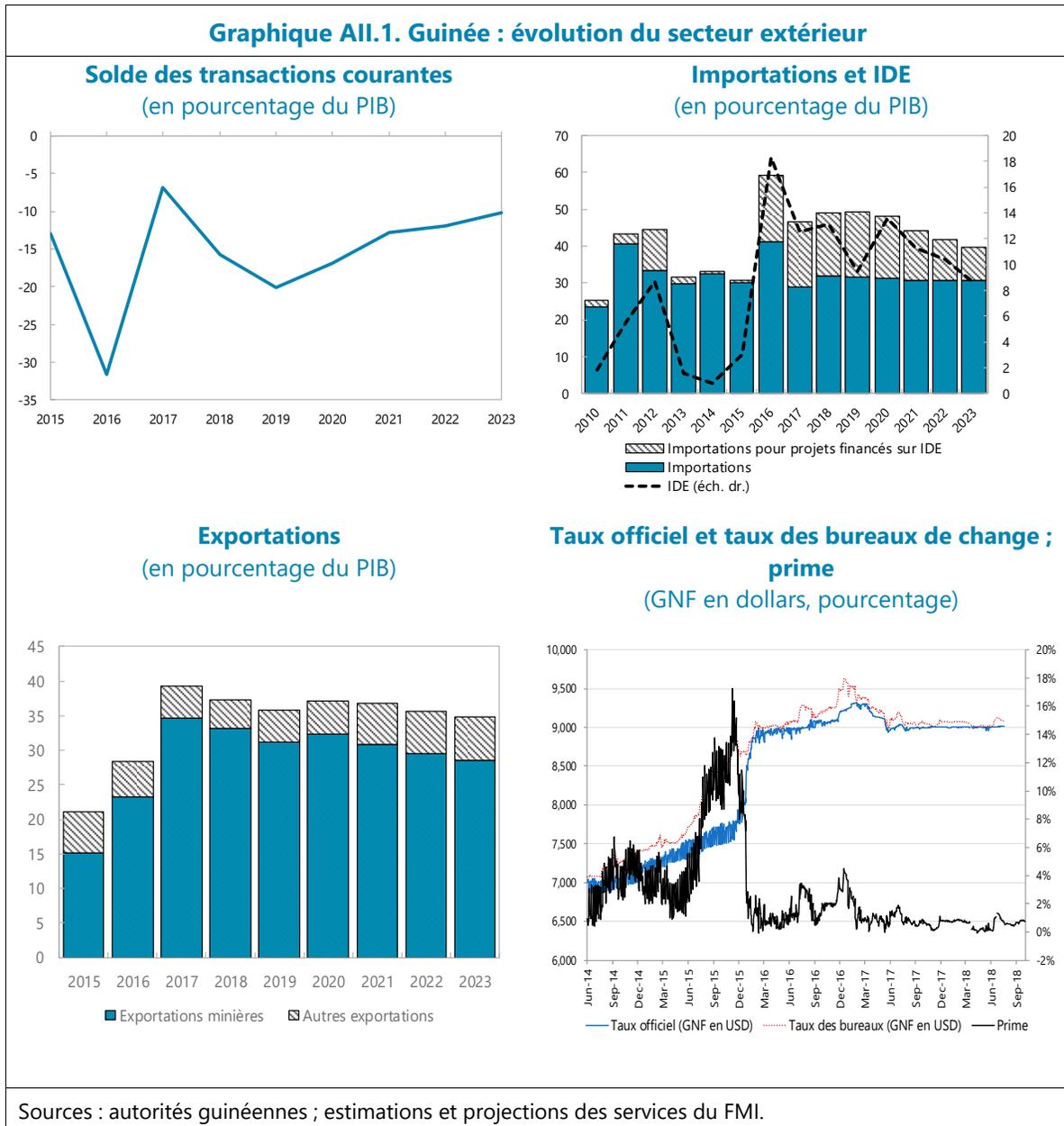
2. Le taux de change effectif réel (TCER) de la Guinée s'est apprécié de 4 % en 2017 à mesure que l'inflation progressait (graphique A7.1, en bas à droite). L'établissement, début 2016, d'un marché des enchères bilatérales de devises a permis davantage de souplesse, ce qui a entraîné une dépréciation de 13 % du taux de change effectif nominal (TCEN) depuis 2016 et une diminution progressive de la prime entre le taux de change officiel et celui des bureaux de change (0,8 % fin 2017 et en 2018, contre 14 % en novembre 2015). Le TCER s'est encore apprécié de 10 % sur les neuf premiers mois de 2018, ce qui s'explique par la hausse de l'inflation qui était de 9,9 % en septembre, tandis que le taux de change effectif nominal s'est apprécié de 4 %.

B. Évaluations fondées sur des modèles

3. Les évaluations fondées sur des modèles reposent sur la méthodologie d'évaluation du solde extérieur (EBA-Lite) établie par le FMI et utilisent le modèle de détermination du compte courant et le modèle de détermination du TCER.¹ Le premier estime une norme de

¹Voir *Methodological Note on EBA-Lite* (FMI, 2016). <https://www.imf.org/external/np/pp/eng/2016/020516.pdf>.

compte courant, ou une valeur cohérente avec les fondamentaux et les politiques souhaitables, et détermine l'ajustement du taux de change nécessaire pour éliminer l'écart entre la norme de compte courant et le compte courant effectif. Le second estime le taux de change réel d'équilibre sur la base du produit des valeurs des fondamentaux économiques et des coefficients de régression sur données de panel de plusieurs pays. Les normes de compte courant et de TCER des deux modèles sont déterminées en fonction non seulement des fondamentaux, mais aussi du cadre de politique souhaitable fondé sur les objectifs du programme.



4. Les deux modèles indiquent que la position extérieure est nettement plus faible que ne le laissent entendre les fondamentaux et font apparaître un désalignement du TCER :

- Selon le **modèle de détermination du CC**, le taux de change réel était surévalué de 6 à 20 %, ² contre une surévaluation estimée entre 12 et 26 % en 2016, ce qui s'explique par la forte amélioration du compte courant en 2017. Le modèle estime la norme du compte courant corrigé des variations cycliques à -2,8 % du PIB, sur la base des données rétrospectives pour 1996–2016 sur les fondamentaux et les facteurs liés aux politiques menées, contre un solde courant effectif de 6,8 % du PIB en 2017. Le compte courant devrait être de -16,1 % du PIB en 2018, ce qui laisse penser que les écarts du CC et du TCER se creuseront probablement à nouveau.
- Le **modèle de détermination du TCER** indique une surévaluation de 21 à 35 % en 2017, contre une surévaluation de 16 à 29 % en 2016. L'appréciation du TCER en 2017 s'explique principalement par la hausse de l'inflation, qui a creusé l'écart du TCER. Depuis, ce taux s'est encore apprécié de 10 % en 2018, ce qui semble indiquer une surévaluation plus importante en 2018. Bien que l'écart demeure élevé, les efforts déployés par les autorités en vue de maîtriser l'inflation et d'assouplir le taux de change devraient contribuer à rapprocher progressivement le taux de change des fondamentaux.

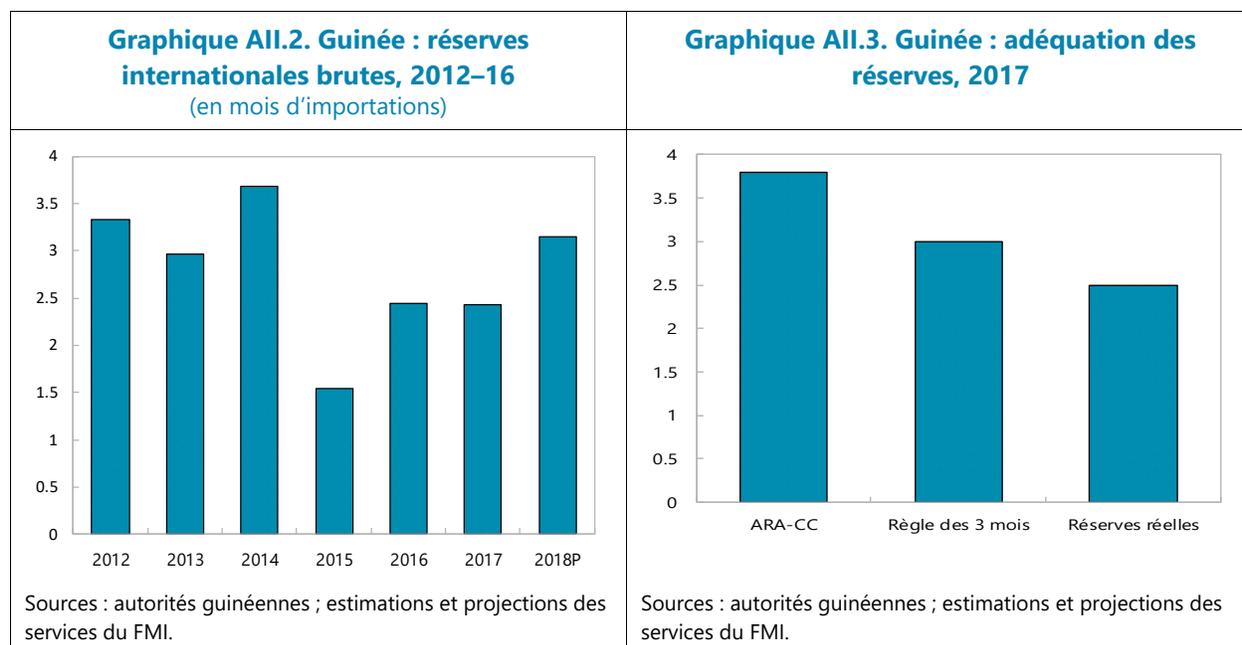
Synthèse des conclusions de l'évaluation EBA-lite				
	Norme CC*	CC effectif*	Écart du CC	Écart du TCER
	(en % du PIB)		(en %)	
Approche CC (corrigé des IDE)	-17.9	-32.0	-14	19.2
Approche CC (non corrigé)	-2.9	-33.0	-30	41.1
Approche TCER	s.o.	s.o.	s.o.	23.6

* Les valeurs sont corrigées des variations conjoncturelles.

C. Adéquation des réserves

5. **Les réserves internationales ont augmenté en 2017 sous l'effet de la reconstitution des volants par les autorités après les chocs sur les prix des produits de base et ceux liés au virus Ébola qui se sont produits en 2015** (graphique A7.2). Les réserves internationales brutes de la Guinée sont passées de 2,4 mois de couverture des importations en 2016 à 2,5 mois fin 2017 (à l'exclusion des importations liées aux grands projets financés par des IDE), soit 686 millions de dollars. L'accumulation de réserves internationales brutes s'est poursuivie pour atteindre environ 1 milliard de dollars fin septembre 2018 (3,5 mois de couverture des importations), en raison du décaissement par la Banque mondiale d'une aide budgétaire de 60 millions de dollars et de prêts plus importants que prévu pour des projets publics.

²Le modèle présente une fourchette pour souligner l'incertitude entourant l'estimation ponctuelle des écarts de CC et de TCER.



6. Cependant, les réserves restent faibles par rapport aux paramètres d'adéquation

(graphique A7.3). Le niveau des réserves pour 2017 est inférieur à celui dicté par la règle empirique des trois mois. À environ 28 % de la masse monétaire au sens large, il est légèrement supérieur aux 20 % relevant de la règle empirique pour la masse monétaire.

Cependant, ces paramètres ne tiennent pas toujours compte de l'éventail complet des coûts et avantages liés à la détention de réserves en Guinée. Le fait que la

Guinée est un exportateur de produits de base non diversifié et un État fragile laisse penser qu'elle a davantage à gagner à détenir des réserves pour se protéger des chocs. En outre, bien que les autorités soient en voie d'adopter un régime de taux de change plus flexible, elles pourraient encore avoir à intervenir pour fournir des liquidités au marché ou pour éviter de fortes fluctuations du taux de change, ce qui les obligerait à détenir davantage de réserves. Toutefois, sans accès aux marchés de capitaux internationaux, la Guinée risque de faire face à des coûts d'opportunité plus élevés pour détenir des réserves. Selon une analyse coûts-avantages tenant compte de ces facteurs et utilisant le cadre d'évaluation de l'adéquation des réserves du FMI pour les pays à faible revenu confrontés à des contraintes de crédit (ARA-CC), le niveau optimal des réserves de la Guinée se situe dans une fourchette estimée entre 0,9 et 5,1 mois d'importations (voir tableau du texte). Étant donné la diversification limitée des exportations et la forte dépendance du pays à l'égard du secteur minier, les services du FMI sont d'avis qu'un niveau adéquat de ressources se situe entre celui des réserves d'un pays riche en ressources naturelles appliquant un régime flexible, soit 2,5 mois d'importations, et le niveau des réserves d'un tel pays appliquant un régime fixe, soit 5,1 mois d'importations — soit

Synthèse des résultats de l'évaluation ARA-CC
(couverture adéquate des réserves, en mois d'importations)

Classification économique	Régime de change	
	Flexible	Fixe
Riches en ressources naturelles	2.5	5.1
Fragiles	0.9	1.7

* Suppose un coût de détention des réserves de 6,2 %.

une moyenne de 3,8 mois.³ Les autorités demeurent résolues à accroître les réserves de change et visent une couverture de 3,8 mois d'importations dans le cadre du programme, en conformité avec le niveau optimal moyen des réserves pour la Guinée.

D. Évaluation par les services du FMI et implications pour les politiques à mener

7. Dans l'ensemble, les services estiment que la position extérieure de la Guinée est restée sensiblement inférieure à un niveau cohérent avec les fondamentaux économiques et les politiques souhaitables. L'appréciation du TCER et le creusement du déficit des transactions courantes survenus récemment laissent penser que la position extérieure en 2018 restera sensiblement inférieure à un niveau cohérent avec les fondamentaux économiques et les politiques souhaitables. Cela étant dit, la volatilité économique et les problèmes qu'elle implique pour la qualité des données sont également source d'une incertitude considérable en ce qui concerne les évaluations extérieures menées dans des pays fragiles tels que la Guinée.

8. Les politiques prévues dans le programme aideront à renforcer la position extérieure et à remédier au désalignement du taux de change. Les autorités sont déterminées à achever la réforme du marché des changes avec l'assistance technique du FMI pour renforcer le jeu des forces du marché et élaborer une stratégie d'intervention axée sur les règles pour la banque centrale. La consolidation de la position extérieure par l'augmentation des recettes et la maîtrise des dépenses courantes non prioritaires sont deux autres facteurs qui peuvent contribuer à améliorer le solde des transactions courantes. La BCRG adopte également une stratégie plus active d'accumulation des réserves afin de renforcer les volants de sécurité face aux chocs.

³Ceci tient compte des différents résultats possibles pour les pays riches en ressources naturelles, pour les régimes de change flexibles ou fixes. Le coût d'opportunité de la détention de réserves est estimé à 6,2 %, sur la base de la moyenne de la productivité marginale du capital pour les pays à faible revenu.



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
(MEF)

BANQUE CENTRALE DE LA REPUBLIQUE DE
GUINEE (BCRG)

Appendice I. Lettre d'intention

Conakry, 5 décembre 2018

Mme Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
Washington, D.C. 20431
ETATS-UNIS

Chère Mme Lagarde :

1. Nous sommes engagés à générer une croissance plus forte et plus inclusive pour réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie de notre population tout en préservant la stabilité macroéconomique. Le but visé est de placer notre pays sur la trajectoire d'une croissance durable et partagée, de favoriser la diversification de l'économie, de créer des opportunités d'emploi pour tous et d'améliorer le niveau de vie de la population. Nous avons commencé à réaliser notre nouveau Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) pour 2016–20 afin de favoriser une croissance plus forte et plus inclusive et de réduire la pauvreté. Le PNDES est centré sur : i) une transformation structurelle et une diversification de l'économie soutenue par des investissements dans le secteur de l'énergie, des transports et de la modernisation de l'agriculture, visant à accroître la productivité, favoriser l'accès aux marchés et la commercialisation des produits agricoles ; ii) promouvoir la bonne gouvernance ; iii) le développement du capital humain ; et iv) la gestion efficace de nos ressources naturelles. Notre programme de développement a été appuyé par la communauté internationale au cours du Groupe Consultatif qui s'est tenu à Paris en novembre 2017, au cours duquel nous avons reçu des promesses de financement de l'ordre de 22 milliards de Dollars US des donateurs et des investisseurs du secteur privé.

2. Le contexte social guinéen reste fragile et les épisodes de troubles sociaux et les grèves généralisés se sont intensifiés en 2018 avec des répercussions importantes sur l'activité économique. A la suite de l'augmentation des prix du carburant de 25 % le 1er juillet, des grèves syndicales et des manifestations violentes ont paralysé notre capitale au cours du mois de juillet et début du mois d'août. A cela il faut ajouter la série de tensions et troubles qui ont fait suite à nos élections locales, que nous avons tenues pour la première fois depuis 2005. La période électorale a été notamment marquée par des tensions accrues et des épisodes de violences engendrant des victimes. Des manifestations violentes dans la région minière deviennent récurrentes. En outre, malgré nos efforts visant à accroître la desserte en électricité, les protestations dues aux coupures d'électricité restent fréquentes.

3. En dépit de ces circonstances difficiles, et grâce à nos efforts dans la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines, la performance de notre économie par rapport aux objectifs du programme à fin juin 2018 a été satisfaisante. Nous avons satisfait à tous les critères quantitatifs de performance (CP) pour la deuxième revue. Nous avons satisfait les CP concernant le solde budgétaire de base, les emprunts nets du gouvernement auprès de la banque centrale, les avoirs intérieurs nets et les réserves internationales nettes de la Banque Centrale. Les critères de performance continus concernant les nouveaux emprunts non-concessionnels contractés ou garantis par le Gouvernement et la non-accumulation d'arriérés extérieurs ont été respectés. Notre objectif indicatif concernant le cumul de nouveaux arriérés intérieurs par le Gouvernement a également été atteint. Cependant, notre objectif indicatif par rapport à la mobilisation de revenus fiscaux n'a pas été atteint, en raison de l'impact des troubles sociaux sur l'activité économique, la perte de recettes plus élevée que prévue suite à la hausse des prix du pétrole sur le marché international ainsi que des retards dans la mise en œuvre de nos mesures de mobilisation de recettes telles que prévues. En outre l'objectif indicatif de renforcement des filets sociaux financés par des ressources intérieures n'a pas été atteint en raison de contraintes de capacité et d'exécution. Nous avons enregistré des progrès importants dans la mise en œuvre de réformes soutenues par le programme et la plupart des repères structurels (RS) ont été réalisés et les autres ont été complétés avec un léger retard (tableau 2). Nous avons notamment poursuivi nos réformes pour renforcer la résilience macroéconomique, réduire les subventions énergétiques, renforcer la gestion des finances, notamment des investissements publics, renforcer l'autonomie de la banque centrale, renforcer la gouvernance et le climat des affaires, et soutenir le développement du secteur privé.

4. Nous sommes fermement engagés à mettre en œuvre des politiques saines pour assurer la stabilité macroéconomique et poursuivre notre agenda de réformes afin de générer une croissance plus forte et inclusive. En vue de l'amélioration de la performance par rapport aux objectifs du programme, nous nous engageons à continuer à poursuivre l'orientation des politiques macroéconomiques afin de préserver la stabilité. Le programme FEC continuera à fournir un cadre approprié pour la poursuite de la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines en vue de l'atteinte de notre objectif de favoriser une croissance plus forte et plus inclusive. À cette fin, notre programme de politiques économiques et de réformes visera à : i) préserver la stabilité macroéconomique ; ii) augmenter les investissements en infrastructure nécessaires pour soutenir une croissance plus forte et la diversification de l'économie, tout en préservant la stabilité macroéconomique ; iii) renforcer nos programmes de filets sociaux pour réduire la pauvreté et favoriser l'inclusion ; et iv) avancer les réformes structurelles clés de soutien à la croissance pour renforcer la gouvernance et favoriser le développement du secteur privé.

5. Compte tenu de la pertinence des politiques adoptées pour atteindre notre objectif et les progrès dans la mise en œuvre de notre agenda des réformes, nous sollicitons la conclusion de la deuxième revue du programme soutenu par la Facilité Elargie de Crédit et le décaissement de 17.213 millions de DTS. Les autorités demandent également une dérogation pour le non-respect du critère de performance (CP) continu sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement central ou la banque centrale, sur la base d'un écart mineur. Le CP continu sur la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie n'a pas été réalisé à la fin du mois de novembre suite à la signature par la Guinée d'un prêt

non-concessionnel pour un montant de 60 millions de dollars U.S. pour un appui budgétaire. Nous visions à affecter cet emprunt au financement de nos projets d'infrastructures clés. Nous avons décidé de ne pas soumettre ce prêt pour la ratification à l'Assemblée nationale et, à la place, nous avons réouvert les négociations de cet emprunt en vue de parvenir à des conditions de financement concessionnelles. Les autorités demandent également de modifier le CP sur la nouvelle dette non-concessionnelle extérieure afin d'exclure la dette qui est non-concessionnelle au moment de la signature et qui est après annulée ou renégociée pour la rendre concessionnelle (TMU, ¶16). Nous proposons également des nouveaux critères indicatifs pour la fin du mois de décembre en relation aux recettes fiscales et l'accumulation des nouveaux arriérés domestiques (sur une base nette) (Annexe I, Tableau 1) et une définition révisée du critère indicatif concernant les dépenses pour les programmes sociaux financés sur des ressources internes (Annexe II).

6. Le Mémoire de Politique Economique et Financière (MPEF) ci-joint s'appuie sur le MPEF à la requête de l'arrangement FEC et énonce les politiques économiques à court et à moyen terme, le programme de réforme du gouvernement Guinéen et les politiques de la Banque Centrale de la République de Guinée que nous envisageons de mettre en œuvre en 2018–20. Il décrit également les critères de performance et les repères structurels pour la première et la deuxième année de l'Accord FEC, définissant les politiques économiques sous-jacentes et les réformes structurelles nécessaires pour atteindre ces objectifs.

7. Le suivi de notre programme se poursuivra au moyen de revues semestrielles basées sur des critères de performance quantitatifs, d'objectifs indicatifs et de repères structurels, tels que décrits dans le MPEF et le Protocole d'Accord Technique. Il y aura six revues pour suivre l'évolution de la mise en œuvre du programme et pour convenir d'éventuelles mesures correctives supplémentaires nécessaires à l'atteinte des objectifs du programme. La troisième revue de la performance de la Guinée dans le cadre de l'accord FEC sera achevée à la date du 11 juin 2019 ou après, sur la base des critères de performance à fin décembre 2018. Compte tenu de notre objectif de générer une croissance plus élevée et inclusive grâce à une augmentation significative des investissements publics dans le domaine des infrastructures, l'efficacité des investissements publics et les progrès dans le renforcement de la gestion des investissements publics constitueront un élément clé de l'évaluation de performance du programme.

8. Nous sommes convaincus que les politiques déclinées dans le MPEF ci-joint sont adéquates pour assurer l'atteinte des objectifs de notre programme économique, mais nous prendrons toutes autres mesures appropriées pour atteindre ces objectifs. Le gouvernement Guinéen consultera le personnel du FMI sur l'adoption de ces mesures, et avant toute révision des politiques macroéconomiques contenues dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI sur ces consultations. Nous fournirons aux services du FMI toutes les informations nécessaires au suivi de la mise en œuvre et la réalisation des objectifs de notre programme.

9. Conformément à notre engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité, nous autorisons le FMI à publier cette lettre, ses pièces jointes (MPEF, PAT, tableaux 1 et 2) et le rapport connexe, y compris leur publication sur le site Web du FMI, conformément aux procédures du Fonds, suite à l'approbation de la demande par le Conseil d'Administration du FMI.

Veillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'assurance de ma haute considération.

_____/s/_____

Mamadi Camara
Ministre de l'Économie et des Finances

_____/s/_____

Loucenry Nabé
Gouverneur de la Banque Centrale de la
République de Guinée

Pièces jointes : - Mémoire de Politiques Économiques et Financières
- Protocole d'Accord Technique

Pièce jointe I : Mémoire de Politiques Économique et Financière

Le 28 Novembre 2018

A. Évolution Récente de la Situation Économique et Financière

1. La forte croissance de l'économie guinéenne se poursuit grâce à une activité minière soutenue. Après un ralentissement en 2014–15 à cause de l'épidémie à Virus Ebola, la croissance réelle s'est rétablie à 10,5 % en 2016 (contre 3,8 % en 2015), soutenue par une augmentation importante de la production minière et une production d'énergie plus élevée, ainsi que par le renforcement de l'industrie manufacturière et l'accroissement des activités du secteur du commerce. La croissance réelle du PIB a atteint près de 10 % en 2017 grâce à une activité minière dynamique, à une forte activité de construction et à une bonne performance du secteur agricole. La production minière s'est encore renforcée en 2018, augmentant d'environ 20 % (en glissement annuel) au premier semestre de 2018. L'inflation globale a atteint 9,9 % (en glissement annuel) en août 2018, reflétant une reprise de 13,3 % des prix des denrées alimentaires et des perturbations dans le transport des produits locaux vers les principaux marchés, une augmentation de 25 % des prix des produits pétroliers et une augmentation des tarifs de l'électricité. L'inflation sous-jacente, hors produits alimentaires et énergie, s'est également accrue pour passer de 2,6 % à fin décembre 2017 à 4,3 %.

2. Le déficit du compte courant est estimé s'être réduit à environ 7 % du PIB en 2017, grâce à une forte croissance des exportations tandis que les IDE importants dans le secteur minier ont continué. Les exportations minières ont augmenté de 70 % (en glissement annuel), reflétant la hausse de la production de bauxite et d'or, suite aussi à l'impact positif de l'élimination des taxes à l'exportation sur l'or, qui a réduit les activités de contrebande vers les pays voisins. Les importations liées aux investissements sont restées soutenues, tout en diminuant légèrement de 7 pour cent (en glissement annuel) en raison de l'effet de base élevé en 2016. Les IDE dans le secteur minier ont continué à se renforcer, étant estimés à 13 % du PIB en 2017. Les réserves internationales brutes sont passées de 781 millions de Dollars EU (soit 2,7 mois de couverture des importations) à fin juin 2018, pour atteindre 790 Dollars EU à fin août. Après s'être apprécié de 4 % en 2017, le taux de change effectif réel s'est encore apprécié de 9 % au cours des huit premiers mois de 2018, le taux de change effectif nominal s'étant apprécié de 4 %. La prime entre les taux de change officiels et ceux des bureaux de change était de 0,74 % à fin 2017 et de 0,46 % à fin août 2018 (14 % en novembre 2015).

3. La performance budgétaire a été meilleure à celle programmée au premier semestre de 2018. Nous avons dégagé un excédent budgétaire de base de 1,6 % du PIB à fin juin 2018, nettement supérieur à l'objectif d'un excédent budgétaire de base de 0,9 % du PIB. Les revenus miniers ont augmenté de 48 % à fin juin en raison d'une activité minière soutenue. Cependant, les recettes fiscales non minières ont été plus faibles que prévues. Les impôts directs ont baissé de 4,2 % (en glissement annuel) reflétant une diminution des revenus tirés de l'impôt sur les sociétés, reflétant aussi l'impact des troubles sociaux au cours des derniers mois de 2017 sur les activités des entreprises. Les impôts indirects ont augmenté de 6 % (en glissement annuel) mais sont restés inférieurs à nos objectifs. Notamment, les revenus de la taxe spéciale sur les produits pétroliers (TSPP) ont diminué de 34 % (en glissement annuel) au premier semestre de 2018 en raison des ajustements *ad-hoc* à la baisse de la TSPP afin de garder les prix de détail des produits pétroliers à un niveau constant, dans un contexte de hausse des prix internationaux du pétrole. En

outre, les droits de douane sur les produits pétroliers ont également été réduits pour permettre de maintenir les prix au détail constants, ce qui a entraîné des pertes de taxes sur le commerce international d'environ 650 milliards GNF (0,6 % du PIB) au cours du premier semestre. Les recettes non fiscales ont atteint 0,6 % du PIB, grâce à un transfert exceptionnel de 400 milliards de GNF (0,4 % du PIB) des recettes collectées dans le passé par l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications. Au niveau des dépenses, nous avons limitées les dépenses non-prioritaires en biens et services et les investissements financés par des ressources intérieures à 1 % du PIB et 0,2% du PIB, respectivement, plus que programmé. Grâce à la mise en œuvre de mesures visant à compenser l'augmentation des salaires plus élevée que prévue dans l'administration publique, nous avons maintenu notre masse salariale à 1,8 % du PIB, conformément aux objectifs du programme. En outre, les subventions à l'électricité sont restées bien conformes aux objectifs de notre programme, à savoir 0,2 % du PIB. Nos efforts visant à contenir les besoins de financement budgétaire nous ont permis de réaliser un remboursement net de 1,2 % du PIB à la banque centrale, plus important que prévu et de réduire nos arriérés intérieurs (sur une base nette) de 0,4 % du PIB, y compris le remboursement de près de GNF 106 milliards d'arriérés de longue date au secteur privé. Nous avons également maintenu le financement auprès des banques commerciales conforme aux objectifs du programme.

4. La performance budgétaire a poursuivi sa forte tendance au second semestre de 2018.

Le solde budgétaire de base a atteint un excédent de 0,8 % du PIB au cours des huit premiers mois de 2018. Les recettes minières ont augmenté de 33 % (en glissement annuel), grâce à une active minière bruyante, pour atteindre 1,8 % du PIB. Les recettes fiscales non minières ont légèrement augmenté de 6,5 % (en glissement annuel), freinées par l'incidence des troubles sociaux qui ont paralysé la capitale pendant plusieurs semaines en juillet et début août. Les recettes provenant des impôts directs ont augmenté de 13 % (en glissement annuel). Les impôts indirects ont augmenté de 4,7 % (en glissement annuel) au cours des huit premiers mois de 2018. L'augmentation des prix des produits pétroliers au 1er juillet 2018 a notamment permis de rehausser le taux de la taxe spéciale sur les produits pétroliers et rétablir les droits de douane sur ces mêmes produits aux taux normaux, ce qui a soutenu des revenus des taxes sur le commerce international à 1,5 % du PIB. Les dépenses en biens et services ont été maintenues à 1,7 % du PIB, soit une augmentation de 2 % (en glissement annuel) et les dépenses financées sur ressources intérieures étaient à 1,0 % du PIB. La masse salariale a augmenté de 20 % (en glissement annuel) pour atteindre 2,4 % du PIB, reflétant l'augmentation des salaires dans l'administration publique adopté en Mars 2018. Les subventions à l'électricité ont été maintenues à 0,2 % du PIB, conformément aux objectifs du programme. Un remboursement net à la banque centrale (BCRG) de 0,6 % du PIB et les emprunts publics auprès des banques commerciales ont été maintenus conformes aux objectifs du programme. Toutefois, nos arriérés intérieurs nets ont augmenté de 0,1 % du PIB afin août 2018.

5. Notre système bancaire reste stable, permettant ainsi la reprise du crédit au secteur privé.

En juillet 2018, la croissance du crédit au secteur privé a atteint 8,0% en moyenne (en glissement annuel) en août, contre 2,3 % à fin décembre 2017. Les prêts des banques commerciales au gouvernement ont également augmenté de 28,8 % (en moyenne) en août 2018, suite à la maîtrise des emprunts du Gouvernement auprès de la BCRG. La croissance des dépôts a été maintenue à 14,1 % (moyenne annuelle) à fin août 2018, les dépôts en GNF augmentant de 17,6 % (moyenne sur un an) et les dépôts en devises augmentant de 8,9 % (moyenne sur douze mois). La liquidité des banques a augmenté, avec les réserves excédentaires passant de 821 milliards à fin mars 2018 à 957 milliards de GNF à fin août. L'activité sur le marché interbancaire s'est améliorée avec 37 transactions en 2016 contre 26 transactions en 2017. Deux banques n'ont pas respecté les exigences de réserves obligatoires à fin juillet 2018 et une seule

banque est restée non conforme aux exigences de fonds propres (six banques n'étaient pas conformes à fin 2016 et deux à fin 2017). Les prêts improductifs (NPL) sont tombés à 8,7 % en juin 2018 (9,4 % en 2016). Cependant, la constitution de provision pour les créances improductives s'est légèrement détérioré, avec une provision nette au capital passant à 13,5 % à fin juin 2018 (11,3 % à fin 2017). La marge nette d'intérêts est tombée à 38 % à fin juin 2018 (39 % à fin 2017) et le retour sur capitaux propres a augmenté à 17,3 % (16,7 % à fin 2017).

B. Objectifs et Éléments Clés du Programme

6. Notre objectif principal est de générer une croissance à la fois plus forte et plus partagée et de réduire la pauvreté tout en préservant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette. À cette fin, nous nous engageons à mettre en œuvre un vaste programme de politiques macroéconomiques saines et de réformes économiques visant à :

- **Préserver la stabilité macroéconomique** : Nous continuerons à renforcer nos marges de manœuvres externes contre les crises, au regard de la vulnérabilité de la Guinée aux variations brutales des termes de l'échange et à maintenir une inflation modérée. Compte tenu des dérapages budgétaires de 2017, nous avons renforcé nos objectifs budgétaires pour 2018–19 et visons la réalisation d'un excédent budgétaire de base pour : i) préserver la viabilité de la dette à moyen terme ; ii) rembourser progressivement les emprunts du Gouvernement auprès de la Banque centrale au-dessus des niveaux programmés en 2017 et limiter les avances de la Banque Centrale à l'administration centrale, à la gestion de trésorerie à court terme et dans les limites statutaires prévues par la loi sur la Banque Centrale ; iii) limiter l'emprunt du secteur bancaire à un niveau compatible avec la fourniture de crédit au secteur privé ; et iv) rembourser progressivement tous les nouveaux arriérés intérieurs accumulés en 2017 ainsi que les arriérés dus au secteur privé, accumulés au cours des exercices précédents. À cette fin, nous avons ajouté la réduction du stock d'arriérés intérieurs (sur une base nette) comme objectif indicatif de l'accord FEC. Nous éviterons d'accumuler des arriérés intérieurs et extérieurs. Nous maintiendrons la stabilité du secteur financier.
- **Accroître les investissements publics dans le secteur des infrastructures pour placer notre économie sur la trajectoire d'une croissance plus forte et soutenir la diversification économique tout en préservant la stabilité et la viabilité de la dette à moyen terme** : Nous sommes déterminés à créer une marge de manœuvre budgétaire pour accélérer la mise en œuvre des projets d'infrastructures, notamment dans les domaines de la production d'énergie, des transports et de l'agriculture, afin de soutenir une croissance plus forte et de diversifier notre économie. À cette fin, nous mobiliserons des recettes intérieures supplémentaires dans le cadre de notre réforme de la politique et de l'administration fiscale et à limiter les dépenses non prioritaires. Notamment, nous éliminerons graduellement les subventions au secteur énergétique non ciblées tout en mettant en place des mesures d'atténuation appropriées pour protéger les plus vulnérables. Parallèlement, nous mobiliserons le financement externe nécessaire pour soutenir notre ambitieux programme d'investissements tout en préservant la soutenabilité de la dette à moyen terme et en veillant à ce que le risque de surendettement extérieur ne dépasse pas un niveau modéré. À cette fin, nous nous engageons à maximiser la « concessionnalité » de nos emprunts extérieurs et à limiter les emprunts non concessionnels qui seront contractés ou garantis pendant l'accord FEC de trois ans à un maximum de 650 millions de Dollars EU en vue de maintenir la viabilité de la dette à moyen terme et contenir les vulnérabilités de la dette. En outre, nous mettrons

en œuvre une politique de dette intérieure durable, notamment assorti de l'apurement progressif des arriérés dus au secteur privé envers lequel le gouvernement reste endetté avec un stock de dette considérable. Le règlement progressif des arriérés intérieurs favorisera le redressement du secteur privé, qui a été durement touché par la récente crise sanitaire, ainsi que la croissance économique et la création d'emplois. En même temps, cela aidera les entreprises privées à payer leur dette contractée auprès du système bancaire.

- **Mobiliser des ressources intérieures supplémentaires pour renforcer nos programmes de filets de sécurité sociale visant à réduire la pauvreté et à favoriser l'inclusion.** Nous progressons dans la mise en œuvre de notre stratégie de protection sociale récemment adoptée. Dans cette optique, nous augmenterons l'enveloppe des ressources budgétaires intérieures que nous consacrons aux filets de sécurité sociale visant à réduire la pauvreté, à favoriser l'inclusion et à créer des emplois pour les plus vulnérables. Cela sera essentiel pour commencer à réduire la dépendance vis-à-vis du financement extérieur des bailleurs de fonds dans le temps et assurer la viabilité à moyen terme de nos programmes de filets sociaux.
- **Faire avancer nos réformes pour appuyer la mise en œuvre des politiques macroéconomiques saines et des réformes structurelles pour soutenir une croissance plus élevée et plus inclusive.** Nous continuerons à renforcer notre cadre budgétaire à moyen terme et la gestion de nos finances publiques, y compris les investissements publics afin d'assurer le suivi, la transparence et l'efficacité de notre ambitieux programme d'investissement public. Nous continuerons à renforcer notre cadre de politique monétaire et à finaliser notre réforme du marché de change. En outre, nous ferons progresser nos réformes clés en faveur de la croissance afin d'améliorer la gouvernance et le climat des affaires et de favoriser le développement du secteur privé. Nous poursuivrons également la mise en œuvre de notre stratégie visant à favoriser l'inclusion financière qui sera d'un appui certain au développement du secteur privé.

C. Programme de Politiques et de Réformes Économiques

Perspectives Macroéconomiques

7. Les perspectives de croissance à court et à moyen termes de la Guinée devraient être solides, contribuant ainsi à l'amélioration du niveau de vie de la population. La croissance réelle est estimée à 5,8 % en 2018 soutenue par l'activité minière dynamique, une amélioration de la performance agricole et à la poursuite de la vigueur de l'activité de construction, concrétisant la mise en œuvre de projets d'infrastructures. La croissance à moyen terme devrait être de 6 % soutenue par une augmentation des investissements dans les mines et les infrastructures, l'augmentation des exportations, la stabilité de l'environnement macroéconomique et la mise en œuvre de réformes structurelles favorables à la croissance. Un rythme d'investissement plus soutenu que prévu et le rythme de la nouvelle production de capacité minière favoriseraient une croissance à moyen terme plus élevée. Nous allons maintenir l'inflation à un seul chiffre grâce à notre politique monétaire prudente.

8. Le déficit du compte courant resterait important en 2018, financé par les entrées d'IDE, et se rétrécirait progressivement à moyen terme. Le déficit du compte courant devrait atteindre 21 % du PIB en 2018. Les exportations minières augmenteraient davantage d'environ 3 % par rapport aux niveaux soutenus de 2017. Les importations augmenteraient de 26 %

(en glissement annuel) suite aux investissements directs étrangers (IDE) importants (environ 13 % du PIB) et au développement des infrastructures. Les réserves internationales croitraient à 3,2 mois de couverture des importations. Les déséquilibres extérieurs se rétréciraient à moyen terme, indiquant une amélioration de la balance commerciale. La croissance des exportations atteindrait en moyenne 7 % à moyen terme, reflétant une capacité de production minière plus élevée. La croissance des importations atteindrait en moyenne 5 % à moyen terme et continuerait à être financée par d'importants IDE, notamment dans le secteur minier (11 % du PIB, en moyenne sur la période 2019–23). Les réserves internationales augmenteraient progressivement pour atteindre 3,8 mois de couverture des importations en 2020.

Politique Budgétaire

9. **Nous sommes déterminés à orienter notre politique budgétaire vers la préservation de la stabilité macroéconomique et à atteindre les objectifs budgétaires de notre programme au cours de la période 2018–20**

Nous avons atteint un excédent budgétaire de base de 1,6 % du PIB à fin juin, plus grand que notre objectif du programme de 0,9 % du PIB, et nous sommes engagés à réaliser un excédent budgétaire de base de 0,8 % du PIB en 2018, de 0,9 % du PIB en 2019, et de 1,0 % du PIB en 2020. Cela nous permettra de compenser progressivement une partie des dérapages budgétaires qui ont eu lieu en 2017 et de maîtriser davantage les besoins de financement budgétaire afin de rembourser progressivement les emprunts du gouvernement auprès de la Banque Centrale au-delà des niveaux programmés en 2017, maintenir le financement des banques commerciales à un niveau satisfaisant conforme à une concession saine de crédits au secteur privé et rembourser progressivement les arriérés intérieurs accumulés en 2017 et au cours des exercices précédents. Nous sommes engagés à continuer à éviter la récurrence de dépenses extrabudgétaires et l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs, et mieux aligner les flux de trésorerie et les plans d'engagement des dépenses.

10. **Créer un espace budgétaire nécessaire pour renforcer les investissements publics en appui à la croissance, notamment dans les infrastructures, et les dépenses sociales prioritaires est notre objectif clé.**

Comme indiqué dans notre PNDES, nous nous sommes engagés à mettre en œuvre une augmentation substantielle des investissements publics, notamment dans les infrastructures, d'environ 3,5 % du PIB au cours de la période 2017–20, ce qui sera crucial pour réaliser le potentiel de croissance de notre économie et soutenir le développement du secteur privé. En outre, nous visons à renforcer les filets de sécurité sociale en tant qu'élément essentiel de notre stratégie de réduction de la pauvreté. À cette fin, nous allons mobiliser des recettes fiscales supplémentaires et limiter les dépenses non prioritaires actuelles afin de générer l'espace budgétaire nécessaire pour augmenter les dépenses prioritaires soutenant la croissance tout en préservant la stabilité macroéconomique. Parallèlement, nous mobiliserons des financements extérieurs supplémentaires pour financer notre plan national d'investissement public tout en maximisant le recours aux emprunts extérieurs concessionnels pour préserver la viabilité de la dette à moyen terme. À cette fin, nous continuons à nous engager à limiter les emprunts extérieurs non-concessionnels qui seront signés au cours des trois années de la période de l'accord FEC à un maximum de 650 millions de dollars EU. Ces prêts serviront à financer des projets d'infrastructures prioritaires, notamment la réhabilitation de la RN1, la réhabilitation du réseau routier urbain de Conakry, la construction d'une ligne d'interconnexion électrique et la réhabilitation d'une université. Afin d'en assurer la transparence, l'efficacité et de maximiser l'impact sur la croissance, nous avons mené et finalisé les études de faisabilité de ces projets en mars 2018. Au cas où les prêts et les subventions des programmes externes seraient plus élevés que prévu, nous orienterons toute dépense publique supplémentaire vers les secteurs prioritaires, y compris le renforcement des dépenses sociales et des filets de sécurité sociale, en

consultation avec le personnel du FMI, pour soutenir une croissance plus forte et plus inclusive et réduire la pauvreté.

Stratégie Budgétaire pour 2018–19

11. Nous sommes engagés à atteindre notre objectif budgétaire d'un excédent de base de 0,8 % du PIB en 2018 pour soutenir la stabilité macroéconomique. En août 2018, nous avons adopté une loi de finances rectificative (LFR) pour 2018 qui cible un solde budgétaire de base de 904 milliards de GNF, soit 0,8 % du PIB. Pourtant, à cause de l'impact des troubles sociaux et des grèves prolongées au cours du mois de juillet et début août, les recettes fiscales devraient être d'environ 0,6 % du PIB plus basses par rapport à ce qui est prévu dans la LFR. Au regard de cela, le Conseil des Ministres adoptera d'ici le 15 Novembre 2018 un cadre budgétaire révisé pour 2018 pour assurer la réalisation de l'objectif budgétaire du programme de fin d'année (action préalable). Ce cadre budgétaire révisé tiendra compte de recettes moins élevées que prévues et visera à contenir les dépenses non prioritaires en biens et services, par rapport aux montants approuvés dans la LFR de 2018, de manière à atteindre l'excédent budgétaire de base programmé à la fin de l'année. A cet effet, le Ministre du Budget adoptera d'ici fin octobre 2018 un plan d'engagement des dépenses pour le dernier trimestre de 2018, qui soutiendra la mise en œuvre du cadre budgétaire révisé pour 2018 (action préalable).

12. Compte tenu des recettes fiscales moins importantes que prévues, nous allons contenir les dépenses non prioritaires, plus que programmées initialement, pour atteindre notre objectif budgétaire pour 2018. Dans l'ensemble, les recettes fiscales devraient diminuer à 12,9 % du PIB en 2018 (de 13,1 % du PIB en 2017). Les recettes minières devraient augmenter à 2,7 % du PIB grâce au fort accroissement de la production minière des entreprises de bauxite en place et l'entrée en production de nouvelles compagnies. Malgré nos efforts dans le cadre des mesures programmées à mobiliser des recettes fiscales, les recettes non minières devraient baisser à 10,2 % du PIB (de 10,9 % du PIB en 2017) reflétant l'impact des tensions sociales et des grèves sur l'activité économique et le commerce, l'ajustement à la baisse des taxes sur les produits pétroliers au premier semestre de 2018 pour maintenir le prix au détail à un niveau constant dans un contexte de hausse des prix internationaux du pétrole, ainsi que des retards dans la mise en œuvre de certaines de mesures programmées pour mobiliser les recettes fiscales. En particulier, les taxes directes non minières se situeraient à 2,5 %, reflétant ainsi l'impact des troubles sociaux au cours des derniers mois de 2017 sur les activités des entreprises (144 des 581 entreprises ont déclaré un résultat négatif pour l'exercice 2017). Les taxes indirectes non minières devraient baisser à 7,7 % du PIB, reflétant la perte de recettes fiscales au titre des taxes sur le commerce international due à la réduction des droits de douane pour maintenir les prix de détail du carburant à un niveau constant, ainsi que l'impact des troubles sociaux et des grèves de juillet et du début d'août sur l'activité économique. En raison de cela, nous allons contenir les dépenses courantes en biens et services à 3 % du PIB plus qu'initialement programmé. Comme programmé, nous allons réduire les subventions de l'électricité à 1,0 % du PIB, tout en renforçant les dépenses sociales. A la faveur de la mise en œuvre de mesures pour compenser l'augmentation des salaires de l'administration publique, plus élevée que prévue, la masse salariale sera contenue à 3,9 % du PIB. Les dépenses d'investissement totales augmenteront à 6,5 % du PIB pour soutenir la croissance. Parallèlement, nous limiterons les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures à 2,3 % du PIB, en procédant à la mise en œuvre des projets d'investissement par phases au regard des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures plus élevées que programmées en 2017. Nous rembourserons sur une base nette à la BCRG pour un montant équivalent à 0,3 % du PIB, remboursant ainsi une partie des emprunts du gouvernement auprès de la BCRG au-delà du

niveau programmé en 2017 et ceux qui avaient été réalisés en 2015 qui arrivent à échéance. Nous allons contenir les emprunts du gouvernement auprès des banques commerciales à hauteur de 0,2 % du PIB, afin de garantir l'octroi de crédits par les banques au secteur privé. Nous poursuivrons les efforts de remboursement des arriérés de l'Etat vis-à-vis du secteur privé qui baisseront de 0,2 % du PIB (sur une base nette).

13. Notre stratégie budgétaire en 2019 visera à préserver la stabilité macroéconomique, à augmenter les investissements dans les infrastructures de soutien à la croissance et à renforcer les filets de sécurité sociale pour favoriser l'inclusion. La loi de finances pour 2019 soumise au Parlement en octobre 2018 vise un excédent budgétaire de base de 0.9 % du PIB afin de préserver la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette. Compte tenu de la vigueur de l'activité dans le secteur minier, nous prévoyons que les recettes du secteur minier représenteront 2,7 % du PIB en 2019. En outre, la mise en œuvre de mesures visant à mobiliser des recettes supplémentaires et à renforcer l'activité économique et les échanges favoriserait une augmentation des recettes fiscales non minières à 11.2 % du PIB. Les impôts directs devraient augmenter à 2,6 % du PIB et les impôts indirects à 8,6 %. Notamment, les taxes sur les biens et services augmenteront pour atteindre 6,1 % du PIB, principalement grâce au renforcement des recettes au titre de la TSPP. Du côté des dépenses, nous continuerons de maintenir la masse salariale à 3,5 % du PIB. Nous limiterons également les dépenses en biens et services à 3,3 % du PIB en 2019, notamment pour créer un espace budgétaire permettant d'intensifier les investissements publics et le programme de protection sociale. Nous allons encore réduire les subventions non ciblées à l'électricité à 0,7 % du PIB. Nous nous sommes engagés à augmenter nos dépenses en capital à 7,6 % du PIB. Nous augmenterons notamment l'investissement public financé sur ressources intérieures à 3,4 % du PIB, dans lequel nous consacrerons 0,4 % du PIB (15 % des recettes minières attendues) au Fonds de développement local pour la réalisation de projets prioritaires dans les communautés minières afin de promouvoir le développement et réduire la pauvreté. Les dépenses en capital financées sur ressources extérieures augmenteront à 4,1 % du PIB. Nous rembourserons la BCRG sur une base nette d'un montant équivalent à 0,3 % du PIB et limiterons l'emprunt des administrations publiques auprès des banques commerciales à un niveau compatible avec l'octroi de crédits du secteur privé par les banques. Nous continuerons à réduire les arriérés intérieurs (sur une base nette) de 0,3 % du PIB.

Mobilisation des Recettes

14. Nous sommes engagés à mettre en œuvre les principales mesures de politique fiscale adoptées dans la loi de finances pour 2018 afin de simplifier notre système d'imposition et d'appuyer les efforts visant l'élargissement de l'assiette fiscale. Nous avons adopté un plan d'action avec des délais pour une réforme ciblée de la politique et l'administration fiscale en novembre 2017. Conformément à notre plan d'action, nous avons introduit des mesures de politique fiscale clés dans la loi de finances de 2018, ce qui nous a permis de simplifier notre système fiscal, de le rendre plus équitable et qui a contribué à élargir l'assiette fiscale. Ainsi, nous avons réduit le taux de l'impôt sur les sociétés (à l'exception des banques, des compagnies minières et de télécommunication) de 35 à 25 % et le taux de l'impôt minimum forfaitaire sur le chiffre d'affaires de 3 à 1,5 % tout en éliminant son plafonnement, permettant ainsi une plus large application, et nous avons introduit une tranche d'imposition plus élevée à 20 pourcent sur les retenues à la source sur les revenus salariaux. Nous nous attendions à ce que ces mesures permettent de mobiliser 0,1 % de PIB supplémentaire en 2018. Cependant, l'impact sur la mobilisation des recettes est attendue être nul en 2018 à cause du fait que la mise en œuvre de la nouvelle fourchette de 20 % a été retardée et la taxe sur l'impôt minimum forfaitaire n'a pas été appliqué d'une manière uniforme à toutes les entreprises locales. Nous

nous engageons dorénavant à appliquer les changements que nous avons introduits à la taxe minimale sur le chiffre d'affaires, notamment l'élimination du plafonnement et à la mise en œuvre de la tranche d'imposition supplémentaire de 20 % en procédant par phase à l'augmentation ciblée sur la période 2019–20.

15. Nous sommes engagés à poursuivre la mise en œuvre de la politique fiscale et des mesures administratives visant à mobiliser des recettes fiscales supplémentaires d'environ 0,36 % du PIB en 2018 et de 0,4 % du PIB en 2019. Nous avons commencé à mettre en œuvre un ensemble de mesures de politiques et d'administration fiscales pour mobiliser des recettes supplémentaires en 2018 et nous nous engageons à poursuivre ces mesures en 2019. A cet effet, nous mettrons à jour notre plan d'actions de réforme de politiques et d'administration fiscales d'ici fin 2018 afin d'intégrer l'ensemble de nouvelles mesures du programme. Notamment :

- Nous continuerons nos efforts pour éliminer les exonérations fiscales ad hoc, ce qui devrait générer des recettes supplémentaires de 0,06 % du PIB en 2018 et de 0,05 % du PIB en 2019.** Une circulaire du Premier Ministre en avril 2018 a mis en place un comité interministériel et l'exigence de l'autorisation du Ministre du Budget pour l'émission de nouvelles exonérations. Cela à renforcer notre cadre institutionnel pour l'octroi des exonérations fiscales nous a permis de : i) rationaliser l'octroi de nouvelles exonérations ; et ii) commencer à éliminer les exonérations fiscales qui ont été accordées sur une base ponctuelle (les exonérations fiscales globales ad hoc sont estimées à 500 milliards de GNF). Nous avons préparé en juin 2018 un plan d'action assorti de délais pour rationaliser les exonérations d'impôts ad hoc et mobiliser 40 milliards de GNF de recettes fiscales supplémentaires (0,04 % du PIB) en 2018. A la mi-août 2018, nous avons dépassé notre objectif de 2018, avec une mobilisation de plus de 51.5 milliards à travers l'élimination des exonérations ad hoc et nous espérons atteindre un montant de 60 milliards de GNF sur le 2018 (0.06 percent de PIB), supérieur au montant programmé, d'ici à la fin 2018. Nous poursuivrons nos efforts pour rationaliser les dépenses fiscales ad hoc en 2019 et visons à mobiliser des recettes supplémentaires d'environ 69 milliards de GNF (0,05 % du PIB). Nous mettrons à jour, d'ici à fin novembre 2018, notre plan d'action visant à rationaliser les exonérations fiscales ad hoc afin d'inclure les mesures envisagées pour 2019 et les conclusions de l'évaluation des dépenses fiscales de l'économie guinéenne finalisé en juillet 2018 avec le soutien du UE. En raison des retards dans la signature du décret rendant obligatoire l'achat de polices d'assurance sur les marchandises importées auprès de compagnies d'assurance locales, l'élargissement de la base d'imposition sur les contrats d'assurance ne devrait générer que des recettes fiscales supplémentaires de 9 milliards de GNF en 2018, contre les 21 milliards de GNF attendus et nous nous attendons de mobiliser 15 milliards de GNF en 2019. Nous menons un recensement des contribuables des petites et moyennes entreprises qui servira de base à la mise en place de la taxe professionnelle unique (TPU) d'ici à fin 2018, qui permettra d'améliorer le respect des obligations fiscales des entreprises du secteur informel grâce au paiement électronique et sécurisé disponible dans les banques.
- Nous poursuivons la mise en œuvre de plusieurs mesures d'administration fiscale qui devraient permettre de mobiliser 0.3 pourcent du PIB en 2018 et 0.35 pourcent du PIB en 2019.** Nous avons faits de progrès dans la mise en œuvre des (i) audits généraux et des audits sur pièce au niveau des grandes entreprises qui étaient attendu mobiliser, respectivement, 180 milliards de GNF supplémentaires (0,17 % du PIB) et 33 milliards de GNF (0,03 % du PIB) en 2018, soutenu par des procédures d'audit améliorées et l'introduction de contrats de performance pour les auditeurs en 2018 ;

(ii) la réalisation des audits de 32 entreprises sur la base du recoupement des données d'importation des entreprises en 2018 avec le chiffre d'affaires déclaré, ce qui était supposée mobiliser 20 milliards de GNF supplémentaires (0,02 % du PIB);

(iii) l'accélération du recouvrement des arriérés d'impôts, qui était attendu mobiliser 95 milliards de GNF supplémentaires (0,09 % du PIB), sur un stock d'arriérés récupérables de 622 milliards de GNF. Toutefois, la mise en œuvre de ces mesures a pris du retard et, bien que nous nous soyons engagés à poursuivre nos efforts dans ces domaines, nous nous attendions à une mobilisation des recettes inférieure à celle prévue. En raison de retards dans la réalisation des audits, la mobilisation de recettes supplémentaires à la mi-août est restée limitée à 40 milliards GNF (0,1 % du PIB) provenant des audits généraux des grandes entreprises et à 13 milliards GNF (0,03 % du PIB) provenant des audits sur pièces. Dans cette perspective, nous avons redoublé les efforts pour intensifier les audits et la collecte et nous prévoyons de mobiliser 140 milliards de GNF provenant d'audits généraux et notre objectif total de 33 milliards de GNF provenant d'audits sur pièces. Afin d'améliorer les résultats des audits généraux, nos inspecteurs ont concentré leurs efforts sur quelques grandes sociétés minières pour lesquelles les mesures de contrôle fiscal ont généré d'importants revenus de recettes fiscales dans les années précédentes. En outre, nous avons identifié et notifié un nombre suffisant de contribuables au moyen d'audits sur pièces pour nous assurer que nous atteindrons l'objectif de contrôle des audits sur pièces d'ici la fin de l'année. Nous nous sommes engagés à continuer à conduire des audits généraux et sur pièces des grandes entreprises afin de mobiliser, respectivement, 155 milliards de GNF supplémentaires (0,1 % du PIB) et 35 milliards de GNF (0,03 % du PIB) en 2019. En raison des retards administratifs liés à la vérification des données d'importation des entreprises en 2018 et à la comparaison du chiffre d'affaires déclaré, nous avons mobilisé environ 4 milliards GNF à la mi-août et nous prévoyons collecter 6 milliards GNF d'ici fin 2018. Nous nous sommes engagés à continuer à mener cet exercice en 2019 et nous prévoyons de mobiliser 60 milliards de GNF l'année prochaine. En outre, nous avons entamé des négociations avec dix entreprises ayant des arriérés importants et avons effectué des demandes pour des avances sur une part minimale de ces arriérés comme préalable à l'élaboration d'une stratégie à long terme pour l'apurement de leurs arriérés, ce qui nous permettra d'atteindre notre objectif à la fin de l'année de 95 milliards de GNF (0,09 % du PIB). Nous nous sommes engagés à continuer à mener cet exercice en 2019 et nous prévoyons de mobiliser 122 milliards de GNF en 2019. Nous avons renforcé les contrôles et le recouvrement de la contribution foncière unique (CFU) par le biais de la géolocalisation, ce qui était attendu permettre de mobiliser 32 milliards de GNF supplémentaires (soit 0,05 % du PIB) en 2018. A la mi-août, nous avons déjà dépassé notre objectif annuel et avons mobilisé 36 milliards de GNF (0,05 % du PIB) et nous espérons atteindre 50 milliards d'ici à la fin de 2018 et atteindre 65 milliards supplémentaires en 2019. En outre, nous avons mis en place un comité intersection composé de la Direction nationale des impôts et de la Direction générale des douanes, qui permettra une meilleure intégration et un meilleur échange d'informations entre les deux entités pour les activités de contrôle fiscal. Nous avons également achevé l'infrastructure pour une interconnexion physique entre la DNI et la DGD et nous allons commencer les travaux sur la plateforme logicielle qui permettra un échange d'informations en temps réel. Pour améliorer le recouvrement des taxes sur les cartes grises des véhicules, nous avons collaboré avec les banques pour créer un guichet spécial qui nous a permis de mobiliser 30 pourcent de notre objectif annuel de GNF 18 milliards au mois d'août.

16. Nous nous sommes engagés à mettre en œuvre le mécanisme de prix d'ajustement automatique pour les produits pétroliers et à mener une campagne de communication avec le public et à mettre en place des mesures d'accompagnement pour protéger les plus vulnérables, avant sa mise en œuvre. Dans un contexte de hausse des prix internationaux du pétrole au détail, nous avons réduit les taxes sur les produits pétroliers afin de maintenir les prix de détail des produits pétroliers inchangés, ce qui entraînait des pertes de revenus importantes. Nous avons notamment commencé à mi-2017 et poursuivi en 2018 à mettre en œuvre des ajustements à la baisse ad hoc du taux de TSSP, ce qui a entraîné des pertes de revenus substantielles. En outre, depuis janvier 2018, nous avons commencé à introduire des ajustements à la baisse ad hoc des droits de douane sur les produits pétroliers, ce qui a entraîné une perte de recettes d'environ 0,6 % du PIB au premier semestre de 2018. Pour soutenir la mobilisation des revenus, nous avons augmenté les prix de détail des produits pétroliers le 1er juillet 2018, pour la première fois depuis début 2015. Nous avons notamment augmenté les prix de détail des produits pétroliers de 25 %, passant de 8000 à 10000 francs guinéens par litre, soit plus de deux fois l'augmentation programmée de 12 %, compte tenu des prix internationaux du pétrole plus élevés que prévus. Parallèlement, nous avons commencé à mettre en œuvre des mesures d'accompagnement visant à protéger les plus vulnérables de la hausse des prix. Ainsi, nous renforçons notre système de transport en commun et nous avons augmenté le nombre d'autobus publics disponibles. En raison de la hausse des prix des produits pétroliers, nous pensons que la nécessité d'ajuster les droits de douane à la baisse pour maintenir le prix de détail inchangé se réduira sensiblement et nous permettra de mobiliser des recettes supplémentaires des droits de douane d'environ 0,9 % du PIB (par rapport à un scénario de référence sans modification). Cela permettra de limiter les pertes de recettes générées par les taxes sur le commerce international, en raison de la hausse du prix international du pétrole à environ 0,6 % du PIB. Comme la récente augmentation des prix nous a permis de réduire considérablement l'écart entre les prix de détail à l'importation et les prix de détail sur le marché intérieur, nous nous sommes engagés à aller de l'avant et à mettre en place un mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers au début de 2019. À cette fin, nous avons commencé le dialogue avec les principales parties prenantes pour dégager un consensus sur notre réforme et nous mènerons une campagne de communication, notamment auprès des médias, qui se concentrera sur les coûts budgétaires des subventions sur les produits pétroliers, sur la manière dont elles bénéficient de manière disproportionnée davantage aux plus riches et leur élimination augmentera les recettes fiscales et créera un espace budgétaire pour soutenir l'augmentation des dépenses prioritaires. Parallèlement, avant la mise en place du mécanisme, nous mettrons en place des mesures d'atténuation ciblées, notamment le renforcement des filets de sécurité sociale et l'extension des programmes de travaux publics à haute intensité dans les zones urbaines et périurbaines, afin de protéger les plus vulnérables. Si la mise en œuvre du système de prix d'ajustement automatique est retardée, nous prendrons des mesures supplémentaires de recettes fiscales pour atteindre notre objectif de recettes de programme.

Maîtrise des Dépenses Courantes

17. Nous nous engageons à maîtriser les dépenses courantes non prioritaires en biens et services pour atteindre nos objectifs budgétaires pour 2018 et créer un espace budgétaire pour l'augmentation des dépenses en investissements pour les infrastructures et les filets sociaux. Grâce à nos efforts, nous avons déjà limité les dépenses en biens et services à environ 1,8 % du PIB à la fin septembre 2018. Nous continuerons à rationaliser les commandes de matériel électronique, de véhicules, de mobilier et de matériel de bureau afin de limiter nos dépenses en biens et services en 2018, à 3,1 % du PIB. À cette fin, nous nous sommes engagés à générer des économies supplémentaires de 245 milliards de GNF (0,3 % du PIB) en dépenses de

biens et services par rapport aux montants convenus lors de la première revue du programme FEC, qui reflétait déjà une mesure d'ajustement de 0,68 % du PIB. Nous nous sommes engagés à poursuivre notre stratégie en 2019 et nous limiterons les dépenses en biens et services à 3,3 % du PIB en 2019.

18. Nous réduirons les subventions non ciblées à l'électricité grâce à notre réforme du tarif de l'électricité, en améliorant l'efficacité de l'EDG et en modifiant la composition de notre production d'électricité pour réduire les coûts de production. Notre objectif est de réduire progressivement les subventions à l'électricité à 0,6 % du PIB d'ici 2020 grâce à notre stratégie à trois volets qui visent à : (i) augmenter les tarifs de l'électricité pour les rapprocher du recouvrement des coûts; ii) améliorer l'efficacité d'EDG en renforçant le taux de recouvrement des factures et en réduisant les pertes commerciales et techniques; et iii) remplacer la production d'électricité thermique coûteuse par une production hydroélectrique moins coûteuse. Ainsi, nous nous sommes engagés à réduire les subventions à l'électricité à 1,0 % du PIB en 2018 et à 0,7 % du PIB en 2019 (1,3 % du PIB en 2017). À cette fin, nous avons augmenté les tarifs d'électricité de 42 % pour les industriels et les gros consommateurs en novembre 2017. En mars 2018, en raison des protestations, nous avons suspendu l'augmentation de 42 % des tarifs pour les industriels et les gros consommateurs et nous avons décidé de procéder à un examen complet des tarifs de l'électricité. En avril 2018, nous avons signé un arrêté ministériel établissant des augmentations des tarifs d'électricité pour toutes les catégories de consommateurs tout en préservant le tarif social. Ainsi, une augmentation de 25 % du tarif de l'électricité pour la tranche d'utilisateurs industriels et professionnels et une augmentation de 10 % pour les ménages ont commencé à être appliquées en mai 2018. Avec la hausse de 42 % des tarifs pour les utilisateurs industriels et professionnels appliquée entre janvier et février 2018, cette réforme tarifaire devrait générer des économies sur les subventions à l'électricité de 143 milliards de GNF en 2018 (0,13 % du PIB) qui seront reportés sur 2019. Nous sommes résolus à poursuivre notre réforme tarifaire afin de ramener les tarifs de l'électricité à des niveaux de recouvrement des coûts à moyen terme. À cette fin, nous définirons une stratégie de réforme tarifaire pluriannuelle d'ici la fin de 2018, sur la base des conclusions de l'étude des tarifs de l'électricité que nous avons achevée en juillet 2018. En outre, nous visons à améliorer la composition de notre production d'électricité en vue de réduire les coûts de production pour EDG. Notamment, nous substituerons 121 089 MHW de production thermique en 2018 par la production hydroélectrique, ce qui réduira les coûts de production d'EDG de 328 milliards GNF et nous poursuivrons notre stratégie visant à améliorer la composition du mix énergétique en 2019. Nous avons, par ailleurs, signé un nouveau contrat avec les fournisseurs de carburants pour réduire les coûts d'achat, ce qui devrait générer des économies d'environ 30 milliards de GNF en 2018. Sur le plan opérationnel, nous visons à renforcer le taux de recouvrement d'EDG et nous avons réalisé d'importants progrès dans la pose de compteurs de consommation électrique dans l'administration publique et pour les consommateurs privés. Notamment, EDG a installé des compteurs de consommation d'électricité à la primature et dans quinze ministères à fin juin 2018 (RS de fin juin) et auprès d'environ 46 000 consommateurs domestiques à fin juillet. Nous prévoyons d'installer des compteurs dans les locaux de tous les ministères d'ici fin février 2018 (RS). De plus, nous avons installé des compteurs pour plus de 108 000 consommateurs domestiques à la fin du mois de juillet et la pose de 80 % du reste des consommateurs privés le sera à la fin de février 2019 (RS). Nous continuons à renforcer les contrôles pour lutter contre la fraude et réduire les pertes commerciales. EDG mène notamment une enquête et noue un partenariat avec les consommateurs domestiques pour identifier et éliminer les branchements illégaux au système de distribution. Cela devrait permettre de régulariser 80 000 clients industriels et domestiques et de réaliser des économies supplémentaires de 47 milliards de GNF en 2018. Jusqu'à présent, 15 000 consommateurs de Conakry ont été régularisés et nous avons l'intention de mener le

recensement dans tout le pays d'ici fin 2019. Nous avons également commencé à investir dans l'infrastructure du réseau de distribution, ce qui devrait réduire les pertes techniques.

19. Nous avons pris des mesures pour limiter l'impact de l'augmentation salariale supérieure au niveau programmé afin de maintenir la masse salariale au niveau programmé pour 2018. L'augmentation de plus de 20 % des salaires de la fonction publique, adoptée en mars 2018, devrait ajouter 326 milliards de GNF (0,3 % du PIB) à la masse salariale en 2018. Pour compenser l'impact de la hausse des salaires, nous avons pris les mesures suivantes visant à maintenir la masse salariale dans les limites de l'enveloppe budgétisée, ce qui devrait générer des économies de 326 milliards de GNF : i) gel des recrutements prévus pour générer des économies de 169 milliards de GNF (0,2 % du PIB), tout en veillant à garantir l'accès aux services sociaux de base dans les zones rurales avec un minimum de 16540 enseignants et 8025 agents de santé ; (ii) retarder la mise en œuvre du statut sur un certain nombre de corps paramilitaires, ce qui devrait générer des économies de 60 milliards de GNF (0,05 % du PIB) ; et (iii) geler les avancements automatiques dans la fonction publique pour générer des économies de 94 milliards de GNF (0,09 % du PIB). Nous sommes engagés à maîtriser notre masse salariale en 2019. Nous poursuivons notre réforme de l'administration et de la fonction publiques. Nous avons notamment réalisé un recensement biométrique couvrant déjà 91 095 personnes-retraités (56 074), fonctionnaires (24 327) et contractuels (10 694). Au cours de ce processus, nous avons découvert des divergences avec la base de données de nos fonctionnaires (révélant des travailleurs fantômes et décédés qui apparaissent encore dans la base de données) et nous avons commencé à nettoyer nos registres. Nous procéderons à un nouveau recensement afin de nettoyer davantage les cas irréguliers à partir de novembre 2018. Nous avançons dans la mise en place d'un système permanent de surveillance du personnel et de mise en application des lois et règlements organiques. Avec le soutien de la Banque Mondiale, nous avons installé dans des lieux de travail publics 120 machines pour surveiller les données du travail des fonctionnaires afin de décourager la fraude. Grâce à cela, nous avons déjà découvert environ 2800 travailleurs fantômes. Nous procédons à l'installation de nouvelles machines pour atteindre notre objectif de 150 machines supplémentaires installées d'ici la fin de 2018. Nous travaillons également à l'introduction de cartes biométriques et nous commencerons un exercice pilote d'ici à fin 2018, visant à couvrir tous les fonctionnaires d'ici fin 2019. À moyen terme, nous visons également à créer une nouvelle plate-forme électronique capable de suivre et de consolider les données sur l'activité et les salaires des fonctionnaires.

20. Nous sommes engagés à augmenter nos ressources domestiques pour les programmes sociaux afin de protéger les plus vulnérables de l'impact de la récente augmentation des prix des produits pétroliers, réduire la pauvreté, favoriser l'inclusion de l'augmentation des prix des produits pétroliers. Nous avons finalisé notre première Politique nationale de Protection sociale en novembre 2016, ce qui renforce notre objectif de réduire la pauvreté par : (i) le renforcement de la protection sociale ; (ii) l'accès aux opportunités d'emploi ; (iii) l'amélioration des conditions de vie des plus démunis et des plus vulnérables ; (iv) l'amélioration de l'accès aux services de santé et d'éducation ; (v) l'amélioration de l'accès à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (vi) la prévention et la gestion des crises et catastrophes et le renforcement de la résilience ; et (vii) l'amélioration de l'accès à l'habitat social. Nous créerons en 2019 une nouvelle Agence pour l'inclusion, qui jouera un rôle clé dans la mise en œuvre de notre stratégie visant à promouvoir l'inclusion. Nous sommes engagés à utiliser une partie des économies budgétaires découlant de la hausse des tarifs de l'électricité mise en œuvre en 2018 pour renforcer les programmes de filets de sécurité sociale non contributifs au titre du Fonds de développement social et du programme Filets Social Productif (PFSP) à 75 milliards de GNF en 2018 et à 130 milliards de GNF en 2019. Cela nous permettrait de renforcer la couverture de ces

programmes et de commencer à réduire le recours excessif au financement des donateurs. Nous avons effectué une analyse qui montre que la hausse des prix du pétrole a touché beaucoup plus les populations vivant en zones urbaines et périurbaines. Ainsi, pour compenser l'impact de la hausse des prix des produits pétroliers sur les revenus réels des populations vulnérables, nous étendrons les programmes sociaux du PFSP aux zones urbaines et périurbaines. Notamment, nous avons alloué un montant équivalent à 37 milliards de GNF (4 millions USD) dans le budget 2019 pour élargir les programmes de transferts monétaires ciblés dans le cadre du PFSP, actuellement réalisés uniquement dans les zones rurales, aux zones urbaines et périurbaines clés. Intensifier les projets de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre dans les zones urbaines (HYMO), en particulier pour les femmes et les jeunes. Nous continuerons également à financer des projets sociaux visant à réduire les inégalités entre les sexes et à favoriser l'intégration des femmes dans la population active ; assistance sociale aux plus vulnérables, y compris les personnes âgées et handicapées, et aux personnes touchées par le VIH / sida et Ebola. Nous établirons un prototype du registre social unifié des populations vulnérables d'ici fin juillet 2019 (RS modifié) afin de renforcer le ciblage des programmes sociaux, qui sera soutenu par la Banque mondiale, et on le finalisera le registre social unifié des populations vulnérables d'ici fin juillet 2020. À cette fin, nous avons commencé à renforcer les capacités et avons organisé en mars 2018 un atelier avec les donateurs et les principales parties prenantes, avec le soutien de la Banque mondiale, afin de définir une feuille de route pour la création du registre social unifié d'ici Mars 2019.

Stratégie de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme

21. Nous sommes engagés à mobiliser des recettes fiscales supplémentaires à hauteur de 1.5 pourcent du PIB pour créer de l'espace budgétaire pour les dépenses prioritaire.

Notre stratégie de mobilisation de recettes fiscales supplémentaires mettra l'accent sur l'accroissement des recettes fiscales non minières, notamment les impôts directs, grâce à l'élargissement de l'assiette fiscale et au renforcement des contrôles.

22. Nous mettrons en œuvres des mesures de politique et d'administration fiscales pour soutenir la mobilisation des recettes, ce qui est déterminant pour créer l'espace budgétaire nécessaire pour renforcer les dépenses publiques prioritaires de soutien à la croissance.

Spécifiquement, en plus des mesures discutées, nous adopterons les mesures suivantes :

- **Mesures de politique fiscale** : nous mettrons l'accent sur la mise en œuvre de mesures permettant la mobilisation de recettes additionnelles tout en rendant notre système fiscal plus équitable et transparent. Notamment, nous allons : (i) continuer la rationalisation des exonérations fiscales sur la base d'une revue en cours des dépenses fiscales (estimées à environ 4 pourcent du PIB) qui soutiendra l'élargissement de l'assiette fiscale ; (ii) rationaliser les accises et revoir les taux ; (iii) réviser le régime d'imposition foncière ; (iv) éliminer l'impôt sur le revenu global tout en élargissant la couverture et en améliorant la cohérence du système de retenue ; (v) procéder à la revue des règles et dispositions fiscales internationales ; et (vi) élaborer une stratégie de réduction du stock d'arriérés de crédit de TVA. Notamment, nous procédons à la révision du Code général des Impôts (CGI) avec l'assistance technique du FMI, pour éliminer l'impôt sur le revenu global, améliorer la cohérence du système de retenue à la source et procéder à la revue des dispositions fiscales internationales. Nous finaliserons le nouveau CGI d'ici avril 2019.
- **Mesures d'administration fiscale** : nous mettrons l'accent sur des mesures qui renforcent le paiement et la collecte de l'impôt. A cet effet, nous allons : (i) finaliser

l'élaboration des modalités de déclaration fiscale et de paiement en ligne d'ici juin 2019 ; (ii) poursuivre l'informatisation, avec une solution alternative en remplacement des projets RAND et MERCURY qui permettront de connecter le paiement de la TVA par les entreprises au réseau de la Direction Nationale des Impôts (DNI) d'ici juin 2019, et permettre le traitement en temps réel des obligations fiscales et consolider les informations et données provenant de diverses régies financières dans un réseau centralisé (SFIG) ; (iii) mettre en place un nouvel organigramme et moderniser les pratiques de gestion de la DNI pour soutenir la mobilisation des recettes. A cet effet, nous sommes en train d'élaborer le nouvel organigramme, avec l'assistance technique du FMI, ce qui va permettre de séparer les fonctions de pilotage aux opérations de gestion, et nous comptons l'opérationnaliser d'ici fin 2018. Nous avons aussi finalisé un projet de manuel de procédure pour la DNI conformément au nouvel organigramme et mise en place un comité de réforme au sein de la DNI pour soutenir cette réforme ; (iv) finaliser l'élaboration d'un manuel de procédure et d'un protocole d'audit interne pour la DNI, avec le soutien de l'UE ; (v) continuer d'élargir le croisement des données sur les importations avec les chiffres d'affaires déclarées pour réduire les cas de sous-déclaration et renforcer le contrôle fiscal en améliorant l'identification des contribuables, avec le soutien du comité intersectoriel entre les Douanes et la DNI ; (vi) continuer à recouvrer les arriérés d'impôt auprès des grandes entreprises (estimés à 0,7 pourcent du PIB) ; (vii) introduire un numéro permanent d'identification fiscale d'ici fin 2018 ; (viii) renforcer les capacités de la DNI et le recouvrement au niveau du service des Grandes Entreprises ; (ix) améliorer la conformité des grands et moyens contribuables ; (x) continuer de nettoyer et transférer les dossiers des contribuables aux services fiscaux compétents; et (xi) numériser les Douanes.

23. Nous restons engagés à appliquer les dispositions fiscales du nouveau code minier pour assurer la mobilisation de recettes minières supplémentaires dans un contexte d'activité minière très importante. Nous avons fait d'importants progrès vers le renforcement de la gouvernance et de la transparence dans le secteur minier. La Guinée a adhéré à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) en 2014, et nous avons mis en application le Code minier modifié (adopté en 2011) en 2013, avec l'introduction de dispositions fiscales conforme aux normes internationales. En outre, nous avons procédé à une revue des accords et titres miniers et mis en place un système plus transparent de délivrance, renouvellement et cession des permis. Nous avons fait des progrès importants en rapprochant les accords miniers expirants aux dispositions du nouveau code minier. En vue des nouveaux investissements substantiels dans le secteur minier, nous viserons à tirer parti du dynamisme du secteur pour mobiliser des revenus supplémentaires afin de financer l'augmentation programmée des investissements dans les infrastructures et les dépenses sociales prioritaires. À cette fin, nous veillerons à ce que tous les accords miniers nouveaux et expirants qui sont renouvelés, à l'exclusion de ceux avec de nouveaux investissements en infrastructure à multiple usagers et/ou de transformation en Guinée dans les produits à plus forte valeur ajoutée, seront mis en conformité avec les dispositions fiscales du Code minier de 2013 et que tous les nouveaux accords avec nouveaux investissements en infrastructure et/ou transformation seront soumis à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales (RS fin novembre). Depuis juin 2018, nous avons un nouveau contrat minier qui a été mis pleinement en conformité des dispositions fiscales du code minier. Nous allons également procéder à l'élimination des exonérations fiscales ad hoc accordées au secteur minier au-delà de la portée des contrats miniers. Pour réduire les risques de transfert de bénéfices résultant des prix de transfert dans le secteur minier, nous allons introduire des dispositions fiscales internationales clefs dans notre cadre juridique, y compris des dispositions pour soutenir le principe du « arm's length principle »

d'ici avril 2019, avec l'assistance technique du FMI. Nous avons aussi commencé la modélisation des recettes minières, avec l'assistance technique du FMI, qui soutiendra le renforcement de projections des revenus budgétaires et mieux évaluer le potentiel de mobilisation des revenus.

Réformes Structurelles dans le Domaine des Finances Publiques

24. Nous renforcerons notre gestion des finances publiques pour appuyer notre stratégie budgétaire et l'augmentation envisagée des investissements et nous avons une stratégie globale élaborée pour la période 2019–22. Nous avons réalisé d'importants progrès dans le renforcement de la gestion des finances publiques et nous nous sommes engagés à faire avancer les réformes. À cette fin, nous avons mené l'exercice PEFA en avril 2018, avec l'appui de l'AT du FMI, qui a fourni une évaluation approfondie du cadre de gestion des finances publiques de la Guinée. Sur cette base, nous avons élaboré un plan d'action actualisé pour la réforme des finances publiques (PREFIP) sur la période 2019–2022 sur la base des recommandations clés des exercices PEFA et PIMA de 2018 (RS fin septembre 2018). Le PREFIP 2019–22 fournit la feuille de route et identifie les mesures assorties de délais qui renforcent notre gestion des finances publiques. Ce plan a été validé par un comité présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances et par le Ministre du Budget en septembre 2018 et sera adopté par le Conseil des Ministres à la fin-octobre 2018. Nous nous sommes engagés à mettre en œuvre notre stratégie globale élaborée dans le PREFIP 2019–2022, qui est articulée autour de dix piliers et vise à renforcer : i) la mobilisation des recettes intérieures ; ii) l'élaboration et la présentation du budget, y compris la planification et l'allocation des ressources aux investissements publics ; iii) l'exécution du budget, notamment des investissements publics, et des contrôles internes ; iv) le renforcement de la gestion de la trésorerie et la gestion de la dette ; v) comptabilité et rapport des opérations de l'administration centrale ; vi) l'évaluation et le suivi des risques budgétaires provenant des établissements publiques à caractère administratif, des collectivités locales, des entreprises publiques et des partenariats publics-privés ; vii) l'amélioration des audits et les contrôles externes des finances publiques ; viii) renforcement des capacités ; ix) amélioration du système de gestion informatisée des finances publiques, x) amélioration du pilotage et du suivi des réformes.

25. Nous poursuivrons nos efforts pour améliorer la transparence et le contrôle budgétaires en modernisant le processus d'élaboration du budget et en produisant des rapports périodiques sur l'exécution du budget. Pour la première fois, nous avons présenté un budget à moyen terme avec la loi de finances 2017. Nous avons adopté la nouvelle nomenclature budgétaire conformément au manuel des statistiques des finances publiques (MSFP) 2001 du FMI pour la loi de finances 2018, mis en œuvre la nouvelle nomenclature budgétaire pour l'exécution du budget 2018 et modernisé le système d'information pour l'élaboration et l'exécution du budget. Nous avons établi une approche budgétaire descendante en fixant des objectifs dans le cadre de la budgétisation à moyen terme conformément aux objectifs budgétaires de l'accord FEC. En outre, nous avons amélioré notre calendrier de préparation du budget et avons considérablement progressé dans le respect du calendrier de la loi des finances rectificative de 2018 et de la préparation du budget 2019 et nous continuerons à publier les rapports trimestriels de l'exécution budgétaire. Nous avons adopté en décembre 2017 la nouvelle loi sur la gouvernance financière des sociétés et établissements publics en conformité avec le nouveau cadre législatif et réglementaire des finances publiques. Nous adopterons le manuel de procédures d'exécution budgétaire afin de renforcer la qualité de l'exécution budgétaire et la qualité des rapports d'exécution budgétaire d'ici la fin 2018 et nous l'opérationnaliserons sur la chaîne des dépenses d'ici fin 2019. Afin d'éviter la récurrence des dépenses extrabudgétaires et l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs, et mieux aligner les flux de trésorerie et les plans d'engagement des dépenses, nous avons limité l'utilisation des autorisations des paiements (AP)

au cours de janvier-septembre 2018 aux dépenses de souveraineté et aux fonds spéciaux, et nous avons lié l'exécution de toutes les dépenses autorisées par des AP aux lignes budgétaires, conformément au Règlement général portant sur la gestion budgétaire et de comptabilité publique (RGGBCP) concernant l'utilisation des procédures exceptionnelles pour l'exécution des dépenses publiques. Nous mettrons fin à l'usage de la terminologie de procédure AP, non prévue par la réglementation en vigueur et jusqu'ici utilisée en lieu et place de procédure exceptionnelle, par dérogation à la procédure normale d'exécution de la dépense publique, afin de se conformer au RGGBCP. Comme la procédure d'AP, l'utilisation de ces procédures exceptionnelles sera limitée, en conformité au RGGBCP, à l'exécution des dépenses imputées sur les fonds spéciaux et les dépenses de souveraineté inscrites au budget de l'Etat au profit du Président de la République et des institutions constitutionnelles et sera liée aux crédits disponibles sur les lignes budgétaires pour éviter des dépenses extrabudgétaires. Nous fournirons aux services du FMI un rapport trimestriel sur l'utilisation des procédures exceptionnelles utilisées pour les dépenses des fonds spéciaux, les dépenses de souveraineté du Président et des institutions constitutionnelles et de toutes les autres dépenses soumises à ces procédures, hors charges financières de la dette.

26. Nous sommes engagés à créer un Compte Unique du Trésor pour renforcer la transparence, le suivi budgétaire et la gestion de notre trésorerie. À cette fin, nous avons clôturé tous les comptes des EPA détenus dans les banques commerciales et ouvert un compte centralisateur auprès de la Banque centrale dans le but de consolider tous les comptes dans le périmètre du CUT. Dans ce contexte, nous avons finalisé un recensement sur les comptes des EPA à Conakry et dans le reste du pays. Nous consoliderons dans le CUT les comptes de tous les ministères et de la majorité des EPA, à l'exception des comptes ouverts pour des projets et programmes publics de développement financés par des bailleurs de fonds, pour le rendre opérationnel d'ici fin mai 2019. Nous établirons la liste des principaux EPA concernés d'ici fin mars 2019. Le processus de consolidation de la trésorerie publique se poursuivra par l'extension du CUT aux comptes des projets et programmes publics de développement financés par des bailleurs de fonds, dont la plupart sont ouverts dans les banques commerciales.

27. Nous améliorerons notre gestion de la trésorerie, ce qui serait aussi important pour soutenir le financement budgétaire de la BCRG. Nous continuerons d'aligner les plans d'engagement des dépenses aux flux de trésorerie. Nous avons commencé à réaliser cet exercice tous les mois depuis janvier 2018 qui est une réforme clé pour renforcer le contrôle des dépenses. En outre, nous continuerons à organiser une réunion interministérielle technique hebdomadaire, élargie à la Banque Centrale, pour soutenir le comité de trésorerie qui se tient sur une base mensuelle. En outre, nous travaillons à renforcer les prévisions de la gestion de la trésorerie, conformément aux récentes recommandations de l'AT du FMI, ce qui nous permettra d'améliorer notre évaluation des besoins budgétaires.

28. Nous renforcerons notre gestion des investissements publics afin d'améliorer la transparence et l'efficacité et d'optimiser les rendements de notre plan d'investissement public. Nous sommes engagés à prioriser les projets d'investissements publics ayant un impact plus important sur la croissance et la réduction de la pauvreté, à effectuer une analyse avantages-coûts complète des projets (avantages-coûts pour les projets sociaux). Nous avons mené l'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) avec le soutien de l'AT du FMI en mai 2018. Conformément aux recommandations de l'exercice de gestion des investissements publics (PIMA), nous finaliserons un projet de décrets réglementant les mécanismes, les mandats, procédures et normes de gestion des investissements publics d'ici fin juin 2019 et nous les adopterons d'ici fin septembre 2019. Nous élaborerons et adopterons un manuel pour l'élaboration, l'évaluation et la sélection des projets d'investissement prioritaires, y compris la

réalisation d'une analyse coûts-bénéfices. Ce manuel exigera que tous les projets d'investissement public soient accompagnés d'études de faisabilité et formalisera un processus de production de rapports sur l'exécution et l'achèvement des projets. En outre, nous entamerons un bilan de tous les projets en cours pendant au moins 10 ans avant de continuer à les financer dans la loi de finances 2020. Nous finaliserons la mise en place d'une plateforme de gestion intégrée des investissements d'ici à fin 2018, ce qui nous permettra de mieux connaître le portefeuille des investissements et d'améliorer la capacité de toutes les parties prenantes à suivre le financement et l'évolution des investissements publics et renforcer leur coordination et leur suivi.

29. Nous appliquerons les dispositions du nouveau code de passation des marchés et procéderons à des appels d'offres pour des projets d'investissements publics. En 2014, nous avons adopté un nouveau code de passation des marchés, qui établit un appel d'offres pour les projets d'investissements publics (dépassant un certain seuil). En 2016, nous avons mené et publié un audit des marchés publics. Nous avons réduit les délais de passation en rationalisant les processus et nous avons finalisé notre enquête sur les prix des fournisseurs à partir du mois de mai 2018 pour assurer la transparence des contrats et nous mettons en place un système de sanctions tel que précisé dans le code des marchés publics. En outre, nous avons élaboré le premier rapport sur les marchés publics, nous l'avons publié sur le site Web du Ministère des Finances et nous continuerons à le publier tous les six mois. Nous travaillons à modifier le code de passation des marchés d'ici à la fin de 2018 pour simplifier et rationaliser les procédures, réduire les retards et améliorer la transparence et le suivi des contrats, y compris l'application de sanctions. Conformément à cette réforme, nous adopterons un manuel pour les procédures d'achat d'ici mars 2019 et nous avons développé une plate-forme pour soutenir la gestion interne et le suivi de l'exécution des marchés publics, pour lesquels nous avons élaboré des termes de référence.

30. Nous allons finaliser notre cadre de partenariat public-privé (PPP) conformément aux meilleures pratiques pour renforcer le suivi et la gestion des risques liés aux PPP. Pour soutenir notre objectif d'accroître les investissements, une nouvelle loi sur les PPP a été adoptée par le Parlement en juillet 2017. Nous publierons la nouvelle loi au Journal officiel d'ici fin novembre 2018. Nous finaliserons les décrets d'application d'ici la fin février 2019, et s'assurer que le nouveau cadre de PPP est conforme aux meilleures pratiques, axées sur le soutien aux projets envisagés dans le PNDES et conformes à la loi organique sur les finances publiques (LORF). Le décret de mise en œuvre soulignera notamment que : nous appliquerons aux PPP les mêmes processus rigoureux d'élaboration, de sélection et d'évaluation qu'aux projets d'investissements publics ; nous limiterons les engagements et les garanties explicites des PPP ; nous ouvrirons des offres de PPP spontanées à la concurrence et nous procéderons également à une analyse des risques budgétaires découlant des engagements de PPP existants. Compte tenu des risques et des passifs éventuels associés aux projets financés par des PPP, nous ferons preuve de prudence dans le recours aux PPP et nous veillerons à ce que ces garanties soient bien suivies, évaluées et maîtrisées. A cette fin, une cellule des PPP sera créée au Ministère de l'Economie et des Finances d'ici fin mars 2019.

31. Nous poursuivrons notre réforme des entreprises publiques visant à renforcer leur gouvernance et à limiter les risques budgétaires. Nous avons mené une enquête sur la situation juridique et financière de toutes les entreprises publiques en 2017 et le rapport financier annuel des entreprises publiques de 2016 a été soumis pour la première fois au Parlement en 2017. Une loi révisée sur la gouvernance des entreprises publiques a été approuvée par le Parlement en décembre 2017, qui assure la cohérence avec la loi sur les finances publiques

(LORF) et le décret sur la gestion du budget et la comptabilité publique. La nouvelle loi sur les entreprises publiques renforce la gouvernance et le suivi des entreprises publiques :

- i) en appliquant les dispositions fiscales du droit commun ;
- ii) en renforçant l'obligation de verser des dividendes ;
- iii) en clarifiant l'octroi éventuel de subventions ;
- et iv) en renforçant la maîtrise des risques budgétaires découlant des entreprises publiques.

Le projet de décret d'application de la nouvelle loi sur la gouvernance des entreprises publiques a été examiné lors d'une réunion interministérielle et soumis au Conseil des Ministres et approuvé en septembre (RS fin septembre). Nous organiserons des ateliers pour favoriser une meilleure compréhension et une meilleure appropriation de la nouvelle loi sur la gouvernance des entreprises publiques et du décret de mise en œuvre correspondant. Nous mettrons les textes des entreprises publiques en conformité avec les exigences de la nouvelle législation d'ici à la mi-2019 et nous travaillons à mobiliser une assistance technique dans ce domaine. A ce jour, nous avons examiné les statuts dans le cadre d'un projet pilote de sept entreprises publiques et nous les avons alignées sur la nouvelle législation et nous avons commencé à travailler sur trois autres entreprises publiques. Conformément à la nouvelle loi, nous avons préparé le rapport financier annuel des entreprises publiques pour 2017 et nous avons soumis à l'Assemblée Nationale en annexe de la loi de finances 2019. Nous nous engageons à continuer à préparer chaque année le rapport financier des entreprises publiques et à le soumettre au Parlement. Nous travaillons à l'élaboration d'une stratégie à moyen terme pour améliorer les conditions financières des entreprises publiques déficitaires afin de réduire les coûts budgétaires et la constitution de passifs éventuels. À cette fin, nous visons à améliorer la gestion et la performance des entreprises publiques, notamment en consolidant leur situation financière et en établissant leur conseil d'administration.

Politique et gestion de la dette

32. Nous sommes engagés à préserver la viabilité de la dette à moyen terme et s'assurer que le niveau actuel de risque modéré de surendettement extérieur de la Guinée ne sera pas dépassé. Nous continuerons de gérer avec soin nos emprunts extérieurs pour financer l'augmentation prévue des investissements publics afin de préserver la viabilité de notre dette et de contenir les vulnérabilités de la dette. Compte tenu du risque modéré de surendettement de la Guinée et du prêt non concessionnel de 1,2 milliard de dollars américains, pour financer la construction du projet de barrage de Souapiti (environ 11 % du PIB) qui est capital pour l'amélioration de notre capacité de production d'électricité, nous sommes engagés à maximiser l'élément concessionnel de nos nouveaux emprunts extérieurs et à limiter toute dette non concessionnelle supplémentaire, contractée ou garantie, à notre plafond fixé par le programme afin de préserver la viabilité de la dette à moyen terme. À cette fin, nous nous engageons notamment à limiter la dette non concessionnelle qui sera contractée ou garantie au cours des trois années de l'accord sous la FEC à un maximum de 650 millions de dollars US pour financer des projets d'infrastructures essentiels à la croissance de telle manière que l'indice de la charge de capacité de la dette ne dépasse pas un niveau modéré. Dans cette enveloppe, nous avons déjà signé les deux prêts pour le financement de la réhabilitation de la route RN1 et du réseau routier urbain de Conakry, respectivement, en septembre 2018 pour un montant total de 598 dollars US. Bien que nous ayons signé à fin novembre un emprunt non concessionnel de 60 millions de dollars US pour appui budgétaire, nous ne soumettrons pas ce prêt pour ratification à l'Assemblée nationale et nous réouvrons les négociations en vue de parvenir à des conditions de financement concessionnel. Dans le cas où cet emprunt pour l'appui budgétaire mentionné en haut devait être décaissé avant d'atteindre des conditions concessionnelles, nous nous engageons à l'affecter aux projets d'infrastructures clés tels que spécifiés dans le présent MPEF (¶10) et dans le PAT (¶15).

33. Nous nous engageons à rembourser progressivement les arriérés intérieurs accumulés au cours des exercices précédents. Nous avons entamé en 2015 un audit des arriérés intérieurs sur la période 1982–2013 et le stock global d'arriérés intérieurs est estimé à fin 2017 à 3090 milliards de GNF (3,3 % du PIB). Nous avons adopté en décembre 2017 une stratégie pour l'apurement de nos arriérés intérieurs de longue date, qui vise à apurer en premier lieu les petits créanciers (qui représentent 80 pourcent en nombre de créanciers et 20 pourcent de la valeur nominale des arrières audités et validés). À cette fin, nous avons déjà remboursé 43 milliards de GNF au secteur privé en 2017 et 59 milliards de GNF en 2018 sur les arriérés de longue date sur la période 1982–2013 (2,9 % du PIB en 2017). En outre, nous envisageons rembourser les montants restants sur une période de sept ans, par le biais de l'émission de titres et des paiements directs. Nous commencerons en octobre 2018 la seconde phase de l'audit externe afin de poursuivre les négociations avec les créanciers et finaliser le protocole d'entente pour les montants audités et vérifiés. Nous sommes en train de négocier avec le même auditeur externe pour examiner les arriérés intérieurs contractés sur la période 2014–2017. Nous nous engageons à éviter l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs, ce qui contribuera à soutenir le secteur privé.

34. Nous poursuivrons nos efforts pour la régularisation de nos anciens arriérés extérieurs. Nous avons entamé des négociations en vue de liquider les arriérés extérieurs à des créanciers non membres du Club de Paris et à des créanciers commerciaux, et nous continuerons à communiquer avec les créanciers à cette fin. Notre objectif est de normaliser progressivement ces arriérés dès que nous recevons une réponse des créanciers. À cette fin, nous poursuivrons les discussions avec les créanciers. Nous veillerons à ne pas accumuler de nouveaux arriérés extérieurs, notamment en améliorant la gestion de la dette.

35. Nous sommes déterminés à renforcer notre cadre de gestion de la dette afin de réduire les vulnérabilités. Nous avons élaboré un manuel de procédures opérationnelles et la déclaration de la politique nationale de la dette et nous avons entamé un audit des arriérés intérieurs en 2015. Nous avons renforcé nos capacités de gestion de la dette et nous continuerons à renforcer ces efforts, avec l'appui de l'assistance technique du FMI, du Trésor Américain, de l'AFD et autres partenaires au développement. Nous avons mis en place un Comité National de la dette en 2014 et un groupe de travail national de gestion de la dette en 2015. Nous avons publié un calendrier des émissions sur le site Web du Ministère de l'Economie et des Finances en avril 2018, ce qui favorisera la transparence et améliorera la gestion de la trésorerie. Nous avons mis en place en 2018 un système informatisé de suivi en temps réel des enchères des bons du Trésor. Nous avons mené l'exercice DEMPA (Évaluation de la performance de la gestion de la dette) en mai 2018, avec le soutien de la Banque mondiale pour identifier les domaines clés permettant de renforcer la gestion de notre dette. Nous finaliserons un plan d'action assorti d'un calendrier pour renforcer la gestion de la dette sur la base des conclusions du DEMPA d'ici à la fin 2018. Nous actualiserons notamment la stratégie de gestion de la dette à moyen terme d'ici Février 2019, avec le soutien d'Assistance technique du FMI. Nous avons publié pour la première fois, un rapport sur la dette publique en juin 2018 et nous continuerons à le publier tous les trimestres. Nous visons la publication d'un bulletin statistique complet d'ici janvier 2019. Nous ajusterons le calendrier des bons du Trésor toutes les semaines en fonction des besoins prévisionnels d'ici fin de 2018. Nous allons également opérationnaliser le compte unique du Trésor d'ici fin mai 2019. Nous allons opérationnaliser le Comité National de la dette en 2019 et le groupe de travail national sur la gestion de la dette publique d'ici fin 2018, qui sera chargé de mener les travaux d'analyse de la viabilité de la dette publique et de mettre à jour la stratégie de la dette à moyen terme et nous procéderons régulièrement à une analyse de la viabilité de la dette. Nous renforcerons également notre système d'enregistrement de la dette

publique d'ici fin 2019 en acquérant la nouvelle version du système d'enregistrement et de gestion de la dette du Secrétariat du Commonwealth (CS-DRMS), ou en optant pour l'achat du logiciel et la gestion de la dette publique Système de gestion de la dette (SYGADE) conçu par la CNUCED.

D. Politiques Monétaires et de Taux de Change

36. Nous continuerons à renforcer nos réserves de change pour accumuler des réserves externes supplémentaires contre les chocs. Nous avons renforcé nos réserves de change, et nous visons à atteindre le niveau d'estimation des réserves de 3,8 mois d'importation conformément à l'ARA-CC d'ici 2020. Pour prendre en charge la création de réserves tampons, la BCRG a commencé à mettre en œuvre une stratégie plus active d'accumulation de réserves. Notamment, la BCRG a mis en place des enchères unilatérales et concurrentielles pour des opérations d'achats de devises en septembre 2018 et a mené une campagne de communication auprès des banques pour limiter les risques liés au marché. La BCRG commencera à effectuer ces enchères d'ici à [fin octobre 2018], qui seront ouvertes à toutes les banques guinéennes et aux entités non bancaires étrangères opérant dans le MEBD. Elle ciblera les petits achats réguliers pour préserver la stabilité du MEBD. L'enchère sera effectuée tous les jours de la semaine, en dehors des jours du MEBD. Nous allons limiter nos interventions dans le MEBD pour fournir une liquidité appropriée et éviter des conditions de marché désordonnées pour soutenir l'accumulation de réserves et une plus grande flexibilité du taux de change. À cet égard, nous finaliserons une prévision hebdomadaire de liquidité de devises d'ici décembre 2018 afin d'améliorer la prévisibilité des conditions de l'offre et de la demande sur le marché

37. Nous sommes déterminés à parachever notre réforme du marché des changes en vue de renforcer le rôle des forces du marché et de favoriser une plus grande flexibilité du taux de change. La BCRG a accompli des progrès significatifs dans la réforme du mécanisme de change en remplaçant le système d'allocation des devises par un marché bilatéral de changes (MEBD) au début de 2016. Cela a eu pour effet de permettre une plus grande flexibilité du taux de change et de réduire l'écart entre le taux officiel et le taux des bureaux de change. Nous avons rendu les opérations MEBD plus régulières et prévisibles à travers la publication d'une instruction au début de 2016 qui de manière détaillée décrit l'organisation de la MEBD et des adjudications. Les enchères ont actuellement lieu deux fois par semaine (le mardi et le vendredi) et sont précédées d'un communiqué la veille. Nous avons mis un terme à la pratique consistant à fixer le taux d'échange officielle le jour suivant la réception des déclarations d'opérations de change issues des banques et le taux de référence est désormais quotidiennement publié avant 9 heures du matin. Nous sommes déterminés à mener à terme notre réforme du marché des changes. A cet effet, la BCRG a signé en mai 2018 une instruction clarifiant la méthodologie utilisée pour le calcul du taux de change de référence quotidien qui a été communiquée aux banques. La BCRG a publié une instruction en juin 2018 qui clarifie les règles de participation des banques au MEBD et renforcera la transmission et l'analyse des opérations du MEBD en élaborant un rapport trimestriel afin de renforcer les discussions avec les participants au marché d'ici à fin 2018. Dans le souci de rendre le MEBD plus compétitif et de favoriser une plus grande flexibilité du taux de change, nous avons commencé à éliminer graduellement la limite des allocations d'adjudication à un seul participant. Ainsi, la BCRG a porté cette limite à 40 % en septembre 2018 (de 20 %) et la portera à 60 % d'ici décembre 2018, avec pour objectif de procéder à son élimination complète d'ici juin 2019. Nous mettrons également en place une plateforme électronique qui puisse permettre de fluidifier les opérations du MEBD d'ici juin 2019, et nous avons renforcé les prévisions de liquidité en devises à travers un meilleur partage de l'information et l'organisation des réunions régulières entre la BCRG et le Ministère des Finances. Nous élaborerons une

stratégie d'intervention de la BCRG sur le marché de change fondée sur des règles d'ici mai 2019 (SB), en vue de limiter le pouvoir discrétionnaire et nous mettrons en œuvre cette stratégie dès son approbation. Nous veillerons à ce que la prime entre le taux de change officiel (qui est le taux de référence pour tous les participants au marché) et le taux d'achat et de vente des banques commerciales ne soit nullement supérieure à 2 % un jour donné.

38. Notre politique monétaire devra être prudente pour préserver une inflation modérée. La BCRG s'activera à maintenir l'inflation à un chiffre en ciblant la monnaie de base conformément aux objectifs du programme. La croissance de la monnaie de réserve s'est ralentie à 10,3 % à la fin du mois de juin 2018, tandis que les avances de la Banque Centrale au Gouvernement étaient contenues et maintenues dans les limites légales. Compte tenu de la hausse de l'inflation et de l'intensification des pressions inflationnistes sur l'économie, de même qu'en raison de la récente augmentation des salaires dans l'administration publique, la BCRG maintiendra une politique monétaire prudente et se tiendra prêt à se resserrer afin de maintenir un taux d'intérêt réel positif. Pour l'année 2018, la BCRG visera une expansion de la base monétaire d'environ 10,5 % (y-o-y), ce qui est compatible avec un taux d'inflation d'environ 9,7 % et une croissance du crédit au secteur privé d'environ 5 % (en pourcentage de la monnaie au sens large).

39. Nous nous engageons à continuer à limiter les emprunts de l'État auprès de la BCRG à la gestion de la trésorerie à court terme et à respecter les dispositions de la loi relative à la Banque Centrale. A cette fin, un Protocole d'Accord (MOU) signé entre la BCRG et le Ministère de l'Économie et des Finances en mai 2018 qui limite les avances de la BCRG au Gouvernement aux limites légales indiquées dans la loi sur la (les) Banque (s) Centrale (s) (action préalable ; première Revue FEC) : pas plus de 5 % des recettes fiscales moyennes des trois dernières années ne devraient être remboursées dans une période de 92 jours. La BCRG a commencé et continuera à organiser sur une base hebdomadaire le Comité Exécutif afin de renforcer la surveillance de l'octroi de crédit au Gouvernement. De plus, nous préparons depuis mai 2018 et nous continuerons à préparer des rapports mensuels réguliers à l'intention du Conseil d'Administration de la BCRG portant sur le niveau de crédit accordé au Gouvernement et sur sa conformité à la loi de la BCRG.

40. Nous continuerons de renforcer notre Cadre de Conduite de la Politique Monétaire à travers l'amélioration de la gestion des liquidités. Nous sommes convaincus qu'une gestion plus active de la liquidité contribuera à renforcer le ciblage des réserves monétaires et à garantir l'octroi de crédits à l'économie par les banques. La BCRG a réintroduit des instruments de régulation monétaire (titres à court terme) pour absorber l'excès de liquidité et des opérations d'injection (fenêtres de refinancement) pour répondre aux besoins de liquidité, créant un corridor de taux d'intérêt. En outre, la BCRG a amélioré sa capacité à surveiller la liquidité en préparant un tableau de suivi quotidien et un rapport hebdomadaire sur la liquidité et a établi un nouveau cadre de prévision de la liquidité. Le BCRG a rendu opérationnel le nouveau cadre de liquidité en mai 2018 et commencera à mettre en œuvre une gestion plus active en vue de garantir que les besoins de liquidité des banques sont satisfaits et soutenir la fourniture par les banques du crédit au secteur privé. En août 2018, nous avons mis sur pied un Comité en charge des liquidités qui se réunit une fois par semaine afin de gérer les liquidités et déterminer l'étalement des opérations de liquidité. Une Cellule d'Évaluation des facteurs autonomes affectant les conditions de liquidité a également été mise en place en août 2018. Nous avons également apporté d'autres améliorations, notamment en alignant la période de prévision sur les opérations de politique monétaire et la période de constitution des réserves, et nous avons commencé à publier les résultats des opérations de politique monétaire peu après leur exécution. Nous mettrons en place

une plate-forme électronique pour les transactions interbancaires en monnaie nationale et en devises [d'ici fin 2018], ce qui renforcera l'activité du marché interbancaire et favorisera un marché plus concurrentiel. En outre, nous établirons un cadre de liquidité d'urgence pour les banques non-liquides mais solvables, soutenu par l'assistance technique du FMI, d'ici février 2019 (SB). A cet effet, nous signerons d'ici février 2019 une instruction pour les injections de liquidités d'urgence.

41. Nous sommes déterminés à continuer de renforcer l'autonomie de la BCRG. Nous avons modifié en 2017 la version publiée de la nouvelle loi BCRG pour renforcer son autonomie, laquelle a été approuvée par le Parlement en novembre 2016, pour y inclure tous les amendements clés. La loi interdit notamment l'octroi de garanties par la BCRG au secteur privé. Afin d'assurer l'autonomie financière et opérationnelle de la BCRG, nous avons signé en mai 2018 un Protocole d'Accord entre la BCRG et le Ministère de l'Économie et des Finances qui précise les modalités et un calendrier pour la recapitalisation de la BCRG (environ 300 millions \$US). Nous allons signer à fin octobre 2018 la lettre entre la BCRG et le Ministère de l'Économie et des Finances afin de lancer la phase de mise en œuvre et nous nous sommes engagés à recapitaliser la BCRG avant fin 2018.

42. Nous continuerons à progresser dans la mise en œuvre des recommandations restantes titre de de la mise à jour de l'Évaluation des sauvegardes de 2018 afin de renforcer la transparence, la responsabilisation et l'audit interne de l'information financière de la BCRG. Nous avons réalisé d'importants progrès en vue d'accroître la transparence de l'information financière de la BCRG, de renforcer sa capacité d'audit interne et ses contrôles en matière d'opérations relatives aux devises. Conformément aux recommandations de titre de de la mise à jour de l'Évaluation des sauvegardes de 2018, la BCRG a adopté et commencé à mettre en œuvre les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) et publiera, pour la première fois, des états financiers conformes aux IFRS pour 2017 d'ici à la fin-novembre 2018 (RS à fin septembre 2018). Nous nous engageons à continuer de publier les états financiers de la BCRG conformément l'évolution des IFRS. Nous irons de l'avant dans le renforcement des processus et des capacités d'audit interne de la BCRG en nous assurant que des cadres juridiques et institutionnels adéquats sont en place et que l'approche est conforme aux normes internationales d'une évaluation fondée sur les risques. Nous avons notamment commencé à produire des rapports périodiques à l'intention du Comité d'Audit, axés sur les secteurs à risque élevé, et nous avons mis en place un programme de renforcement des capacités, notamment en augmentant le nombre d'employés affectés à l'audit numérique, avec le soutien de l'Assistance Technique du FMI. Nous avons établi des processus de conformité internes à la BCRG afin d'examiner la conformité à la législation et fournir un rapport semestriel au Conseil en septembre 2018 (SB). Nous examinerons les pratiques d'audit interne et évaluerons les mesures nécessaires à la mise en œuvre du Cadre International des Pratiques Professionnelles (IPPF), avec l'assistance technique du FMI. Nous procéderons à une revue par les pairs des opérations relatives aux devises d'ici décembre 2018, suite aux leçons que nous tirerons des échanges prévus avec des autres banques centrales dans ce domaine.

43. Nous sommes déterminés à maintenir la stabilité du secteur bancaire et à poursuivre le renforcement de la supervision bancaire. Afin de renforcer la supervision bancaire, la BCRG a actualisé le cadre comptable et l'information financière des banques, révisé et élaboré de nouvelles réglementations et adopté une nouvelle méthodologie de notation des banques. Nous avons pleinement mis en œuvre la loi bancaire en mettant en place les textes et procédures restants, y compris des instructions sur les contrôles internes des banques et la gouvernance d'entreprise. Nous adopterons des instructions supplémentaires sur le recours à des

auditeurs externes, les conditions de nomination d'un second auditeur, la supervision de l'activité des introducteurs d'entreprises et le droit à la protection des comptes bancaires et des clients, ainsi que les modalités de supervision étroite par la BCRG d'ici mars 2019. Nous commencerons la mise en œuvre graduelle du nouveau plan comptable bancaire et le cadre révisé de rapport bancaire d'ici juillet 2019 et nous la finaliserons d'ici janvier 2020. Nous comptons également améliorer la surveillance transfrontalière en modifiant les conventions existantes d'ici juin 2019. Nous renforcerons encore la surveillance bancaire en veillant à ce que toutes les banques se conforment aux normes IFRS à partir des états financiers 2020 et s'apprêtent à mettre en œuvre les dispositions de Bâle II et III. En outre, la BCRG renforcera les ressources humaines consacrées à la supervision bancaire et prendra des mesures pour accroître le nombre de superviseurs et le nombre d'audits hors site. Compte tenu du niveau élevé des prêts non performants et pour soutenir l'octroi de crédits par les banques au secteur privé, nous avons mis en place un nouveau système d'information sur le crédit, avec l'appui de la Banque mondiale, pour fournir de meilleures informations sur la solvabilité des clients des banques, qui est pleinement opérationnel depuis fin 2017. Un code des assurances visant à améliorer la surveillance du secteur et satisfaire aux normes internationales a été élaboré et adopté en juillet 2017. Notre objectif est d'établir un cadre de résolution bancaire d'ici fin 2018 et des discussions sont en cours avec une mission d'assistance technique. Nous sommes en train de mettre en place un système de garantie des dépôts, sur la base du système légale existant, dont la finalisation est prévue d'ici fin 2018. Une commission de l'Association Professionnelle des Banques (APB) et de la BCRG a été créée à cet effet et un projet de décision a été élaboré, en tant que plan d'action pour la mise en œuvre du fonds de garantie des dépôts. Une banque ne respecte toujours pas le ratio de montant minimal de capital et devrait se mettre en conformité en ne payant pas de dividendes, conformément à la loi bancaire empêchant le paiement de dividendes en cas de non-respect des règles prudentielles. En outre, la BCRG veillera à ce que toutes les banques respectent l'obligation de constitution de réserves. Quatre banques, cependant, ne se conforment pas à l'exigence de fonds propres nets et font actuellement l'objet de procédures de surveillance plus strictes, conformément aux procédures réglementaires.

Réformes Structurelles

44. Nous sommes résolus à poursuivre la mise en œuvre de réformes structurelles clés afin de soutenir une croissance plus forte et plus inclusive. Nous nous efforcerons d'assurer le développement du secteur privé afin de générer une croissance plus élevée et plus inclusive et aider à la création d'emplois nécessaires qui participe de la réduction de la pauvreté. Nos réformes viseront à améliorer le climat des affaires et la gouvernance et à renforcer l'inclusion financière au cours de la période du programme.

45. L'amélioration du climat des affaires est nécessaire pour soutenir le développement du secteur privé et parvenir à une croissance plus forte et plus inclusive. La Guinée a significativement amélioré son classement dans les Indicateurs du climat des affaires de la Banque Mondiale au cours des cinq dernières années et a gagné 27 positions entre 2013 et 2018 (153 sur 190 pays). Nous sommes déterminés à continuer le renforcement du climat des affaires afin de favoriser le développement du secteur privé. À cet effet, nous avons élaboré un plan d'action afin d'améliorer le climat des affaires en mars 2018, qui définit des mesures à court, moyen et long terme. Notamment, nous visons à : i) faciliter les procédures de création d'entreprise ; ii) faciliter le paiement des impôts, notamment en introduisant un numéro d'identification d'entreprise et des déclarations fiscales en ligne ; iii) améliorer l'accès au crédit, notamment pour les petites et moyennes entreprises ; iv) renforcer le respect des contrats ; vi) faciliter les échanges transfrontaliers ; et vii) élaborer un cadre pour le dialogue public-privé.

Nous sommes déterminés à avancer rapidement dans la mise en œuvre de notre nouveau plan d'action et des progrès importants réalisés. Nous avons rationalisé les procédures et réduit le nombre de jours nécessaires à la création d'une entreprise en informatisant le guichet unique et, dans ce contexte, nous avons lancé une plateforme de création d'entreprise en ligne, SyNERGUI. Nous avons également rendu opérationnelle la signature électronique pour le registre des entreprises. Nous finaliserons l'interconnexion entre l'Agence de promotion de l'investissement privé (APIP), et la Direction Nationale des Impôts d'ici la fin novembre 2018. Nous avons mis en place l'outil en ligne pour la vérification du nom unique et nous finaliserons la mise en place d'un numéro d'identification d'entreprise d'ici juin 2019. Nous mettrons notamment en place un système de déclaration et de paiement des impôts en ligne d'ici fin 2018 afin d'améliorer la transparence et la gouvernance. Nous avons finalisé la création d'un Tribunal de Commerce spécialisé à Conakry en octobre 2018 (RS) pour améliorer l'exécution des contrats. Pour ce faire, un décret a été signé en août 2018 portant nomination du Président du Tribunal de Commerce et d'un juge et nous progressons avec la formation du personnel et l'équipement des bureaux. Nous sommes engagés à rendre le Tribunal de Commerce fonctionnel d'ici fin mars 2019. Nous avons réalisé d'importants progrès dans la mise en place d'un guichet unique pour le commerce extérieur afin de faciliter les échanges inter-frontaliers. Notamment, nous avons choisi l'opérateur et nous avançons avec son opérationnalisation d'ici fin mars 2019. Afin de faciliter l'octroi de crédit, nous avons mis en place un système d'information sur le crédit à la Banque Centrale auquel les banques et les institutions de microfinance et 8 des 16 banques sont actuellement interconnectées et les 30 principaux débiteurs de chaque banque sont déclarés sur la plate-forme. Nous sommes déterminés à renforcer le dialogue public-privé et nous renforcerons la plate-forme consultative public-privé et établirons une plate-forme consultative entre le secteur privé et l'administration publique d'ici fin mars 2019.

46. Nous sommes déterminés à renforcer la gouvernance, un pilier central de notre stratégie d'amélioration de la croissance. Nous progressons vers le renforcement de notre cadre de lutte contre la corruption, que nous considérons comme un pas essentiel vers l'amélioration de la gouvernance grâce au :

- **Renforcement de notre cadre législatif anti-corruption.** L'Assemblée Nationale a adopté en juillet 2017 la loi anti-corruption, qui représente un pas important vers l'amélioration de la gouvernance. La loi a été publiée au Journal Officiel en août 2017, et nous avons préparé les projets de décrets d'application concernant : i) le rôle et l'organisation de l'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC) ; ii) la déclaration des actifs, et iii) la protection des dénonciateurs et des victimes. Les projets de décrets ont été soumis à la Présidence pour approbation. Nous avons adopté le décret sur l'organisation et le fonctionnement de l'Agence nationale de lutte contre la corruption en octobre 2018 (SB). Nous adopterons les décrets d'application du régime de déclaration des actifs d'ici fin septembre 2019 (SB), conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI assurant que les obligations de déclaration des actifs couvrent les hauts fonctionnaires, les membres de leur famille et leurs proches collaborateurs couvrant la déclaration de tous les avoirs détenus dans le pays et à l'étranger, directement et de manière bénéficiaire, établissant des sanctions dissuasives en cas de non-respect, et assurant la publication de la déclaration. Nous adopterons également un décret sur les dénonciateurs et la protection des victimes d'ici à fin septembre 2019 (SB) Avec le soutien de l'assistance technique du FMI, nous sommes en train d'examiner la cohérence de nos lois en matière d'incrimination d'actes de corruption afin de garantir la cohérence avec la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC).

- **Améliorer notre cadre institutionnel.** Nous avons organisé trois ateliers pour assurer la cohérence entre la nouvelle loi anti-corruption et notre stratégie nationale et notre plan d'action pour lutter contre la corruption et promouvoir la bonne gouvernance, avec le soutien de l'UE. La stratégie de lutte contre la corruption sera adoptée d'ici fin octobre 2018. Nous renforçons l'ANLC en améliorant ses capacités humaines, techniques et logistiques, en renforçant son indépendance et son autonomie financière grâce à une allocation budgétaire adéquate et nous créerons un pool de magistrats spécialisés sur les questions de corruption et une brigade de police judiciaire au sein de l'ANLC. Nous réalisons des avancées dans la réorganisation du Secrétariat Exécutif de l'ANLC et la restructuration de sept Directions Régionales de l'ANLC. Nous avons entamé des consultations en vue de créer une brigade de police judiciaire et de former le personnel. Nous renforcerons l'application de l'État de droit et du système judiciaire et nous créerons une Haute Cour de Justice d'ici septembre 2019.
- **Renforcer notre régime de LBC / FT.** Nous sommes déterminés à continuer de renforcer notre régime de LBC / FT afin de soutenir les efforts de lutte contre la corruption, notamment en révisant notre législation conformément à la norme 2012 du Groupe d'action financière, avec la nouvelle loi LBC / FT devant être présentée à l'Assemblée Nationale en avril 2019 et en développant les outils pour la mise en œuvre d'une approche de supervision de la LBC / FT basée sur les risques d'ici octobre 2019, avec le soutien de l'assistance technique du FMI. Nous travaillons également au renforcement de la Cellule de renseignement financier (CENTIF) avec l'appui de l'assistance technique du FMI en améliorant son cadre institutionnel, en renforçant les capacités de son personnel et en développant des processus et stratégies opérationnels. Nous avons mis en place un comité interministériel de LBC / FT pour piloter notre stratégie nationale de LBC / FT et superviser la conduite de l'évaluation nationale des risques de BC / FT qui est en cours. Nous sommes également en train d'élaborer des contrôles et procédures internes LBC / FT basés sur les risques pour la BCRG afin d'assurer l'intégrité de ses opérations et établir des instruments de supervision basés sur les risques pour le secteur bancaire. Les procédures de contrôle interne seront déployées en avril 2019, après la formation du personnel de la BCRG.

47. Nous renforcerons l'inclusion financière en vue de soutenir le développement du secteur privé. A cette fin, nous avons adopté en juillet 2017 une nouvelle loi sur l'inclusion financière qui encadrera l'activité des institutions de microfinance et jouera un rôle essentiel pour soutenir l'accès accru des PME, des femmes et des jeunes au crédit. Notamment, la loi introduit de nouvelles réglementations régissant l'activité et le contrôle des institutions de microfinance ainsi que des institutions de monnaie électronique et des services financiers de la poste guinéenne. Nous avons adopté les décrets d'application de la loi en 2018. A cette fin, nous avons adopté quatorze projets d'instructions, avec l'appui de la Banque mondiale, nous les avons transmis aux principales parties prenantes (institutions de microfinance, opérateurs de monnaie électronique, services financiers postaux, etc.) et nous avons tenu un atelier en avril 2018 pour discuter de leurs observations et commentaires. Nous élaborerons une stratégie nationale sur l'inclusion financière avec l'appui des fournisseurs d'assistance technique d'ici fin 2018. En tant que membre de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI), nous sommes activement engagés dans l'Initiative des Politiques Régionale (AfPI) dont le gouverneur de la BCRG a été élu comme nouveau président.

E. Suivi du Programme

48. Le programme continuera de faire l'objet d'un suivi semestriel, au moyen de critères de performance quantitatifs et d'objectifs indicatifs (tableau 1) et de repères structurels (tableau 2). Les objectifs quantitatifs fixés pour fin décembre 2018 et fin juin 2019 sont des critères de performance, tandis que ceux fixés pour fin mars 2019 et fin décembre 2019 sont des objectifs indicatifs. La troisième revue du programme devrait être achevée en date du 11 juin 2018 ou après cette date, et la quatrième revue en date du 11 décembre 2019 ou après cette date. Nous continuerons d'évaluer la mise en œuvre de nos politiques et réformes macroéconomiques par l'intermédiaire des organes gouvernementaux de coordination et de suivi des programmes, du Conseil de Coordination Economique et des Réformes (CCER) et de la Cellule Technique de Suivi des Programmes (CTSP).

49. Nous poursuivons nos efforts en vue de renforcer notre système statistique afin d'assurer une évaluation et un suivi appropriés de nos politiques et réformes macroéconomiques. Nous avons renforcé en mars 2017 notre méthodologie pour l'établissement des comptes nationaux et adopté le SCN 1993, avec l'assistance technique du FMI. Nous poursuivons nos travaux en cours pour renforcer encore notre méthodologie en passant du SCN 1993 au SCN 2008 avec l'appui technique du FMI. Nous mettons en place les organes de pilotage du système statistique national, et nous assurerons l'opérationnalisation du comité du cadre macroéconomique pour faciliter l'harmonisation des données. A cette fin, nous avons lancé une nouvelle enquête auprès des ménages pour actualiser notre évaluation des conditions de vie de la population, qui sera achevée d'ici fin 2018.

Tableau 1. Guinée : Critères de Réalisation Quantitatifs et Objectifs Indicatifs, FEC 2017-19
(Milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2017				2018								2019								
	Dec				Mars				Juin		Sept.		Dec		Mars	Juin	Sept.	Dec.			
	CRQ	CRQ Adj.	Real.	Statut	OI	OI Adj.	Real.	Statut	CRQ	Real.	Statut	OI	OI Adj.	Real.	Statut	CRQ	CRQ Rev.	OI	CRQ	OI	OI
Critères de réalisation quantitatifs																					
Solde budgétaire de base (plancher; variation cumulée pour l'année)	519	614	-1,030	Pas Atteint	346	503	1,196	Atteint	1,022	1,749	Atteint	1,387	1,417	999	Pas Atteint	904	904	499	903	1,137	1,172
Avoirs intérieurs nets de la Banque centrale (plafond; stock)	7,208	7,350	8,236	Pas Atteint	7,137	7,369	8,070	Pas Atteint	8,358	7,460	Atteint	8,112	8,156	7,068	Atteint	7,909	7,909	7,780	7,652	7,522	7,592
Emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la Banque centrale (plafond; stock)	7,179	7,321	7,983	Pas Atteint	7,108	7,340	7,651	Pas Atteint	7,939	6,648	Atteint	7,693	7,737	6,257	Atteint	7,656	7,656	7,533	7,410	7,287	7,362
Réserves internationales nettes de la Banque centrale (plancher; stock); millions de \$EU ¹	345	330	357	Atteint	420	395	390	Pas Atteint	422	437	Atteint	506	501	494	Pas Atteint	544	544	583	622	662	703
Critères de réalisation continus																					
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels contractés ou garantis par l'administration centrale ou la Banque centrale (plafond cumulatif); millions de \$EU ^{2,6}	650	650	0	Atteint	650	650	0	Atteint	650	0	Atteint	650	650	598	Atteint	650	650	650	650	650	650
Nouveaux arriérés extérieurs de l'administration centrale et de la Banque centrale (plafond) ³	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	0	0	0
Objectifs indicatifs																					
Recettes fiscales collectées (plancher)	12,893	12,893	12,443	Pas Atteint	3,115	3,115	2,995	Pas Atteint	7,524	6,849	Pas Atteint	11,089	11,089	10,383	Pas Atteint	14,394	14,072	3,995	8,489	13,197	17,612
Programmes de protection sociale pour réduire la pauvreté, financés par des ressources internes (plancher cumulatif) ⁴	138	138	47	Pas Atteint	76	76	6	Pas Atteint	99	16	Pas Atteint	148	148	51	Pas Atteint	197	75	33	65	98	130
Nouveaux arriérés internes de l'administration centrale (net) ⁴		-340	-409	Atteint	-390	-390	478	Pas Atteint	-479	-82	-95	-152	-386	-440
<i>Pour mémoire:</i>																					
Nouveaux prêts extérieurs concessionnels contractés ou garantis par l'administration centrale ou la Banque centrale (cumulatif); millions de \$EU ^{4,5}	315	315	315	Atteint	365	365	339	Atteint	339	343	Atteint	399	399	345	Atteint	399	399	415	455	455	455

Sources: Autorités Guinéennes et projections des services du FMI.

¹ Ce sera calculé sur base des taux de change du programme.

² Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à 35% ou plus, calculé sur base du taux de réescompte de

5 pourcents, excluant le prêt de 1,2 milliard de dollars pour le barrage de Souapiti. Excluant les emprunts auprès du FMI. Critère de réalisation continu.

³ Critère de réalisation continu.

⁴ Cumulatif à partir du début de chaque année.

⁵ À suivre d'une façon continuée, reflète les déboursements projetés.

⁶ Le critère de performance continue a été dépassé en novembre 2018 pour un montant total de 8 millions EU.

Tableau 2. Guinée : Actions Préalables et Repères Structurelle sous l'arrangement FEC, 2017–20			
Mesures	Date	Statut	Objectifs
Actions préalables			
Première Revue			
<p>Limiter le recours aux autorisations de paiements (AP), conformément au décret de la gestion budgétaire et de la comptabilité publique, aux dépenses de souveraineté et aux fonds spéciaux et lier l'exécution des dépenses autorisées par les AP aux lignes budgétaires. Fournir un rapport sur l'utilisation des AP conformément à ces principes sur la période janvier à mai 2018 aux services du FMI.</p>		<p>Non-réalisé. Une déviation mineure a été enregistrée suite au fait que les autorisations de paiements (AP) avaient été utilisés pour l'approbation des dépenses autres que des dépenses de souveraineté et des fonds spéciaux pour un montant marginal (0.001 pourcent of PIB).</p>	<p>Assurer l'exécution des dépenses publiques conformément aux procédures légales définies par les textes de lois et de règlement et éviter ainsi des dépenses extrabudgétaires ; mieux aligner les flux de trésorerie et les plans d'engagement.</p>
<p>Adopter un plan d'action spécifiant le calendrier pour rationaliser les dépenses fiscales ad hoc.</p>		Réalisé	<p>Soutenir la mobilisation de recettes fiscales supplémentaires.</p>
<p>Approbation par le Conseil des Ministres du cadre budgétaire pour 2018 conformément aux mesures correctives convenues et aux objectifs budgétaires révisés du programme devant servir de base à la loi de finances rectificative pour 2018 et soumission à la Commission financière de l'Assemblée nationale.</p>		Réalisé	<p>Renforcer la stabilité macroéconomique.</p>
<p>Signature d'un protocole d'accord entre la BCRG et le ministère de l'Économie et des Finances limitant les prêts de la BCRG au gouvernement dans les limites légales indiquées dans la loi de la BCRG.</p>		Réalisé	<p>Limiter les emprunts publics de la Banque centrale.</p>
<p>Signature d'un protocole d'accord entre la BCRG et le ministère de l'économie et des finances avec les modalités et le calendrier de la recapitalisation de la BCRG.</p>		Réalisé	<p>Assurer l'autonomie opérationnelle de la BCRG.</p>
<p>Mettre en œuvre une augmentation de 25 % du tarif de l'électricité pour les industriels et les professionnels et une augmentation de 10 % pour les ménages comme détaillé dans la circulaire 2018/3334.</p>		Réalisé	<p>Réduire les subventions d'électricité.</p>
<p>Signer un arrêté ministériel pour augmenter le prix des produits pétroliers d'au moins 12 % à partir du 1er juillet 2018.</p>		Réalisé	<p>Protéger les revenus budgétaires.</p>
Deuxième Revue			
<p>Le Conseil des ministres adoptera un cadre budgétaire révisé pour 2018 conforme à l'atteinte de l'objectif du programme pour la fin de l'exercice 2018.</p>		A évaluer	<p>Renforcer la stabilité macroéconomique.</p>
<p>Le ministre du Budget adoptera un plan d'engagement de dépenses pour le dernier trimestre 2018 conformément au cadre budgétaire révisé.</p>		A évaluer	<p>Renforcer la stabilité macroéconomique.</p>

Tableau 2. Guinée : Actions Préalables et Repères Structurelle sous l'arrangement FEC, 2017-20
(suite)

Mesures	Date	Statut	Objectifs
Repères structurels			
Première Revue			
I. Politique budgétaire			
Adoption d'un plan d'action pour une réforme ciblée de la politique et de l'administration fiscales par le ministère du budget.	Fin déc -17	Réalisé	Mobiliser et sauvegarder les recettes fiscales
Adoption de la stratégie du gouvernement pour l'apurement des arriérés intérieurs par le ministère des Finances.	Fin déc 17	Réalisé	Améliorer la gestion budgétaire et la transparence et renforcer le secteur privé.
Mise en œuvre de l'augmentation de 25 % des tarifs d'électricité pour les consommateurs industriels et les grands consommateurs adoptée en octobre 2016 par le gouvernement.	Fin déc-17	Réalisé. Les tarifs d'électricité pour les grands consommateurs et industriels ont été augmentés de 42 % en Novembre 2017. L'augmentation fut suspendue en mars 2018 et réintroduite à hauteur de 25 % en mai 2018 comme action préalable.	Réduire les subventions d'électricité.
Achèvement de l'étude du tarif de l'électricité, y compris l'analyse d'impact par le ministère de l'énergie et de l'hydraulique.	Fin févr-18	Non réalisé. L'étude du tarif de l'électricité a été achevée avec un retard en juillet 2018.	Établir des tarifs couvrant les coûts d'électricité à moyen terme et des mesures d'accompagnement pour protéger les populations les plus vulnérables.
Mise en œuvre du mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers existant par le gouvernement.	Fin mars-18	Non réalisé. Les prix de détail des produits pétroliers ont été augmentés de 25 % le 1er juillet 2018. Le mécanisme d'ajustement automatique des prix devrait être mis en œuvre au début de 2019.	Protéger les revenus budgétaires
Finalisation des études de faisabilité pour les projets d'investissements publics financés par des emprunts non concessionnels.	Fin mars-18	Réalisé	Assurer l'efficacité et la bonne gestion des investissements publics.
II. Politiques monétaire et de taux de change			
Signature d'un protocole d'accord entre la BCRG et le Ministère de l'Économie et des Finances sur les modalités et le calendrier pour la recapitalisation de la BCRG.	Fin févr-18	Non réalisé. Le Protocole d'accord a été signé avec un retard en mai 2018 comme action préalable	Assurer l'autonomie opérationnelle de la BCRG
Établissement d'un cadre de prévision de la liquidité par la BCRG	Fin mars-18	Réalisé	Renforcer le cadre de la politique monétaire et améliorer la gestion de la liquidité.

Tableau 2. Guinée : Actions Préalables et Repères Structurelle sous l'arrangement FEC, 2017-20
(suite)

Mesures	Date	Statut	Objectifs
III. Réformes structurelles			
Établir un plan d'action pour améliorer le climat des affaires par le Gouvernement.	Fin mars-18	Réalisé	Favoriser le développement du secteur privé.
Présenter les rapports financiers annuel (2016) des entreprises publiques au Parlement par le Ministère de Finances.	Fin déc-17	Réalisé	Améliorer la transparence et la gouvernance.
Deuxième Revue			
I. Politique budgétaire			
EDG installera des compteurs d'électricité dans les locaux du Premier ministre ainsi que quinze ministères et fournira un rapport complet sur l'installation de compteurs pour le reste des consommateurs.	Fin juin-18	Réalisé. Des compteurs de consommation d'électricité ont été installés dans les locaux de la primature et dans quinze ministères et chez les plus gros consommateurs de l'administration publique. Un rapport sur l'installation de compteurs pour le reste des consommateurs a été fourni.	Augmenter les revenus de l'entreprise publique d'électricité pour réduire les transferts budgétaires à l'entreprise.
Intégrer les recommandations PEFA dans le plan d'action pour réformer les finances publiques.	Fin sept-18	Réalisé. Un nouveau plan d'action 2019-22 visant à réformer les finances publiques, intégrant les recommandations PEFA et PIMA, a été préparé et validé par un comité présidé par le ministre de l'économie et des finances.	Renforcer la gestion des finances publiques.
Soumettre à l'Assemblée nationale une loi de finances rectificative pour 2018 en ligne avec les mesures correctives convenues et à l'objectif budgétaire révisé du programme.	Fin sept-18	Non réalisé. Une loi de finances rectificative conforme à l'objectif budgétaire du programme a été soumise à l'Assemblée nationale en août 2018. Cependant, la composition de l'ajustement a dû être révisée pour atteindre l'objectif de fin d'année. À cette fin, un cadre budgétaire révisé pour 2018 a été adopté par le Conseil des ministres à titre de mesure préalable.	

Tableau 2. Guinée : Actions Préalables et Repères Structurelle sous l'arrangement FEC, 2017-20
(suite)

Mesures	Date	Statut	Objectifs
Tous les accords miniers nouveaux et à renouveler, à l'exclusion de ceux avec de nouveaux investissements en infrastructure à multiple usagers et / ou de transformation en Guinée dans des produits à plus forte valeur ajoutée, seront conformes aux dispositions fiscales du code minier. Les nouveaux contrats avec des nouveaux investissements en infrastructure à multiple usagers et / ou de transformation en Guinée dans des produits à plus forte valeur ajoutée seront soumises à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales (<i>Nouvellement proposé</i>).	Fin nov-18	En cours. Depuis juin 2018, un nouveau contrat pour l'extraction de bauxite a été ratifié et a été mis en conformité avec les dispositions fiscales du code minier. En plus, un nouveau contrat, avec une composante d'infrastructure, a été soumis à l'Assemblée Nationale avec une évaluation des dépenses fiscales.	Mobiliser des revenus miniers supplémentaires et favoriser la gouvernance et la transparence.
II. Politiques monétaire et de taux de change			
Publication des états financiers conformes aux IFRS pour 2017 par la BCRG.	Fin sept-18	Non réalisé. Cela a été finalisé avec un retard. Les états financiers de 2017 ont été publiés le 28 novembre, 2018.	Renforcement de la responsabilité financière de la BCRG.
Établissement par la BCRG des processus internes de conformité pour examiner la conformité à la législation et fournir des rapports semestriels au Conseil.	Fin sept-18	Réalisé. Un comité de conformité a été mis en place pour couvrir les questions de conformité interne et de LBC / FT et un responsable de la conformité a été nommé. Le service juridique de la BCRG est devenu membre du mécanisme de conformité interne pour favoriser une meilleure coordination.	Renforcer les audits internes et les fonctions de contrôle.
La BCRG met en place des ventes aux enchères unilatérales et concurrentielles pour effectuer des achats réguliers et limités de devises.	Fin sept-18	Réalisé. Une instruction formalisant la mise en place des enchères unilatérales et concurrentielles a été signée par le gouverneur de la BCRG. Une assistance technique a été fournie pour la mise en place d'une enchère unilatérale.	Mener une stratégie active pour accumuler des réserves internationales.

Tableau 2. Guinée : Actions Préalables et Repères Structurelle sous l'arrangement FEC, 2017–20
(suite)

Mesures	Date	Statut	Objectifs
III. Réformes structurelles			
Adoption du décret d'application de la loi de 2017 sur la gouvernance des entités publiques. ¹	Fin sept-18	Réalisé. Le décret d'application a été signé en Septembre 2018.	Améliorer la transparence et la gouvernance et réduire les risques budgétaires.
Créer un tribunal de commerce spécialisé à Conakry.	Fin oct-18	Réalisé. Un décret présidentiel a nommé le président et les juges du tribunal du commerce et les bâtiments administratifs ont été mis à disposition. Le processus d'acquisition de matériel et de formation du personnel est en cours.	Améliorer le climat des affaires.
Adoption du décret d'application sur l'organisation et le fonctionnement de l'Agence nationale de lutte contre la corruption.	Fin oct-18	Réalisé. Le décret d'application a été signé par le Président de la République.	Renforcer la gouvernance.
Troisième Revue			
I. Politique budgétaire			
EDG doit terminer l'installation de compteurs d'électricité dans tous les bâtiments ministériels et terminer l'installation de compteurs pour 80 pourcent du reste des consommateurs.	Fin févr-19	En cours.	Augmenter les revenus de l'entreprise publique d'électricité pour réduire les transferts budgétaires à l'entreprise.
Tous les accords miniers nouveaux et à renouveler, à l'exclusion de ceux avec de nouveaux investissements en infrastructure à multiple usagers et / ou de transformation en Guinée dans des produits à plus forte valeur ajoutée, seront conformes aux dispositions fiscales du code minier. Les nouveaux contrats avec des nouveaux investissements en infrastructure à multiple usagers et / ou de transformation en Guinée dans des produits à plus forte valeur ajoutée seront soumises à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales (<i>Nouvellement proposé</i>).	Continu		Mobiliser des revenus miniers supplémentaires et favoriser la gouvernance et la transparence.

¹Tandis que ce repère structurel avait été précédemment indiqué pour fin juin 2018 dans le Tableau 2 du Mémorandum des Politiques Economiques et Financières (MPFP) dans le Rapport du Staff pour la première revue de l'accord FEC avec la Guinée (EBS/18/234), son calendrier était fixé à fin septembre 2018, conformément au paragraphe 24 du MPFP.

Tableau 2. Guinée : Actions Préalables et Repères Structurelle sous l'arrangement FEC, 2017-20
(fin)

Mesures	Date	Statut	Objectifs
II. Politiques monétaire et de taux de change			
Établissement d'un cadre de liquidité d'urgence s'adressant aux banques illiquides mais solvables par la BCRG.	Fin févr-19	En cours. Une instruction pour des injections de liquidité a été signée, qui permet des injections d'un mois à un an. L'établissement du cadre réglementaire reste à compléter. La BCRG a récemment fourni des liquidités d'urgence à une banque pour tester le cadre, avec des résultats positifs.	Renforcement du cadre monétaire.
Elaborer une stratégie d'intervention de la BCRG fondée sur des règles sur le marché des changes.	Fin mai-19	En cours.	Limiter la discrétion dans les interventions et accroître la transparence du marché des changes
Quatrième revue			
I. Politique budgétaire			
Établir un prototype du registre social unifié des populations vulnérables par le ministère des Affaires sociales. <i>(Nouvellement proposé)</i>	Fin juil-19		Améliorer le ciblage des programmes de protection sociale.
II. Réformes structurelles			
Adoption du décret d'application de la loi contre la corruption 2017 concernant le régime de déclaration des actifs et la protection pour ceux qui dénoncent les actes de corruption et les victimes.	Fin sept-19		

Pièce jointe 2. Guinée : Protocole d'accord Technique

Le 28 novembre 2018

1. **Le présent protocole établit ce qui a été convenu entre les autorités guinéennes et les services du FMI concernant les définitions des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs du programme appuyé par la FEC.** Il précise en outre la teneur et la fréquence des données qui doivent être communiquées aux services du FMI aux fins de suivi du programme.
2. **Les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les dates de référence sont précisés au tableau 1 du mémorandum de politique économique et financière (MEFP) joint à la lettre d'intention du 8 juin 2018.** Aux fins de la communication d'informations, les autorités guinéennes utiliseront les normes et formulaires jugés appropriés pour la transmission des données couvertes par le présent protocole d'accord, sauf disposition contraire convenue avec les services du FMI.
3. **Pour les besoins du programme, tous les actifs, engagements et flux libellés en devises seront évalués « aux taux de change du programme », selon la définition donnée ci-après, à l'exception des éléments qui influent sur les comptes budgétaires de l'État, qui seront mesurés aux taux de change courants.** Pour les besoins du programme il a été convenu de retenir les taux de change correspondant aux taux de référence comptable du franc guinéen au 31 décembre 2016, comme décrits au tableau ci-dessous. Le taux de change DTS vis-à-vis du dollar \$ sera basé sur les prévisions des Perspectives de l'économie mondiale du FMI (PEM). Les avoirs de réserves en or de la BCRG seront évalués au cours de l'or en vigueur le 30 décembre 2016 (1159.10 dollars \$ l'once).

Taux de change du programme Franc guinéen par devise étrangère et prix de l'or¹	
Gold bullion LBM US\$/troy ounce ²	1.159,10
Euro par rapport au US\$ (taux de change)	0,95
Yen par rapport au US\$ (taux de change)	116,80
Livre sterling par rapport au US\$ (taux de change)	0,81
Yuan par rapport au US\$ (taux de change)	6,95
Franc guinéen par rapport au US\$ (taux de change)	9.225,31
Source : FMI (Statistiques financières internationales).	
¹ Taux et prix à fin décembre 2016.	
² LBM signifie London Bullion Market.	

DEFINITION DES CRITERES DE PERFORMANCE, DES OBJECTIFS INDICATIFS ET ARTICLES DE MEMORANDUM

A. Critères de réalisation et objectifs indicatifs

4. Les critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs énoncés au tableau 1 du MEFP sont les suivants.

Critère de réalisation

- Plancher du solde budgétaire de base de l'administration centrale.
- Plafond des avoirs intérieurs nets de la banque centrale.
- Plafond de l'emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la banque centrale.
- Plancher des réserves internationales nettes de la banque centrale.

Critères de réalisation continus

- Plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale ou la banque centrale.
- Plafond zéro des nouveaux arriérés extérieurs de l'administration centrale et de la banque centrale

Objectifs indicatifs

- Plancher des recettes fiscales recouvrées.
- Plancher des dépenses pour les programmes sociaux financées sur ressources intérieures.
- Plancher sur les nouveaux arriérés domestiques accumulés par l'administration centrale (sur base nette).

Articles de mémorandum

- Plafond de la nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale ou la banque centrale.

B. Définition de l'administration centrale

5. L'administration centrale de la République de Guinée est définie comme l'ensemble des ministères et organes qui relèvent de l'administration budgétaire centrale tel que le prévoit la loi organique relative aux lois de finances. Sauf indication contraire, l'administration centrale exclut les

collectivités locales décentralisées, la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome, y compris les établissements publics administratifs.

C. Plancher du solde budgétaire de base de l'administration centrale

6. Le solde budgétaire de base est par définition comme la différence entre les recettes fiscales totales du gouvernement et les recettes non fiscales (à l'exclusion des dons et du produit des privatisations, ce dernier étant comptabilisé au titre du financement) et des dépenses totales (y compris les dépenses correspondant aux produits ciblés) plus les prêts nets, à l'exclusion des paiements d'intérêts sur la dette extérieure et les dépenses en capital financées par l'extérieur. Les dépenses du gouvernement sont définies comme des dépenses pour lesquelles des ordres de paiement ont été émis et qui ont été pris en charge par les comptables du Trésor quelle que soit la procédure.

D. Plafond des avoirs intérieurs nets de la banque centrale

7. Les avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCRG représentent, par définition, la différence entre la base monétaire (définie ci-après) et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCRG (définis ci-après), tous deux calculés au taux de change du programme comme indiqué plus haut. Les AEN correspondent à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCRG, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve et les engagements extérieurs de la BCRG.

8. La base monétaire comprend : i) les dépôts des banques locales et d'autres dépôts du secteur privé auprès de la BCRG (y compris les réserves obligatoires des banques) libellés en francs guinéens ou en devises, ii) les francs guinéens en circulation et les encaisses de banques locales en francs guinéens. Les montants en devises seront convertis en francs guinéens aux taux de change du programme (tels que définis au paragraphe 3 ci-dessus).

9. Les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCRG sont définis comme ses actifs extérieurs bruts (GFA) moins ses passifs extérieurs bruts comme suit :

- Les passifs extérieurs bruts sont les passifs de change bruts tels que définis au paragraphe 13, y compris les allocations de DTS, plus tout autre passif étranger non indiqué dans ce paragraphe.
- Les avoirs extérieurs bruts (AEB) de la BCRG correspondent aux avoirs de réserve bruts tels que définis au paragraphe 12, plus i) toute créance en devise sur les résidents ; ii) les souscriptions au capital des établissements internationaux ; iii) les avoirs extérieurs en monnaies non convertibles ; iv) les créances en devises transférées à la BCRG par d'autres institutions implantées en Guinée juste avant les dates de déclaration, avec transfert en sens inverse peu après ces dates ; v) les avoirs obtenus par transfert de devises d'une durée de moins de trois mois ; vi) les réserves brutes qui, d'une manière ou d'une autre, sont grevées ou gagées, y compris sans s'y limiter : a) les avoirs bloqués lorsqu'ils sont utilisés comme garantie pour des prêts et paiements de tiers, ou gagés à des investisseurs comme condition d'investissement dans des titres nationaux ; b) les avoirs prêtés par la BCRG à des tiers qui ne

sont pas disponibles avant l'échéance et ne sont pas négociables ; et c) les réserves extérieures bloquées pour des lettres de crédit.

E. Plafond sur l'emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la Banque centrale

10. Les emprunts nets de l'administration centrale auprès de la Banque centrale sont définis comme les créances de la BCRG sur l'administration centrale moins le total de tous les dépôts de l'administration centrale auprès de la BCRG. L'emprunt de l'administration centrale auprès de la BCRG est défini comme les prêts, avances, arriérés et achats par la BCRG de titres d'État et de bons du Trésor. Le suivi de cet indicateur sera basé sur la position nette de l'administration centrale auprès de la BCRG.

F. Plancher des réserves internationales nettes de la Banque Centrale

11. Les réserves internationales nettes (RIN) de la BCRG sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve bruts de la BCRG et les engagements de réserves bruts de la BCRG.

12. Les avoirs de réserve bruts de la BCRG sont constitués : i) des avoirs en or monétaire détenus par la BCRG ; ii) des avoirs en DTS ; iii) de la position de réserve au FMI ; iv) des avoirs en devises convertibles ; v) des dépôts libellés en devises détenus dans des banques centrales étrangères, à la Banque des règlements internationaux, ou dans d'autres banques ; vi) des prêts aux banques étrangères qui sont remboursables à vue ; vii) des titres étrangers ; et viii) les autres créances liquides convertibles sur les non-résidents qui non engagées. Ils ne comprennent pas : i) toute créance en devise sur les résidents ; ii) les souscriptions au capital des institutions internationales ; iii) les avoirs extérieurs en monnaies non convertibles ; iv) les créances en devises transférées à la BCRG par d'autres institutions implantées en Guinée juste avant les dates de déclaration, avec transfert en sens inverse peu après ces dates ; v) les avoirs obtenus par swap de devises d'une durée de moins de trois mois ; vi) les réserves brutes qui, d'une manière ou d'une autre, sont grevées ou gagées, y compris sans s'y limiter : a) les avoirs bloqués lorsqu'ils sont utilisés comme garantie pour des prêts et paiements de tiers, ou gagés à des investisseurs comme condition d'investissement dans des titres nationaux ; b) les avoirs prêtés par la BCRG à des tiers, qui ne sont pas disponibles avant l'échéance et ne sont pas négociables; et c) les réserves extérieures bloquées pour des lettres de crédit.

13. Les engagements de réserve bruts sont définis comme étant la somme des éléments suivants : i) l'encours des engagements à court et à moyen terme de la BCRG vis-à-vis du FMI ; ii) tous les engagements en devises à court terme de la BCRG vis-à-vis des non-résidents, dont l'échéance initiale est d'un an au maximum ; iii) tous les engagements libellés en devises vis-à-vis des résidents, dont les dépôts en devises des banques nationales et d'autres résidents à la BCRG ; et (iv) toute garantie en cours de la banque centrale. Les allocations de DTS sont exclues des engagements de réserve bruts de la BCRG.

G. Plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale ou par la Banque Centrale

14. Définition de la dette extérieure concessionnelle. Aux fins du programme, la définition de la dette est énoncée au paragraphe 8a des Directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI, qui sont jointes à la décision n° 15688-(14/107) du Conseil d'Administration du FMI, adoptée le 5 décembre 2014.¹ Une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %. L'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de sa valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée, par décompte des paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de la dette. Un taux d'escompte de 5 % est utilisé pour calculer l'élément don.² Le plafond de la dette extérieure concessionnelle s'applique à la dette contractée et garantie aux non-résidents par le gouvernement central et le BCRG. Pour les besoins de suivi du programme, la dette extérieure concessionnelle est réputée être contractée ou garantie à la date de sa signature.

15. Définition de la dette extérieure non concessionnelle. Aux fins du programme, la dette est non concessionnelle si elle inclut un élément don inférieur à 35 %, comme le stipule la décision n° 11248 (96/38) du Conseil d'administration du FMI, adoptée le 15 avril 1996. Le montant total de dette non-concessionnelle contractée ou garantie au cours de la période de la facilité FEC est limitée à un plafond de 650 millions de dollars, sur une base cumulative à partir du début du programme, et sera utilisé pour financer des projets d'infrastructures prioritaires : la réhabilitation de la route RN1, la réhabilitation de la voirie urbaine de Conakry, la construction d'une ligne d'interconnexion électrique (Lisan-Fomi-Kankan) et la réhabilitation d'une université. Le plafond sur la dette non concessionnelle s'applique à la dette contractée ou garantie auprès des non-résidents par l'administration centrale et la BCRG. Ce critère de performance est suivi sur une base continue. Le plafond est mesuré à partir du début du programme. Pour les besoins de suivi du programme, la dette extérieure concessionnelle est réputée être contractée ou garantie à la date de sa signature.

¹La définition de la dette dans *IMF Debt Policy Limits (2014)* est la suivante : le montant de l'encours des engagements courants effectifs, non conditionnels, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et qui comportent l'obligation pour le débiteur d'effectuer un ou plusieurs paiements pour rembourser le principal et/ou verser des intérêts, à un ou plusieurs moments futurs, et qui sont dus à des non-résidents par des résidents d'une économie. La dette envers des non-résidents peut prendre plusieurs formes, notamment : i) des prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur à rembourser ces fonds à l'avenir (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits acheteurs) et des échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement garantis, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant ultérieurement au vendeur les actifs donnés en garantie (par exemple, accords de pension ou accords officiels de swap) ; ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur permet au client de payer à une date postérieure à celle à laquelle les marchandises ont été livrées ou les services rendus ; et iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser des biens pendant un délai généralement plus court que la durée de vie de ces biens, mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur.

²Tel qu'approuvé par le Conseil d'administration du FMI le 11 octobre 2013. Des précisions sur le concept de concessionnalité et un instrument de calcul de l'élément don d'un concours financier sont disponibles sur le site Internet du FMI à l'adresse : <http://www.imf.org/external/np/spr/2015/conc/index.htm>

16. Sont exclus du plafond de la dette extérieure non concessionnelle : i) l'utilisation des ressources du FMI ; ii) les emprunts classés comme engagements de réserves internationales de la BCRG ; et (iii) le prêt non concessionnel que le gouvernement a contracté pour financer le projet du barrage de Souapiti ; et (iv) la dette qui est non-concessionnelle au moment de la signature, mais qui est ensuite annulée ou renégociée pour la rendre concessionnelle, une fois que cette annulation ou renégociation prend effet conformément aux conditions du contrat concerné et telles que déterminés par la loi applicable à ce contrat.

H. Plafond sur les nouveaux arriérés extérieurs de l'administration centrale et la Banque Centrale

17. Les nouveaux arriérés extérieurs : La définition de la dette pour les besoins du programme est fournie au paragraphe 14 du présent PAT et une telle dette est considérée être extérieure si elle est contractée auprès d'un non-résident. Aux fins du critère de performance sur la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs, les arriérés sont définis comme les obligations sur la dette extérieure contractée ou garanties par le gouvernement ou la BCRG qui n'ont pas été payées quand elles sont dues, par rapport aux termes contractuels (en prenant en considération toute période de grâce). Ce critère exclut les arriérés sur les obligations financières extérieures du gouvernement qui sont rééchelonnées.

I. Plancher indicatif des recettes fiscales recouvrées

18. Les recettes fiscales collectées sont définies comme la somme des revenus du gouvernement, comme présenté dans le Tableau des Opérations Financière de l'État (TOFE), excluant les dons extérieurs et les recettes non-fiscales.

J. Programmes de filets sociaux financés sur ressources internes

19. Les programmes de filets sociaux financés sur ressources internes sont définis comme les dépenses financées sur ressources intérieures pour appuyer la mise en œuvre de : i) tous les programmes sociaux non contributifs dans le cadre du Programme Filet Social Productif (PFSP) ; ii) l'activité du Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, y inclut la mise en œuvre des programmes sociaux non contributifs dans le cadre du Fonds de développement social; iii) les transferts en faveur des établissements publics à caractère administratif dont les activités visent à la protection des couches défavorisées et vulnérables, y inclut les activités du fond national d'insertion des jeunes (FONIJ) et du Centre d'autonomisation des femmes et la scolarisation des enfants avec des handicap ; iv) activités particulières réalisées dans la fonction santé notamment : la prise en charge de la santé des indigents, la gratuité des soins médicaux, le soutien aux individus avec des maladies infectieuses; v) activités particulières réalisées dans la fonction enseignement notamment les cantines scolaires et santé scolaire; vi) les bourses attribuées aux étudiants pour une meilleure condition de vie.

K. Nouveaux arriérés domestiques accumulés par l'administration centrale (sur base nette)

20. Les arriérés domestiques sont définis comme étant les dépenses prises en charge par les comptables du Trésor, comme due par le gouvernement central et qui n'ont pas encore été payées, y compris les chèques émis par eux, et non encore réglés.

FACTEURS D'AJUSTEMENT DES CRITERES DE REALISATION DU PROGRAMME

A. Facteur d'ajustement du solde budgétaire de base

21. Le plancher du solde budgétaire de base de l'administration centrale sera ajusté :

- À la hausse d'un montant égal à 40 % de l'équivalent en francs guinéens de la baisse cumulé des prêts programme extérieurs et des dons programme extérieurs par rapport aux montants programmés, comme spécifié dans le tableau 2 (nécessitant un ajustement budgétaire équivalent à 40 % de la réduction des prêts programme et des dons programme extérieurs) ;
- À la baisse d'un montant égal à 40 % de l'équivalent en francs guinéens de l'excédent cumulé des prêts programme extérieurs et des dons programme extérieurs par rapport aux montants programmés, comme spécifié dans le tableau 2 (en permettant des dépenses additionnelles de 40 % de l'excédent du prêt programme et des dons programme).

Tableau 1. Guinée : Hypothèses sur les financements extérieurs (non-cumulatif)
(Millions de \$EU)

	2017						2018						2019							
	Q1A	Q2A	Q3A	Q4P	Q4A	Total P.	Total A.	Q1P	Q1A	Q2P	Q2A	Q3P	Q3A	Q4P	Total P.	Q1P	Q2P	Q3P	Q4P	Total P.
Prêts	13	10	1	61	107	85	132	35	0	66	35	224	96	284	416	8	76	148	234	466
Projets	13	10	1	41	107	65	132	33	0	66	35	156	39	281	356	8	76	108	234	426
<i>Incluant</i>																				
Banque Mondiale	0	0	0	0	0	0	0	3	0	6	0	3	3	7	10	3	3	3	0	9
BID	7	7	0	7	13	20	26	24	0	48	0	24	24	74	98	21	21	21	37	100
Programmes	0	0	0	20	0	20	0	2	0	0	0	68	57	3	60	0	0	40	0	40
<i>Incluant</i>																				
Banque Mondiale	0	0	0	20	0	20	0	0	0	0	0	60	60	0	60	0	0	0	0	0
Dons	25	34	40	40	60	139	158	62	1	40	49	26	109	47	205	0	9	64	70	143
Dons projet	16	21	24	19	44	80	106	22	0	40	47	26	108	0	155	0	9	33	51	93
Dons programme	7	12	15	21	15	55	49	40	0	0	0	0	0	50	50	0	0	25	25	50
<i>Incluant</i>																				
UE	0	0	10	16	10	26	21	0	0	0	0	0	0	18	18	0	0	0	25	25
AFD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	6	0	0	0	0	0

B. Facteur d'ajustement des réserves internationales nettes

22. Le plancher des réserves internationales nettes est ajusté :

- A la baisse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de la baisse cumulée des prêts programme extérieurs et des

dons programme extérieurs du gouvernement par rapport aux niveaux programmés comme indiqués dans le tableau 1.

- A la hausse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de l'excédent cumulée des prêts programmes extérieurs et des dons programmes extérieurs du gouvernement par rapport aux niveaux programmes comme indiqués dans le tableau 1.

C. Facteur d'ajustement des avoirs intérieurs nets

23. Le plafond des avoirs intérieurs nets sera ajusté :

- À la hausse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de la baisse cumulée des prêts programmes extérieurs et des dons programmes extérieurs du gouvernement par rapport aux niveaux programmés comme indiqués dans le tableau 1.
- À la baisse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de l'excédent cumulée des prêts programmes et des dons programmes du gouvernement par rapport aux niveaux programmes comme indiqués dans le tableau 1.

D. Facteur d'ajustement sur l'emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la Banque centrale

24. Le plafond sur l'emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la Banque centrale sera ajusté :

- À la hausse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de la baisse cumulée des prêts programmes extérieurs et des dons programmes extérieurs du gouvernement par rapport aux niveaux programmés comme indiqués dans le tableau 1.
- À la baisse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de l'excédent cumulée des prêts programmes et des dons programmes du gouvernement par rapport aux niveaux programmes comme indiqués dans le tableau 1.

SUIVI ET OBLIGATIONS DE COMMUNICATION DES INFORMATIONS

25. Les résultats dans le cadre du programme seront suivis à partir des données fournies au FMI par les autorités guinéennes, comme le précise le tableau ci-après, conformément aux définitions susmentionnées du programme. Les autorités feront part sans délai aux services du FMI de toute modification apportée aux données et de toute autre information nécessaire au suivi de l'accord conclu avec le FMI.

Tableau 2. Guinée : Données à communiquer pour le suivi du programme			
Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir
Données financières et monétaires	Bilan de la banque centrale, bilan consolidé des banques commerciales, situation monétaire (au taux de change courant ainsi que celui du programme).	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Position nette du Trésor (PNT) et position nette de l'État (PNE) détaillées.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Taux d'intérêt et encours des titres publics et de ceux de la banque centrale (BDT et TRM).	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Indicateurs prudentiels des banques commerciales.	Trimestrielle	Un mois après la fin du trimestre.
	Budget en devises.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Avances Nette de la BCRG à l'Etat et avances qui ne sont pas payées dans le délai de 92 jours.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
Données budgétaires	Tableau de bord comportant un état détaillé des recettes, des dépenses et des opérations de trésorerie.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Balances Générales des comptes du Trésor.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Etat sur l'utilisation des procédures exceptionnelles, spécifiant la nature des dépenses publiques et les liens avec les lignes budgétaires.	Trimestrielle	Un mois après la fin du trimestre.
	Plan de trésorerie.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE).	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Tous contrats miniers nouveaux ou expirants qui ont été renégociés, y inclut les annexes avec les détails des provisions fiscales.	Trimestrielle	Un mois après la fin du trimestre.
	Stock des crédits TVA à rembourser, et des arriérés sur la dette intérieure.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.

Tableau 2. Guinée : Données à communiquer pour le suivi du programme (Fin)

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir
Secteur réel et prix	Indice des prix à la consommation à Conakry.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Comptes nationaux.	Annuelle	Estimations sommaires : neuf mois après la fin de l'exercice.
Balance des paiements	Importations par emploi et exportations par principaux produits, balance commerciale.	Trimestrielle	Trois mois après la fin du trimestre.
	Indices des prix et des volumes des importations et des exportations.	Trimestrielle	Trois mois après la fin du trimestre.
	Estimations consolidées de la balance des paiements.	Annuelle	Estimations sommaires : six mois après la fin de l'exercice.
Dettes extérieures	Service de la dette exigible avant et après allègement.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Service payé de la dette.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Tableau de rapprochement du service de la dette.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Encours de la dette en fin de mois, et stock encours quotidien du service de la dette exigible (après allègement) et non payé, encours quotidien des arriérés selon la définition du programme.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Tirages au titre de nouveaux emprunts.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
Dons et prêts extérieurs	Décaissements.	Trimestrielle	Le 30 du dernier mois du trimestre pour les données du Trimestre précédent.



GUINÉE

DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

10 décembre 2018

Approuvé par
Abebe Aemro Selassie (FMI) et
Paloma Anos-Casero (IDA)

Préparé par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA)

Guinée : viabilité de la dette — analyse conjointe Banque mondiale/FMI ¹	
Risque de surendettement extérieur	Modéré
Risque global de surendettement	Modéré
Niveau de détail dans la notation du risque	Une certaine marge d'absorption des chocs
Recours à l'appréciation	Oui Le risque global de surendettement est jugé modéré, bien que les chiffres semblent indiquer un risque élevé.

La Guinée présente un risque modéré de surendettement extérieur et dispose d'une certaine marge d'absorption des chocs. Tous les indicateurs de la charge de la dette extérieure dans le scénario de référence se situent au-dessous des seuils dépendant des politiques et la dynamique de la dette s'est améliorée par rapport à l'édition de juin 2018 de l'AVD, en raison d'une croissance supérieure aux prévisions en 2017. Les tests de résistance laissent penser que les vulnérabilités liées à la dette augmenteront si des chocs défavorables se concrétisent. Dans les tests de résistance les plus extrêmes, tous les indicateurs de solvabilité et de liquidité dépassent les seuils de référence pendant des périodes prolongées. Le risque global de surendettement public apparaît également modéré, les services faisant abstraction

¹L'analyse de viabilité de la dette (AVD) a été préparée conjointement avec la Banque mondiale et en collaboration avec les autorités guinéennes. Elle a été approuvée par la Banque mondiale. La présente AVD actualise celle du rapport des services du FMI n° 18/234 ; elle a été établie conformément au cadre révisé de viabilité de la dette (CVD) pour les pays à faible revenu et à sa note d'orientation (2017), en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2018. La capacité d'endettement de la Guinée est classée comme faible sur la base de l'indicateur composite du CVD pour les pays à faible revenu. Les seuils fixés pour les indicateurs de la charge de la dette sont également ceux qui ont été établis dans le CVD révisé de 2017.

d'un dépassement bref et minime du seuil du ratio de la VA de la dette totale au PIB, qui s'explique par l'effet ponctuel de la recapitalisation de la banque centrale. Pour préserver la viabilité à moyen terme de la dette, il conviendra de mener une stratégie d'emprunt extérieur prudente, soucieuse de maximiser la concessionnalité des nouveaux emprunts, de maintenir les prêts non concessionnels dans les limites figurant au programme et de renforcer la gestion de la dette.

COUVERTURE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. La définition de la dette publique utilisée dans la présente AVD englobe la dette de l'administration centrale, la dette garantie par l'administration centrale et la dette de la banque centrale contractée pour le compte de l'État (tableau 1).² Étant donné qu'en raison de limitations relatives aux données, elle n'inclut pas d'autres éléments de la dette du secteur public tels que la dette non garantie des entreprises publiques et les fonds de sécurité sociale, un test de résistance portant sur les passifs conditionnels est mené afin de renforcer la qualité de l'AVD (tableau 1). Les services poursuivent leur collaboration avec les autorités en vue d'étendre la couverture de la dette publique. La définition de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État utilisée dans l'AVD englobe le prêt conclu le 4 septembre 2018 pour le financement du barrage de Souapiti (1,2 milliard de dollars, soit 11 % du PIB de 2017).³ En outre, pour rendre compte de son plein effet potentiel sur le profil de la dette, il est supposé dans l'AVD que l'État est chargé d'assurer le service de ce prêt.⁴

²La dette extérieure contractée ou garantie par l'État exclut les créances françaises au titre des contrats de désendettement et de développement (C2D), qui ont été annulées dans le cadre de l'allègement de la dette accordé au titre de l'initiative PPTE. Conformément au mécanisme C2D, la Guinée effectue un paiement au créancier au titre du service de la dette, qui est ensuite reversé à l'État sous la forme de dons destinés à financer des projets de développement. Le budget de référence comptabilise dans le service de la dette les paiements au titre de ce mécanisme. Voir le rapport n° 15/39 pour un examen détaillé de cette question.

³L'élément de don du prêt de Souapiti est estimé à 29 %. Ce prêt sera transféré à une entité à vocation spéciale appartenant conjointement à l'État guinéen (51 %) et à China International Water & Electricity Corporation (49 %), entité qui sera chargée de la gestion et de l'exploitation commerciale du barrage, ainsi que de son entretien.

⁴Le prêt de Souapiti n'est pas inclus dans les investissements publics de l'administration centrale, car il sera exécuté par une entité à vocation spéciale qui n'est pas considérée comme faisant partie de l'administration centrale.

Tableau 1. Guinée : couverture de la dette du secteur public

Sous-secteurs du secteur public	Sub-sectors covered
1 Administration centrale	X
2 Administrations d'États fédérés et locales	
3 Autres éléments des administrations publiques	
4 dont : administrations de sécurité sociale	
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X
8 Dette non garantie des entreprises publiques	

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Gouvernement central, banque centrale, dette garantie par le gouvernement		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	0.0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	2.0	
4 PPP	35 pourcentage du PPP	1.3	Estimation du stock de PPP est basée sur le dernier rapport PIMA.
5 Marché financier	5 pourcentage du PIB	5.0	
Totale (2+3+4+6) (en pourcentage du PIB)		8.3	

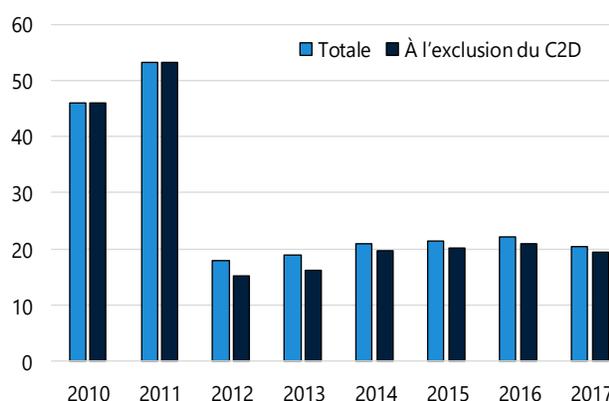
1/ Le choc par défaut de 2 % du PIB est déclenché pour les pays dont la dette garantie par l'État n'entre pas pleinement dans la définition de la dette publique utilisée par ces pays (1.). Si cette dette est déjà incluse dans la dette publique (1.) et si les risques liés à la dette des entreprises publiques qui n'est pas garantie par l'État semblent négligeables, l'équipe chargée du pays en question peut ramener ce chiffre à 0 %.

CONTEXTE

2. La dette publique extérieure de la Guinée, mesurée en pourcentage du PIB, a diminué en 2017, alors qu'elle augmentait progressivement depuis 2012.

Le total de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État a atteint 2 milliards de dollars en 2017 (contre 1,9 milliard en 2016), bien qu'il ait diminué en pourcentage du PIB (19,2 % en 2017 contre 21,6 % en 2016), en raison de la forte croissance du PIB (tableau 2). Les créanciers bilatéraux officiels, dont la plupart ne font pas partie du Club de Paris, et les créanciers multilatéraux se partagent respectivement 54 % et 43 % de la dette extérieure. Depuis que la Guinée a atteint, en 2012, le point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe), elle recourt à l'emprunt extérieur pour financer des investissements dans les infrastructures énergétiques et de transports. Un prêt de 1,2 milliard de dollars a été conclu le 4 septembre 2018 pour la construction du barrage de Souapiti et deux autres prêts, d'un montant total de 598 millions de dollars, ont été conclus le 5 septembre pour la

Graphique 1. Guinée : encours de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État,^{1/} 2010–17
(en pourcentage du PIB)



Sources : autorités guinéennes ; et estimations des services du FMI.

^{1/}Depuis 2014, la dette extérieure et intérieure contractée ou garantie par l'État inclut les garanties émises par la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) en faveur de banques locales et étrangères qui fournissent ainsi des prêts commerciaux à des opérateurs du secteur privé en vue de préfinancer l'exécution de travaux publics. Citons notamment une garantie en devises émise en faveur d'un créancier extérieur en 2014, qui a augmenté de 72 millions de dollars l'encours de dette extérieure contractée ou garantie par l'État.

réfection de la route nationale RN1 et du réseau routier urbain de Conakry.⁵ Fin 2017, la Guinée affichait des arriérés de dette extérieure de 150 millions de dollars (1,4 % du PIB).⁶ Ces arriérés sont antérieurs à l'arrivée de la Guinée au point d'achèvement de l'initiative PPTE et le pays les doit à des créanciers bilatéraux officiels non membres du Club de Paris (60 %) et à des créanciers commerciaux (40 %). Les autorités continuent à s'efforcer de négocier un allègement de la dette et la normalisation de ces arriérés avec les créanciers, leur but étant de parvenir dans les meilleurs délais à un accord de remboursement. À ce jour, les créanciers n'ont pas demandé le paiement de ces arriérés.

Tableau 2. Guinée : structure de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État
(valeurs nominales)

	Fin 2016		Fin 2017	
	Millions de dollars	Millions de dollars	% du total	% du PIB
Total	1822.1	2026.9	100.0	19.3
Total, C2D compris	1934.4	2118.4	104.5	20.2
Créanciers multilatéraux	778.7	869.5	42.9	8.3
FMI	241.3	277.2	13.7	2.6
Banque mondiale	219.8	240.4	11.9	2.3
Autres créanciers multilatéraux	317.5	351.9	17.4	3.4
Créanciers bilatéraux officiels	984.4	1095.8	54.1	10.4
Club de Paris (hors C2D)	27.7	43.2	2.1	0.4
Hors Club de Paris	956.7	1052.6	51.9	10.0
Créanciers commerciaux	58.9	61.6	3.0	0.6
Pour mémoire :				
Arriérés	147.4	150.1	7.4	1.4

Sources : autorités guinéennes ; et estimations des services du FMI.

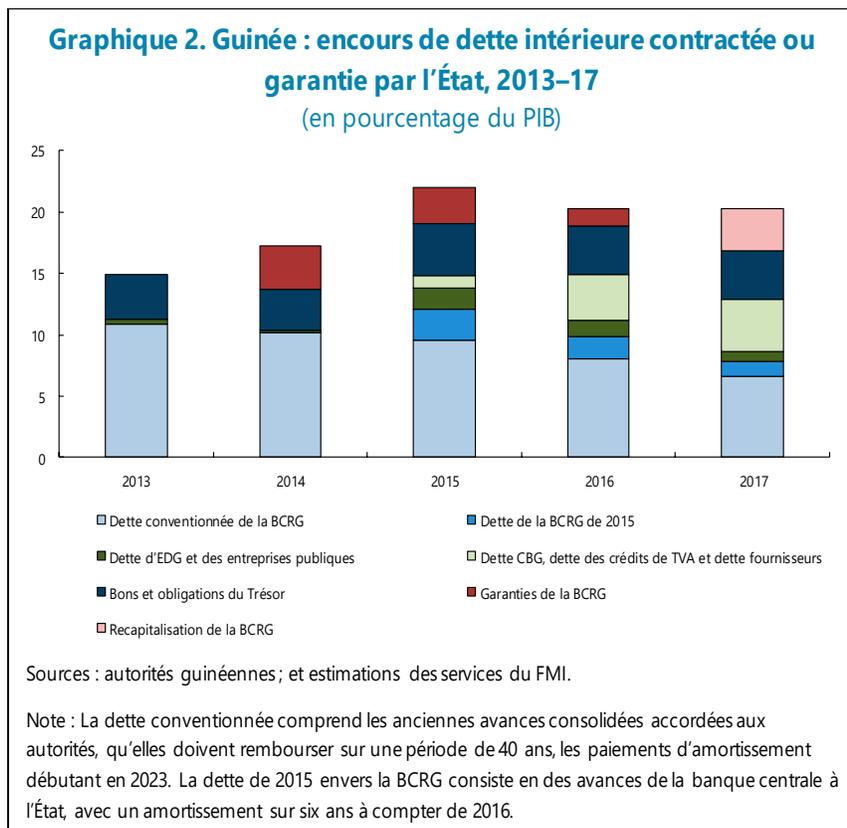
Note : Les arriérés à la fin 2017 sont payables à des créanciers bilatéraux officiels non membres du Club de Paris (88,5 millions de dollars) et à des créanciers commerciaux (61,6 millions de dollars). Les autorités guinéennes ont entamé des négociations avec les créanciers en vue d'obtenir un accord sur la normalisation de ces arriérés.

⁵Pour le prêt de Souapiti, des montants de respectivement 980, 155 et 41 millions de dollars devraient être décaissés en 2019, 2020 et 2021. En ce qui concerne l'enveloppe de 650 millions de dollars en prêt non concessionnels, 56 millions devraient être décaissés en 2018. Un montant de 340 millions de dollars devrait être décaissé à parts égales en 2019 et 2020, et le solde de 254 millions sera décaissé en 2021 et 2022.

⁶La Guinée a des arriérés de longue date, antérieurs au point d'achèvement de l'initiative PPTE, envers des pays non membres du Club de Paris (Libye, Maroc, Thaïlande, Bulgarie, Roumanie et Iraq). Ces arriérés continuent d'être ignorés dans le cadre de la politique du FMI sur les arriérés envers les créanciers publics bilatéraux, dans la mesure où l'accord sous-jacent avec le Club de Paris est suffisamment représentatif et où les autorités font tout ce qui est en leur pouvoir pour les rembourser. La Guinée présente également des arriérés de longue date envers des créanciers privés, mais les autorités poursuivent leurs efforts de bonne foi en vue de parvenir à un accord de collaboration avec ces créanciers. Le conseil d'administration du FMI a achevé la revue des assurances de financement le 25 juin 2018.

3. La dette intérieure contractée ou garantie par l'État, mesurée en pourcentage du PIB, a diminué légèrement, à 20,2 % du PIB en 2017 contre 20,5 % en 2016. L'encours de la dette

intérieure a augmenté, passant à 2,1 milliards de dollars en 2017 contre 1,8 milliard en 2016, cette augmentation étant atténuée par la vigueur de la croissance économique. D'une part, la poursuite du règlement de la dette envers la banque centrale et des dettes liées aux garanties émises par la banque centrale, combinée à la forte croissance du PIB, contribue à la résorption de la dette intérieure (graphique 2). La dette intérieure liée aux garanties émises par la banque centrale en 2014 et 2015 a été ramenée à 0,4 % du PIB fin 2017.⁷ En outre, la dette de l'État envers la



banque centrale accumulée en 2015 a été remboursée à hauteur d'un montant équivalent à 0,3 % du PIB en 2017. Outre la dette liée aux garanties de la banque centrale émises en 2014–15 et aux avances accordées en 2015 par la banque centrale à l'État, la Guinée présente encore 678 millions de dollars (6,7 % du PIB) de dette conventionnée, qui est la dette liée aux avances consolidées de la banque centrale accumulée avant 2013, à rembourser sur 40 ans à partir de 2023. D'autre part, l'inclusion dans l'AVD de la recapitalisation de la BCRG⁸ (environ 300 millions de dollars, soit 3,4 % du PIB), appliquée rétroactivement depuis 2017, a augmenté l'encours de dette intérieure. L'État a également accumulé de nouveaux arriérés intérieurs équivalant à 1 % du PIB en 2017 envers des

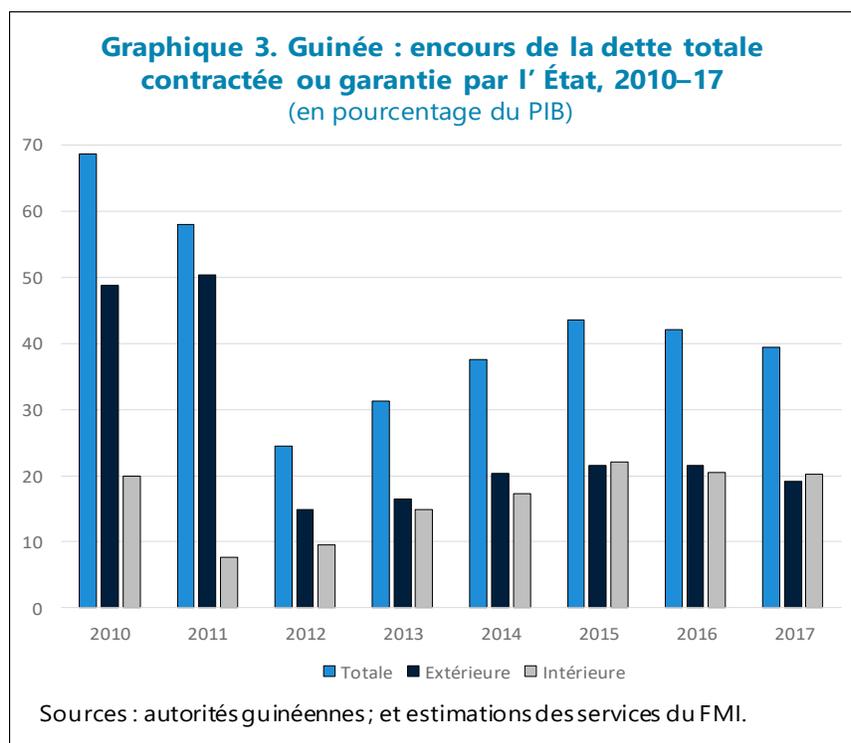
⁷En 2014 et 2015, la banque centrale a émis des garanties, d'une valeur de 870 millions de dollars (9,6 % du PIB de 2017), aux banques commerciales pour l'octroi de prêts à des entreprises privées à des fins de préfinancement de l'exécution de projets d'investissement public. La plupart de ces garanties s'appuyaient sur des ressources intérieures, à l'exception de 72 millions de dollars redevables à une banque étrangère. Après la restructuration de 2015 et le règlement de certains prêts, ces garanties ont été progressivement ramenées à 1,4 % du PIB fin 2016 et ont été intégralement transférées au Trésor.

⁸Le ministère des Finances et de l'Économie et la BCRG ont conclu en mai 2018 un protocole d'accord précisant les modalités et le calendrier de la recapitalisation de la BCRG. En octobre 2018, le Trésor a émis des titres d'État non négociables et rétrodatés à décembre 2017 pour un montant d'environ 300 millions de dollars, soit 3,4 % du PIB, à un taux d'intérêt de 8 %, en vue de recapitaliser la banque centrale. Il émettra des titres supplémentaires au cours des prochaines années afin de couvrir les intérêts de tous les titres en circulation. L'État peut commencer à racheter des titres à tout moment.

fournisseurs nationaux de biens et services. L'encours total des arriérés intérieurs est estimé à 3,3 % du PIB fin 2017,⁹ 0,9 % ayant été remboursé au premier trimestre 2018. En décembre 2017, les autorités ont approuvé une stratégie pour régler des arriérés intérieurs de longue date, en commençant par les petits créanciers, qui représentent 80 % du nombre de créanciers mais seulement 20 % de la valeur nominale des arriérés audités et validés. Des arriérés envers les petits créanciers ont déjà été remboursés à hauteur de 43 milliards de francs guinéens (GNF) en 2017 et 59 milliards en 2018. Les autorités entendent rembourser le solde en sept ans, par des paiements directs et par l'émission de titres. En octobre 2018, elles ont entamé la deuxième phase de l'audit externe afin de poursuivre les négociations avec les créanciers et d'achever les protocoles d'accord relatifs aux montants audités et validés. Avec ce même cabinet d'audit, elles préparent actuellement une analyse des arriérés intérieurs accumulés entre 2014 et 2017.

4. L'encours de la dette publique globale, mesuré en proportion du PIB, a diminué en 2017 grâce à l'amélioration de la situation en matière de dette extérieure et intérieure

(graphique 3). La dette publique totale s'élevait à 4,1 milliards de dollars (39,4 % du PIB) fin 2017, contre 3,6 milliards de dollars (42,1 % du PIB) en 2016. L'encours de la dette extérieure atteignait 2,0 milliards de dollars, contre 1,9 milliard en 2016, en raison de nouveaux décaissements de prêts conclus auparavant avec des créanciers bilatéraux. L'encours de la dette intérieure a augmenté de 322 millions de dollars en raison principalement de l'inclusion de la recapitalisation de la BCRG.



⁹En juillet 2016, les autorités ont achevé un audit de l'encours des arriérés de l'administration centrale entre 1982 et 2013, qui a conduit à l'inclusion d'un montant supplémentaire de 200 millions de dollars (2,9 % du PIB) d'arriérés constitués de dettes envers des fournisseurs nationaux de biens et services et de retards de remboursement de TVA.

HYPOTHÈSES

5. **Les principales hypothèses sont cohérentes avec le cadre macroéconomique défini dans le rapport des services du FMI pour la deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit**¹⁰ (tableau 3). Les différences par rapport aux hypothèses de l'AVD de juin 2018 sont les suivantes :

- **La croissance du PIB réel** a été revue à la hausse, à 9,9 % en 2017 (contre 8,2 %), en raison de l'activité plus importante que prévu dans le secteur minier et la construction, qui a entraîné une révision à la hausse conséquente du PIB nominal. La dynamique de croissance devrait se poursuivre : la croissance du PIB réel devrait atteindre 5,8 % en 2018 puis tenir une moyenne de 6 % à moyen terme, sous l'effet de la vigueur du secteur minier et du bâtiment, ainsi que de l'intensification des investissements d'infrastructure (tableau 3). À long terme (2022–38), la croissance devrait avoisiner les 5 %, du fait de l'expansion de la capacité de production de l'économie et de sa diversification. Les risques pesant sur les perspectives de croissance à moyen terme sont plutôt baissiers en raison des tensions socio-politiques et des retards éventuels dans l'exécution des projets et des réformes. En revanche, une mise en service plus rapide que prévu des nouvelles capacités de production minière pourrait tirer les perspectives à la hausse.
- **L'inflation** devrait rester modérée, à environ 9,7 % en 2018, et baisser légèrement à moyen terme sous l'effet d'une politique monétaire prudente.
- **Solde budgétaire.**¹¹ Le solde budgétaire primaire devrait présenter un déficit de 1 % du PIB en 2018 puis un déficit moyen de 0,5 % entre 2019 et 2023, grâce à des efforts de mobilisation de recettes et à la maîtrise des dépenses courantes non prioritaires, notamment l'élimination progressive des subventions à l'électricité. L'application d'une politique fiscale ciblée et de réformes administratives ainsi que la hausse des recettes fiscales devraient permettre de mobiliser des recettes fiscales supplémentaires à hauteur de quelque 2,1 % du PIB entre 2018 et 2020. La poursuite des efforts de mobilisation des recettes devrait progressivement augmenter les recettes fiscales de 0,8 % du PIB entre 2021 et 2028. Dans le même temps, les dépenses d'investissement devraient s'accroître sous l'effet de l'augmentation des investissements publics consacrés aux infrastructures, dans le cadre du plan national de développement économique et social (PNDES), et passer de 6,1 % du PIB en 2018 à 6,9 % en 2023. Compte tenu des besoins en matière de développement, les dépenses d'investissement devraient rester à un niveau élevé de 6,9 % du PIB en

¹⁰Guinée — Deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, revue des assurances de financement et demande de dérogation pour non-observation de critères de réalisation.

¹¹Bien que ce soit le solde budgétaire primaire qui détermine la dette publique, le solde budgétaire de base constitue le principal point d'ancrage budgétaire dans le cadre du programme appuyé par la FEC. Le solde budgétaire de base se définit comme la différence entre les recettes de l'État, à l'exclusion des dons, et ses dépenses, à l'exclusion des paiements d'intérêts de la dette extérieure et des dépenses en capital financées sur ressources extérieures. Cette mesure du solde budgétaire vise à rendre compte du véritable effort budgétaire. Le solde budgétaire de base devrait s'améliorer, passant de 0,8 % du PIB en 2018 à une moyenne de 1 % entre 2019 et 2023.

moyenne entre 2024 et 2028. Les dons devraient représenter 1,7 % du PIB en 2018 et 1,1 % en moyenne entre 2019 et 2021, notamment en raison de l'augmentation de l'aide apportée par les bailleurs de fonds à la suite de la réunion du groupe consultatif pour la Guinée, en 2017.

- **Le solde des transactions courantes** devrait afficher un déficit de 16 % du PIB en 2018, puis de 15 % en moyenne entre 2019 et 2023, du fait de la volatilité et de la quantité des importations liées au secteur minier et aux projets publics d'infrastructure, dont la construction du barrage de Souapiti, qui sont financés par des IDE et des emprunts extérieurs. Ces investissements stimuleront les exportations, ce qui aboutira à une réduction progressive du déficit des transactions courantes à moyen terme.
- **Composition et conditions du financement extérieur.** Les autorités prévoient de recourir au financement extérieur pour intensifier les investissements publics d'infrastructure en vue de placer l'économie sur la trajectoire d'une croissance plus forte et de soutenir sa diversification. Les nouveaux emprunts extérieurs devraient sensiblement augmenter à court terme, passant de 1,0 % du PIB en 2017 à 4,0 % en 2018, puis à 6,3 % en moyenne entre 2019 et 2021. L'accumulation rapide de dette à court terme s'explique par l'effet ponctuel de l'emprunt conclu en septembre 2018 pour financer la construction du barrage de Souapiti (tableau 5). Outre le prêt Souapiti, dont le décaissement s'étalera entre 2019 et 2021, l'AVD tient également compte d'autres emprunts, pour un total de 650 millions de dollars, que les autorités devraient contracter auprès de la Chine sous forme de prêts non concessionnels qui seront décaissés entre 2018 et 2021. Ces prêts serviront à financer des projets d'infrastructure prioritaires et porteurs de croissance dans les domaines de l'énergie, des transports et de l'éducation.¹² Sur cette enveloppe, un prêt de 598 millions de dollars a été conclu en septembre 2018 afin de financer la réfection de la route nationale RN1 et du réseau routier urbain de Conakry. Le recours à l'emprunt extérieur devrait se poursuivre à long terme pour financer le développement des infrastructures ; il devrait représenter en moyenne quelque 2 % du PIB. Du fait que la plupart des emprunts à court terme sont de nature non concessionnelle, l'élément de don moyen des nouveaux emprunts devrait baisser fortement, passant de 36,3 % en 2018 à 30 % en 2019, en grande partie sous l'effet des décaissements importants liés au prêt Souapiti, puis s'établir à 30,5 % en moyenne sur le long terme, car le recours au financement non concessionnel devrait augmenter progressivement.
- **Emprunts intérieurs.** Le financement intérieur des opérations de l'État devrait être négatif pendant toute la période 2018–27, car les autorités devraient rembourser progressivement les anciens emprunts auprès de la BCRG, les arriérés intérieurs accumulés en 2017 et les arriérés envers le secteur privé confirmés pour la période 1982–2013, conformément à la stratégie de règlement des arriérés approuvée en décembre 2017. Cet effort s'appuiera sur

¹²Les projets envisagés incluent la remise en état de la route nationale RN1 et du réseau routier urbain de Conakry, qui a été approuvée en septembre 2018, la construction d'une ligne d'interconnexion électrique et la rénovation d'une université. Pour ces prêts, l'élément de don devrait être d'environ 18,9 %.

la mobilisation des recettes et la maîtrise des dépenses courantes non prioritaires. L'emprunt intérieur net devrait devenir positif à long terme et augmenter progressivement à partir de 2028. L'application d'une stratégie prudente en matière d'emprunts intérieurs, les remboursements anticipés des emprunts de l'État auprès de la BCRG et l'apurement progressif des arriérés intérieurs contribueront à une stabilisation progressive de la dette intérieure au cours des cinq prochaines années (tableau 6).

- Réalisme des hypothèses.** Les projections de croissance à environ 6 % en 2018–19 reposent sur des hypothèses prudentes tenant compte des chiffres généralement faibles de la croissance en Guinée et de situations dommageables telles que la crise liée au virus Ébola, les chocs sur les prix des produits de base et les troubles sociaux qui se sont déjà manifestés. Dans ce contexte, le binôme investissement/croissance reste prudent (graphique 8, panneau inférieur). Si l'accumulation imprévue de dette au cours des cinq dernières années s'explique principalement par des déficits budgétaires primaires supérieurs aux projections (graphique 7), l'accord actuel au titre de la FEC prévoit un rééquilibrage budgétaire qui est faisable pour la Guinée et tient compte de sa fragilité et de ses capacités restreintes (graphique 8, panneau supérieur).¹³

Tableau 3. Guinée : hypothèses macroéconomiques de l'AVD pour les PFR
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	AVD précédente						AVD actuelle					
	2016	2017	2018	2023	2028	2038	2016	2017	2018	2023	2028	2038
PIB nominal (millions de dollars)	8695	10251	11486	16729	23529	46450	8695	10401	11743	16931	23800	46983
PIB réel (variation en pourcentage)	10.5	8.2	5.8	5.0	5.0	5.0	10.5	9.9	5.8	5.0	5.0	5.0
Comptes budgétaires												
Recettes	14.6	13.8	14.5	16.8	16.9	17.5	14.6	13.6	13.7	16.1	16.7	16.9
Dépenses du secteur public	16.0	17.5	18.0	19.4	18.8	18.7	16.0	17.2	17.5	18.2	18.1	18.0
dont : dépenses d'investissement et prêts nets	4.8	5.9	6.5	7.8	7.4	7.3	4.8	5.8	6.6	7.0	7.0	6.9
Solde budgétaire primaire	0.9	-1.2	-1.1	-0.6	-0.3	-0.1	0.9	-1.1	-1.0	0.0	0.1	0.3
Nouveaux emprunts extérieurs	9.0	2.7	2.3	1.8	3.9	2.7	1.8	1.5
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs	31.1	28.4	25.8	20.5	36.3	34.7	31.0	27.7
Balance des paiements												
Exportations de biens et services	28.4	39.9	35.9	35.0	33.3	31.9	28.4	39.3	37.3	34.8	33.1	31.9
Importations de biens et services	59.1	47.4	52.2	45.6	48.8	45.4	59.1	46.8	49.0	49.4	48.0	44.3
Compte courant, transferts inclus	-31.4	-7.1	-21.2	-11.0	-6.5	-1.9	-31.8	-7.0	-16.4	-10.2	-6.4	-1.8
Investissements directs étrangers	18.3	12.7	13.5	8.7	5.2	1.6	18.3	12.6	13.2	8.6	5.1	1.6

Sources : autorités guinéennes ; estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

¹³Le rééquilibrage des finances publiques appuyé par un programme au titre de la FEC se situe en deçà du quartile supérieur des rééquilibrages prévus dans tous les programmes soutenus par le FMI dans des pays à faible revenu depuis 1990 (graphique 8, panneau supérieur gauche). Le rééquilibrage programmé devrait avoir des répercussions limitées sur la croissance, avec un certain nombre de multiplicateurs budgétaires éventuels, et le multiplicateur budgétaire supposé implicitement est très prudent (graphique 8, panneau supérieur droit).

CLASSIFICATION DU PAYS ET SIGNAUX DU MODELE

6. L'indicateur composite pour la Guinée s'établit à 2,50 selon les éditions d'avril et d'octobre 2018 des *Perspectives de l'économie mondiale*, ainsi que selon l'édition 2017 de l'indice d'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA), ce qui classe la Guinée parmi les pays présentant une faible capacité d'endettement.¹⁴ Les seuils pertinents pour les indicateurs de la charge de dette extérieure et les repères des indicateurs de la dette publique totale dans l'AVD

sont déterminés par la capacité d'endettement de la Guinée (tableau 4). Deux tests de résistance adaptés sont déclenchés pour tenir compte des caractéristiques propres à l'économie guinéenne. Un test de résistance portant sur les passifs conditionnels simule un choc combinant un

défaut de remboursement de la dette extérieure des entreprises publiques, des PPP en difficulté ou annulés, et des tensions sur les marchés financiers, pour un total de 8,3 % du PIB (tableau 1).¹⁵ Un test de résistance portant sur les prix des produits de base est également appliqué car les exportations minières représentent plus de 80 % du total des exportations guinéennes.¹⁶ Enfin, deux scénarios adaptés sont également appliqués afin d'évaluer les risques spécifiques à la Guinée : un scénario où les politiques sont insuffisamment appliquées et un scénario où les décaissements sont concentrés en début de période.

Tableau 4. Guinée : capacité et seuils d'endettement

Final	Classification basée sur le millésime en cours	Classification basée sur le millésime précédent
Faible	Faible 2.50	Faible 3.09
Seuils de charge de la dette extérieure		
Ratio VA de la dette /Exportations /PIB	AVD actuel	AVD précédente
	140	100
	30	30
Ratio service de la dette /Exportations /Recettes		
	10	15
	14	18
Seuils de charge de la dette publique		
Ratio VA de la dette/PIB	AVD actuel	AVD précédente
	35	38

¹⁴Dans l'ancien cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu, c'est le score CPIA qui déterminait la capacité d'endettement d'un pays. Celle de la Guinée était jugée faible dans l'AVD de 2017, compte tenu d'un score CPIA de 3,09.

¹⁵Le test de résistance portant sur les passifs conditionnels présente deux composantes : i) une valeur de départ minimum de 5 % du PIB représentant le coût moyen pour l'État d'une crise financière dans un pays à faible revenu depuis 1980 et ii) une valeur adaptée tenant compte d'autres chocs éventuels, liés à la dette des entreprises publiques et aux PPP, non compris dans la définition de la dette publique utilisée. Le test utilise un choc adapté sur les PPP d'un volume de 3,8 % du PIB, sur la base du rapport de l'évaluation 2018 de la gestion des investissements publics, ce qui est supérieur à la valeur par défaut de 1,37 % figurant dans la base de données de la Banque mondiale sur les PPP. Les administrations locales sont peu endettées en Guinée et l'encours de la dette non garantie des entreprises publiques est probablement peu élevé aussi. Globalement, un choc sur les passifs conditionnels de 8,3 % du PIB devrait suffisamment rendre compte des risques découlant de la dette non couverte dans le scénario de référence.

¹⁶Le test de résistance relatif aux prix des produits de base rend compte de l'effet d'une soudaine baisse d'un écart-type des prix à l'exportation de divers produits de base énergétiques et non énergétiques, selon les cas. Le volume du choc sur les prix des produits de base est supérieur à la valeur par défaut, par souci de prudence, car les importations de ces produits, qui constituent un facteur d'atténuation du choc, ne compensent pas parfaitement les exportations de produits de base en Guinée.

A. Dette extérieure

7. Dans le scénario de référence, tous les ratios d'endettement extérieur restent au-dessous des seuils dépendant des politiques, signe que la Guinée continue de présenter un risque modéré de surendettement extérieur (tableau 5 et graphique 4). Le ratio VA de la dette/PIB devrait demeurer au-dessous du seuil dépendant des politiques (tableau 7), culminant à 22,8 % en 2020 (en dessous du sommet de 23 % du PIB indiqué dans l'édition de juin 2018 de l'AVD), avant de diminuer. En outre, les ratios de liquidité (service de la dette/exportations et service de la dette/recettes) devraient eux aussi rester largement au-dessous des seuils dépendant des politiques et diminuer légèrement par rapport à l'édition de juin 2018 de l'AVD. La croissance de l'accumulation de la dette extérieure sera en moyenne de 3,3 % (en glissement annuel) pour la période 2018–21, comme dans l'édition de juin 2018 de l'AVD.

8. Le risque de surendettement extérieur de la Guinée reste modéré et les vulnérabilités se sont légèrement atténuées. Les décaissements liés au prêt Souapiti et aux deux autres prêts non concessionnels signés en septembre 2018 ont été plus concentrés en début de période que prévu, ce qui a augmenté la charge de la dette, mais la croissance supérieure aux attentes a réduit les vulnérabilités. Dans le scénario historique et dans les tests de résistance les plus extrêmes, tous les indicateurs dépassent leurs seuils pendant des périodes prolongées, à l'exception du ratio du service de la dette aux exportations dans le scénario historique (graphique 4).¹⁷ Dans les tests paramétrés, certains indicateurs dépassent également leurs seuils (tableau 8). Cependant, certains de ces tests sont fondés sur les moyennes historiques de la croissance et des exportations, qui reflètent une conjoncture économique exceptionnellement défavorable pour la Guinée, notamment l'épidémie d'Ébola et les chocs sur les prix des produits de base en 2014–15, ainsi que les périodes précédentes de troubles civils. Dans deux scénarios plus plausibles spécifiques au pays — i) un scénario dans lequel les politiques sont peu appliquées et ii) un scénario d'échelonnement moins prudent des projets d'investissement, avec décaissement concentré en début de période des 650 millions de dollars prévus sous la forme de prêts non concessionnels — tous les indicateurs restent au-dessous de leurs seuils dépendant des politiques mais sont légèrement supérieurs à leurs niveaux du scénario de référence (graphique 6).¹⁸

B. Dette publique totale

9. Le modèle indique un risque élevé de surendettement global car le ratio de la valeur actuelle de la dette publique au PIB dépasse le seuil pendant deux ans dans le scénario de référence (tableau 6 et graphique 5). La dynamique de l'endettement public s'est dégradée par

¹⁷Le test de résistance le plus extrême pour les indicateurs de la dette extérieure est un choc sur les exportations fixant la croissance des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type pendant les deuxième et troisième années de la période de projection.

¹⁸Le scénario à politiques insuffisantes suppose une croissance du PIB réel inférieure d'un point au niveau de référence sur la période 2019–38, en raison d'une exécution plus lente des réformes, et un solde budgétaire de base de 0,5 % du PIB en 2019 et 2020 pour tenir compte d'un recouvrement plus lent des recettes. Le scénario du décaissement concentré en fin de période suppose que les 650 millions de dollars en prêts non concessionnels sont décaissés sur une période de trois ans au lieu de cinq.

rapport à l'édition de juin 2018 de l'AVD en raison principalement de l'impact ponctuel de la prise en compte de la recapitalisation de la BCRG.¹⁹ Le ratio de la valeur actuelle de la dette publique au PIB culmine en 2019 à 37 % du PIB (par rapport au seuil de 35 % du PIB), contre 32,5 % dans l'édition de juin 2018 de l'AVD. L'indicateur reste au-dessus du seuil en 2020, à 36 %, puis diminue progressivement à long terme. Cette dynamique reflète la trajectoire de l'encours de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, qui augmente à court terme en raison du prêt Souapiti et d'une enveloppe prévue de 650 millions de dollars en prêts non concessionnels. Le ratio de la valeur actuelle de la dette publique au PIB ne dépasse le seuil à moyen terme que dans le scénario envisageant un choc extrême²⁰, dans quatre tests paramétrés et dans le test de résistance relatif aux prix des produits de base (tableau 8). Les retards de remboursement des arriérés intérieurs ou de la dette envers la BCRG²¹, des emprunts imprévus de l'État auprès de la BCRG ou des corrections des données à la suite de nouveaux audits de la dette intérieure et des arriérés pourraient entraîner une détérioration de la dynamique de la dette totale.

ÉVALUATION DU RISQUE ET VULNÉRABILITÉS

10. La Guinée présente un risque modéré de surendettement extérieur et dispose d'une certaine marge d'absorption de chocs.²² La dette extérieure devrait s'accroître considérablement à court terme en raison d'emprunts servant à financer des infrastructures prioritaires. Les décaissements liés au nouveau prêt pour le projet de Souapiti et à deux prêts non concessionnels conclus pour financer d'importants projets d'infrastructure sont plus concentrés en début de période que prévu, ce qui a augmenté la charge de la dette, mais la croissance supérieure aux attentes a réduit les vulnérabilités. La stratégie des autorités, qui consiste à échelonner soigneusement les projets d'investissement et à veiller à maintenir les emprunts extérieurs non concessionnels dans les limites des montants spécifiés dans le programme au titre de la FEC,²³ est

¹⁹Sans la recapitalisation de la BCRG, le ratio de la dette publique totale au PIB ne dépasserait pas le seuil de référence.

²⁰Dans ce cas, le scénario du choc le plus extrême est un choc portant sur d'autres flux qui fixe le ratio des transferts courants au PIB et celui des investissements directs étrangers au PIB à leur moyenne historique moins un écart-type, ou à la projection du scénario de référence moins un écart-type, le chiffre retenu étant le plus faible au cours des deuxième et troisième années de la période de projection.

²¹Les fortes variations imprévues du résidu entre 2012 et 2017 sont dues à l'émission par la BCRG de garanties en faveur de banques commerciales pour un montant de 870 millions de dollars (9,9 % du PIB) en 2014 et 2015 (graphique 7).

²²Si un pays présente un risque modéré de surendettement extérieur, la stabilité de cette position dépend de la marge dont il dispose pour absorber les chocs sans se retrouver en situation de risque élevé de surendettement. Pour le ratio de la valeur actuelle de la dette aux exportations et le ratio du service de la dette aux exportations, seuls les chocs situés dans le quartile supérieur de la distribution observée des chocs entraîneraient une rétrogradation de la Guinée dans la catégorie à risque élevé de surendettement. Pour le ratio de la valeur actuelle de la dette au PIB et le ratio du service de la dette aux recettes, des chocs se situant en deçà du quartile supérieur mais au-dessus de la médiane des chocs observés pourraient déclencher une rétrogradation. En conséquence, la Guinée est jugée comme disposant d'une certaine marge d'absorption de chocs (graphique 9).

²³Dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, les emprunts non concessionnels sont limités à 650 millions de dollars, à l'exclusion de l'utilisation des ressources du FMI, des emprunts classés comme engagements de réserves internationales de la BCRG, et de l'emprunt non concessionnel pour le projet du barrage de Souapiti.

essentielle pour assurer que la dette reste viable et que le risque de surendettement extérieur demeure modéré.

11. Le risque de surendettement global de la Guinée est jugé modéré, compte tenu de l'appréciation des services du FMI. Le ratio de la valeur actuelle de la dette publique totale au PIB dépasse le seuil de référence en 2019 et 2020, ce qui semble indiquer que les marges d'absorption des chocs sont considérablement inférieures à ce que laissent penser les indicateurs relatifs à la charge de la dette extérieure. La hausse de l'indicateur relatif à la charge de la dette, qui est responsable du dépassement du seuil, s'explique par la prise en considération de la recapitalisation de la BCRG en 2018, réforme essentielle pour renforcer l'indépendance de la banque centrale. Les services du FMI se fondent sur leur appréciation pour appliquer un niveau de risque modéré, pour trois grandes raisons. Premièrement, le dépassement en question est minime et ne porte que sur deux ans. Deuxièmement, la recapitalisation n'affectera qu'un seul indicateur lié à la charge de la dette, à savoir le ratio de la valeur actuelle de la dette publique totale au PIB. Il est à noter que cette recapitalisation n'alourdira pas la charge du service de la dette à court terme car elle a été menée par l'émission d'obligations sur 30 ans pour couvrir l'ensemble des besoins de recapitalisation ainsi que les intérêts correspondants, et que les premiers remboursements n'interviendront pas avant 2046. Troisièmement, les projections de croissance figurant dans le cadre macrobudgétaire sont prudentes pour 2018, puisque les données préliminaires semblent indiquer que l'activité minière est plus forte que prévu. Pour maintenir la viabilité de la dette, les autorités devront dégager un excédent budgétaire de base afin de contenir les besoins de financement budgétaire. Elles contribueront également à assurer cette viabilité à moyen et long terme en appliquant une stratégie prudente en matière de dette.

12. Il sera essentiel de maximiser la dette concessionnelle et de renforcer la gestion des investissements publics pour préserver la viabilité de la dette. À cet égard, l'attachement des autorités à la mise en œuvre d'une stratégie d'emprunt prudente visant à maximiser la concessionnalité et à limiter les emprunts non concessionnels à un maximum de 650 millions de dollars (à l'exclusion du prêt Souapiti) durant la période 2018–21 est essentiel pour assurer que le risque de surendettement extérieur et global ne dépasse pas un niveau modéré. Le renforcement du cadre de gestion de la dette, avec l'assistance technique du FMI, de la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement, sera d'une importance critique pour maîtriser les vulnérabilités liées à la dette. Une évaluation de la performance en matière de gestion la dette (DeMPA) a été menée en mai 2018 avec l'appui de la Banque mondiale, et les autorités préparent actuellement, sur la base de ses conclusions, un plan d'action assorti d'échéances pour renforcer la gestion de la dette. Il sera nécessaire de moderniser la stratégie de gestion de la dette à moyen terme, de renforcer les capacités d'analyse de viabilité de la dette, d'améliorer les statistiques de la dette publique et de renforcer les procédures de gestion de la dette intérieure. L'amélioration de la gestion des investissements publics augmentera la transparence, l'efficacité et le rendement des projets d'investissement public.

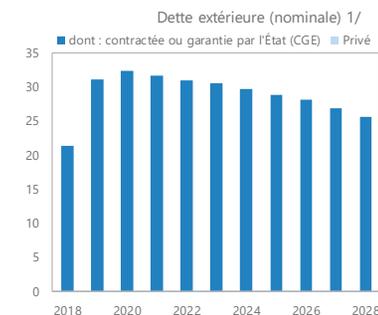
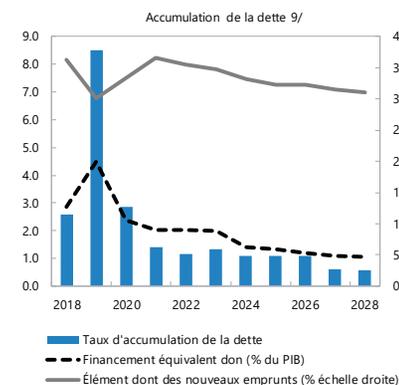
13. Les autorités souscrivent dans l'ensemble aux conclusions de l'AVD. Elles soulignent leur détermination à maintenir la dette à un niveau tenable ne dépassant pas un niveau modéré de risque de surendettement. Elles conviennent en outre qu'il importe de maximiser les emprunts concessionnels, mais font remarquer que ce type de financement n'est pas disponible à l'échelle nécessaire pour financer leurs importants besoins de financement d'infrastructures. Les autorités entendent mettre en œuvre leur stratégie visant à apurer progressivement les arriérés intérieurs envers le secteur privé. Elles restent également déterminées à renforcer la gestion de la dette en travaillant étroitement avec les partenaires au développement.

Tableau 5. Guinée : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2015–38

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections							Moyenne 8/ Scénario historique / Projections		
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2028	2038		
Dette extérieure (nominale) 1/	21.6	21.6	19.2	21.3	31.1	32.4	31.7	30.9	30.5	25.6	15.9	31.3	28.8
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	21.6	21.6	19.2	21.3	31.1	32.4	31.7	30.9	30.5	25.6	15.9	31.3	28.8
Variation de la dette extérieure	1.3	0.0	-2.4	2.1	9.8	1.3	-0.7	-0.7	-0.4	-1.2	-0.8		
Flux générateurs d'endettement net identifiés	9.9	13.7	-9.1	2.2	9.7	2.0	-0.2	0.0	0.1	0.0	-0.6	6.2	1.3
Déficit extérieur courant hors intérêts	12.7	31.5	6.8	16.1	20.1	16.9	12.5	11.5	9.8	6.0	1.5	13.1	11.4
Déficit de la balance des biens et services	9.5	30.7	7.5	11.7	13.5	10.9	7.5	6.3	4.8	2.2	-0.5	10.9	6.5
Exportations	21.1	28.4	39.3	37.3	35.9	37.1	36.8	35.7	34.8	33.1	31.9		
Importations	30.7	59.1	46.8	49.0	49.4	48.0	44.3	42.0	39.6	35.3	31.4		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	0.4	-0.7	-0.9	-0.5	-0.8	-0.8	-1.0	-1.2	-1.3	-1.0	-0.9	-3.0	-1.0
<i>dont : officiels</i>	-0.2	-0.7	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.4	-0.5	-0.5	-0.3	-0.3	-6.1	-9.1
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	2.8	1.5	0.3	5.0	7.4	6.8	6.0	6.4	6.2	4.8	2.8	5.1	5.9
IDE nets (négatifs = entrées)	-3.0	-18.3	-12.6	-13.2	-9.5	-13.6	-11.3	-10.4	-8.6	-5.1	-1.6	-6.1	-9.1
Dynamique endogène de la dette 2/	0.2	0.5	-3.3	-0.7	-0.9	-1.3	-1.4	-1.1	-1.0	-0.9	-0.5		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.2	0.3	0.2	0.3	0.2	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3		
Contribution de la croissance du PIB réel	-0.8	-2.3	-1.8	-1.0	-1.2	-1.7	-1.8	-1.6	-1.4	-1.2	-0.8		
Contribution des variations de prix et de taux de change	0.8	2.5	-1.8		
Résiduel 3/	-8.6	-13.8	6.7	-0.1	0.0	-0.7	-0.5	-0.7	-0.6	-1.2	-0.2	-9.4	-0.7
<i>dont : financement exceptionnel</i>	-0.5	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette extérieure CGE/PIB	14.3	14.9	21.8	22.8	22.4	22.0	21.8	19.0	12.2		
VA de la dette extérieure CGE/exportations	36.4	40.0	60.7	61.5	60.8	61.6	62.7	57.5	38.1		
Ratio service de la dette CGE/exportations	4.9	3.6	1.4	2.1	2.1	2.7	3.3	4.0	3.9	5.0	4.5		
Ratio service de la dette CGE/recettes	7.6	7.1	4.1	5.7	5.1	6.6	7.7	8.8	8.3	10.0	8.6		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	0.9	1.2	-0.5	0.4	1.4	0.6	0.4	0.4	0.4	0.6	0.7		
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3.8	10.5	9.9	5.8	5.9	6.0	6.0	5.3	5.0	5.0	5.0	5.0	5.3
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-3.7	-10.5	8.9	6.7	1.7	1.8	1.9	1.9	1.9	2.0	2.0	0.6	2.4
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	0.8	1.4	1.1	1.5	1.2	1.4	1.4	1.5	1.5	1.5	1.7	1.1	1.5
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	-5.1	32.9	65.3	7.3	3.5	11.7	7.3	3.9	4.3	6.4	7.3	15.4	6.2
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-7.1	90.8	-5.4	18.3	8.6	5.0	-0.3	1.6	0.9	4.9	6.3	16.4	5.2
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	36.3	30.1	33.3	36.5	35.5	34.7	31.0	27.7	...	33.3
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	13.7	14.6	13.6	13.7	14.5	15.3	15.7	16.1	16.1	16.7	16.9	12.9	15.8
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	0.1	0.1	0.1	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.4	0.6		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	2.9	4.5	2.4	2.0	2.0	2.0	1.1	0.9	...	2.0
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	53.5	35.2	45.0	54.4	54.7	53.3	45.9	45.7	...	48.6
PIB nominal (milliards de dollars EU)	9	9	10	12	13	14	15	16	17	24	47		
Croissance du PIB nominal en dollars	0.0	-1.1	19.6	12.9	7.7	7.9	8.0	7.3	7.0	7.0	7.0	5.6	7.8
Pour mémoire :													
VA de la dette extérieure 7/	14.3	14.9	21.8	22.8	22.4	22.0	21.8	19.0	12.2		
En pourcentage des exportations	36.4	40.0	60.7	61.5	60.8	61.6	62.7	57.5	38.1		
Ratio service de la dette/exportations	4.9	3.6	1.4	2.1	2.1	2.7	3.3	4.0	3.9	5.0	4.5		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	1.8	2.8	3.1	3.3	3.5	3.7	4.5	5.7		
(VAt - VAT-1)/PIBt-1 (en pourcentage)	2.6	8.5	2.9	1.4	1.2	1.3	0.6	0.2		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	11.4	31.6	9.2	14.0	10.4	15.6	13.2	12.3	10.2	7.2	2.3		

Définition de la dette extérieure/intérieure	Basé sur la monnaie
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Non



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $(r - g - p(1+g))/(1+g + p+g p)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

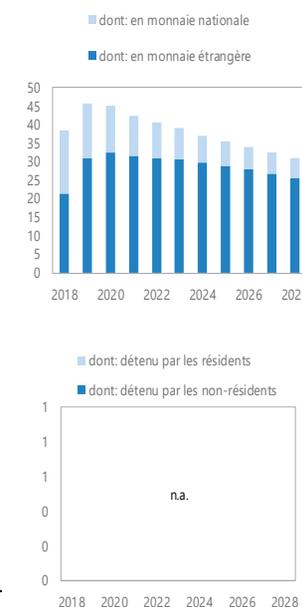
9/ L'accumulation de la dette devrait provenir du prêt Souapiti (barre bleu clair) et d'autres nouveaux emprunts (barre bleu foncé).

Tableau 6. Guinée : cadre de viabilité de la dette publique, scénario de référence, 2015–38
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 6/	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2028	2038	Scénario historique	Projections
Dettes du secteur public 1/	43.6	42.1	39.4	38.4	45.6	45.0	42.4	40.5	39.0	31.0	19.3	46.5	38.3
dont : libellée en devises	21.6	21.6	19.2	21.3	31.1	32.4	31.7	30.9	30.5	25.6	15.9	31.3	28.8
Variation de la dette du secteur public	6.1	-1.6	-2.7	-1.0	7.2	-0.7	-2.6	-1.9	-1.5	-1.6	-1.0		
Flux générateurs d'endettement identifiés	5.6	-3.8	-5.8	-2.2	-1.6	-2.4	-2.9	-2.3	-2.0	-1.4	-0.8	-2.5	-1.9
Déficit primaire	6.1	-0.9	1.1	1.0	1.5	0.9	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.3	2.2	0.3
Recettes et dons	14.7	15.6	15.1	15.1	15.4	16.2	16.7	17.2	17.2	17.2	17.4	14.2	16.7
dont : dons	1.0	0.9	1.4	1.4	0.9	0.9	1.0	1.1	1.1	0.5	0.5		
Dépenses primaires (hors intérêts)	20.7	14.6	16.2	16.1	16.9	17.2	16.7	17.2	17.2	17.1	17.1	16.3	17.0
Dynamique automatique de la dette	0.5	-2.9	-6.9	-3.2	-3.0	-3.3	-2.8	-2.3	-2.0	-1.3	-0.5		
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-1.2	-4.6	-5.0	-3.2	-3.1	-3.3	-2.8	-2.3	-2.0	-1.3	-0.5		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	0.2	-0.5	-1.2	-1.0	-0.9	-0.7	-0.3	-0.1	-0.1	0.2	0.4		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-1.4	-4.1	-3.8	-2.2	-2.1	-2.6	-2.5	-2.1	-1.9	-1.5	-1.0		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	1.7	1.7	-1.9		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-2.8	0.0
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Allègement de la dette (Initiative PPTe et autres)	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Résiduel	0.5	2.3	3.1	1.2	8.8	1.7	0.2	0.4	0.5	-0.2	-0.2	0.4	1.2
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette du secteur public 2/	34.4	32.6	37.0	36.1	33.8	32.1	30.8	25.0	15.9		
Ratio VA de la dette public/recettes et dons (en %)	227.9	215.6	240.3	222.2	201.7	187.0	179.0	145.5	91.1		
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	10.0	11.9	8.1	16.9	15.4	14.6	16.2	16.0	15.3	14.8	12.6		
Besoin de financement brut 4/	6.7	-0.2	2.4	3.7	4.0	3.5	2.8	2.8	2.6	2.5	1.9		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3.8	10.5	9.9	5.8	5.9	6.0	6.0	5.3	5.0	5.0	5.0	5.0	5.3
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	0.8	1.5	1.1	1.5	1.2	1.5	1.5	1.5	1.5	1.6	1.8	1.2	1.5
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	1.2	-2.7	-5.7	-4.7	-4.4	-3.8	-1.3	-0.3	0.7	6.0	14.1	-0.5	0.5
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	8.8	8.8	-9.9	1.6	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	2.8	7.1	10.4	9.7	8.8	8.1	8.0	7.9	7.8	8.0	8.0	8.4	8.2
Croissance des dépenses primaires réelles (corrignée du déflateur du PIB, en %)	14.0	-22.2	22.0	5.1	10.9	7.7	3.3	8.2	5.2	5.2	4.9	17.0	5.9
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	-0.1	0.6	3.8	2.0	-5.7	1.6	2.6	1.9	1.5	1.5	0.7	1.5	1.1
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		

Définition de la dette extérieure/intérieure	Basé sur la monnaie
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Non

Dettes du secteur public 1/



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Indiquer la couverture du secteur public: Administration centrale plus administrations de sécurité sociale 0 Dette garantie par l'État. Définition de la dette extérieure/intérieure est Currency-based.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

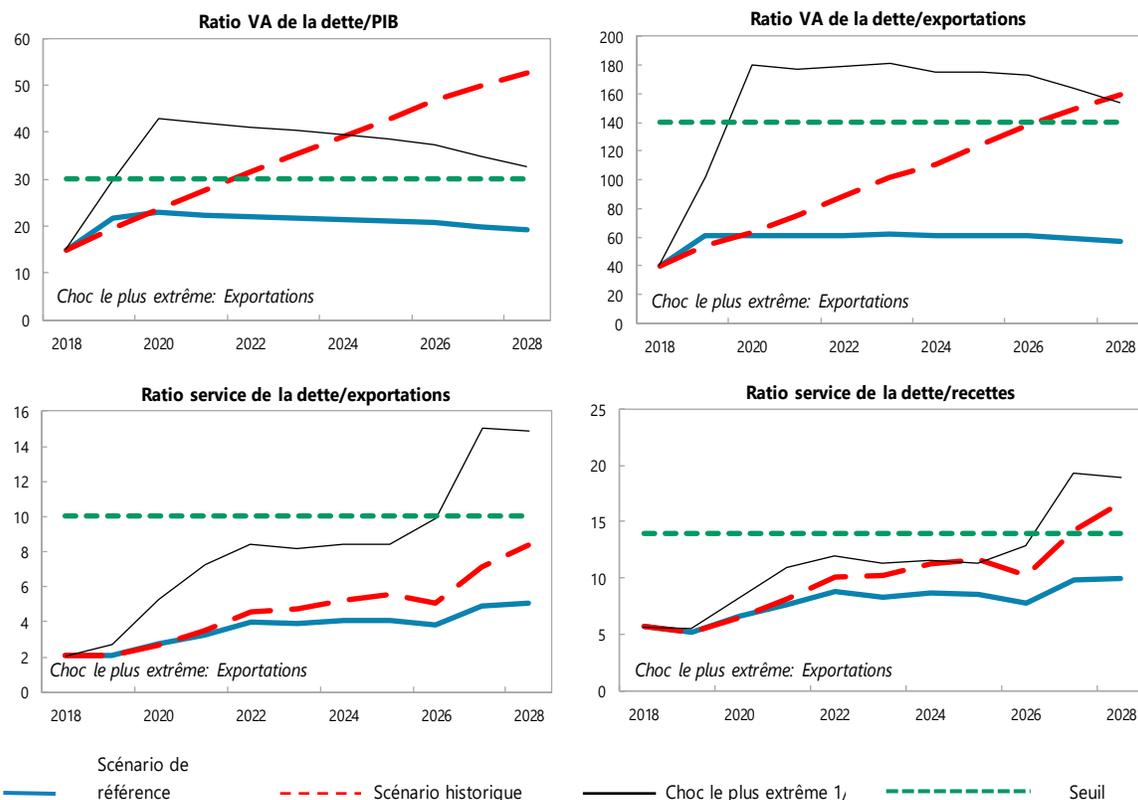
3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-): excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Graphique 4. Guinée : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios, 2018–28



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Amplieur	Interactions
Choc d'engagements		
Passifs éventuels combinés	No	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Commodity Prices ^{2/}	Yes	No
Market Financing	n.a.	n.a.

Note: "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de		
	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
External PPG MLT debt	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	1.6%	1.6%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	20	20
Période de grâce moyenne (minimum 1)	6	6

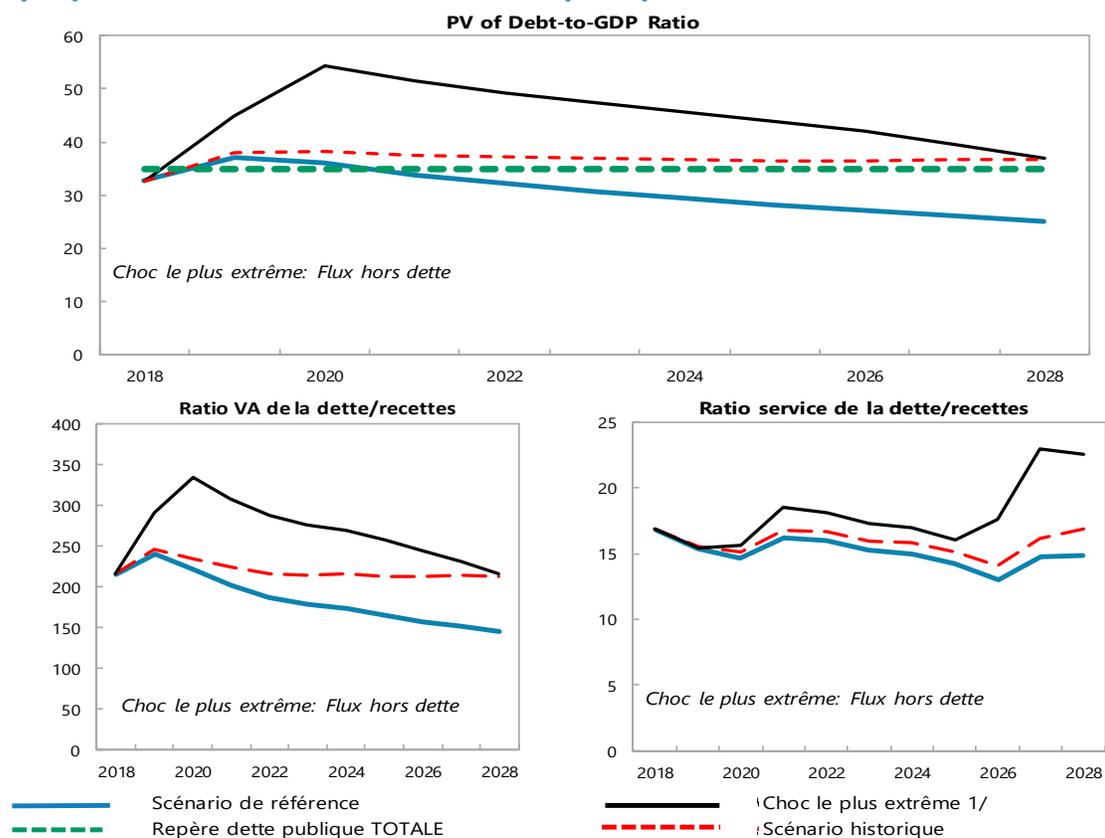
* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

Graphique 5. Guinée : indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2018–28



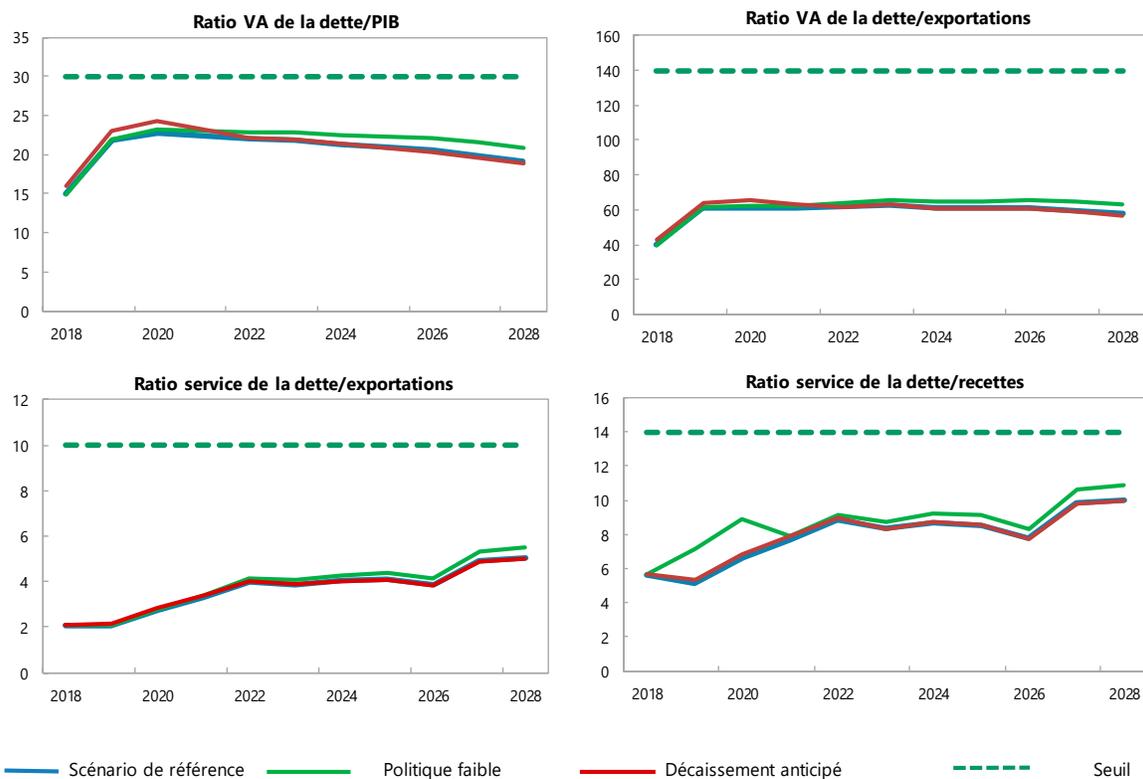
Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	91%	91%
Dette intérieure à moyen et long terme	1%	1%
Dette intérieure à court terme	7%	7%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.6%	1.6%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	20	20
Période de grâce moyenne (minimum 1)	6	6
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	2.4%	2.4%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	2	2
Période de grâce moyenne	1	1
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	0%	0.0%

* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2028. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Graphique 6. Guinée : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios spécifiques au pays, 2018–28¹



Sources : autorités nationales ; et estimations et projections des services du FMI.

¹Le scénario à politiques insuffisantes suppose une croissance du PIB réel inférieure d'un point au niveau de référence sur la période 2019–28 et un solde budgétaire primaire global inférieur de 0,5 % du PIB en 2019 et 2020 pour tenir compte d'une exécution plus lente des réformes et du recouvrement des recettes. Le scénario du décaissement concentré en début de période suppose que les 650 millions de dollars en prêts non concessionnels sont décaissés sur une période de trois ans au lieu de cinq.

Tableau 7. Guinée : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2018–28
(en pourcentage)

	Projections										
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	14.9	21.8	22.8	22.4	22.0	21.8	21.4	21.0	20.6	19.8	19.0
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018-2038 1/	14.9	19.6	23.6	27.6	31.4	35.3	38.8	42.7	46.6	49.7	52.7
Politique faible	14.9	21.9	23.2	23.0	22.8	22.8	22.5	22.3	22.1	21.5	20.9
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	14.9	23.3	26.1	25.7	25.2	24.9	24.5	24.0	23.6	22.7	21.8
B2. Solde primaire	14.9	24.1	27.9	27.4	26.9	26.6	26.0	25.5	25.0	24.0	23.0
B3. Exportations	14.9	29.6	42.9	41.9	40.9	40.3	39.4	38.5	37.3	34.9	32.7
B4. Autres flux 2/	14.9	29.4	40.6	39.6	38.7	38.1	37.2	36.4	35.2	32.9	30.7
B6. Dépréciation	14.9	27.4	25.5	25.1	24.6	24.5	24.0	23.6	23.2	22.5	21.8
B6. Combinaison de B1-B5	14.9	31.9	41.6	40.6	39.6	39.0	38.2	37.4	36.1	33.8	31.7
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	14.9	26.8	27.9	27.3	26.8	26.4	25.9	25.4	24.9	24.0	23.1
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	14.9	22.1	23.3	22.8	22.4	22.2	21.8	21.4	21.0	20.2	19.4
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	40.0	60.7	61.5	60.8	61.6	62.7	61.0	61.2	61.3	59.5	57.5
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018-2038 1/	40.0	54.5	63.5	74.9	88.1	101.6	111.0	124.7	138.6	149.4	159.1
Politique faible	40.0	61.2	62.5	62.5	63.8	65.5	64.4	65.1	65.9	64.6	63.0
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	40.0	60.7	61.5	60.8	61.6	62.7	61.0	61.2	61.3	59.5	57.5
B2. Solde primaire	40.0	67.1	75.1	74.4	75.4	76.4	74.3	74.5	74.3	72.0	69.4
B3. Exportations	40.0	102.5	180.5	177.3	178.9	180.7	175.5	175.5	173.3	163.8	154.0
B4. Autres flux 2/	40.0	82.0	109.5	107.5	108.4	109.5	106.3	106.3	104.7	98.8	92.7
B6. Dépréciation	40.0	60.7	54.5	54.1	54.8	55.9	54.5	54.7	54.8	53.6	52.2
B6. Combinaison de B1-B5	40.0	94.9	100.6	127.1	128.3	129.6	125.9	125.9	123.8	117.2	110.4
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	40.0	74.8	75.3	74.2	75.1	76.1	74.0	74.1	74.2	72.2	69.9
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	40.0	62.4	63.4	62.6	63.2	64.1	62.3	62.5	62.6	60.8	58.7
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	2.1	2.1	2.7	3.3	4.0	3.9	4.0	4.1	3.8	4.9	5.0
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018-2038 1/	2.1	2.1	2.7	3.5	4.6	4.7	5.2	5.6	5.0	7.1	8.4
Politique faible	2.1	2.1	2.8	3.4	4.1	4.1	4.3	4.4	4.1	5.3	5.5
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	2.1	2.1	2.7	3.3	4.0	3.9	4.0	4.1	3.8	4.9	5.0
B2. Solde primaire	2.1	2.1	2.8	3.6	4.3	4.2	4.3	4.3	4.5	6.1	6.2
B3. Exportations	2.1	2.7	5.3	7.3	8.4	8.2	8.4	8.4	9.9	15.1	14.9
B4. Autres flux 2/	2.1	2.1	3.2	4.3	5.0	4.9	5.0	5.0	6.2	9.1	9.0
B6. Dépréciation	2.1	2.1	2.7	3.1	3.8	3.7	3.9	4.0	3.7	4.3	4.4
B6. Combinaison de B1-B5	2.1	2.4	4.1	5.3	6.2	6.0	6.2	6.2	7.8	10.7	10.6
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	2.1	2.1	3.0	3.6	4.3	4.2	4.3	4.3	4.1	5.1	5.2
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	2.1	2.1	2.8	3.3	4.0	3.9	4.1	4.1	3.9	5.0	5.1
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	5.7	5.1	6.6	7.7	8.8	8.3	8.7	8.5	7.8	9.8	10.0
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018-2038 1/	5.7	5.2	6.5	8.2	10.1	10.2	11.2	11.6	10.2	14.2	16.7
Politique faible	5.7	7.2	8.9	7.9	9.2	8.7	9.2	9.1	8.3	10.6	10.9
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	5.7	7.2	8.9	7.9	9.2	8.7	9.2	9.1	8.3	10.6	10.9
B2. Solde primaire	5.7	5.5	7.5	8.8	10.1	9.6	10.0	9.8	8.9	11.2	11.4
B3. Exportations	5.7	5.1	6.9	8.4	9.5	9.0	9.3	9.0	9.1	12.2	12.3
B4. Autres flux 2/	5.7	5.5	8.2	10.9	12.0	11.3	11.6	11.3	12.9	19.3	19.0
B6. Dépréciation	5.7	5.1	7.7	10.1	11.1	10.5	10.7	10.5	12.5	18.3	17.9
B6. Combinaison de B1-B5	5.7	6.5	8.3	9.2	10.7	10.1	10.6	10.4	9.5	10.8	11.1
B6. Combinaison de B1-B5	5.7	5.5	8.6	10.8	11.9	11.2	11.5	11.2	13.8	18.6	18.3
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	5.7	5.1	7.3	8.4	9.5	8.9	9.3	9.1	8.3	10.3	10.4
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	5.7	5.0	6.5	7.6	8.7	8.3	8.7	8.5	7.9	10.0	10.2
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'end 2/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

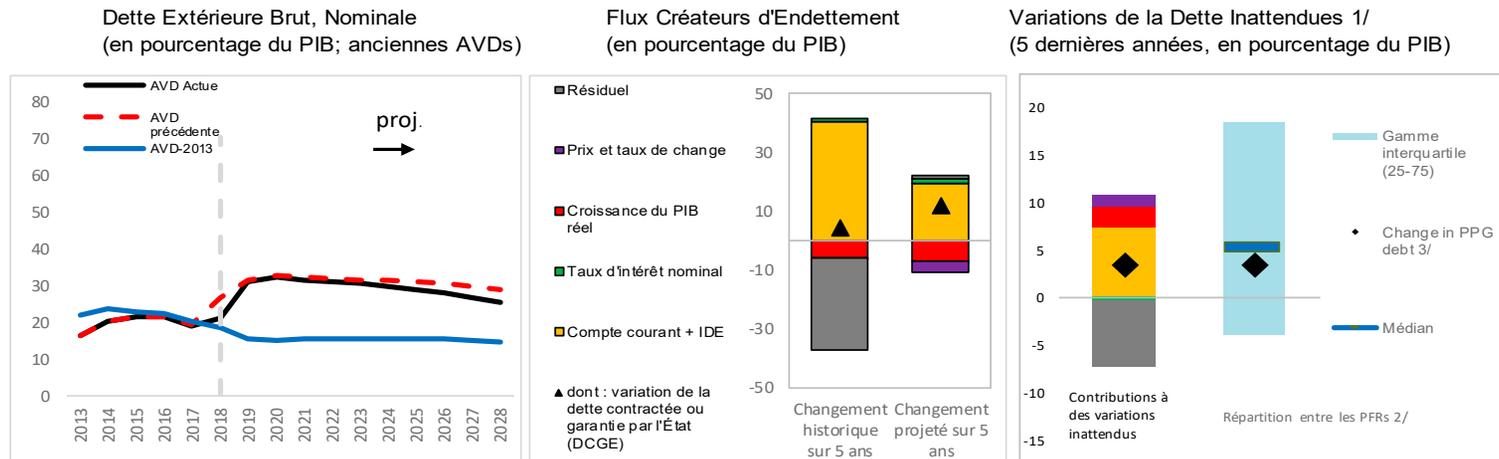
Tableau 8. Guinée : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2018–28
(en pourcentage)

	Projections										
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	32.6	37.0	36.1	33.8	32.1	30.8	29.4	28.1	27.0	26.1	25.0
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2018-2038 1/	33	38	38	38	37	37	37	36	36	37	37
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	33	40	44	42	42	42	42	41	42	42	42
B2. Solde primaire	33	40	42	39	38	36	34	33	32	31	29
B3. Exportations	33	43	53	50	48	46	44	43	41	38	36
B4. Autres flux 2/	33	45	54	51	49	48	46	44	42	40	37
B6. Dépréciation	33	37	36	33	30	28	26	24	22	21	19
B6. Combinaison de B1-B5	33	39	40	35	33	32	30	29	28	27	26
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	33	43	42	39	37	36	34	33	32	31	29
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	33	38	38	37	36	36	36	37	37	37	38
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Public debt benchmark	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
Ratio VA de la dette/recettes											
Scénario de référence	215.6	240.3	222.2	201.7	187.0	179.0	173.4	164.6	157.7	152.3	145.5
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2018-2038 1/	216	247	235	224	216	214	216	213	213	214	213
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	216	261	267	251	242	241	244	241	241	242	242
B2. Solde primaire	216	259	259	235	218	209	203	193	185	178	170
B3. Exportations	216	280	325	298	278	268	261	250	238	224	210
B4. Autres flux 2/	216	291	335	307	287	276	270	258	245	231	215
B6. Dépréciation	216	244	220	196	177	164	154	142	131	123	112
B6. Combinaison de B1-B5	216	253	243	207	192	184	178	169	164	158	151
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	216	279	257	234	218	209	203	193	185	179	171
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	216	241	230	217	210	211	214	215	216	218	219
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	16.9	15.4	14.6	16.2	16.0	15.3	15.0	14.2	13.0	14.7	14.8
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2018-2038 1/	17	16	15	17	17	16	16	15	14	16	17
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	17	16	17	19	19	19	19	18	17	20	21
B2. Solde primaire	17	15	17	19	17	16	16	15	14	17	17
B3. Exportations	17	15	15	18	18	17	17	16	17	22	22
B4. Autres flux 2/	17	15	16	18	18	17	17	16	18	23	23
B6. Dépréciation	17	15	15	17	17	16	16	15	13	15	15
B6. Combinaison de B1-B5	17	15	15	16	16	15	15	14	15	17	17
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	17	15	19	18	17	16	16	15	14	15	15
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	17	15	15	17	17	16	17	16	15	17	18
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

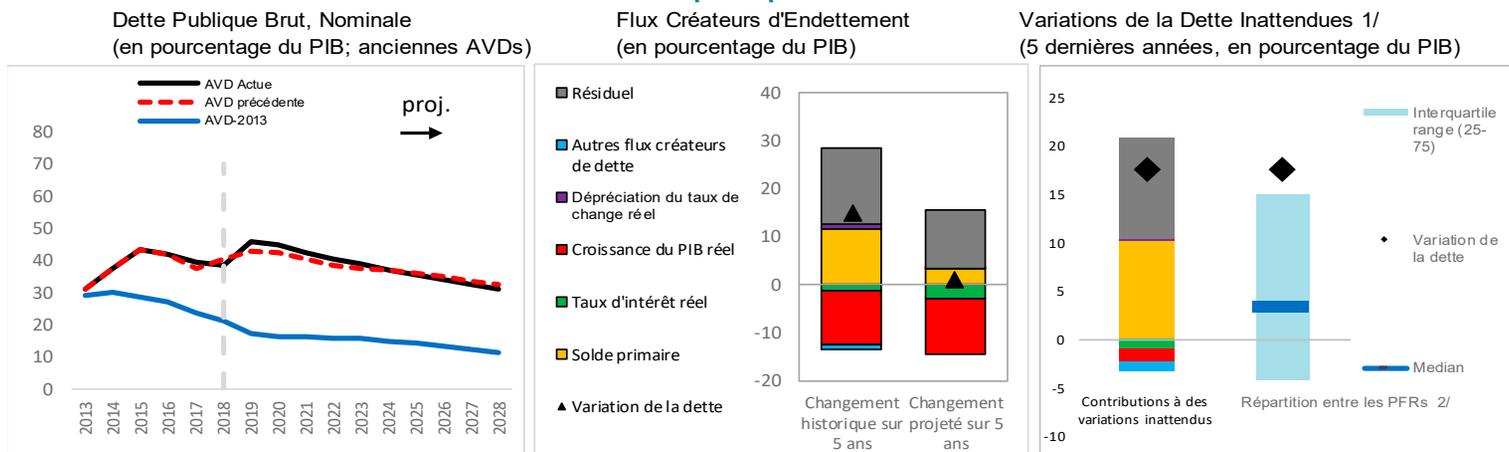
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs
2/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Graphique 7. Guinée : déterminants de la dynamique de la dette — dette extérieure dans le scénario de référence



Dette publique



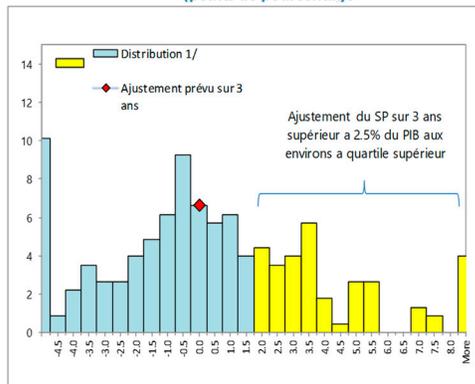
1/ Différence entre les contributions anticipées et effectives sur les ratios d'endettement

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVDs PFR ont été produits.

3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

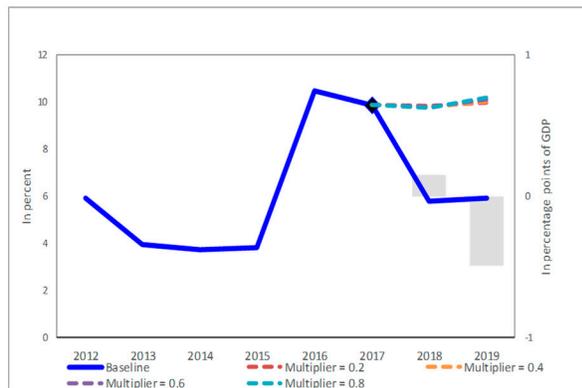
Graphique 8. Guinée : outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire (points de pourcentage)



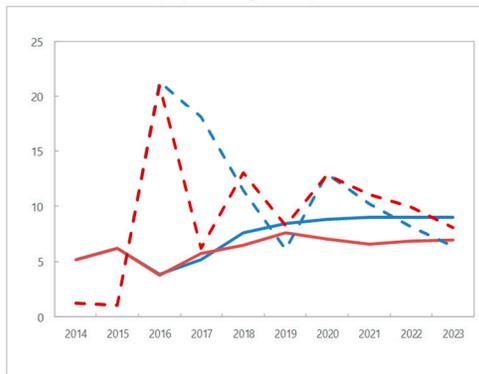
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les I+K (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



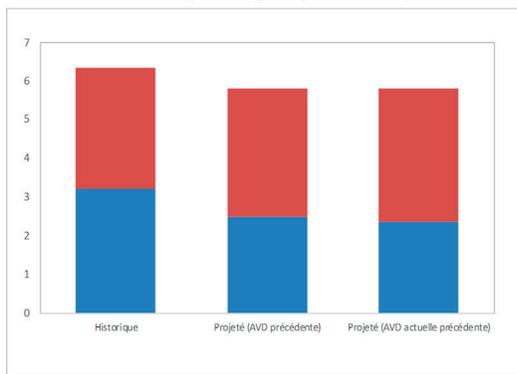
1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

Taux de l'Investissement Public et Privé (en pourcentage du PIB)



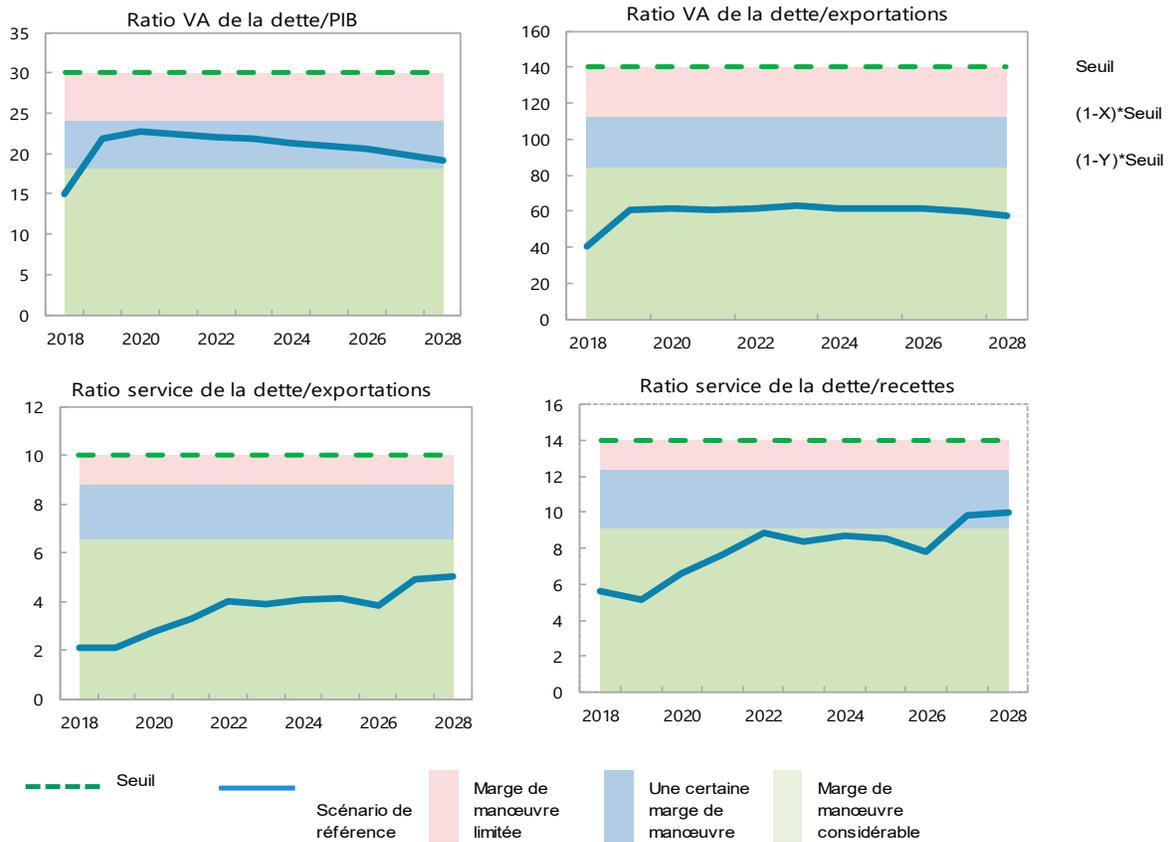
— Investissement public - AVD précédente — Gov. Invest. - DSA actuel
 - - - Investissement privé - AVD précédente - - - Priv. Invest. - DSA actuel

Contribution à la croissance du PIB réel (pourcentage, moyenne sur 5 ans)



■ Contribution d'autres facteurs
 ■ Contribution de l'investissement public

Graphique 9. Guinée : critères de la catégorie de risque modéré, 2018–28¹



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations, x est égal à 20 % et y à 40 %. Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y à 35 %.

**Déclaration du représentant des services du FMI sur la Guinée
Réunion du conseil d'administration**

21 décembre 2018

- 1. La présente déclaration fait le point sur l'état d'avancement des repères structurels restants à la fin du mois de novembre et sur l'évolution de la situation budgétaire à la fin du mois d'octobre.** Elle est fondée sur les informations reçues depuis la publication du rapport des services du FMI, le 11 décembre 2018. Ces renseignements supplémentaires ne modifient pas l'orientation générale de l'évaluation faite par les services du FMI.
- 2. Le repère structurel pour fin novembre qui vise à mobiliser de nouvelles recettes minières et à promouvoir une bonne gouvernance a été atteint.** Les services du FMI ont constaté dans leur rapport que : i) un nouvel accord sur l'extraction de la bauxite avait été pleinement mis en conformité avec les dispositions fiscales du code minier ; et ii) un nouvel accord sur la bauxite prévoyant de nouveaux investissements dans les infrastructures, assorti d'une évaluation des dépenses fiscales, avait été soumis à l'Assemblée nationale. En outre, un nouveau contrat minier pour l'extraction et la transformation de la bauxite a été signé à la fin du mois de novembre. Étant donné que, selon les autorités, la procédure juridique de ratification par l'Assemblée nationale n'a pas encore été menée à son terme, le contrat minier en question n'a pas été pris en considération pour l'évaluation du repère structurel à la fin du mois de novembre. Les services du FMI évalueront ce contrat au regard du repère structurel continu proposé dans le cadre de la troisième revue.
- 3. La Guinée a enregistré un solde budgétaire de base de 0,9 % du PIB annuel du début de l'année à la fin octobre, ce qui est conforme à la réalisation de l'objectif budgétaire fixé pour la fin de l'année 2018.** Les recettes fiscales issues des industries minières ont atteint 2,1 % du PIB, grâce à une activité dynamique. Les recettes fiscales provenant d'autres secteurs, portées par les taxes sur les biens et les services, sont montées à 8,2 % du PIB. Les dépenses en biens et services et les dépenses d'équipement ont été contenues respectivement à 2,2 % et 3,5% du PIB. Un remboursement net de l'État à la banque centrale a été enregistré et les prêts nets auprès de banques commerciales sont restés limités. L'accumulation nette des arriérés intérieurs a été réduite de 0,07 % du PIB à la fin du mois d'octobre par rapport à la fin septembre.

**Déclaration de M. Mohamed-Lemine Raghani, administrateur pour la Guinée, de
M. Facinet Sylla, administrateur suppléant, et de M. Mamadou Siradiou Bah, conseiller
auprès de l'administrateur**

21 décembre 2018

Les autorités guinéennes remercient le conseil d'administration, la direction et les services du FMI de leur soutien constant dans la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC. Nos autorités ont apprécié les entretiens constructifs avec les services du FMI à l'occasion de la seconde revue du programme appuyé par la FEC et restent résolues à consolider la stabilité macroéconomique, à restructurer l'économie et à réaliser une croissance plus rapide, à large assise et solidaire.

L'application du programme de réformes progresse remarquablement malgré de sérieuses difficultés, notamment la volatilité des cours des produits de base et du pétrole, les contraintes de capacité, les tensions socio-politiques et les grèves organisées par les syndicats.

L'engagement des autorités en faveur des politiques et des mesures saines prévues par le programme reste solide comme le démontrent les résultats globalement satisfaisants obtenus dans le cadre de son exécution. Elles continueront à renforcer la prise en charge du programme, qui est indispensable pour atténuer les risques éventuels et atteindre les objectifs des réformes.

Résultats obtenus dans le cadre du programme et demande d'une dérogation pour non-observation d'une critère de réalisation

À la fin de juin 2018, le déroulement du programme était satisfaisant puisque les critères portant sur le solde budgétaire de base, les emprunts nets de l'État auprès de la banque centrale, les avoirs intérieurs nets, la non-accumulation d'arriérés extérieurs et les réserves de change nettes étaient tous respectés. L'objectif indicatif concernant les nouveaux arriérés de paiement intérieurs était également atteint. Toutefois, les objectifs concernant la mobilisation de recettes fiscales et les filets de protection sociale financés sur ressources intérieures ont été manqués en raison de l'effet des grèves sur l'activité économique, des pertes plus élevées que prévu dues à la hausse des cours internationaux du pétrole et des contraintes de capacité. Les résultats budgétaires à fin septembre étant plus difficiles à atteindre du fait de recettes fiscales inférieures aux attentes, les autorités ont pris des mesures correctives sous forme de rentrées supplémentaires afin d'atteindre les objectifs budgétaires de fin d'année. Il convient de noter qu'à la fin d'octobre le solde budgétaire de base était excédentaire et conforme aux objectifs du programme pour la fin de l'année.

Des progrès considérables ont été accomplis en matière de réformes structurelles, la plupart des repères structurels ayant été atteints, bien qu'avec un léger retard pour certains. Dans ce contexte, les réformes destinées à réduire les subventions énergétiques, à renforcer les finances publiques, à améliorer l'autonomie opérationnelle de la banque centrale et à susciter un climat des affaires propice au développement d'un secteur privé dynamique méritent d'être signalées.

À cause de contraintes de capacité d'exécution, le critère de réalisation continu portant sur les nouvelles dettes non concessionnelles a été manqué de peu à la fin de novembre avec la conclusion d'un emprunt non concessionnel pour financer le budget. Les autorités ont décidé, au titre de mesure corrective immédiate, de reprendre les négociations avec le créancier pour obtenir des conditions plus favorables. En tout cas, elles ont l'intention d'affecter ce prêt au financement de projets d'infrastructures essentiels.

Compte tenu des progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC et de leur détermination à continuer à atteindre les objectifs du programme, les autorités guinéennes demandent au conseil d'administration de souscrire à l'achèvement de la deuxième revue du programme et à une dérogation pour la non-observation du critère de réalisation concernant la dette non concessionnelle.

Évolution économique et financière récente

L'économie guinéenne a conservé la forte croissance des années récentes, qui résulte surtout de la sensible accélération de l'extraction minière, de la hausse de la production d'énergie, de la solidité du secteur de la construction, des bons résultats de l'agriculture ainsi que du dynamisme de l'industrie manufacturière et des services. La croissance du PIB réel a été de l'ordre de 10 % en 2017. Elle est estimée à 6 % en 2018 du fait de l'incidence sur l'activité économique de l'augmentation des cours du pétrole et des grèves. En octobre, l'inflation globale ressortait à 9,8 % (en glissement annuel) sous l'effet du relèvement du prix intérieur des produits pétroliers en juillet.

Sur le plan budgétaire, le solde de base a été meilleur que ce qui était programmé, avec un excédent de 1,6 % du PIB fin juin 2018 et de 0,9 % fin septembre. La moins-value des recettes, imputable aux grèves et aux contraintes de capacité pour l'application de certaines mesures de mobilisation des recettes, explique les résultats à fin septembre, mais les achats de biens et services ont été inférieurs aux prévisions, tandis que les subventions et la masse salariale ont été conformes aux objectifs du programme. De même, le Trésor a effectué un remboursement net à la banque centrale et ses emprunts auprès des banques commerciales ont été contenus.

En 2017, le déficit courant s'est réduit à 7 % du PIB grâce à une vive progression des exportations minières, notamment de bauxite et d'or artisanal, et des investissements directs étrangers. Toutefois, on s'attend à ce qu'il augmente en 2018 en raison de la montée des importations et du développement des infrastructures. À fin juin 2018, les réserves de change brutes étaient en hausse et couvraient 2,7 mois d'importations. Le taux de change s'est apprécié de 4 % en 2017 et de 9 % au cours des huit premiers mois de 2018. L'écart entre le taux de change officiel et celui pratiqué par les bureaux de change est passé de 0,74 % à la fin de 2017 à 0,46 % à la fin d'août 2018.

Le système bancaire guinéen reste stable et le crédit au secteur privé progresse parallèlement à un accroissement de l'activité du marché interbancaire. Les prêts improductifs sont passés de 9,4 % du total en 2016 à 8,7 % en juin 2018.

Politique et réformes économiques en 2018–2019

Les autorités guinéennes vont continuer à mettre en œuvre les mesures et réformes nécessaires pour atteindre les objectifs du programme et permettre à la croissance potentielle du pays d'améliorer sensiblement les conditions de vie de la population. Les perspectives macroéconomiques étant favorables, elles appliqueront résolument, avec l'aide de la communauté internationale, dont le FMI, des mesures visant à renforcer la stabilité macroéconomique, à augmenter les investissements favorisant la croissance et la diversification économique, à réduire la pauvreté et à faire avancer les réformes structurelles afin d'encourager le développement du secteur privé.

Politique budgétaire

La politique budgétaire a pour but de consolider la stabilité macroéconomique et d'atteindre les objectifs budgétaires du programme. Au regard des progrès accomplis, les autorités prévoient de dégager un excédent de base de 0,8 % du PIB en 2018, de 0,9 % en 2019 et de 1 % en 2020. Elles sont conscientes qu'il faut élargir l'espace budgétaire pour accroître les investissements en infrastructures favorables à la croissance et effectuer les dépenses sociales prioritaires. Le projet de budget pour 2019, soumis au Parlement en octobre, vise un excédent pour préserver la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette.

Sur le plan des recettes, les mesures adoptées en 2018 pour simplifier le système fiscal et appuyer les efforts d'élargissement de la base imposable entreront en vigueur. En outre, la suppression d'exonérations ponctuelles se poursuivra. La mobilisation de recettes supplémentaires contribuera à porter les rentrées fiscales non minières à 11,2 % du PIB. S'agissant des dépenses, la masse salariale et les achats de biens et de services seront maîtrisés, comme l'envisage le programme, afin de créer la marge d'action nécessaire aux investissements publics et au filet de protection sociale.

Les autorités restent déterminées à appliquer le mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers. Sur ce point, une grande campagne de communication à l'intention de la population et des principales parties prenantes sera organisée et les autorités prendront des mesures pour protéger les catégories les plus vulnérables, notamment le développement des transports publics et l'expansion des dispositifs de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre. On intensifiera les efforts actuels pour améliorer la gestion des finances publiques, augmenter la transparence budgétaire, établir un compte unique du Trésor et rendre plus efficiente la gestion des investissements publics.

Politique et gestion de la dette

Les autorités se félicitent de la récente AVD, effectuée dans le cadre de la deuxième revue du programme appuyé par la FEC, selon laquelle le risque de surendettement externe de la Guinée est modéré et le pays dispose d'une certaine marge pour absorber les chocs. Toutefois, la vulnérabilité liée à la dette s'accroîtra en cas de chocs. C'est pourquoi, malgré les contraintes

de capacité auxquelles elles sont confrontées, les autorités restent déterminées à pratiquer une politique et une gestion prudentes de la dette. Elles appliqueront une stratégie d'emprunt prudente pour maximiser la concessionnalité des nouvelles dettes et respecter les limites fixées par le programme aux prêts non concessionnels.

Les autorités ont conscience de l'importance d'une politique d'endettement prudente qui, associée à un renforcement de la capacité de gestion de la dette, est essentielle pour en préserver la viabilité. En juin 2018, elles ont commencé à publier trimestriellement le rapport sur la dette. En outre, un plan d'action assorti de délais sera mis en œuvre, avec l'aide des partenaires au développement, pour améliorer la gestion de la dette en se basant sur les recommandations de l'évaluation de la gestion de la dette. Dans le même esprit, les autorités ont l'intention d'actualiser au début de 2019, avec l'assistance technique du FMI, leur stratégie de gestion à moyen terme de la dette.

Politiques monétaire et de change

La politique monétaire restera prudente afin de maintenir l'inflation à moins de 10 % en respectant les objectifs de monnaie centrale fixés par le programme. Compte tenu des tensions inflationnistes due à la hausse des prix des produits pétroliers, la banque centrale (BCRG) poursuivra sa politique monétaire prudente et se tiendra prête à la resserrer si c'est nécessaire pour que le taux d'intérêt réel demeure positif. En outre, les emprunts du Trésor auprès de la banque centrale seront contenus conformément au protocole d'accord entre le ministère de l'Économie et des Finances et la BCRG signé en mai 2018.

Pour renforcer la BCRG, les autorités continueront à mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation des dispositifs de sauvegarde actualisée en 2018 sur l'information financière, la transparence, la responsabilité et l'audit interne. À ce propos, un comité de la liquidité a été établi en août pour appuyer, dans le cadre de la gestion active de la liquidité, le ciblage de la monnaie centrale et la distribution de crédits bancaires à l'économie. De plus, la BCRG a été recapitalisée en octobre, au moyen de l'émission d'obligations d'État non négociables, pour rétablir son autonomie opérationnelle et financière.

En ce qui concerne la politique de change, les autorités la rendront plus flexible et accumuleront progressivement des réserves en devises pour renforcer les amortisseurs externes. Elles mettent également en œuvre les mesures nécessaires pour développer les opérations sur le marché des changes. Dans ces conditions, les interventions de la banque centrale se limiteront à apporter des liquidités et à prévenir une situation désordonnée sur le marché. Cela favorisera la constitution d'amortisseurs pour atteindre le niveau d'adéquation des réserves correspondant à 3,8 mois d'importations et une plus grande flexibilité du taux de change.

Secteur financier

Le secteur financier guinéen est globalement sain et les autorités restent déterminées à consolider sa stabilité et à encourager son essor. Les mesures requises pour renforcer le contrôle et la réglementation des banques seront mises en place. Ainsi, le système de comptabilité et d'information des banques récemment actualisé entrera progressivement en vigueur d'ici la fin de 2019. En outre, un mécanisme de garantie des dépôts et un cadre de résolution bancaire sont en train d'être établis. La banque centrale veillera à ce que toutes les banques respectent les obligations de réserves et de fonds propres. Les autorités ont l'intention de formuler une stratégie nationale d'inclusion financière pour améliorer le cadre des activités de microfinancement et soutenir le développement du secteur privé.

Réformes structurelles

Le développement d'un secteur privé dynamique est nécessaire pour libérer la croissance potentielle non minière de la Guinée et améliorer le niveau de vie de la population. Pour cela, les autorités sont déterminées à aller de l'avant dans la mise en œuvre de grandes réformes structurelles. Elles appliqueront intégralement le plan d'action adopté en mars dernier pour améliorer le climat des affaires et le dispositif législatif anti-corruption, notamment le décret relatif à l'Agence nationale de lutte contre la corruption. Les décrets d'application de la loi sur les déclarations de patrimoine des hauts responsables publics seront publiés d'ici septembre 2019.

En outre, les autorités finaliseront le cadre des partenariats public-privé pour mieux suivre et gérer les risques et les éventuels engagements en rapport avec les projets financés de cette manière. Une cellule chargée des PPP sera créée au sein du ministère de l'Économie et des Finances d'ici fin mars 2019.

La réforme des entreprises publiques a progressé grâce à l'adoption en septembre dernier de la nouvelle loi destinée à renforcer leur gouvernance et à limiter les risques budgétaires. Les autorités élaborent également une stratégie à moyen terme pour améliorer la situation financière des entreprises publiques déficitaires afin de réduire les charges budgétaires correspondantes et la constitution de passifs conditionnels.

Conclusion

Les autorités guinéennes restent très déterminées à poursuivre la mise en œuvre de leur programme appuyé par la FEC pour atteindre ses objectifs et favoriser une croissance à large assise bénéficiant à la population. Malgré les problèmes d'envergure auxquels le pays est confronté, les résultats constatés dans le cadre de la revue actuelle sont globalement satisfaisants. Les autorités sont prêtes à prendre les nouvelles mesures nécessaires si les résultats sont inférieurs aux attentes. Dans ces conditions, et en leur nom, nous serions reconnaissants au conseil d'administration d'achever la deuxième revue et d'approuver la demande de dérogation des autorités pour non-observation d'un critère de réalisation.